



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

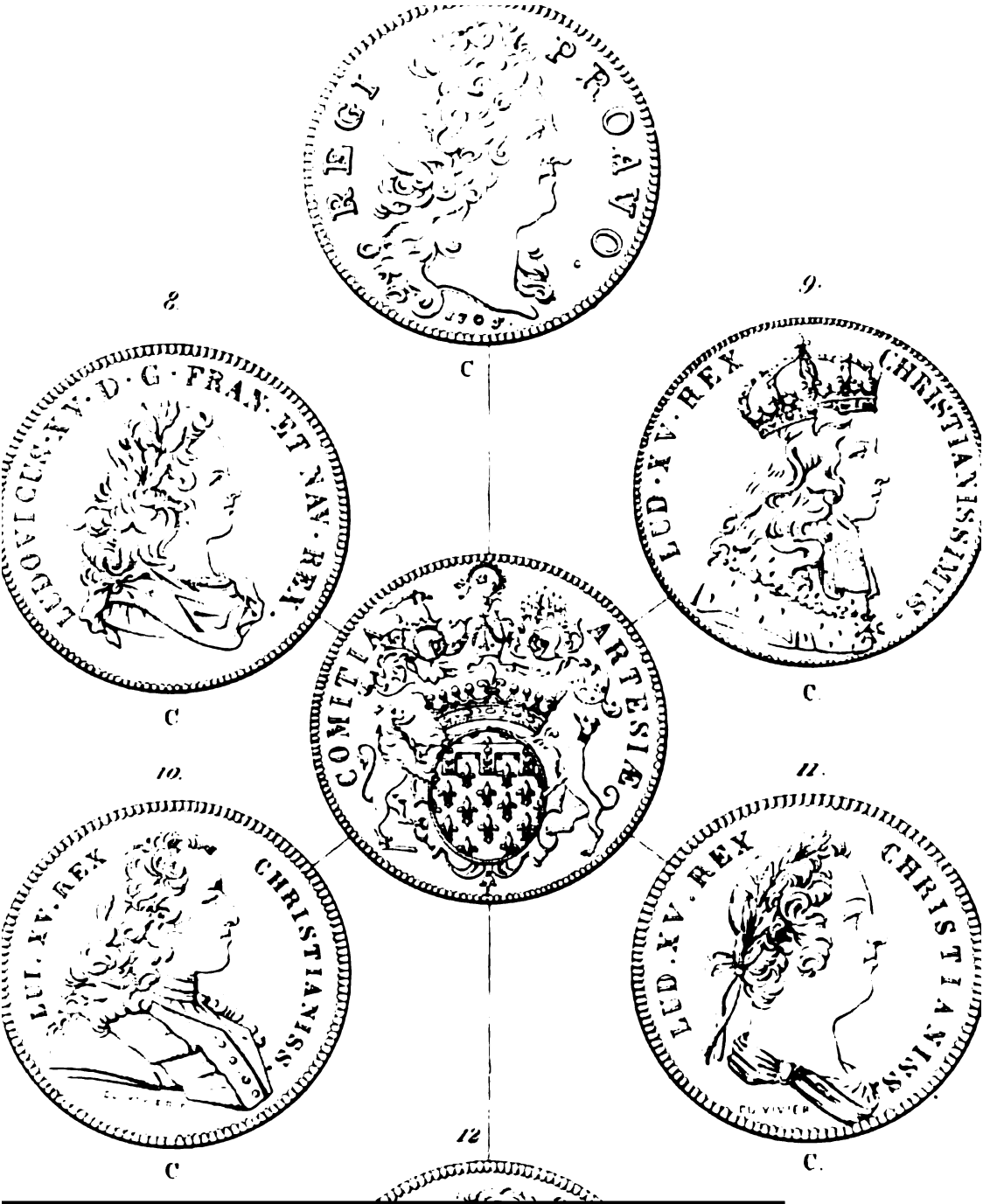
Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



*Revue belge de numismatique
et de sigillographie*

Société royale de numismatique de Belgique, Brussels

Arc 1317.3

Harvard College Library



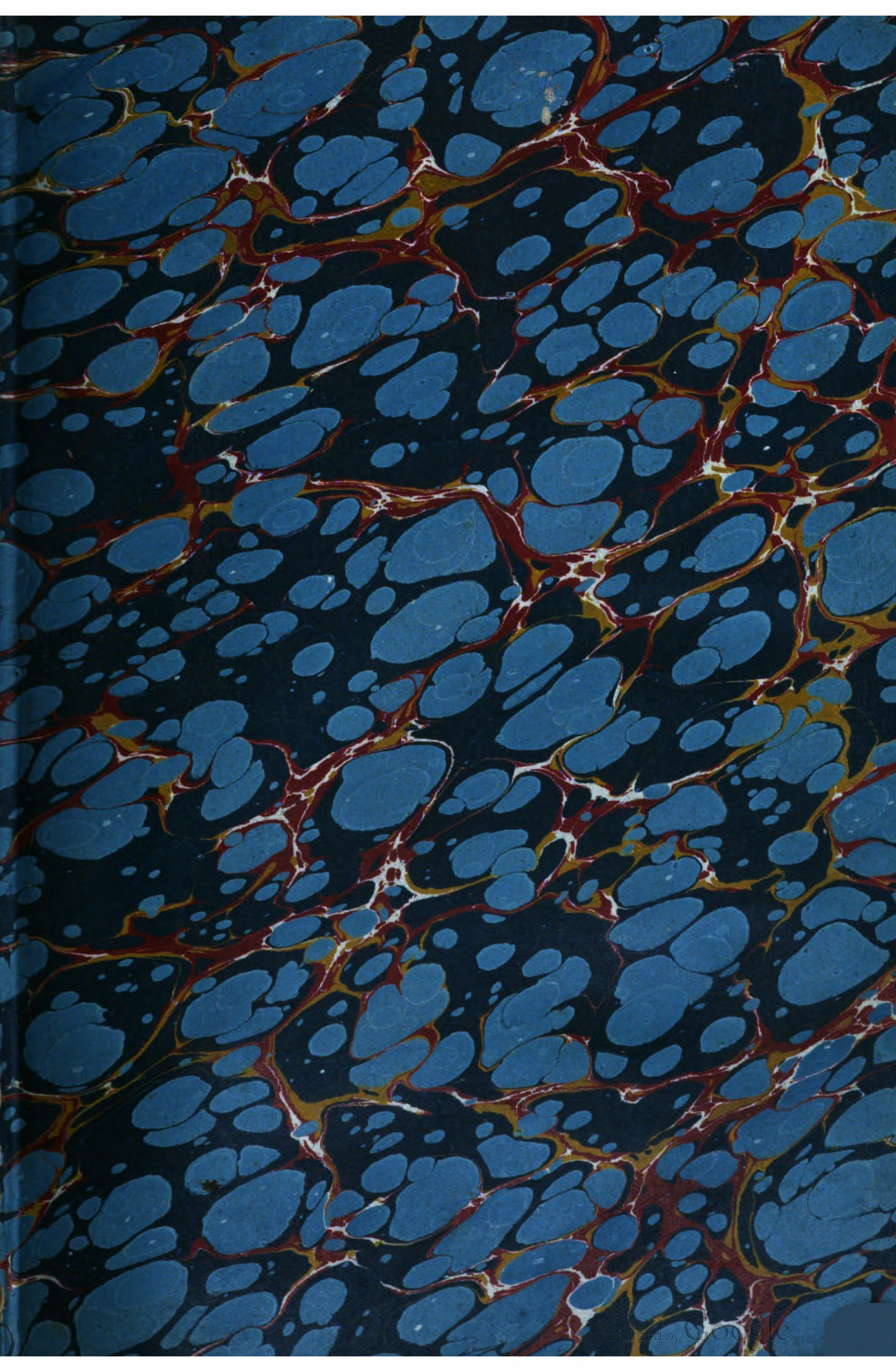
FROM THE GIFT OF

HAROLD WILMERDING BELL

(Class of 1907)

OF CAMBRIDGE





REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.

BRUXELLES. — EMM. DEVROYE, IMP. DU ROI.

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE
BELGE,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

4^e SÉRIE. — TOME I.




BRUXELLES,
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECO,
9, RUE DE LA MADELEINE.

1863

~~Ar 1317.3~~

Harvard College Library
July 9, 1912
Gift of
Harold Wilmerding Bell

REVUE
DE LA
NUMISMATIQUE BELGE.



NOTICE SUR LES JETONS D'ARTOIS.

PL. I A IX.

Depuis quelques années, la faveur du public qui s'occupe de numismatique s'est rejetée sur les jetons, ces humbles monuments historiques, si dédaignés jusqu'alors, et que l'on n'avait pas l'air de soupçonner d'offrir quelque intérêt. Des ouvrages spéciaux ont été édités pour les amateurs de jetons. Je ne citerai que le Manuel de M. de Fontenay et le savant ouvrage de MM. J. Rouyer et Hucher, qui n'est malheureusement encore qu'à la première partie, et dont la seconde se fait vivement désirer par le lecteur. Mais outre les collections générales que ces deux ouvrages ont eu en vue, le goût des collections locales s'est développé d'une manière considérable, et les jetons, faisant un complément indispensable des monnaies, quand ils ne forment pas à eux seuls toute la série numismatique d'un pays, tous les auteurs qui ont entrepris dans ces derniers temps des monographies numismatiques ont eu soin de comprendre à la suite, non-seulement les jetons, mais aussi

les méreaux et les médailles de confréries concernant la localité dont ils s'occupent. Le travail que je viens offrir aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue numismatique belge* est le complément indispensable de l'histoire monétaire d'Artois ; et nul doute que, s'il eût vécu, notre savant et regrettable ami, M. Alex. Hermand, n'eût, dans une seconde édition qu'il préparait de son ouvrage, traité cette partie d'une manière beaucoup plus compétente que moi. Ce qu'il n'a pu faire, j'ai voulu l'essayer, le lecteur jugera si j'ai réussi.

Les jetons d'Artois se divisent en deux catégories bien distinctes : ceux qui ont été frappés certainement pour l'Artois, et je ne connais de cette catégorie que les jetons des états, et ceux qui rappellent un fait historique relatif à cette province : à ceux-ci j'ajouterai ceux, en petit nombre, qui portent l'indice monétaire de l'atelier d'Arras, quoique ne concernant pas l'Artois. C'est l'ordre indiqué par ces deux divisions que je vais suivre.

JETONS DES ÉTATS D'ARTOIS.

Je n'ai pas l'intention, dans le cours de cette notice, de faire l'histoire des états d'Artois ; ce sujet a été très-savamment traité, dans un ouvrage spécial, par M. Filon, couronné par l'académie d'Arras. Je ne prendrai dans cette histoire que les faits qui pourront venir à l'appui de mes hypothèses sur les motifs d'émission des jetons que nous aurons à examiner, renvoyant pour le reste à l'intéressant ouvrage précité (1).

(1) Les faits historiques cités dans le cours de cette notice sont

L'Artois était un pays d'états existant dès avant l'érection de cette province en comté pairie par Louis IX, en faveur de son frère Robert. Ces états se réunissaient, à des époques indéterminées, pour délibérer sur les affaires de la province. Ce n'est guère qu'à partir de 1551 qu'ils paraissent s'être réunis avec une certaine périodicité. A cette année ne remonte cependant pas le premier jeton qui puisse leur être attribué. Celui-ci porte la date de 1579; il nous paraît être dû à l'heureux résultat obtenu par les états d'Artois dans le traité de réconciliation des provinces wallonnes avec Philippe II. Il est extrêmement probable qu'auparavant l'on se servait de ces jetons, frappés, en quantité innombrable, au type du souverain, et portant souvent pour légendes : GECTZ · P^a · LE · BVREAV · DES · FINANCES, ou P^a · LA CHAMBRE DES COMPTES, et adoptés vraisemblablement dans plusieurs provinces des Pays-Bas, tandis que celui de 1579 offre un type tout à fait spécial à l'Artois. En voici la description :

1. Buste de Philippe II, entouré de la légende :
✠ PHLS · D · G · HISPA · REX · CO · ARTHES-
SIÆ.

Rev. Écusson d'Artois couronné, avec la légende :
✠ CALCVLVS · (1) ORDI · ARTHESIÆ · 1579. (Pl. I, n° 1). Ces jetons étaient évidemment destinés à compter, et ils étaient à l'usage, soit des comptables eux-mêmes, soit des vérificateurs aux comptes. Dans le sein des états d'Artois,

extraits de cet intéressant ouvrage. Je me dispenserai en conséquence d'en faire un renvoi spécial à chaque fois.

(1) Le mot CALCVLVS, qui se trouve sur ce jeton, est la traduction latine de GECTZ, et de lui dérive le mot calculer.

des députés étaient désignés spécialement pour ces dernières fonctions, et un article des résolutions de l'assemblée, de cette même année 1579, s'en occupe. Il est décidé : « que
« doresnavant les auditeurs des comptes qui se rendront
« extraordinairement, ne seront assimilés aux comis et
« députés ayant vaquié aux affaires du pays, ains seront les
« sallaires des peines et vagations desdits commis fixés par
« messieurs les estats quy en ont réservé l'autorité. » Bien que les registres ne donnent pas plus de détails sur le taux des salaires des députés aux comptes, nous savons, par une délibération postérieure, qu'on donnait à chacun d'eux une bourse de jetons indépendamment d'un traitement en argent. C'était tellement l'usage de donner une bourse de jetons aux auditeurs des comptes, ce qui leur était indispensable pour pouvoir opérer une vérification efficace, qu'il est probable que le fait n'aurait pas été mentionné dans la délibération de cette année, quand bien même elle eût été plus détaillée (*).

Le jeton que nous venons d'examiner n'est pas très-commun. Fut-il employé à l'usage que j'ai indiqué? La coïncidence de sa date avec celle de la délibération que je signale, où l'on s'occupe du salaire des députés aux comptes, le ferait supposer. Il est au reste impossible de savoir s'il fut longtemps en usage. Quoi qu'il en soit, de

(*) « L'usage de compter avec des jetons prévalait encore à la fin du xvi^e siècle; le mot *caerz* employé sur les jetons est l'abrégé du mot *jeter*. — Les chiffres, malgré les avantages qu'ils présentaient, sous le rapport de la facilité et de la simplification des opérations, ne parvinrent réellement à faire une concurrence sérieuse aux jetons, que vers la fin du xvi^e siècle. » (*Histoire du jeton*, par MM. J. ROUYER et HUCHER.)

1579 à 1597, je ne connais pas de nouveau jeton portant l'indication qu'il fut frappé spécialement pour les états d'Artois. Peut-être dans cet intervalle firent-ils servir au même usage ceux que nous verrons plus loin, émis par l'atelier monétaire d'Arras. Le fait n'est pas improbable, mais on comprend que je ne puisse le donner que comme simple hypothèse, surtout en l'absence de documents écrits qui viennent l'appuyer. En effet, jusqu'en 1597, nous ne trouvons dans les registres des états qu'une seule délibération relative aux comptes. Elle est de 1595, et porte en substance que lorsque quelqu'un du corps de la noblesse manquerait à l'audition des comptes par absence pour des besoins légitimes, le député ordinaire de la noblesse, conjointement avec l'autre gentilhomme député aux comptes, pourrait y appeler quelque noble le plus à la main, et qu'un gentilhomme ne pourrait être choisi pour député aux comptes ou député ordinaire, qu'il n'eût été initié dans les affaires du pays et n'eût été reçu, quelques années auparavant, en l'assemblée des états. Même délibération du corps du clergé.

J'ai déjà donné dans ce même Recueil, t. I, 3^e série, le jeton des états de 1597; néanmoins, pour rendre aussi complète que possible la monographie que j'ai entreprise, j'ai jugé convenable de le reproduire et d'en donner une nouvelle description abrégée, renvoyant à l'article précité pour plus amples détails.

2. La Foi, l'Espérance et la Charité, entourées de la légende : DEO * REGI * ET * PATRIÆ *.

Rev. Écusson d'Artois, timbré d'un casque à visière grillagée et d'une mitre. Le champ est occupé par une repré-

sensation abrégée de la ville d'Arras. A droite de l'écusson, on aperçoit le haut clocher de la cathédrale, à gauche, la pyramide de la sainte chandelle. Ces deux monuments caractéristiques, l'un de la cité, l'autre de la ville proprement dite, sont séparés par une porte flanquée de tours et munie d'une herse, représentant probablement la porte de la cité : sur l'arrière-plan à gauche, on aperçoit un moulin, indice des faubourgs d'Arras. On avait ainsi un symbole abrégé des trois états, la noblesse, le clergé et les villes représentant le tiers-état. La légende qui entoure cette représentation est ainsi : CALCVL * STAT * ARTES *, 1397 *. (Pl. I, n° 2.)

Ce jeton est en argent. Je n'en connais pas d'exemplaire en cuivre (1). A-t-il été frappé pendant longtemps? C'est ce qu'il est impossible de déterminer : cependant sa grande rareté me porte à penser qu'il fut frappé seulement pour la circonstance que j'ai indiquée dans la note précitée, c'est-à-dire pour marquer la fidélité des états à Philippe II. Le métal dans lequel il existe vient confirmer ma pensée ; car on sait que les jetons d'argent étaient donnés en étrennes ou en cadeaux. La quantité de jetons de toute espèce, frappés pendant la période des troubles des Pays-Bas, était assez considérable pour suffire aux besoins des états d'Artois, sans qu'ils se donnassent la peine d'en faire fabriquer de spéciaux pour eux. Quoi qu'il en soit, on n'en trouve pas qu'on puisse leur attribuer, jusqu'au moment de la rentrée de l'Artois sous la domination française.

(1) Ce jeton appartient à M. Dewismes, de Saint-Omer. Je ne connais que ce seul exemplaire.

L'artiste qui a gravé le jeton dont nous nous occupons s'est inspiré évidemment du sceau des états d'Artois, que nous trouvons employé en cachet à toutes les lettres signées par les députés généraux et ordinaires, employés à l'expédition des affaires. Je donne, sous le n° 3, de la planche I, le dessin de ce cachet que j'ai rencontré dès 1578. La légende: ✠ CACHET · DES · TROIS · ESTAS · DV · PAYS · ET CONTE · D'ARTOIS, entoure un écusson portant une représentation semblable au revers du jeton précédent; seulement elle est plus générale que sur celui-ci, car on n'y voit pas figurées ni la cathédrale, ni la sainte chandelle, monuments spéciaux à la ville d'Arras; mais la partie inférieure du champ où se trouve l'écusson d'Artois, timbré d'une mitre et d'un heaume, est occupée par la représentation d'une ville quelconque.

La ville d'Arras et quelques autres villes de l'Artois étant tombées au pouvoir de la France en 1640, la réunion des états ne pouvait plus se faire, comme par le passé, dans la capitale de la province. La guerre dont ce pays fut le théâtre pendant un certain temps empêchait d'ailleurs cette réunion. Une partie des membres dévoués à l'Espagne s'assembla à Saint-Omer; mais ces assemblées, d'ailleurs très-irrégulières, ne pouvaient traiter que des affaires du pays resté fidèle à la couronne espagnole. Ce ne fut qu'après la paix des Pyrénées, en 1660, que l'ordre se trouva un peu rétabli; la province fut séparée en deux parties, l'Artois cédé et l'Artois réservé, qui eurent chacun leurs états. Ceux de la première résidèrent à Arras, et ceux de la seconde à Saint-Omer. Chacun d'eux eut son scel particulier. J'ai représenté, sous le n° 4, celui des états réunis à Arras, sous le

n° 5, le scel des états réunis à Saint-Omer ⁽¹⁾. Cet état de choses dura jusqu'à la prise de Saint-Omer en 1677, et la conquête du reste de l'Artois par la France.

Je ne connais pas de jetons frappés par l'ordre des états, relatifs à cette période. Ainsi que je l'ai dit précédemment, il est probable que les jetons décrits sous les n^{os} 1 et 2 ont été frappés pour des circonstances exceptionnelles, et que, jusqu'en 1640, les jetons de compte ne devaient être autres que ceux émis en si grand nombre, au nom des souverains espagnols. Après 1660, il était facile de pressentir que la paix des Pyrénées ne pouvait consacrer un ordre de choses définitif, et que, tôt ou tard, la France ou l'Espagne devraient s'efforcer de reconquérir l'Artois tout entier. Aussi l'on conçoit que les états de chacune des parties de la province ne devaient pas être empressés de faire célébrer, par un jeton spécial ordonné par eux, un événement quelconque arrivé dans cet intervalle. Ils durent se contenter de faire usage, pour leur service, des jetons usuels émis chaque année avec profusion par la France et par l'Espagne.

Avec la conquête définitive de l'Artois par la France, en 1677, commença une nouvelle ère pour les états de la province réunie de nouveau sous les auspices d'un seul et même maître. Leur réunion eut lieu désormais à Arras, et continua sans interruption jusqu'en 1789. Il ne paraît pas pourtant que, dans le commencement, les états aient jugé convenable d'avoir des jetons spéciaux ; du moins on ne

(1) Les matrices de ces deux sceaux existent au musée d'Arras. J'ai rencontré souvent le n° 5 employé en cachet aux lettres émanées des députés généraux et ordinaires des états réunis à Saint-Omer, parmi la correspondance du magistrat de cette ville.

trouve dans les comptes du receveur que des mentions semblables à la suivante, extraite du compte de 1697.

« Autres mises et paiements faits pour les journées de
« MM. les députés à l'audition du premier compte, et
« gages du comptable et MM. les auditeurs du p̄nt compte
« et receveur pour leurs jetz et au comptable pour les frais
« et gages, et au greffier pour les apostilles, le tout mon-
« tant à la somme de huit mil sept cent vingt-six livres. »
— 8,726 liv.

Postérieurement, et même après l'adoption de jetons spéciaux, les mentions des comptes sont encore plus restreintes, car les honoraires des députés aux comptes sont en bloc avec tous les frais relatifs auxdits comptes sans aucune distinction.

Ce n'est pas avant 1703 que nous voyons paraître ces jetons si connus par leur type, portant au revers l'écusson d'Artois, ayant pour supports un lion et une levrette, et surmonté d'une couronne de comte, timbrée d'une mitre et d'une crosse, d'un heaume ayant en cimier un bras tenant un glaive, et d'un autre heaume dont le cimier est formé par la représentation d'une ville, figurant les trois états de la province, le tout entouré de la légende **COMITIA ARTESLÆ**. Ce type avait déjà été adopté dans le nouveau cachet des états (*voy. pl. I, n° 6*) qui apparaît dès l'origine de la réunion. Quant au motif de cette émission de jetons, je n'en ai trouvé nulle part l'explication, mais on peut peut-être le deviner. Les députés aux comptes recevaient, avons-nous dit, indépendamment de leurs honoraires, une bourse de jetons qui avaient une certaine valeur, estimée en 1762 deux cents livres pour chaque auditeur des comptes.

Il est évident que les jetons donnés n'avaient pas cette valeur intrinsèque, mais que les possesseurs devaient les rapporter au receveur des états, qui en échange leur payait la somme représentant ce supplément d'honoraires. Or, ces bourses de jetons n'étaient délivrées qu'aux députés présents et en proportion du temps passé à l'audition des comptes ; et, à ce sujet, les états étaient souvent obligés d'intervenir. Ainsi, en 1686, on les voit décider qu'à l'avenir on comptera trente jours pour les deux comptes généraux, cinq pour le compte des casernes, et douze pour celui des fourrages, sans que l'on puisse excéder ladite fixation sous aucun prétexte que ce puisse être ⁽¹⁾. Puisqu'il y avait eu abus sous ce rapport, on peut aussi raisonnablement admettre que les députés commis aux comptes n'agissaient pas toujours avec une extrême délicatesse pour les jetons, et qu'il profitaient de ce que ces jetons étaient ceux employés généralement, pour en annoncer un nombre plus considérable que celui qu'ils avaient réellement reçu. Ce fut peut-être pour éviter cela que les états se décidèrent à avoir des jetons spéciaux. Une preuve des abus qui existaient, et que l'on avait probablement en vue d'éviter, c'est la résolution que l'on trouve à la fin du cahier des points de 1706, contenant entre autres choses « que les journées « des auditeurs des comptes ne seront passées qu'aux pré- « sents, à moins qu'ils ne soient malades dans la ville « d'Arras, et qu'il en sera tenu notice par le greffier ou « son comis. ⁽²⁾ » Il résulte de cette mention, que les jetons

⁽¹⁾ Cahier des points présenté à l'assemblée générale de 1686.

⁽²⁾ Id. Id. 1706.

servaient aussi en quelque sorte de jetons de présence, car il est possible que le contrôle exigé par les états, en prescrivant l'inscription des assistants par le greffier, avait pour but de s'assurer si les députés aux comptes n'apportaient pas plus de jetons que ceux auxquels ils avaient réellement droit.

Le jeton des états frappé en 1708 porte la tête de Louis XIV, avec la légende : REGI PROAVO. (*Voy.* pl. II, n° 7.) C'est le seul qui porte une date. Il est très-commun, et il y a des exemplaires en cuivre rouge et en cuivre jaune. Il n'est pas probable qu'on ait émis de nouveaux types jusqu'à la fin du règne du grand roi; il est vraisemblable que celui-ci fut en usage pendant les premières années du règne suivant, et je serais assez disposé à croire que c'est à la première émission du règne de Louis XV que se rapporte la mention suivante, extraite du compte présenté à l'assemblée générale du 23 août 1722 :

« Pour plusieurs emplettes faites à Paris de diverses
« sortes de papiers grand et petit, cire d'Espagne, jetons,
« bourses et bougies, 2,598 liv. »

Le revers des jetons de Louis XIV servit aux premiers qui furent émis au nom des états d'Artois, sous le règne de Louis XV. Il accompagne différents types de tête. Il est assez difficile de les classer par ordre, car ils ne portent pas de date d'émission. Il faudrait pour cela avoir à sa disposition une nombreuse série de jetons relatifs aux événements de ce règne, afin de voir à quelles dates correspondent les divers types employés, car il est évident, d'après la comparaison que j'ai pu faire de quelques-uns, que les états n'avaient fait graver que le coin du revers, et que le coin de la tête

était celui des jetons en usage à l'époque où ils faisaient faire une émission. L'ordre dans lequel je les ai placés n'est peut-être pas celui qui convient; dans tous les cas, je pense que le fait a peu d'importance. En voici d'ailleurs la description :

8. Buste de Louis XV enfant, la tête ceinte d'une couronne de laurier; légende: LUDOVICVS · XV · D · G · FRAN · ET · NAV · REX · (Pl. II, n° 8.)

J'ai placé ce jeton en tête, parce qu'il porte une légende différente de tous les autres.

9. Buste de Louis XV revêtu du costume royal, la couronne en tête; légende: LUD · XV · REX · CHRISTIANISSIMVS · (Pl. II, n° 9.)

La confection de ce jeton aurait-elle eu pour motif de rappeler le sacre de Louis XV, qui eut lieu en 1722, le 23 octobre? Le fait est possible, cependant je ne puis l'affirmer.

10. Buste habillé du roi, avec le grand cordon et la tête nue; légende: LUD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous le buste, le nom du graveur Du Vivier. (Pl. II, n° 10.)

Je connais un jeton de Louis XV avec cette même tête, de l'année 1736.

11. Tête du roi, ceinte d'une couronne de laurier, entourée de la légende: LUD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous le buste, dont la partie inférieure est entourée d'une draperie, on lit: DU VIVIER. (Pl. II, n° 11.)

12. Tête nue de Louis XV, avec la même légende que les deux numéros précédents. Sous la tête, un monogramme du graveur, dans lequel on distingue un D et un R; lequel n'est autre probablement que celui du graveur Du Vivier

qui a signé de son nom entier les deux jetons n^{os} 10 et 11. Le style de la gravure tend à confirmer cette attribution. (Pl. II, n^o 12.)

Tous les jetons qui précèdent existent en cuivre jaune : je ne connais que le n^o 12 dont il y ait des exemplaires en argent (1). Cette raison me l'a fait placer le dernier de cette série, ceux qui suivent ayant un revers différent. Je ne veux pas prétendre cependant qu'il n'existe pas des exemplaires des autres en argent. Le même motif qui a fait frapper celui-ci a pu amener également l'émission en argent des précédents.

Les cahiers et les comptes des états ne nous ont fourni aucun renseignement sur le motif de cette fabrication. La première fois qu'il y est fait mention de jetons d'argent, c'est en 1748. Une circonstance assez singulière accompagne cette émission et donne à penser que l'usage desdits jetons d'argent n'était pas encore définitivement adopté au sein des états d'Artois. L'art. 13 du cahier des points soumis à l'assemblée générale de 1749 dit, en parlant de ces jetons : « résolu de faire rapporter le prix des jetons conformément à la soumission. » Mais cette résolution n'ayant point eu l'effet qu'on en attendait, dans sa réunion de 1751, l'assemblée est obligée de revenir sur ce sujet, et il est résolu que le receveur général des états est autorisé à faire « toutes poursuites et contraintes nécessaires à cette effet. » La conclusion à tirer de cela, c'est que les jetons d'argent

(1) Un exemplaire en argent de ce jeton est dans le cabinet de M. Dewismes. Il est à remarquer que les jetons en argent ont la tranche cannelée, ce qui peut servir à les faire distinguer des exemplaires en cuivre argenté.

donnés dans une circonstance exceptionnelle, à l'occasion de la paix d'Aix-la-Chapelle, peut-être en remplacement des jetons de cuivre, ayant nécessairement une valeur plus grande, on exigeait le remboursement de l'excédant afin de ne pas dépasser la valeur qui leur était attribuée d'habitude. Peut-être aussi avaient-ils été distribués non-seulement aux auditeurs des comptes, mais même à tous les membres des états. Seulement dans ce cas l'on ne comprendrait pas pour quel motif on les aurait fait payer par ceux à qui on les aurait donnés.

Le jeton dont il vient d'être question est vraisemblablement le suivant.

13. Tête nue de Louis XV, ceinte d'un ruban ; entourée de la légende : LVD · XV · REX CHRISTIANISS. Sous la tête, les initiales du graveur en monogramme, SM.

Rev. Écusson d'Artois d'une forme différente des précédents. La couronne offre aussi quelques légères variantes. Ce qu'il y a de plus saillant, ce sont le lion et le lévrier, servant de supports, qui ne sont plus debout, mais couchés sur une saillie faisant partie de l'ornementation qui entoure l'écusson. La légende est toujours : COMITIA ARTE-SIÆ (*). (Pl. III, n° 13.)

Il y a encore deux autres jetons de Louis XV, avec le même revers :

14. Buste habillé du roi, avec le grand cordon, et la tête ceinte d'une couronne de laurier. Légende : LVD · XV ·

(* L'exemplaire de ce jeton, d'après lequel j'ai fait mon dessin, appartient au musée de Saint-Omer. — J'ai eu entre les mains des jetons de 1743 et 1749 avec la même tête, ce qui me fait supposer que c'est celui-ci dont il est question dans le passage cité plus haut.

REX CHRISTIANISS. Sous le buste, les initiales D. V., du nom de Du Vivier. (Pl. III, n° 14.)

15. Tête nue de Louis XV, ceinte d'une couronne de laurier. Sous la tête, la lettre M, initiale du graveur, qui pourrait être le même que pour le n° 13. Même légende qu'aux précédents. (Pl. III, n° 15.)

L'usage des jetons d'argent n'était pas encore adopté définitivement dans le sein des états, car les exemplaires en cuivre des deux derniers sont extrêmement nombreux, tandis que ceux en argent sont relativement rares, et même je n'en connais pas du n° 15 en ce métal. Il n'est pas facile de déterminer la valeur qu'on leur attribuait, car les comptes ne renferment rien à cet égard. Les honoraires des députés aux comptes étaient portés en bloc : ainsi pour n'en citer qu'un exemple, dans le compte de 1726, nous trouvons cette mention : « Pour les journées de MM. les députés à l'examen des trois comptes généraux, dix mille quatre cent livres. » La résolution de l'assemblée générale de 1762, dont j'ai parlé précédemment, fixe bien cette valeur des jetons, mais on ne peut savoir si elle a toujours été la même, et si elle n'a pas varié suivant que les députés faisaient partie du corps de la noblesse, du clergé ou du tiers-état. Voici en effet, les termes de cette résolution :

« Attendu que les députés du corps du clergé, à la reddition des comptes généraux, ne reçoivent que vingt-cinq livres par jour, et ceux du corps de la noblesse, la somme de trente livres non compris les jetons, résolu que ceux du corps du tiers-état ne doivent être payés que sur le pied de vingt livres, et pour les jetons, la somme de deux cents livres. »

Les députés du tiers-état s'opposèrent à cette résolution, et soutinrent que l'usage immémorial devait être maintenu. Cette affaire revint en 1763. Il est dit, dans le cahier des points, que, pour ne pas entraver la marche des affaires, on avait admis le payement des honoraires des députés du tiers-état sur l'ancien pied provisoirement, moyennant une réserve mise sur le compte général par ceux de la noblesse et du clergé, et une autre signée des députés du tiers état. L'assemblée prend la résolution d'en user comme il a été fait à la dernière reddition des comptes, jusqu'à ce que l'assemblée générale y ait statué définitivement.

Comme on le voit, c'est loin d'être clair. Et cependant il était indispensable que les jetons eussent une valeur déterminée, que mes recherches ne m'ont pas fait découvrir, car avec la tendance qu'avaient les députés à augmenter le nombre des journées passées à l'audition des comptes, le chiffre des honoraires qui leur étaient payés eût dépassé toute proportion. Les états, dans leur réunion périodique, avaient bien du mal à résister à cette tendance, et plusieurs fois des résolutions furent prises pour y parer. Ainsi, outre celles que j'ai déjà citées, en 1724, on trouve à l'art. 5 d'un règlement adopté par les états, en ce qui concerne les comptes, la prescription suivante : « Les règlements de 1716 et 1717 seront exécutés, selon leur forme et teneur, touchant l'examen des comptes généraux, adjoutant que la présence de MM. les auditeurs des comptes sera assidue pendant les stations, et qu'à cet effet les susdits règlements seront lus à l'ouverture de chaque séance. »

Nonobstant ces sages prescriptions, les abus étaient deve-

nus tellement grands, en 1784, que sur les représentations qui lui furent faites, l'assemblée générale des états jugea qu'il était nécessaire de faire une nouvelle réglementation de la matière. Bien que les détails de cette affaire n'aient trait qu'indirectement au sujet que je traite, les jetons d'Artois, comme ils sont très-curieux en tant que détails de mœurs de nos anciennes assemblées représentatives, j'ai cru intéressant de les insérer ici.

Les résolutions adoptées dans les assemblées générales de 1686 et 1763, avaient déterminé que l'on compterait vingt jours, pour la vérification du compte général des impôts, non compris les fêtes qui peuvent se rencontrer dans la durée, et que l'on payait en supplément. Le compte des centièmes devait tenir dix jours, aussi non compris les fêtes. Le compte des fourrages était admis pour douze jours, en y comprenant les fêtes ; enfin, il y avait cinq jours pour le compte des casernes, et pareil nombre, pour celui du contrôle, également en y comprenant les fêtes. Cela devait faire en tout cinquante-deux jours, plus les dimanches et fêtes, qui pouvaient se rencontrer dans la durée de la vérification des deux premiers comptes. L'ordre dans lequel se devait opérer cette vérification n'étant pas indiqué, les députés aux comptes en profitaient pour faire coïncider celle des comptes généraux avec l'époque où se trouvaient le plus de dimanches et de fêtes ; et l'on sait qu'avant 1789, le nombre de jours fériés était beaucoup plus considérable qu'à présent. Ainsi, en 1784, les comptes ayant été remis le 19 janvier, leur examen bien conduit devait se terminer le 3 mars. Au lieu de cela, les députés commencèrent par le compte des fourrages qui conduisit jusqu'au

50 janvier. Le 31, l'on s'occupa du compte général des impôts dont la vérification dura jusqu'au 28 février, en tout vingt-neuf jours, dont neuf jours de dimanches et fêtes. Si, au contraire, on avait commencé par les comptes généraux, l'on aurait eu quatre jours fériés de moins, lesquels avaient cependant été payés aux auditeurs. Cet exemple suffit. Aussi, après avoir exposé ces faits à l'assemblée générale, les députés généraux et ordinaires concluaient-ils ainsi : « La cause immédiate, ou plutôt la cause « efficiente de cet abus, résulte, comme on le dit, de ce « que l'honoraire de MM. les députés aux comptes, au « lieu d'être déterminé par proportion au travail, est « dérivé d'un temps fixé, abstractivement de la besogne « véritable, d'où il suit que pour soutenir cet honoraire, on « suppose un temps de travail qui n'existe pas, qui n'a pas « été employé, et qui même n'a pu l'être, puisque au lieu « d'avoir besoin, par exemple, de cinquante-deux journées « pour les cinq comptes, il a suffi en dernier lieu, de douze « jours, y compris le dimanche. » Ils proposaient en conséquence d'adopter un règlement où l'on fixerait l'ordre de la vérification des comptes, et le taux des honoraires proportionnel au travail réellement fait.

Frappée de ces représentations, l'assemblée renvoya l'affaire à une commission composée de deux députés de chaque corps, joints aux députés ordinaires, chargée de la formation d'un projet de règlement sur ces objets, projet qui serait représenté à l'assemblée générale de l'année suivante ; ce qui fut fait. Le règlement fut adopté tel qu'il fut présenté par la commission. J'en donne textuellement les articles qui concernent plus particulièrement le sujet que je raite.

Les art. 1 et 2 fixent l'époque de la présentation des comptes et l'ordre invariable dans lequel se fera leur vérification.

Par l'art. 3, il est déterminé que cette vérification n'occupera jamais plus de trente jours, y compris les dimanches et fêtes, et que chaque jour il y aura deux séances de trois heures chacune, l'une le matin, l'autre le soir.

ARTICLE 4.

« Les honoraires des députés aux comptes seront et
« demeureront aussi fixés irrévocablement, savoir : à
« l'égard des prélats et nobles, à la somme de neuf cens
« livres, dont deux tiers pour les comptes généraux des
« impôts et autres qui doivent être rendus dans le même
« temps, et l'autre tiers pour les comptes des centièmes;
« et à l'égard des députés des chapitres et des villes, leurs
« honoraires seront fixés (pour la différence du tiers, telle
« qu'elle a été fixée jusqu'ici), à la somme de six cens
« livres, divisible comme dessus; au moyen desquelles
« sommes lesd. députés ne pourront rien exiger pour
« jettons, sauf ceux en nature qu'il est d'usage de leur
« remettre. »

ARTICLE 5.

« Ne seront compris parmi les députés des villes dont il
« est parlé dans l'article précédent, les deux membres de
« l'échevinage d'Arras que les officiers municipaux de cette
« ville sont en possession d'envoyer à l'audition et passa-
« tion desd. comptes, lesquels échevins députés recevront

« cumulativement la somme de neuf cens livres, comme
« elle sera payée aux prélats et nobles, sans autres jettons
« que ceux en nature. »

L'art. 6 prescrit la retenue à faire aux députés qui, étant arrivés à Arras pour l'audition des comptes, négligeront, sans motif valable, d'assister aux séances.

Enfin, l'art. 7 indique que le règlement ne sera exécutoire qu'après la fin de l'exercice des députés aux comptes nommés par la dernière assemblée.

Les art. 4 et 5, que je viens de transcrire ci-dessus, indiquent bien que les jetons distribués étaient maintenant des véritables jetons de présence. Et, en effet, par leur acte réquisitorial du 8 janvier 1780, les députés aux comptes avaient demandé des jetons d'argent à la place de la bourse de cent jetons de cuivre évalués à 15 livres; ce qui leur avait été accordé. Dans ces conditions, les jetons étaient distribués, probablement au commencement de chaque séance, aux présents, et le bénéfice qui pouvait en résulter pour ceux qui étaient assidus, était encore assez considérable, puisque le nombre de jetons qui leur était accordé en vertu du règlement précédent, pouvait s'élever à quarante environ, et que chacun d'eux valait au moins 2 livres.

Cette décision de n'avoir plus que des jetons d'argent, est sans doute cause que le nombre des types de ceux de Louis XVI, au revers *COMITIA ARTESIÆ*, est si considérable, en comparaison de ceux du règne précédent, proportionnellement à leur durée respective. Les états, en effet, pour ne pas se mettre trop en avance, ne devaient faire frapper qu'un petit nombre de jetons d'argent; tandis

que, pour les jetons de cuivre, ils pouvaient en demander à la fois une quantité plus considérable. Ainsi, tandis que nous avons eu huit types différents pour le règne de Louis XV, qui dura cinquante-sept ans, nous en trouvons cinq pour le règne suivant, dont la durée, jusqu'à la convocation de l'assemblée constituante, et par suite de la cessation des états provinciaux, ne fut que de quinze ans.

Je ne connais pas d'exemplaires en cuivre des jetons de Louis XVI, frappés pour les états d'Artois; ceux que j'ai eus sous les yeux sont tous en argent; en voici la description :

16. Buste de Louis XVI, à droite, avec la légende : LUD · XVI · REX · CHRISTIANISS ; sous la tête, la signature du graveur : N.GAT.F. (Pl. III, n° 16.)

17. Buste habillé du roi, avec le grand-cordon, et signé au-dessous : N. GATTEAUX. Légende comme ci-dessus. (Pl. III, n° 17.)

18. Buste habillé du roi, avec un costume différent du précédent; légende: LUDOV · XVI · REX CHRISTIANISSIM. Le jeton est signé DUVIV. (Pl. III, n° 18.)

19. Tête à droite de Louis XVI, avec la même légende que celle des n° 16 et 17, signé du même nom que le précédent, DUVIV. (Pl. n° 19.)

20. Buste de Louis XVI, tourné à gauche, avec la légende : LUDOV · XVI · REX CHRISTIANISS. Au-dessous du buste, la signature du graveur, P.DROZ.F. (Pl. III, n° 20.)

J'ai cru devoir placer ce jeton le dernier à cause de la position de la tête qui diffère de tout ce que nous avons vu jusqu'ici, et qui est analogue au jeton qui nous reste à

examiner. Mais, auparavant, j'ai quelques mots à dire sur le motif qui fit abandonner ce type par les états d'Artois.

J'ai dit plus haut que les députés aux comptes avaient réclamé des jetons d'argent. Il avait été arrêté d'abord que chaque jeton d'argent ne vaudrait que 40 sous ; mais comme il aurait fallu faire graver un nouveau coin de revers, on avait pris le parti d'aller jusqu'à 45 sous, valeur intrinsèque, pour pouvoir se servir du vieux coin. En 1787, ce coin était dans un tel état de caducité, ou plutôt de vétusté, qu'il paraissait difficile d'en continuer l'emploi. La cause principale de cette défectuosité provenait du peu d'empreinte qui résultait de la faible quantité de matière employée. Les députés ordinaires avaient écrit aux députés à la cour. De nouveaux modèles avaient été proposés de part et d'autre. En représentant ces faits à l'assemblée générale de 1787, les députés ordinaires exposaient que, quel que fût le modèle adopté, il serait nécessaire d'augmenter la matière. Cette augmentation paraissait ne devoir pas excéder 15 à 20 sous ; mais, ajoutaient-ils, ne vaut-il pas mieux quatre bons jetons que huit mal faits et mal frappés. L'assemblée décida de renvoyer l'affaire à MM. les députés ordinaires.

C'est probablement à cette résolution des états qu'est dû le jeton octogone (pl. IV, n° 21), dont on ne connaît que des exemplaires en bronze. Ce jeton porte, d'un côté, le buste habillé de Louis XVI, tourné à gauche, avec la légende : LUDOVICUS · XVI · REX CHRISTIANISS. Au-dessous du buste est la lettre B, initiale de la signature du graveur. Le revers est au même type que les autres

jetons, avec quelques différences qu'il est facile de distinguer.

Le peu de temps qui s'écoula jusqu'à la dissolution des états provinciaux, à la suite de l'assemblée nationale de 1789, est cause probablement qu'il n'y eut pas de jeton de ce type émis en argent. Il termine donc la série des jetons que l'on peut attribuer avec certitude aux états d'Artois.

JETONS DU COMTE ET DE LA COMTESSE D'ARTOIS.

L'un des frères de Louis XVI avait été désigné, à sa naissance, sous le nom de comte d'Artois. Les jetons qui portent son nom, quoique n'ayant pas rapport à cette province, intéressent néanmoins les amateurs, et font partie naturellement de la collection numismatique artésienne. C'est à ce titre que je les décris.

Le comte d'Artois, depuis Charles X, épousa, en 1773, Marie Thérèse de Savoie. Leur maison fut constituée, et il est probable que c'est à cette occasion que furent frappés les jetons qui portent cette date.

22. Buste habillé du comte d'Artois, en costume militaire, avec le grand-cordon, tourné à droite et entouré de la légende : CHARLE^S PHILIPPE COMTE D'ARTOIS. Sous le buste, le nom de l'artiste : GATTEAUX.

Rev. Écusson de France, avec une bordure de gueules, remplaçant probablement les lambels de l'écusson d'Artois. Il est entouré des colliers de la Toison d'or, de Saint-Michel et du Saint-Esprit, repose sur des drapeaux, et est timbré d'une couronne royale. Légende : MAISON DE MONS^{IEUR} LE COMTE D'ARTOIS. (Pl. IV, n° 22.)

23. Buste habillé de la comtesse d'Artois, tourné à gauche, entouré de la légende : **M.THER.DE SAVOIE, COMTESSE D'ARTOIS.** Sous le buste, la signature **DUVIV.**

Rev. Écussons accolés d'Artois et de Savoie, surmontés d'une couronne royale. L'entourage est terminé au bas par deux palmes croisées. Légende : **MAISON DE MAD^e LA COMTESSE D'ARTOIS.** (Pl. IV, n° 24.)

24. Variété du même jeton, consistant en ce que la coiffure de la princesse ne porte pas l'aigrette qui est au sommet de la tête.

25. Autre variété dans laquelle les deux palmes enlacées au bas des écussons du revers n'existent pas.

26. Jeton composé avec la tête du n° 22 et celle du n° 23. (Pl. IV, n° 23.)

Ces jetons existent en argent, en cuivre rouge et en cuivre jaune.

27. Jeton octogone, portant les armoiries du comte d'Artois, comme sur le revers du n° 22, avec addition de deux branches de laurier au-dessous de l'écusson. Le tout est entouré d'une bordure d'oves.

Rev. Une couronne de laurier, portant au milieu l'inscription : **JETTON DE MONSEIGNEUR LE COMTE D'ARTOIS, 1773.** (Pl. IV, n° 25.)

Ce jeton, très-finement gravé, est signé, du côté de l'écusson, **LOR.F.**, ce qui indique qu'il a été fait par le graveur Lorthior, qui avait fait aussi le sceau du comte d'Artois (1).

(1) Je possède un cliché en bronze ciselé de ce sceau ; il représente le comte d'Artois en costume militaire, l'épée nue, monté sur un cheval

28. Autre jeton semblable pour l'année 1775, offrant quelques variétés de coin. Entre autres, la bordure du revers est formée d'oves, comme la face, au lieu d'avoir des feuilles d'eau. La couronne est plus épaisse, les lettres sont plus grandes.

29. Jeton octogone, portant, d'un côté, deux écussons accolés aux armes du comte d'Artois et de Marie-Thérèse de Savoie, et, au revers, l'inscription : JETTON DE MADAME LA COMTESSE D'ARTOIS, dans une couronne de feuillages. (Pl. IV, n° 26.)

30. Variété du même jeton, consistant en quelques changements du côté des armoiries, et surtout dans la suppression de deux branches entrelacées accompagnant le bas des écussons. (Pl. IV, n° 27.)

Aucun des deux derniers jetons n'est signé. Ils ressemblent cependant, pour la gravure, à ceux du comte d'Artois. Cependant, je n'oserais affirmer qu'ils soient dus au graveur Lorthior.

Ces quatre jetons sont en bronze.

L'inscription de ces jetons et la comparaison de ceux octogones avec les premiers me portent à croire que, pour ceux-ci, il n'y a eu que le côté des têtes gravé par les

galoppant à gauche au-dessus d'un trophée formé de canons, de fusils, d'un tambour, d'une cuirasse, d'un casque et de drapeaux. Dans le fond un rempart crénelé. En exergue : MDCCLXXIII. La légende est CHAR. PHIL. FILS DE FRANCE, COMTE D'ARTOIS, COLONEL GÉNÉRAL DES SUISSES ET GRISONS. La plinthe qui soutient le terrain sur lequel galoppe le cheval porte ЛОРТИОУ. F. Ce graveur était renommé surtout pour les armoiries; il a travaillé sous les règnes de Louis XV et Louis XVI. La dimension de ce sceau m'a empêché de le reproduire.

artistes qui les ont signés : les armoiries du revers de ces pièces sont tellement semblables à celles des autres, qu'il est à croire qu'elles ont été aussi faites par Lorthior. Ceci n'aurait d'ailleurs rien d'insolite ni d'extraordinaire ; on pouvait être très-bon graveur de figures et ne pas savoir composer des armoiries. On ne peut nier cependant que le sceau du comte d'Artois, gravé par Lorthior, ne présente un aspect satisfaisant, sauf le cheval, dont les proportions ne sont pas bien observées. Au reste, ceci n'est qu'une simple hypothèse à laquelle je ne tiens nullement.

**JETONS FRAPPÉS PENDANT LA DOMINATION DES ROIS D'ESPAGNE ET
AYANT PU SERVIR DE JETONS DE COMPTE.**

Beaucoup des jetons suivants ont été publiés par Van Loon ou d'autres auteurs. Je leur emprunte les motifs pour lesquels ils ont été émis. Une partie a dû être frappée par les ordres mêmes des états d'Artois, et l'on conçoit que, dans ces circonstances, ils ont pu servir de jetons de compte, préférablement à d'autres qui n'étaient pas spécialement relatifs à cette province. Tous, ou du moins beaucoup d'entre eux, doivent exister en argent, en même temps qu'en cuivre. Je n'en ai eu sous les yeux qu'un seul, le n° 34, qui est dans le riche cabinet de M. Déwismes. Les jetons de ce métal étaient donnés en étrennes ou en cadeaux.

Passons à la description de ces jetons.

Le premier, par ordre de date, est le suivant, que nous empruntons à un article de M. R. Chalon, inséré dans le t. III de la 3^e série de la présente Revue, p. 67.

30. Écusson aux armes d'Artois, surmonté d'une couronne royale fermée, et ayant deux lions pour supports : Légende : + : PHIL · + II · + · HIS · REGE · + · CO · + ATRE.

Rev. Femme debout, tenant une palme de la main droite, et appuyant le bras gauche sur une colonne : * SECVRI-TATI + · · PATRIÆ · * + *. Dans le champ : 1570.

Argent. Collection de M. de Coster. (Pl. V, n° 28.)

Ce jeton fait évidemment allusion à la tranquillité dont jouissait l'Artois, pendant que les autres provinces des Pays-Bas étaient en proie à la révolte contre Philippe II. Je partage à cet égard complètement l'avis de M. R. Chalon. Remarquons aussi le titre donné au roi d'Espagne : *comes atrebatensis*, et non *comes artesiæ*, ainsi que le portent les premiers produits de l'atelier monétaire d'Arras.

31. L'écusson aux armes d'Artois, au-dessus de quelques épis de blé brisés et renversés par le souffle de deux aquilons. Légende : STERILIS · TRISTES · REDDIT · AGER. Dans le champ : la date de 1587.

Rev. L'écusson d'Artois, entre le soleil et la lune, au-dessus de cinq épis vigoureux et bien remplis. Légende: SED · LAETVS · EGENOS. 1588. (Pl. V, n° 29.)

Publié par Van Loon. Suivant cet auteur, ce jeton aurait été frappé en 1588, en souvenir de la disette de 1587, qui affligea l'Artois, et de la défense faite aux autres provinces d'exporter leurs denrées, ce qui les rendait aussi pauvres que celles en proie à la famine.

32. O · CLARIOR · E · NEVLIS · 89. Les deux chiffres séparés par un rat. Le soleil sortant des nuages éclaire un champ où l'on aperçoit deux épis.

Rev. ATTRITA · RECRESKO. Bellonne marchant au

milieu d'un champ dont les tiges sont debout et en pleine fleur. Allusion à la prospérité qui succéda aux désastres, lorsque le succès vint de nouveau récompenser les armes espagnoles.

Ce jeton n'est pas dans Van Loon; il a été copié sur un exemplaire un peu fruste, appartenant à M. Dewismes. (Pl. V, n° 30.)

33. Même face que le précédent.

Rev. Un personnage que Van Loon désigne sous le nom du duc de Parme, à genoux dans un jardin, les regards élevés vers le ciel, où apparaît le Sauveur dans une gloire. Légende : NIL · DESPERANDVM · AVSPICE · CHRISTO · 1 · 3 · 8 · 8, en exergue.

Jeton frappé à l'occasion des victoires du duc de Parme, après ses revers de l'année précédente. (Pl. V, n° 31.)

Publié par Van Loon.

34. Comme au n° 32.

Rev. Écusson aux armes d'Espagne, entouré du collier de la Toison d'or, avec la légende : GECT · DV · BVREAV · DES · FINAN · 1578. (Pl. V, n° 32.)

Inédit. Ce revers, par sa date, indique l'emploi d'un vieux coin.

On trouve encore le même accolé avec deux autres types différents, et formant ainsi deux nouvelles variétés non comprises dans Van Loon.

35. Écusson d'Artois, entouré de la légende incomplète, et par conséquent inintelligible:..... OTEVITVR · ARTHESIA. (Pl. V, n° 33.)

Il m'est impossible de deviner le sens de cette légende,

n'ayant d'ailleurs vu qu'un seul exemplaire de ce jeton dans le cabinet de M. Dewismes, de Saint-Omer.

36. Écusson ovale aux armes d'Artois, dans un entourage d'arabesques, avec la légende : PHS · D · G · HISPN · Z · REX · COM · ART. (Pl. V. n° 34.)

Ces deux jetons ont peut-être été frappés en 1578, et leur type semble prouver qu'ils ont été émis spécialement par ordre des états d'Artois.

37. Le dernier type accolé au revers du jeton, n° 33. (Pl. V, n° 33.)

Collection de M. Octave Hermand.

38. Têtes affrontées d'Albert et Isabelle, entourées de la légende : ALB · ET · ELISAB · D · G · ARCHID · AVS · En exergue : AVSPICIIS.

Rev. DVCES · BVRGVNDIÆ · ET · CO · ARTESIÆ · entourant une couronne formée de deux branches de laurier, renfermant ces mots : MVNIFICENTIA. P. P. 1600. (Pl. V, n° 36.)

Cabinet de M. Dewismes.

Van Loon, cite trois dimensions de cette pièce, les unes d'un diamètre de 0^m,051; les autres de 0^m,027, ce sont celles que je viens de décrire; et enfin les dernières ont 0^m,024. Ces pièces furent jetées au peuple, à l'entrée des deux archiducs, dans la ville d'Arras, le 13 février 1600. Il existe des jetons semblables pour plusieurs autres provinces.

JETONS RELATIFS A LA PRISE D'ARRAS.

La rentrée partielle de l'Artois, sous la domination de la France, avait eu lieu en 1640. Il eût été étonnant qu'un

événement aussi important n'eût pas été célébré par l'émission de quelques jetons, qui eussent rappelé au moins la prise d'Arras. Les recherches de M. J. Rouyer, insérées dans le t. VI de la nouvelle série de la *Revue numismatique française*, p. 378 et suivantes, nous en ont fait connaître deux, qu'on peut attribuer à cette circonstance. Je crois intéressant de reproduire ici la description qu'en a donné cet auteur (1).

39. « * · MEDIIS · SIC · TVTA · PROCELLIS. Un
« vaisseau, la fortune de l'État, battu par les vents et les
« flots, résistant aux efforts de la tempête, grâce à son
« ancre arrêlée dans des insignes héraldiques et honori-
« fiques personnifiant Richelieu. Ces insignes se compo-
« sent d'un écu aux armes du ministre (2), surmonté de la
« couronne de duc et du chapeau de cardinal, et entouré
« des colliers des ordres du roi, le tout se détachant sur
« un manteau ducal. »

« Rev. VINCET · DVM · PROTEGET · ARAS. Épée
« droite, sur un autel orné de la croix de l'ordre du
« Saint-Esprit. A l'exergue : 1641. » (Pl. VI, n° 38.)

« Le sens qui, eu égard à ce type, paraîtrait le plus
« naturel dans la légende du revers, est que l'épée de la
« France vaincra aussi longtemps qu'elle protégera les
« autels. Mais, sans nous arrêter à rechercher ce que la
« devise ainsi comprise pourrait avoir d'applicable aux
« faits et à la politique de Richelieu, et sans contester non

(1) M. J. Rouyer a bien voulu m'autoriser, d'une manière très-gracieuse, à reproduire sa description et ses dessins.

(2) « Les armes de Richelieu étaient d'argent, à trois chevrons de gueules. »

« plus la pensée que l'auteur aura eue, même par ses allé-
« gories à ce point de vue (1), d'être agréable à son héros,
« ce n'est rien avancer de trop que de dire qu'il a particu-
« lièrement voulu équivoquer sur le dernier mot de la
« phrase, et donner à entendre que l'épée de la France
« continuera de vaincre en même temps qu'elle protégera
« Arras. Il revenait assurément à Richelieu, comme on l'a
« vu ci-dessus (2), une part assez large dans le succès de
« la prise d'Arras, pour que l'on pût faire allusion à cet
« événement sur les jetons du puissant ministre ; et la prise
« d'Arras est même explicitement attribuée presque en
« entier à sa prévoyance, par certains auteurs du temps (3). »

« Le second des jetons dont nous nous occupons a été
« frappé pour le grand conseil.

« 40. · · NIL NISI · · CONSILIO.. L'écu de France,
« couronné, et entouré des ordres du roi.

« *Rev.* PHOE (*bus*) · NA (*scitur*) · ET · TAVRVS ·
« ACCESSIT · AD · ARAS · Soleil éclairant un autel
» antique, sur lequel se consume un taureau. A l'exergue :
» 1641. (Pl. VI, n° 39.)

« La dernière légende vise au style poétique, mais nous
« ne supposons pas qu'on ait eu l'intention d'en faire
« un véritable vers ; il faudrait, pour cela, y admettre trop
« de licences. Prise dans son sens littéral, elle semble

(1) « On sait tout ce qu'à fait Richelieu, sinon pour la protection de
« la religion catholique, du moins pour l'abaissement du calvinisme. Le
« siège de la Rochelle est connu de tout le monde. »

(2) Voir la notice précitée de M. Rouyer.

(3) « Declumes, *Abrégé de l'histoire des guerres des Pays-Bas.*
« Paris, 1634, 2^e partie, pp. 484 et 482, et 3^e page de la table. »

« dire assez peu de chose, mais il est possible qu'elle
« renferme bien des allégories, astrologiques ou autres,
« qui l'aurent fait, à l'époque de sa composition, trouver
« belle par les initiés. Il est d'ailleurs évident que l'on
« a encore voulu ici jouer sur le mot qui termine la
« phrase, et que la manière principale d'envisager la
« devise complète est d'y reconnaître le soleil de la France
« se levant sur *Arras*, ainsi que le triomphe des armes
« du roi devant la même ville, symbolisé par l'holocauste
« du taureau. »

Nous devons des remerciements à M. J. Rouyer, pour avoir, par ses savantes recherches, et ses judicieuses observations, enrichi de deux nouvelles pièces, la numismatique artésienne, assez pauvre par elle-même. Nul doute, suivant moi, que l'attribution du n° 39 ne soit exacte. Tout puissant que fut Richelieu, l'histoire nous le montre s'efforçant de ne pas exciter l'ombrageuse susceptibilité de son maître, et certainement Louis XIII ne put se trouver blessé de la manière dont la légende de ce jeton rappelait le fait célèbre dû pour ainsi dire complètement aux talents de son ministre. L'attribution du second n'est pas aussi incontestable; mais une fois sur la voie, et la date aidant, je suis tout disposé à me ranger à l'avis de M. J. Rouyer. J'ai d'ailleurs à décrire un autre jeton qui ne laisse aucun doute, et que son heureux possesseur, M. de Coster, a eu l'obligeance de me permettre de publier; lequel jeton vient à l'appui de l'attribution à la prise d'Arras de ceux qui précèdent.

41. Écussons accolés de France et de Navarre, timbrés d'une couronne royale. Entre les pointes des écussons

un L couronné. Le tout est entouré du collier de la Toison d'or, et de celui du Saint-Esprit. Légende : * ORDINAIRE DES · GVERRES *.

Rev. Représentation (un peu fantastique) de la ville d'Arras, ainsi que le dit le nom ARAS inscrit au-dessous. Dans la campagne, au-dessus de la ville, un trophée à gauche et un autel à droite, le tout éclairé par une auréole. En exergue, 1641. Légende : · VICTORI · ET · IVSTO · (Pl. VI, n° 37.)

Argent.

Il n'y a pas d'indécision possible pour l'attribution de ce jeton. C'est bien la ville d'Arras qu'on a voulu représenter. La manière dont le nom est écrit, vient à l'appui de ce que dit M. Rouyer à ce sujet dans sa dissertation. Il n'est pas jusqu'à la légende, dans laquelle on pourrait trouver aussi une espèce de calembour macaronique, dans le goût de ceux qui se trouvent sur les jetons précédents. On peut y lire ; *Victori et justo Aras, des autels pour le juste et le victorieux*, légende confirmée par l'autel et le trophée qui sont au-dessus de la ville, et qui n'est certes pas plus étonnante que celles des deux jetons précédents. Comme je le disais donc, le jeton que nous examinons en ce moment, vient à l'appui de la détermination des deux autres.

JETONS DE LOUIS XIV AVEC LE TITRE DE COMTE D'ARTOIS.

La soumission d'Arras, ainsi que d'une partie de l'Artois à la France, ne créait qu'un état de choses provisoire. L'Espagne ne perdait pas l'espérance de recouvrer ce qui lui avait été enlevé, et le 3 juillet 1654, ses armées investissaient la capitale de la province. La place fut ravitaillée malgré les efforts du prince de Condé, qui commandait

l'armée espagnole, et celle-ci fut obligée de lever le siège. Cet événement fut rappelé sur des jetons de l'année 1655, suivant l'usage de frapper, pour les services divers, de ces pièces portant l'indication des événements les plus remarquables empruntés à l'année qui venait de s'écouler. Voici leur description :

42. Buste de Louis XIV, couronné de lauriers, entouré de la légende : LVD · XIII · D · G · FR · ET · NA · REX · COMES · ARTESIAE. En exergue : PART · CASVELLES.

Rev. Choc de cavalerie. Dans le lointain la ville d'Arras, désignée par son nom ARRAS. Légende : HÆC · SVNT · PRÆLVDIA · PACIS. En exergue, 1655. (Pl. VII, n° 40.)

Publié par Van Loon, mais avec la tête du n° 44.

43. Ce revers est encore joint à un autre avers ainsi qu'il suit :

Écusson couronné aux armes de France, entouré des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit, avec la légende : L. LONGVET T^r (trésorier) G^l (général) DE L'EX (traordinaire)^{tr}. D(es) GVERRES ET CAVA^{tr}. (Pl. VII, n° 41.)

44. Buste de Louis XIV, couronné de lauriers, entouré de la légende : L(udovicus) 14 · F(ranciæ) · E(t) N(avarrae). MONARCHA · HISPA(norum). VIC(tor) · COM(es) · ARTESIAE. En exergue, les armes d'Artois composées d'un semé de fleurs de lis, et d'un lambel à quatre pendants chargés des trois tours de Castille.

Rev. Le roi vêtu à la romaine, recevant une couronne que lui présente une femme tenant une palme de la main gauche. Dans le fond, la représentation de la ville d'Arras. Légende : LIBERATORI · DEBITAM · REPENDO. (Pl. VII, n° 50.) Publié par Van Loon.

43. Même tête qu'au n° 42.

Rev. CANTANS · FVGAT. Un coq faisant fuir un lion par son chant. Dans le fond une ville fortifiée. Exergue, 1633 : (Pl. VII, n° 42.)

Van Loon, en publiant cette pièce, dit qu'elle a été fabriquée pour rappeler la levée du siège du Quesnoy, où le prince de Condé, commandant l'armée espagnole, dut se retirer sans combattre devant l'armée française commandée par Turenne et la Ferté. Cependant, si l'on remarque que le siège du Quesnoy eut lieu en 1633, et que les jetons ne rappellent les événements que de l'année précédente, nous sommes conduits à reconnaître que le revers de ce jeton est plutôt relatif à la levée du siège d'Arras. L'allusion est la même, puisque les Espagnols durent quitter leur entreprise, lorsque la place eut été ravitaillée.

46. Même tête qu'au n° 42.

Rev. MERITIS · TRIBVENDA · REFVNDO. Trophée composé d'une épée en pal, au fourreau fleurdelisé, de deux bâtons de maréchal et deux pennons également fleurdelisés. Exergue : 1633. (Pl. VII, n° 43.)

Ce jeton me paraît avoir rapport au même fait que le précédent, et faire allusion à la levée du siège d'Arras secouru par l'armée commandée par le maréchal de Turenne.

47. Même tête.

Rev. NOS · CREAS · ET · RECREAS. Le soleil éclairant la mer dans laquelle nagent deux poissons, à droite un arbre, à gauche un rocher. (Pl. VII, n° 44.)

Je n'ai pu découvrir le fait auquel ce jeton fait allusion. Peut-être est-ce simplement un jeton banal.

48. Écusson couronné aux armes de France, entouré

des colliers de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Légende :
· NIL · NISI · CONSILIO. (Pl. VII, n° 43.)

Jeton du grand conseil.

Van Loon signale encore un jeton avec la même tête de Louis XIV. En voici la description :

49. ÆTERNO · FOEDERE · IVNGAM. Les deux ponts jetés sur la Bidassoa, joignant les rives avec l'île des Faisans, et, dans cette île, le plan de la loge qu'on y avait construite.

Bien que ce jeton ne porte pas de date, comme il est semblable à d'autres ayant en exergue 1660, c'est à cette année qu'il doit être classé. Il rappelle les conférences qui précédèrent la paix des Pyrénées.

Viennent ensuite les jetons avec la tête du n° 44. Outre le revers décrit sous ce numéro, nous connaissons encore les suivants :

50. Même revers que le n° 48. (Pl. VII, n° 46.)

Jeton du grand conseil.

51. Un trophée d'armes et un olivier, au-dessus desquels une main, sortant des nuages, laisse tomber des pièces de monnaie. Légende : NERVVS · PACIS · BELLIQUE. En exergue : 1655. (Pl. VII, n° 47.)

Ce jeton doit être du bureau des finances. Il fait allusion, sans doute, aux dépenses nécessaires pour entretenir la guerre et acquérir la paix en subventionnant les puissances neutres ; politique pratiquée, comme on le sait, par le grand roi, notamment pour la guerre de Hollande, pendant laquelle il payait un subside au roi d'Angleterre, afin d'obtenir sa neutralité.

52. Un astre rayonnant au milieu du champ. Légende :

LVMINE · SIGNAT · ITER. En exergue : 1656. (Pl. IV, n° 48.)

Ce jeton est une allusion très-transparente aux victoires de Louis XIV pendant l'année 1655; mais je n'ai pu découvrir à quel fait particulier il peut être relatif.

53. Bassin circulaire d'où s'échappent cinq jets de liquide. Légende : **COLLIGIT · VT · SPARGAT.** En exergue : 1656. (Pl. VII, n° 49.)

Ce doit encore être un jeton du bureau des finances ou de la trésorerie, faisant allusion aux impôts que le gouvernement centralise pour les répartir ensuite sur divers services.

Là se bornent les jetons de Louis XIV, relatifs à l'Artois, que j'ai pu recueillir. Les exemplaires que j'ai eus sous les yeux sont tous en cuivre, mais nul doute qu'il n'en existe en argent (1). Je n'ai rien pu trouver qui rappelât la prise de Saint-Omer, en 1677, et qui eut rapport à la rentrée définitive de l'Artois sous l'obéissance des rois de France.

JETONS DES GOUVERNEURS D'ARTOIS.

Les jetons que je donne ci-après n'ont pas été tous frappés pour les personnages qui y sont désignés, à cause de leurs fonctions de gouverneurs d'Artois. J'ai cru devoir néanmoins les donner, pour tâcher d'augmenter la série

(1) Le n° 45 existe en argent dans la collection de M. O. Hermand.

Les jetons décrits par moi ne sont pas très-rares, c'est pourquoi je n'ai pas indiqué dans quel cabinet ils se trouvent. Néanmoins, je dois dire que tous mes dessins ont été faits d'après les exemplaires appartenant à M. Dewismes, sauf le n° 43 qu'il n'a pas encore.

relative à cette province, si pauvre en monuments numismatiques de toute espèce.

54. LAMORAL · P · D · GAVRE · CO · DEGMONT.
Écusson aux armes du comte d'Egmont, timbré d'une couronne de comte, et entouré du collier de la Toison d'or.

Rev. Les armoiries, en losange, de la femme du comte d'Egmont, fille de Jean, comte palatin de Simmeren, et de Béatrix de Bade. Légende : **SABINE · PAL · DVCESSE · EN · BAVIERE.** (Pl. IX, n° 58.)

Publié par Van Loon. Collection de M. Dewismes.

Ce jeton paraît avoir été frappé à l'occasion même du mariage du comte d'Egmont. Ce seigneur avait été établi gouverneur d'Artois, par Philippe II, en 1560, après la paix de Cateau-Cambrésis.

55. Une main, sortant d'un nuage, est saisie par une vipère qui s'élançe d'un fagot jeté sur le feu. Légende : **QVIS · CONTRA · NOS · R · DE · MELEVN.**

Rev. Écusson aux armes de Robert de Melun, portant d'azur à sept tourteaux de gueules posés trois, trois et un, et au chef d'or ayant une étoile en franc-quartier. Il est timbré d'une couronne de marquis, et entouré de la légende : **MARCQVIS · DE · ROVBAIS.** (Pl. VIII, n° 51.)

Publié par Van Loon et par M. Vanhende (Numismatique Lilloise).

Van Loon indique pour Robert de Melun d'autres armoiries que celles rappelées sur ce jeton : il lui donne une bannière de gueules sous un chef d'hermines. Je ferai remarquer, à cet égard, que François de Melun, prévôt de Saint-Omer de 1499 à 1521, et, en même temps, évêque

de Théroouanne, qui était de la même famille, portait les armoiries indiquées sur le jeton précédent, sauf l'étoile mise en franc-quartier (1).

Ce jeton paraît avoir été émis pour conserver le souvenir des services rendus par Robert de Melun à la cause espagnole, et après l'érection de sa terre de Roubaix en marquisat. Ce seigneur fut désigné comme gouverneur d'Artois en 1577.

Une variété de ce jeton consiste en ce que, au revers précédent, se trouve accolé l'avvers du n° 58. Elle appartient à M. Alex. Piat, de Roubaix.

56. M · A · RYE · MAR · VAREMB · GV · ARTH ·
Armoiries du marquis de Varembo, gouverneur d'Artois, entourées du collier de la Toison d'or.

Rev. Nuage d'où sort une main tenant le gouvernail d'un vaisseau, au flanc duquel est attaché l'écusson d'Artois. Le tout entouré de la légende : HINC & SECV-RITAS & 1591. (*Rat.*) (Pl. VIII, n° 52.)

57. Variété du même jeton. Le côté des armoiries est le même, sauf deux différences dans la légende pour les deux derniers mots, qui sont écrits ainsi :G · ARTHE · (Pl. VIII, n° 53.)

Allusion très-transparente et flatteuse pour le marquis de Varembo, à qui l'on dit ainsi que l'Artois peut être tranquille et ne craindre aucune surprise de l'ennemi, tant qu'il sera gouverneur de la province.

Publiés par Van Loon.

(1) Voyez *Histoire sigillaire de Saint-Omer*.

JETONS DE LA CHAMBRE ÉCHEVINALE D'ARRAS.

La ville d'Arras, chef-lieu de la province d'Artois, où se réunissaient les états, devait se ressentir, plus que tout autre, des agitations politiques de l'époque : aussi, n'est-on pas étonné de voir des jetons portant l'indication qu'ils ont été frappés pour la chambre échevinale d'Arras, renfermer des allusions aux événements qui se passaient. Au reste, il fallait ce temps de troubles, où tous les partis cherchaient, à l'envi, à faire connaître leurs sentiments, pour que le magistrat d'Arras ait jugé à propos de faire frapper des jetons spéciaux pour son usage, ce qui n'eut lieu que pendant peu d'années : car, jusqu'à ce moment, l'existence de jetons particuliers ne s'était pas encore manifestée, et l'on n'en rencontre plus après la cessation de l'émission de ceux que nous allons examiner.

58. Un guerrier armé de la lance et du bouclier, entre deux dragons, dont les têtes sont levées contre lui. En exergue : 1582; légende : EN · ESPOIR · IATTENS.

Rev. Écusson, portant un lion debout, ayant au flanc l'écusson d'Artois, le tout formant, comme on le sait, les armoiries de la ville d'Arras, entouré de la légende : GETZ * POR LA CHAMB : ESCHEVINALE. (Pl. VIII, n° 54.)

59. Variété, avec le nom ARRAS, inscrit au-dessus de l'écusson. (Pl. VIII, n° 55.)

Publiés par Van Loon.

60. Variété du n° 59, consistant en ce que la légende commence au haut de la pièce, au lieu de commencer par le bas.

Collection de M. O. Hermand.

D'après Van Loon, ces jetons auraient été frappés pour rappeler le secours en hommes et en argent, envoyé aux villes wallonnes par l'Espagne, pour tâcher de ne pas les laisser entraîner dans le parti de la France ou des états généraux. Les deux dragons représenteraient le prince d'Orange et le duc d'Alençon, et l'homme armé, la province d'Artois, résistant aux sollicitations des deux partis, et n'ayant confiance que dans ses armes.

61. Un lion, debout, portant au flanc l'écusson d'Artois ; au-dessus : ARAS ; dans le champ, la date 1584. Le tout entouré de la légende : * GET · POVR · LA · CHAMBRE · ESCHEVIN.

Rev. Armes d'Espagne, remplissant tout le champ, avec la légende : * VIVE · DIEV · ET · LE · ROY · DES-PAINGNE. (Pl. VIII, n° 56.)

Jeton rappelant l'amour des Artésiens pour leur religion et le roi d'Espagne

62. Lion, debout, portant au flanc l'écusson d'Artois. Légende : * GET · POVR · LA · CHAMBRE —.

Rev. * ESCHEVINALE . DARRAS . 85 ., entourant l'écusson d'Artois. (Pl. VIII, n° 57.)

Ce dernier jeton ne fait allusion à rien ; il exprime simplement l'objet pour lequel il a été frappé.

Je terminerai cette notice, déjà trop longue, par la description d'un jeton qui, bien qu'il n'ait aucun rapport à l'Artois, figure néanmoins dans la collection de cette province, parce qu'il a été frappé à Arras.

63. Jeton frappé en souvenir de la prise de Tournai par le prince de Parme. PHLO · RE · HISPA · LVSITAI · POTITO · ALEX · PR · PARME. Dans le champ, au-dessous, un rat; le complément de l'inscription se trouve en légende : * TORNACVM : SVB : EGIT . 1581.

Rev. Les armes d'Espagne occupant tout le champ, entourées de la légende : * VIVE · DIEV · ET · LE · ROY · DESPAINGNE. (Pl. IX, n° 59.)

Ce jeton a été frappé en 1584. En effet, la monnaie d'Arras n'ayant été établie qu'en 1582, il n'a pu être fabriqué en 1581, et c'est, sans doute, un souvenir de gratitude à l'égard d'Alexandre Farnèse, que les états voulurent rappeler ainsi.

Une autre remarque. Van Loon prétend que la marque de la monnaie d'Arras tire son origine de la crose de Sainte-Gertrude, qui fait partie des armes épiscopales de cette ville, et sur laquelle on voit toujours représentées quelques souris qui montent le long du bois. Van Loon me paraît avoir pris pour des souris les crochets feuillus qui ornent les crosses. Quant au rat, on sait qu'il existe sur le scel de la ville d'Arras. Il se trouvait aussi sur le scel de la cité, que j'ai vu dans la collection de feu le D^r Rigollot.

Les jetons que je viens de décrire dans le cours de cette notice ne sont pas très-rares; ils existent en grande partie dans beaucoup de collections, c'est pour cette raison que je n'ai pas désigné à chaque pièce le cabinet où elle se trouvait; je n'ai donné cette désignation que pour les plus rares, et l'on remarquera qu'ils se trouvent presque tous

dans le riche cabinet de M. Dewismes, qui les a mis à ma disposition. Je saisis cette occasion, pour témoigner à cet amateur distingué toute ma gratitude pour l'obligeance qu'il a montrée, en maintes occasions, à mon égard.

L. DESCHAMPS DE PAS.

MONNAIE INÉDITE
DE
GILLEI-FRANQUEMONT.

PLANCHE IX, n° 2.

En passant en revue, pour la centième fois, peut-être, les monnaies incertaines de ma collection, il m'est tombé sous la main une petite pièce de billon de bas titre et d'une conservation médiocre, mais dont un fragment de légende a vivement excité ma curiosité.

Cette pièce, sur laquelle on lit, d'une part : **NOMISMA GI...**, a pour type une croix feuillue. De l'autre côté, la légende : **BENED(ictus). QVI . VENIT:...** (*in nomine Domini*), entoure trois écussons réunis par le chef et rayonnant du centre à la conférence. Un lion issant, une aigle éployée chargent les deux premiers écus ; le troisième, mal conservé, laisse voir un arbre, je crois.

Tous ces éléments paraissent, au premier abord, bien insuffisants pour tenter une attribution sérieuse : pourtant le mot **NOMISMA** nous rappelle un atelier monétaire qui, sur le petit nombre de ses rares pièces parvenues jusqu'à nous, a presque invariablement employé cette désignation. Trois pièces, sur quatre que nous connaissons, portent le mot : **NVMISMA**, une variété que j'ai moi-même possédée, offrait la forme **NOMISMA**. De plus, si l'on remarque que sur notre pièce le mot suivant commence par **GI...**, on

lira, je pense, sans hésitation, **NOMISMA GILLEI**, et l'on reconnaîtra ici une variété nouvelle de la monnaie de Gillei-Franquemont.

L'autre côté de la monnaie est moins facile à interpréter. Je ne sais quel rapport il peut y avoir entre Gillei-Franquemont et les deux premiers écussons. L'incertitude tomberait si le troisième écu montrait distinctement les armes de Gillei, c'est-à-dire l'arbre arraché, de sinople; mais je dois convenir que le dessin en est très-confus.

Cette monnaie me paraît fabriquée avec l'intention d'imiter plusieurs types usités au commencement du xvi^e siècle dans les Pays-Bas, et notamment ceux des trois villes (Campen, Zwoll et Deventer), ainsi que Hasselt et Zutphen.

En vérifiant avec soin toutes les pièces connues de ces localités, je n'en ai trouvé aucune avec le mot : **NVMISMA** ou **NOMISMA**.

Les divers ouvrages de Van der Chijs ⁽¹⁾, dont les tables sont si complètes et si commodes, ne m'ont rien révélé à ce sujet, et quant aux armoiries dont l'affirmation eût été décisive, je suis fondé à faire bon marché de leur silence ou même de leur négative, car, dans un précédent travail sur « la monnaie d'imitation » ⁽²⁾, j'ai plusieurs fois constaté dans les ateliers monétaires où on se livrait à cette contre-façon une grande indifférence à l'égard du blason.

⁽¹⁾ *De munten der heeren en steden van Overijssel. Hasselt*, pl. 47 n° 3; *Campen, Zwoll, Deventer*, pl. 9, n° 62 à 66. — *De munten der heeren en steden van Gelderland. Zutphen*, pl. 6, n° 2.

⁽²⁾ *Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, 1862, p. 74 et seqq.

Les armes de la monnaie que l'on imite sont parfois copiées exactement, tandis que la légende subit quelque altération. D'autres fois c'est un blason de fantaisie que l'on introduit, souvent encore l'écusson reste simplement en blanc.

Les petits États du nord de l'Italie ont excélé dans ce genre, et leur exemple a été suivi dans d'autres pays. Les barons de Gillet-Franquemont, qui ont contrefait tant de monnaies voisines, peuvent très-bien avoir poussé leurs tentatives jusque dans les Pays-Bas, et en prêtant à Nicolas de Gillet cette imitation de la monnaie des trois villes, ou de Zutphen ou d'Hasselt, je ne prête, comme on dit....., qu'à un riche.

Franquemont est trop connu par les travaux de MM. Plantet et Jeannez (*Monnaies de la Franche-Comté*), pour que j'en parle plus au long. Je me bornerai à rappeler que l'endroit où se trouvait cet atelier monétaire, étant aujourd'hui sur le territoire de Berne, la Suisse peut avec justice revendiquer la série des monnaies de Gillet-Franquemont.

MOREL-FATIO.

MONNAIE DES TAI-PING (太平),

LES REBELLES EN CHINE.

PLANCHE IX, n° 4.

M. Gustave Schlegel, traducteur du gouvernement pour la langue chinoise à Batavia, a présenté au cabinet numismatique de l'université de Leyde, déjà si riche en monnaies orientales, une série de monnaies de la dynastie *Tsing*, actuellement régnante en Chine, savoir : de l'empereur Shun-Tsji (1644-1661) ; Kang-Hi (1661-1722) ; Yung-Tsjing (1722-1736) ; Kien-Lung (1736-1796) ; Kia-King (1796-1820) ; Tao-Kwang (1820-1851) ; et Ham-Fung (1851-1861). Quant au jeune empereur actuellement régnant, Tung-Tsji, il paraît qu'il n'en existe pas encore. L'hôtel des monnaies à Canton, est, depuis 1849, en ruines.

M. Schlegel a eu la bonté d'y joindre le dessin d'une monnaie d'argent des *Tai-Ping*, les rebelles qui infestent l'empire, soi-disant céleste, depuis nombre d'années.

Comme le travail continuel du neuvième volume de mon ouvrage sur les monnaies des ci-devant duchés, comtés, seigneuries, etc., qui forment le royaume actuel de la Néerlande, ne me permet pas encore de reprendre la rédaction de mon *Journal numismatique*, j'offre le dessin de cette pièce nouvelle, avec sa description, à la *Revue belge*.

M. Schlegel a fait ce dessin en Chine, sur la monnaie originale, en argent, qui se trouvait alors dans la possession d'un missionnaire américain, à Canton. Elle a environ la valeur de 1 florin 50 cents des Pays-Bas (1), et c'est pour cela que je la crois ou d'un argent très-fin, ou de plus grande dimension que le dessin ne l'indique (2).

M. Schlegel mande encore que les lettres sont en relief, et qu'au milieu se trouve un trou carré; enfin, que l'épaisseur de la monnaie est indiquée par les deux lignes qui joignent le dessin de l'avvers à celui du revers. On lit, sur l'avvers : *Trésor sacré*; sur le revers : *Empire céleste*.

Il est connu que les rebelles *Tai-Ping*, pour tromper les nations européennes, font souvent allusion à des expressions chrétiennes.

Comme l'empire de Chine ne connaît pas de monnaies indigènes d'argent ni d'or, il est remarquable que les *Tai-Ping* se rapprochent en cela des autres nations civilisées du monde connu, ainsi que des Japonais.

Leyde, cabinet numismatique de l'université, le 8 novembre 1862.

P.-O. VAN DER CHIJS.

(1) Fr. 3-48.

(2) Il faudrait peut-être agrandir le dessin et y ajouter la bande plate qui entoure d'ordinaire les monnaies chinoises.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTE ET ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

TROISIÈME ARTICLE.

ÉRAUD DE LAMARCK (1505 A 1538).

1. *Av.* Dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles saillants, l'écusson de Lamarck; légende : ✠ ERTRD × DE × MTRKAT × EPS × LEODIEN.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, ayant une rosette au centre; légende : ✠ IN × HOC × SIGNO × VINCES × ANNO. 1512 ×.

Écu d'or ou double florin. Collection de Coster et catalogue de Jonghe, n° 4464, pl. II, fig. 2.

2. *Av.* Croix fleuronnée et ornée, cantonnée de quatre écussons; légende : ✠ ERTRD × DE × MTRKAT × EPS × LEODIEN.

Rev. Saint Lambert mitré, assis sur un trône, tenant de la main droite une crosse, et de la gauche un livre; à ses pieds l'écusson de Lamarck; légende : ✠ SANCIVS × LAMBERTO ×.

Florin d'or (Saint Lambrechts DE RENESSE, pl. XX, n° 4. gulden).

4^e SÉRIE. — TOME I.

4

3. *Av.* Saint Lambert assis dans une niche dessous l'écusson de Lamarck; légende : **STANCTVS LAMBERTVS.**

Rev. Quatre écussons en croix, deux d'Arenberg, un de Lamarck, et le quatrième au lion à queue simple; légende : **✠ ERTRD' DE . MTR' QTRDINT' z · EPS ? LEO.**

Florin d'or, ou Lambertus Cabinet impérial de Vienne. (Note gulden. communiquée par M. de Coster.)

4. *Av.* Dans un encadrement formé de quatre arcs de cercle et de quatre angles aigus, l'écusson de Lamarck; légende : **✠ ERTRD' DE · MTRKKT · EPS · LEO DIE.**

Rev. Croix fleuronnée; légende : **✠ IN · hOC · SIGNO · VINCES · AN · 1513.**

Florin d'or.

DE RENESSE, pl. XXI, n° 2.

5. *Av.* Une croix fleuronnée traversant la légende et ayant au milieu l'écusson de Lamarck; légende : **ERTRD · D · MTR · QTRDINTL · z · EPS · LEO.**

Rev. Saint Hubert à cheval, devant lui le cerf; à l'exergue : **NR**; légende : **ST · NCTVS · hV · BERTV.**

Florin d'or.

DE RENESSE, texte, n° V.

6. *Av.* Dans un encadrement composé de trois arcs de cercle et de trois angles aigus, un écusson portant une croix, ayant au centre l'écu de Lamarck; légende : **✠ ERTRD z DE · MTRK z EPS z LEO · DIENSIS.**

Rev. Saint Lambert debout, mitré, tenant de la main gauche la crosse, et bénissant de la droite; légende :
✠ STANCTVS * L - AMBERTVS *.

Florin d'or au type des Pos- DE RENESSE, pl. XXI, n° 3.
tulats.

7. *Av.* Id., id. que n° 6; légende : ✠ ERTRD ? DE *
MTR h ? EPS ? LEOI.

Rev. Idem; légende : ✠ — STANCTVS - LAM-
BERTV.

Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Id., que n° 6; légende : id., sauf EPS.LEOI.

Rev. Id., id.

Catalogue DE JONGHE, n° 4462.

9. *Av.* Croix fleuronnée, au centre l'écusson de Lamarck;
légende : ERTRD ? D ? MTR ? CTINLI * z ·
EPS * LEO ?.

Rev. Saint Hubert, monté sur un cheval au galop,
un chien à côté, et devant lui un cerf; légende :
STANCTVS * hVBERM *.

Ecu d'argent.

DE RENESSE, texte, p. 60, n° VI, et
MADAI, t. III, n° 6447.

10. *Av.* Écusson de Lamarck, sur une croix fleuronnée,
dont les branches se terminent en fruits ronds, et tra-
versant l'inscription; légende : ERTRD ? D ? -
MTR ? CT - INLI ? z * - EPS ? LEOI ?.

Rev. Saint Hubert, sonnant du cor, monté sur un
cheval au galop, accompagné d'un chien, devant lui
un cerf, légende : STAN-CTVS * hVBE-RMVS.

Quart d'écu d'argent ou Snap- DE RENESSE, pl. XXXIII, n° 43.
haen.

11. *Av.* Id. que n° 10.

Rev. Id., id.; légende: **STN-CITVS*H₂V-BERT**‡.

DE RENESSE, texte, n° VIII, p. 64.

12. *Av.* La Vierge tenant l'Enfant Jésus, et saint Lambert mitré et tenant une crosse, debout. Entre eux, au bas l'écusson de Lamarck; légende: **✠ : ERTRD ‡
DE × MT-R ‡ EPS ‡ LEO ‡ DVX.**

Rev. Croix fleuronnée; légende: **✠ SCMS ‡ SPI-
RITV ‡ TSSIT ‡ NOBIS ‡ GRV.**

Double patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXII, n° 7.

13. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, traversant l'inscription, ayant au centre une quintefeuille, et cantonnée de deux lions et de deux quintefeuilles; légende: **ERTRD † - D † * MTR † CTRD ‡ z -
EP † * LEO †.**

Rev. Écusson de Lamarck, surmonté d'un heaume très-orné et tenu par deux griffons ailés. **✠ * DVX *
BVLONENS † z * COM † LOSSENSI *.**

Double patard ou griffon d'argent. DE RENESSE, pl. XXI, n° 5.

14. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, cantonnée de deux lions et de deux quintefeuilles; légende: **✠ ERTRD,
‡ D ‡ MTR † CTRD † z * EPS † LEO!**

Rev. Écusson de Lamarck, tenu par deux griffons ailés, au-dessus la lettre, E; légende: **✠ DVX *
BVLON † * z * COMES * LOSSENSI *.**

Patard aux griffons d'argent. DE RENESSE, pl. XXI, n° 6.

15. *Av.* Croix fleuronnée et évidée, cantonnée de deux fleurs de lis, et de deux quintefeuilles, au centre une quintefeuille; légende: ✠ ERTRD ꝑ D ꝑ MTR ꝑ CTRDI ꝑ ꝑ ꝑ EPS ꝑ LEꝑ.

Rev. Écusson de Lamarck, penché vers la gauche, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins; légende: ✠ DVX ꝑ BVLONꝑ ꝑ ꝑ ꝑ COMES ꝑ LOSSENSꝑ.

Patard au heaume d'argent. DE RENESSE, pl. XXII, n° 8.

16. *Av.* Id., sauf BVLONꝑ

Rev. Comme le numéro précédent.

Cabinet Capitaine.

17. *Av.* Dans un encadrement de quatre arcs de cercle ornés et ayant, entre chaque point de jonction, un écusson portant une étoile, l'écu de Lamarck; légende: ✠ ERTRDꝑ DE ꝑ MTRCKꝑ ꝑ CTR-DINTLI ꝑ LEODꝑ.

Rev. Croix fleuronnée et pattée, traversant l'inscription; légende: ✠ IN ꝑ ꝑ OC - ꝑ SIGNꝑ - ꝑ VIN-CES - ꝑ ꝑ 1522.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXIII, n° 14.

18. *Av.* Écusson de Lamarck, dans un cercle, à seize division; légende: ✠ ERPI... DE ... Rꝑꝑ ꝑ EPS ...DIENS.

Rev. Croix fourchue; légende: ✠ IN ꝑ ꝑ OC ꝑ SIGNꝑ ꝑ ...CES ꝑ ꝑ ꝑ ꝑ ꝑ ... 1512.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Écusson de Lamarck ; légende : ✠ ERTRD ꝛ
DE MTRKꝚT × EPS ꝛ LEOODIꝚ.

Rev. Croix ornée, dont les bras sont fendus presque
en fourchette ; légende : † IN × hꝚOC × SIGNO
VINCES × ANNO × 1512.

Un demi-patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXII, n° 9.

20. *Av.* Id., sauf LEOODIꝚ.

Rev. Id....., 1511.

DE RENESSE, texte, n° XV, p. 63.

21. *Av.* Id., sauf LEOODIꝚ.

Rev. Id., 1517.

DE RENESSE, id., n° XVI, p. 63.

22. *Av.*..... LEOODI.

Rev. 1512.

Cabinet Vandermeer.

23. *Av.*..... LEOODI.

Rev...... 1517.

Cabinet Capitaine.

24. *Av.* Id. ; légende : ✠ ERTRD ꝛ DE × MTRKꝚT ×
EPS × LEOODI.

Rev. Comme le précédent, sauf 1515.

Cabinet Capitaine.

25. *Av.* Écusson de Lamarck ; légende : ✠ ERTRD ꝛ DE
MTRKꝚT × EPS ' LEOODI.

Rev. Croix ornée et fourchettée ; légende : IN × hꝚOC ×
SIGNO × VINCES × 1512 ×.

Un quart de patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXII, n° 10.

26. *Av.* Comme le précédent, sauf EPS x.
Rev. IN x hOC x SIGNO x VINCES x ANNO
x 15...
Cabinet Capitaine.
27. *Av.* Écusson de Lamarek dans un encadrement trilobaire, ayant dans les angles trois rosettes; légende :
✠ ERTRD' DE MTRKT EPS? LEO?.
Rev. Croix pattée dans un encadrement quadrilobaire ayant dans les angles trois rosettes; légende : ✠ IN x hOC x SIGNO x VINCES x ANNO x 1525.
Double denier de cuivre. DE RENESSE, pl. XXII, n° 44.
28. Variétés. *Av.* ✠ ERTRD' DE MTRKT EPS? LEOI.
Rev. °∞° IN hOC SIGNO VINCES. Sans rosettes dans les angles.
DE RENESSE, texte, n° XVIII.
29. *Av.* ✠ LEO?.
Rev. Id..
DE RENESSE, texte, n° XIX.
30. *Av.* LEOIN.
Rev. Id. ANNO 1510. Avec rosettes dans les angles de l'encadrement.
DE RENESSE, texte, n° XX.
31. *Av.* LEOIN.
Rev. °∞° Id. avec id.
DE RENESSE, texte, n° XXI.
32. *Av.* ERTRD' DE MTRKT EPS? LEOII.
Rev. °∞° IN hOC SIGNO VINCES ANNO 1517.
Sans rosettes dans les angles.
DE RENESSE, texte, n° XXII.

53. *Av.* ✠ ERTRDꝰ DE * MTRKꝰ * EPS ꝰ LEO-
DIE.

Rev. IN * hOC * SIGNO * VINCS * ANNO * 25.

Avec quatre rosettes dans les angles de l'encadrement.

DE RENESSE, texte, n° XXIII.

34. *Av.* ✠ LEO.

Rev. °° IN * hOC * SIGNO * VINCS * ANNO *

1525. Avec quatre rosettes dans l'encadrement.

DE RENESSE, texte, n° XXIV.

35. *Av.* ✠ ERTRDVS * DE * MTRKꝰ * EPS *
LEODNN.

Rev. Comme n° 34.

DE RENESSE, texte, n° XXV.

36. *Av.* ‡ ERTRDVS * DE * MTRKꝰ * EPS * LEO-
DIEN.

Rev. ‡ IN * hOC * SIGNO * VINCS * 1527.

Avec les quatre rosettes.

DE RENESSE, texte, n° XXVI.

37. Avers et revers, id. que n° 33, sauf 17.

Cabinet Vandermeer.

38. *Av.* Id. que n° 35, sauf LEO DNN.

Rev. °° et l'année 1525.

Cabinet Vandermeer.

39. *Av.* Id. avec LEO DNN.

Rev. Id. avec 1526.

Cabinet Vandermeer.

40. Av. Id. Ⓞ ERTRD ꝛ DE ꝛ MARKꝚ ꝛ EPS ꝛ
LEODEN.

Rev. Id. IN · hOC · SIGNO · VINCES · ANNO
15...

Cabinet Capitaine.

41. Av. Écusson de Lamareck, de forme ronde, remplissant
le champ; légende : ⚡ ERTRD ꝛ DE ꝛ MARKꝚ
ꝛ EPS ꝛ LEO.

Rev. Croix pattée ayant à chaque branche un anneau;
légende : ⚡ IN ꝛ hOC ꝛ SIGNO ꝛ VINCES ꝛ
1525.

Denier de cuivre.

DE RENESSE, pl. XXIII, n° 42.

42. Av. Id. ✕ ERARD ꝛ DE ꝛ MARKꝚ ꝛ EPS ꝛ
LEODENꝛ.

Rev. ✕ IN ꝛ hOC ꝛ SIGNO ꝛ VINCES ꝛ 1537.

DE RENESSE, texte, n° XXVIII.

43. Av. Id. ✕ ERTR · DEMARKꝚ EPS LEO . .

Rev. Comme n° 42, mais 1517.

DE RENESSE, texte, n° XXIX.

44. Av. Id. ✕ ERTRD ꝛ DE ꝛ MARKꝚ ꝛ EPS ꝛ
LEODIEN.

Rev. Comme n° 42, mais 1517.

DE RENESSE, texte, n° XXX.

45. Av. Id. ✕ ERTRD ꝛ DE ꝛ MARKꝚ ꝛ EPS ꝛ LEO ꝛ.

Rev. ✕ IN ꝛ hOC ꝛ SIGNO ꝛ VINCES ꝛ 1517.

Cabinet Vandermeer.

46. Av. Id. ✕ ERARD ꝛ DE MARKꝚ EPS ꝛ . . .

Rev. Id. ✠ IN ✠ HQ ✠ SIGRO ✠ VINCES ✠ 1517.

Cabinet Capitaine.

Toutes ces variétés, du n° 42 au n° 46, n'ont point d'annelets aux branches de la croix.

CORNEILLE DE BERGHES (1538 A 1544).

1. *Av.* Le Christ assis sur un trône, tenant un livre de la main gauche, et bénissant de la droite, à ses pieds un écusson; légende : CORNELI · DE · — BER ✠ EPS · LEO · ·

Rev. Dans le champ, un encadrement formé de trois arcs de cercle aigus, alternant avec autant d'angles saillants, contenant, au milieu, un écusson portant la croix ayant au centre un petit écu. Dans les trois angles, les écussons de famille de l'évêque; légende : & DVX & BVL - LON · EP · CO · LOSS'.

Florin d'or.

DE RENESSE, pl. XXIII, n° 4.

2. *Av.* Dans un encadrement formé de trois arcs de cercle et de trois angles saillants, l'écusson de Berghes écartelé d'une croix ayant au centre un petit écusson; légende : :: CORNELI :: DE :: BERGE :: EPS :: LEO · ·

Rev. Évêque debout, mitré, tenant de la main gauche une crosse, et bénissant de la droite; légende : S-ANCTVS — LAMBERTVS.

Florin d'or ou Postulat.

DE RENESSE, pl. XXIV, n° 2.

3. *Av.* Évêque mitré, tenant une crosse, assis sur un siège orné; légende : & CORNELI · D · BERGE · EPVS · LEO · DEE & DVX — BVLIO &

Rev. Écusson de Berghes, surmonté d'un casque orné et de lambrequins; légende : & CV & DEVS & VOLVE — RIT & COMES & LOSSEN.

Double patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXV, n° 9.

4. *Av.* Écusson orné, contenant les armoiries de Berghes divisées en trois; légende : ✕ CORNELIVS . DE . BERGIS . EPS . LEODIE . .

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes, dont les angles intérieurs sont ornés de trèfles, une croix ancrée traversant l'inscription; légende : DVX . B — VLLIO — ET . CO — LOSS.

Patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXIV, n° 3.

5. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, tenu par deux griffons ailés; légende : × & CORNELIVS . DE . BERGE . EPS . LEODIEN ×.

Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre une rosette; légende : & DVX & BVLLONE & ET & COMES & LOSSEN.

Double griffon d'argent. DE RENESSE, pl. XXIV, n° 5.

6. *Av.* Id.; légende : ★ CORNELIVS ★ DE ★ BERGE ★ EPS ★ LEODIEN.

Rev. Id.; légende : ★ ★ DVX ★ BVLLONE ★ ET ★ COMES ★ LOSSE ★.

Double griffon d'argent. Cabinet Vandermeer.

7. *Av.* Id.; légende : & CORNELIVS ∴ DE ∴ BERG ∴ EPS ∴ LEODI.

Rev. Id.; ★ DUX × BVILONE ∴ ET ∴ COMES
∴ LOSSE.

Double griffon d'argent. Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Écusson orné de Berghes, dans le champ; légende : ⌘ CORNELIVS ⌘ DE ⌘ BERGES ⌘ EPS
⌘ LEODIENSIS.

Rev. Croix fleuronnée traversant la légende : ⌘ DVX
⌘ BVL — LONEN' ⌘ — ⌘ ET ⌘ COM ⌘ — ⌘
LOSSEN'.

Double patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXIV, n° 4.

9. *Av.* Id.; légende : ✠ ∴ CORNELIVS DE BERGES
★ EPS' ★ LEODIENSIS.

Rev. Id.; légende : id. . . . ET ★ COM ★ LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

10. *Av.* Id.; légende : CORNELIVS × DE × BERGES ×
EPS × LEODIE.

Rev. Id.; légende : DVX × BV — ILONE — ET ×
COM × — LOSSE.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* Id. ε+3 CORNELIVS ∴ DE ∴ BERGES ★ EPS ∴
LEODIE.

Rev. Id. DVX BVI — LONEN — ET ∴ COME ∴ —
LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* Id. ✠ CORNELI † D × BERGES × EPS ×
LEODIENSIS.

Rev. Id. DVX ★ BVL — LONEN — ★ ET ★ COM' —
★ LOSSEN.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

13. *Av.* Id. Ψ CORNELIVS * DE * BERGES * EPS *
LEODIEN.

Rev. Comme n° 12.

Double patard d'argent. Cabinet Vandermeer.

14. *Av.* Id. CORNELIVS * DE * BERGES * EPS *
LEODIEN.

Rev. Id. DVX * BVL — LONEN * — ET * COM *
— LOSSEN.

Double patard d'argent. Collection Capitaine.

15. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions; légende :
* CORNELIV' DE BERGIS EPS : LEOD.

Rev. Croix fourchettée et évidée, au centre un lion;
légende : \ddagger * O * CRVX * AVE * SPS * VNICA
* 1540 *

Denier de cuivre. DE RENESSE, pl. XXV, n° 7.

16. *Av.* Id.; légende : * CORNELLV' * DE * BERGIS *
EPS' LEO.

Rev. Id. \ddagger * O * CRVX * AVE * SPES * VNICA *
1539.

Denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

17. *Av.* Id.; légende : * CORNELLV DE BEGIS EPS
LEODI.

Rev. Comme n° 16, mais 1540.

Denier de cuivre. Même cabinet.

18. *Av.* Id.; légende : * CORNELLV DE BERGIS * EPS
LEO.

Rev. Comme n° 16, mais 1540.

Denier de cuivre. Même cabinet.

19. *Av.* Id. ; légende : CORNELLV × DE × BERGIS ×
EPS × LEOD.

Rev. Comme n° 16, avec 1339.

Denier de cuivre. Même cabinet.

20. *Av.* Id. ; légende : CORNELLV DE..... EPS LEODI.

Rev. Id. ; légende : ⚡ × O × CRVX × AVE × SPS ×
VNICA × 1340.

Denier de cuivre. Même cabinet.

21. *Av.* Id. ; légende : CORNELIV × DE × BERGIS
EPS × LEO.

Rev. Comme n° 16, avec 1340.

Denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

22. *Av.* Id. ✠ CORNELLV × DE × BERGIS × EPS ×
LEOD.

Rev. ⚡ O × CRVX × AVE × SPES × VNICA ×
1340 ×.

Denier de cuivre. Collection Ul. Capitaine.

24. *Av.* Id. × CORNELIV × DE × BEGIS × EPS × LEOD.

Rev. Id. ⚡ O × CRVX × AVE × SPES × VNICA
× 1340.

Denier de cuivre. Collection Ul. Capitaine.

25. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, sur une
croix pattée traversant l'inscription ; légende :
CORNE - LIVS. DE. - BERGIS. - EPS LEO.

Rev. Perron accosté de deux écussons, celui de droite parti de Liège et de Bouillon, et celui à gauche de Looz ; au-dessus du premier un clou, et sur l'autre une clef ; légende : DVX BVLLONI . COMES . LOS . 1542.

Double denier de cuivre. DE RENESSE, pl. XXIV, n° 6.

26. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LLV ½ DE ½ BERGIS - EPS' LEO.

Rev. Id. ; légende : × DVX . . LLOM ½ COMES × LOS × 1540 ×, sans clou ni clef sur les écussons.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

27. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LLV ½ DE - BERGI - EPS' LEO.

Rev. Id. ; légende : × DVX BVLLON ½ COMES × LOS × 1541 ×, sans clou ni clef sur les écussons.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

28. *Av.* Id. ; légende : CORNE - LIVS . DE - BERGIS . - EPS . LEO.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLONI . COMES LOS . 1541, avec clou et clef.

Double denier de cuivre. Cabinet Vandermeer.

29. *Av.* Id. ; légende : CORNE' - LIVS - DE - BERGIS - EPS - LEO.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLONI . COMES . LOS . 1542, avec clou et clef.

Cabinet Vandermeer.

30. *Av.* Id. Comme n° 26.

Rev. Id., sauf DVX PVLLOEN 1540, sans clou ni
clef.

Cabinet Vandermeer.

ROBERT DE BERGHES (1557-1563).

1. *Av.* Écusson découpé et orné aux armes de l'évêque,
divisées en trois; au-dessus 15-57; légende :
◦ ROBERTVS ◦ A ◦ BERGIS ◦ EPS ◦ LEO ◦ D ◦
BVL ◦ COM ◦ LOS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
CAROLVS ◦ V ◦ ROMANO ◦ IMPE ◦ SEMP ◦
AVGV.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXI, n° 1.

2. *Av.* Id.; légende : * ROBERTVS * A * BERGIS *
EPS † LEO † D † BVL † CO † LOS' 15-57.

Rev. Id.; légende : CAROLVS * V * ROMANO †
IMPE † SEMP † AVGV.

Rixdaeldre.

Collection Ul. Capitaine.

3. *Av.* Écusson de Berghes à trois divisions, découpé et
orné; aux côtés 15-57; légende : × ROBERTVS ◦
A ◦ BERGIS ◦ EPS ◦ LEO ◦ D ◦ BVL ◦ CO ◦
LOS ◦.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
CAROLVS ◦ V ◦ ROMANO ◦ IMPE † SEMP †
AGV † ∞.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXI, n° 2.

4. *Av.* Écusson de la famille de Berghes orné et découpé, surmonté d'un heaume très-riche et de lambrequins; aux côtés de l'écusson la date 15-58; légende : ROBERTVS : A : BERG - EPS : LEO : D : BVL : CO : L -.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : FERDINANDVS : ELEC : ROM : IMP : SEMP : AVG.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXII, n° 3.

5. *Av.* Idem que n° 4, sauf 15-59.

Rev. Idem.

Cabinet Vandermeer.

6. *Av.* Écusson de Berghes surmonté d'un heaume orné et de lambrequins; légende : ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEODIE.

Rev. Croix fleuronnée et très-ornée, traversant l'inscription; légende : DVX * B - VLLON - COMES - LOSSE?

Double patard.

DE RENESSE, pl. XXXII, n° 4.

7. *Av.* Id.; légende : ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEODIE?

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM * L - OSSEN.

Double patard.

Cabinet Vandermeer.

8. *Av.* Id.; légende : idem, sauf LEODI.

Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COMES - LOSSE.

Double patard.

Cabinet Vandermeer.

9. *Av.* Comme n° 8.
Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM *
L - OSSEN.
Double patard. Cabinet Vandermeer.
10. *Av. Id.*; légende : idem, sauf LEODIE.
Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COM *
L - OSSEN.
Double patard. Cabinet Vandermeer.
11. *Av. Id.*; légende : id..... LEODIE *.
Rev. Id.; légende : DVX * B - VLLON - COMES -
LOSSE.
Double patard. Cabinet Vandermeer.
12. *Av.* Écusson surmonté d'un heaume orné de son
cimier et de lambrequins; légende : ROBERTVS
* A * BERGIS * EPS * LEODI.
Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription; légende :
* DVX * - BVLL - COME - LOSSE.
Arg. Patard. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.
13. *Av. Id.*; légende : idem..... LEODIE.
Rev. Id., mais point d'astérisques dans la légende.
Même cabinet.
14. *Av. Id.*; légende : ROBERTVS * A * BERGIS *
EPS * LEOIE *.
Rev. Id.; légende : DVX * - BVLL * - COME * -
LOSSE.
Arg. Patard. Cabinet Ul. Capitaine.

15. *Av.* Double aigle couronnée, tenant l'écusson de Berghes ; légende : CAROLVS . RO - IMP : SEMP . AVGV.

Rev. Croix fleuronnée ayant au centre le perron ; légende : ✠ ROBERTVS . A - BERG EPS LEO : D : BVL . C . LOS.

Arg. $\frac{1}{8}$ rixdaeldre ou patard. *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. VI, pl. XIII, n^o 3, cabinet Justen.

16. *Av.* Écusson découpé aux armes de Berghes sur une croix fleuronnée ; légende : ROBERTVS . A . BERG . EPS ' LE ' D ' BVL ' C ' LOS.

Rev. Double aigle couronnée de l'empire ; légende : CAROLVS . V . ROM . IMP . SEMP . AVGT.

$\frac{1}{8}$ rixdaeldre ou patard. *DE RENESSE*, suppl., pl. I, n^o 8.)

17. *Av.* Écusson de Berghes, au-dessus o 1561 o ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEO.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes ornés, une croix ancrée traversant l'inscription ; légende : DVX - BVLL - COME - LOSS.

Demi-patard. *DE RENESSE*, pl. XXXII, n^o 5.

18. *Av.* Id. ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS * EPS * LEO ;, au-dessus d'un écusson 1561.

Rev. Id. DVX - BVLL - COME - LOSSE.

Demi-patard. Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Id. ; légende : ✠ comme n^o 18, sur l'écusson entre deux rosettes, 1561.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLL - COM - LOSS.

Demi-patard. Même cabinet.

20. *Av. Id.* ; légende : ✠ comme n° 18.

Rev. Idem.

Même cabinet.

21. *Av. Id.* ; légende : ☉ ROBERTVS * A * BERGIS *
EPS † LEO, la date 1561 sur un écusson entre deux
étoiles.

Rev. Id. ; légende : DVX - BVLL - COME - LOSS.

Demi-patard.

Même cabinet.

22. *Av. Id.* ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS *
EPS * LEOD, la date 1561 sur l'écusson entre deux
étoiles.

Rev. Id. ; DVX - BVLL - COM - LOSS.

Demi-patard.

Même cabinet.

23. *Av. Id.* ; légende : ✠ ROBERTVS * A * BERGIS *
EPS † LEO, au-dessus de l'écusson, entre deux
annelets, la date 1561.

Rev. DVX - BVLL - COME - LOSS.

Cabinet Vandermeer.

GEORGES D'AUTRICHE (1544-1557).

1. *Av.* Saint Georges debout terrassant le dragon, devant
lui un écusson écartelé aux armes de l'évêque ;
légende : GEORGIVS - AB AVSTRIE.

Rev. Croix fleuronnée cantonnée de quatre écussons ;
légende : ✠ EPS ◦ LEOD ◦ DVX ◦ BVLLO ◦
COMES . LOS.

Florin d'or.

DE RENESSE, pl. XXV, n° 4.

2. *Av.* Écusson divisé en quatre aux armes de l'évêque surmonté d'un casque orné et de lambrequins, aux côtés de l'écusson 15-50 ; légende : GEORGIVS * AB * AVSTRIA * DEI * GRA.

Rev. Saint Georges à cheval à gauche combattant le dragon : légende : EPS ☩ LEOD ☩ - DVX * BVLL * CO - * - LOSSE.

Réal d'argent ou daeldre. DE RENESSE, pl. XXVI, n° 2.

3. *Av.* Idem que n° 2.

Rev. Id. ; légende : EPS * LEO - D * DVX * BVLL * CO * LOSS.

Réal d'argent ou daeldre. Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Id. ; légende : GEORG IV * AB * AVSTRIA * DEI * GRA.

Rev. Id. ; légende : EPS * LEOD - DVX * BVLL * COMES * LOS *.

Réal d'argent ou daeldre. Cabinet Ul. Capitaine.

5. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins, aux côtés la date 15-49 ; légende : GEORGIVS * AB * AVSTRIA * DEI * GRA.

Rev. Saint Georges à cheval, tourné à droite, perçant le dragon de sa lance ; légende : EPS - * LEOD * DVX * BVL - L * CO * LOSS.

Daeldre d'argent. DE RENESSE, pl. XXVIII, n° 42.

6. *Av.* Id., sauf 15-48.

Rev. Id. ; légende : EPS ☩ LEOD ☩ DVX * BV - LL
* CO * LOSS'.

Daeldre d'argent.

Cabinet Ul. Capitaine.

7. *Av.* Écusson partagé en quatre aux armes de l'évêque, ayant aux côtés des fleurons et au-dessus la date 1-3-4-6; légende : GEORGIVS * AB * AVSTRIA * DEI * GRAT.

Rev. Saint Georges debout sans lance ni dragon, dans un cercle à vingt-deux divisions; légende : EPS * LEOD * DVX * - BVLL * CO * LO - S.

Daeldre d'argent.

DE RENESSE, pl. XXVII, n° 7.

8. *Av.* Écusson partagé en quatre sur une croix fleuronée se terminant en pommes de pin et traversant l'inscription; légende : GEORGIVS - AB * AVSTR - IA * DEI * GR - ACIA * 1343.

Rev. Saint Georges à cheval combattant le dragon; légende : EPS * LEO - DVX * BVLL * COMES * LOS ✕.

Réal d'argent ou daeldre.

DE RENESSE, pl. XXVI, n° 3.

9. *Av.* Écusson de l'évêque à quatre divisions, aux côtés des fleurons, en haut la date 13-46; légende : ✕ GEORGIVS * AB * AVSTRIA * DEI * GRA ☩.

Rev. Dans un cercle à dix-huit divisions, saint Georges debout armé d'une lance, derrière lui le dragon terrassé; légende : EPS ☩ LEOD * DVX - - - BVLL * CO * LOS.

Daeldre d'argent.

DE RENESSE, pl. XXVII, n° 6.

10. *Av.* Écusson de l'évêque partagé en quatre, surmonté d'un heaume richement panaché et de lambrequins, au-dessus 15-49; légende : GEORGIVS ◦ AB ◦ AVSTRIA ◦ DEI ◦ GRA -.

Rev. Saint Georges à cheval combattant le dragon; légende : EPS ◦ LEOD ◦ - DVX ◦ BVLL ◦ CO ◦ LOSS -.

Demi-daeldre d'argent. DE RENESSE, pl. XXVI, n° 5.

11. *Av.* Écusson de l'évêque divisé en quatre; légende : ✕ GEORG ✕ AB ✕ AVS ✕ D ✕ G ✕ EP ✕ LEO ✕ BVL ✕ C ✕ LOS.


Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ✕ V ✕ ROM ✕ IMP ✕ SEMP ✕ AVG.

Rixdaeldre d'argent. DE RENESSE, pl. XXVII, n° 8.

12. *Av.* Écusson contourné et fleuroné en haut et en bas, aux armes de l'évêque; aux côtés la date 15-56; légende : ✕ GEORG ✕ AB ✕ AVS ½ D ½ G ½ EP ½ LEO ½ D ½ BVL ½ C ✕ LOS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ✕ V ✕ ROM ½ IMP ½ SEMP ½ AVGV'S.

Rixdaeldre d'argent. DE RENESSE, pl. XXVIII, n° 13.)

13. *Av.* Id.; légende :  GEOR ∞ AB ✕ AVS, D, G, EPS, LEO, D, BVL, C, LOS, aux côtés de l'écu la date 15-57.

Rev. Id.; légende : CAROLVS ◦ V ◦ ROM ◦ IMP ◦ SEMP ◦ AVGVST.

Rixdaeldre d'argent. Cabinet Vandermeer

14. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix fleuronnée; légende : ✠ GEORG * AB * AVS * D ✠ G ✠ EP ✠ LEO ✠ D ✠ BVL ✠ C ✠ LOS'.

Rev. Aigle impériale double couronnée; légende : ✠ CAROLVS * V * ROM ✠ IMP ✠ SEMP ✠ AVG.

Double patard ou $\frac{1}{4}$ rixdael- DE RENESSE, pl. XXX, n° 23.
dre.

15. *Av.* Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque sur une croix fleuronnée; légende : ✠ GEORG * AB * AVS * D ✠ G * EP ✠ LEO ✠ D ✠ BVL * C ✠ LOSS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : ✠ CAROLVS * V * ROM ✠ IMP' * SEMP ✠ AVG.

Double patard ou $\frac{1}{4}$ rixdael- DE RENESSE, pl. XXX, n° 24.
dre.

16. *Av.* Écusson découpé et écartelé aux armes de l'évêque, aux côtés la date 1356; légende : ✠ GEORG * AB * AVS * D * G * EP * LEO * D * BVL * C * LO.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende : CAROLVS ◦ V ◦ ROM ◦ IMP ◦ SEMP ◦ AVG.

Patard d'argent ou $\frac{1}{8}$ de rix- Cabinet Vandermeer.
daeldre.

17. *Av.* Écusson écartelé entouré de quatre fleurons en croix, légende : ✠ GEORGIVS ◦ AB ◦ AVSTRIA ◦ EPS', LEOD.

Rev. Croix fleuronnée et évidée, ayant au centre un lion; légende : † DVX ◦ BVLLON ◦ COMES ◦ LOSSEN ◦ 1343.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXIX, n° 13.

18. *Av.* Id. ; légende : ✠ ◦ GEORGIVS ◦ AB ◦ AVSTRIA
◦ EPS ◦ LEOD ◦.

Rev. Id. ‡ DVX ◦ BVLLON ◦ COMES ◦ LOSSEH
◦ 1545.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

19. *Av.* Comme la précédente.

Rev. Id. ; légende : ‡ DVX × BVLLON × COMES
× LOSSEN × 1545.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

20. Tous les points entre les mots fermés et les N de
travers.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

21. *Av.* Id. Tous les points fermés.

Rev. Id. ; légende : ‡ DVX ◦ BVLLON ◦ COMES ◦
LOSSEN ◦ 1545.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

22. *Av.* Idem que n° 17.

Rev. Id. ; légende : ‡ DVX . BEVLLON . COMES
. LOSSEN . 1545.

Patard d'argent.

Cabinet Ul. Capitaine.

23. *Av.* et *Rev.* Semblable au n° 22, mais avec la
date 1547.

Patard d'argent.

Même cabinet.

24. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque ; au-dessus 1.3.4.7. ;
légende : ✠ GEORGIVS ✠ AB ✠ AVSTRIA ✠ DEI
✠ GRA'.

Rev. Croix fleuronée, évidée et pattée, traversant l'inscription, dans le centre orné de quatre fleurons un perron; légende : EPS ☩ LEO - D ☩ DVX * B - VLL ☩ CO ☩ - LOSSEN.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXVIII, n° 44.

25. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix pattée traversant l'inscription; légende : GEORGI - VS AB
◦ A - VSTRIA - DEI GRA.

Rev. Écusson au lion à gauche, au-dessus 1545; légende : EPS . LEOD . DVX ◦ BVLLO ◦ COMES ◦ LOSS.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXVII, n° 9.

26. *Av.* Idem que n° 25; légende : GEORGI - VS × AB - AVSTRIA - DEI × GRA.

Rev. Id. ; légende : ✠ EPS ☩ LEOD × DVX × BVLLO × COMES × LOS.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXXI, n° 26.

27. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque sur une croix fleuronée et lancéolée; légende : ✠ GEORGIVS ◦ AB
◦ AVSTRIA ◦ DEI ◦ GRACI.

Rev. Dans le champ, trois écussons placés en triangle, savoir : en haut, entre deux globules, celui de Liège-Bouillon, à gauche, Franchimont, et à droite, Looz. Entre ces écussons une croiseté, au bas la date 1546; légende : ✠ EPS : LEODIE . DVX . BVLLO . CO . LOS.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXXI, n° 25.

28. *Av.* Id.; légende : (⊘) GEORGIVS × AB × AVSTRIA
× DEI × GRAC.

Rev. Comme la pièce précédente.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

29. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque entouré de quatre
fleurons posés en croix; légende : ✠ GEORGIVS ×
AB × AVSTRIA × EPS † LEODN.

Rev. Croix fleuronée ayant au centre un cartouche
avec quatre fleurons et renfermant un perron;
légende : ✠ DVX × BVLLON † COMES LOS-
SENS † 1545.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXIX, n° 46.

30. *Av.* Id., sauf LEODN.

Rev. Idem.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

31. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque entouré de quatre
fleurons lancéolés, posés en croix; légende: ✠ GEOR-
GIVS ◦ AB ◦ AVSTRIA ◦ DEI ◦ GRACI.

Rev. Trois écussons en triangle, savoir : Liège-
Bouillon, Looz et Franchimont; légende : ✠ EPS †
LEODN * DVX * BVLLO * COMIS * LOS', entre
les trois écussons un point.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXIX, n° 47.

32. *Av.* Id.; légende : ✓ GEORGIVS ◦ AB ◦ AVSTREA
◦ DEI ◦ GRAC.

Rev. Id.; légende : ✠ EPS * LEODN * DVX *
BVLLO * COMIS * LOS'.

Patard d'argent.

Cabinet Vandermeer.

33. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque ; légende : ✠ GEOR-
GIVS ◦ AB ◦ AVSTRIA ◦ DEI ◦ GRACIA.

Rev. Dans un encadrement formé de quatre arcs de
cercle dont les extrémités se croisent une croix
pattée et évidée traversant la légende. Dans l'inté-
rieur un perron ; légende : EPS ◦ LE' - OD ◦ DVX
◦ - BVLLO - CO ◦ LOS.

Demi-patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXVIII, n° 40.

34. *Av.* Id. ; légende : ✠ GEORGIVS × AB × AVSTRIA
× DEI × GRAC.

Rev. Comme la pièce précédente.

Demi-patard d'argent.

DE RENESSE, texte, p. 80, n° 29.

35. *Av.* Comme la précédente.

Rev. Id. ; légende : × EPS × LE - OD × DVX -
BVLLO - CO × LOS.

Demi-patard d'argent.

Cabinet Ul. Capitaine.

36. *Av.* Dans un cercle, écusson écartelé de l'évêque,
sans légende.

Rev. Dans un cercle, lion debout à queue bifurquée,
tourné à droite, sans légende.

Gigot ou $\frac{1}{8}$ de patard en ar- gent. DE RENESSE, pl. XXVI, n° 4.

37. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, sur une croix pattée
traversant l'inscription ; légende : GEORGI - VS ◦
AB ◦ A - VSTRIA - EPS ◦ LEO.

Rev. Perron, au-dessous l'écusson de Franchimont,
aux côtés ceux de Liège-Bouillon et de Looz,
au-dessus la date 15-44; légende : ✠ DVX ◦
BVLLON ◦ COMES ◦ LOSSEN.

Double denier noir. DE RENESSE, pl. XXIX, n° 48.

38. *Av.* Id.; légende : GEORGIVS ◦ AB A - VSTRI - A
◦ EPS ◦ LEO.

Rev. Id. ✠ DVX ◦ BVLLON . COMES LOSSEN et
LOSSEII . 15-46.

Double denier noir.

39. *Av.* Id. GEORG - AB * AVS - TRIA * E - PS *
LEO.

Rev. Id. DVX * BVLLON * COMES * LOSSENS
15 × 54.

Double denier noir.

40. *Av.* Comme n° 39.

Rev. Id., sauf LOSSE 1554.

Double denier noir.

41. *Av.* Comme n° 39.

Rev. Id., sauf COMESS LOSSE 15 × 46.

Double denier noir.

42. *Av.* et *rev.* Comme n° 41, sauf que le G est gothique.

Double denier noir.

43. *Av.* Id., légende : GEORGI - VS ◦ AB ◦ AVSTRI -
A ◦ EPS ? LEO . 15 - 46.

Rev. ✠ DVX ◦ BVLLON ◦ COMES ◦ LOSSE.

Double denier noir.

44. *Av.* Id., sauf AVSTRIA - EPS.

Rev. Idem.

Double denier noir.

45. Comme le n° 37, sauf 15 × 48.

46. *Av.* Id.; légende : GEORG - AB * AVS - TRIA *
EPS * LEO.

Rev. Id.; légende : ✠ DVX * BVLLON COMES
LOSSEN 15 × 53.

Double denier noir.

47. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSSO? 15 × 53.

Double denier noir.

48. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSSEN × 15 × 53.

Double denier noir.

49. *Av.* Comme le n° 46.

Rev. Id., sauf LOSSENS × 15 × 53.

Double denier noir.

Toutes ces variétés du 38 à 49, appartiennent à la collection de M. Vandermeer.

50. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque; légende : ✠ GEOR-
GIVS ° AB ° AVSTRIA ° EPS.

Rev. Croix ornée et fourchettée, cantonnée de la
date 1-5-4-6; légende : ✠ LEOD.° DVX ° BVLLO
° COMES ° LOS.

Denier noir.

DE RENESSE, pl. XXIX, n° 49.

PERREAU.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

I

Les pierres d'or et leur valeur en 1438-1440.

Les deux documents qui composeront cet article, nous faisant non-seulement connaître la valeur des *pietres* d'or au xv^e siècle, mais nous fournissant aussi des faits du plus haut intérêt pour l'histoire des usages et des mœurs, nous avons pensé qu'à ce double titre ils pouvaient figurer dans ce savant recueil. Nous les avons empruntés aux archives du greffe *des werps* de Valenciennes.

Transcrivons d'abord le premier document, bien digne de figurer dans l'histoire du pèlerinage de Saint-Hubert (1) encore si célèbre de nos jours.

1438. Sacent tout chil qui cest escript veront ou oront que, par devant les equevins de le ville de Valenchiennes chi desoubz només, se comparut personnellement Pieres de Canteraine, demorans à ce jour en Valenchiennes, et, là endroit, de se boine volenté, sans nulle contrainte, dist

(1) Saint Hubert ung jour, en *rounisons* (rogations), faisoit la procession à Trech (Maestricht) à croix, reliques et confanons, ainsi qu'il est d'usage, sur les campes, et, quant tampes et lieu fu, saint Hubert fist le sermon. (Bibl. de Lille. MS. n^o 46, xv^e siècle, fol. 11^e III^{ax}, v1 v^o.)

et congneult que yl avoit pris à cense, à ferme main, de vénérables religieuses et discrettes personnes mons. le abbé et couvent de l'église de Saint-Hubiert d'Ardenne (¹) le queste et besongne doudict glorieux confès, mons. saint Hubiert, à tenir et exerser ycelle queste et besongne ès diocèses de Rains, de Chalons, de Laon, de Soissons, de Noyon, de Cambray, d'Arras, de Tournay, de Thieruwane, de Amiens, de Biauvaix (²), de Paris, de Lengres, de Miaux en Brie, de Troye, de Sens en Bourgoigne, et de Besenchon : dou jour de la feste saint Remy, premier jour d'octobre, qui sera l'an mil m^{ie} et xl le cours et terme de dix ans, continuelz et ensuivans, l'un apries l'autre. Pour laquelle ditte queste et besongne, lidis Pieres de Canteraine doit, proumist et eubt en convent à rendre et payer, chacun un, comme se propre debte, boine et loial, al abbet et couvent de leditte église Saint-Hubiert, quiconque le soient ou seront, présent ou advenir, le somme de v^e. et l. piettres d'or, ou xxxv gros de Flandres, monn. cour-saulle ou pais, au jour des paiemens, sans mal enghien, pour le piettre. A payer et livrer au court, frait, péril et despens doudict Piere de Canteraine, en lieu sauf et seur en ledite église de Saint-Hubiert d'Ardenne, au jour de le feste de le Pendecouste, et en faire le premier paiement, pour le première anée acomplie d'icelle nouvelle cense audit jour de Pendecouste, qui sera l'an mil m^{ie}. et xli, et

(¹) L'auteur du *Trésor des histoires* (MS. n° 493, xv^e siècle, t. II, bibl. de Valenciennes) dit que l'Austrye (l'Austrasie) haulte France, conduisoit depuis la forest d'Ardenne jusques au Rin, et de la mer de Frise jusques en Bourgoigne. (Fol. xciii r^o.)

(²) Pourquoi Senlis ne figure-t-il pas ici ?

ensi de là en avant, d'an en an, poursuiwanment, tant que ix paiemens et ix anées en soient et seront faietes et accomplies. Car, à l'entrer en ycelle ditte nouvelle cense ledit Pieres doit prester à leditte église, abbé et couvent, une anée d'icelle cense, montant leditte somme de v°. et L piетres d'or, ou xxxv gros pour le piетe, si que dit est dessus, pour ycelle somme tourner, convertir et rabatre ou paiement de le darraine desdittes x anées de ceste ditte cense, qui sera au jour de Pentecouste l'an mille m^{me} et L, que adont d'icelle ditte anée redevra (*sic*) riens payer. Et est expressément deviset par les condicions et devises de ceste ditte cense, que se, du temps d'icelle aucuns évesques des devant dittez évesquiés revocast le queste de leditte église et ne vosist point souffrir de ycelle exerser en sa diocèse, où s'il y avoit gherres ès lieux, mettes et diocèses dessus dittes, ou en aucune d'elles, par lesquelles gherres, fortunes, ou révocation, par où ledis Pieres de Canteraine, ou ses commis, ne peuwist exerser leditte queste et besongne, yl deveroit y estre quittes, au joer, pris et vailleure des lieux et mette leur (*sic*), yl ne polroit aller et exerser leditte queste, et li deveroit y estre rabatut de leditte cense, au pris que lidis pais et mette, là où on ne polroit aller, ou exerser, comme dit est, polroient valloir, par l'ordonnance de gens notables, commis de par lesdis religieux et censier, il est encore deviset par les condicions de cesteditte cense et *marchandise*, que, se les prélas, ou évesquez desdittes diocèses ou ly aucun d'iaux, voloient remonter leurs drois des seaux de leur court, pour le renouvellement des lettrez de leditte queste et besongne, outre les pris et foers que, anchiennement on en a acous-

tumet de payer, lidis Pieres le doit et devera rabattre, d'an en an, à leditte église, sur et en tant mains de leditte cense. Et se, à le desfaulte des paiemens et convents de leditte cense, ou pour cely ocquison, li devant dis religieux leur commis ou ayant cause, avoient damages, ou faisoient coulx, frais, ou despens coment que ce fust, ycelui nomet Pierre de Canteraine les proumist à rendre enthirement, jusques à boine vérité. Et si veult et accorda lidis Pieres que li dessus dis religieux, leur commis, li uns d'iceux ou leur commant, puist donner sur lui ledit Pierre et de ces biens, ottant de debte que li quins deniers polroit monter de toute leditte desfaulte à quelconque seigneur, ou justice, que mieux leur plairoit, pour lui et ses biens contraindre à tenir et acomplir enthirement les paiemens et convents dessusdis, et sans riens des biens de leditte église et religieux admenrir. Et, quant à tout che que dit est tenir, payer et acomplir enthirement, ledis Pieres Canteraine en a obligiet, et oblige lui-meismes et tous ses biens, ses hoirs les biens de ses hoirs et tous ses successeurs et remanans meubles et non meubles, présens et advenir, partout où qu'il soient, et que yl polront y estre trouvet. Et, permy tous ces convents bien tenus et acomplis, si que dit est, sires Grars de Verniers, aumosniers de leditte église ; sires Nicoles de Vernois, prieux de Merouwart, religieux d'icelle ditte église de Saint-Lambiert ⁽¹⁾ là présent ou nom de ledite église, abbet et couvent, commis pour ce faire, si qu'il disent, prommissent et eubrent en convent à conduire leditte cense de queste et besongne audit Pierre de Canteraine et à

(1) Sans doute saint Hubert.

sen remanant tout ledit terme durant enviers tous et contre tous, en le manière dessus devisée avou les lettres scéllées de abbé et couvent de leditte église, dou contenu, de le donné de le devant ditte gense, que liès Pieres de Canterraine monstra et fist lire à le recongnissance de ceste Pentecouste, en date de l'an mil iiii^e. et xxxvi, le xi^e jour de février. A ces convenns ensi faire que dit est, furent comme esquevin de leditte ville de Valenchiennes, Jorges de Quarouble et Aymeris Grebiers, et, par nom d'esquevin et par nom de tesmoing en furent appicléet. Che fu fait l'an mil iiii^e xxxviii (v. s.), le xxiii^e jour dou mois de jenvier.

Nous voyons, toutefois, dans un autre acte, que le *pietre* d'or valait xxxvi s. t. cette même année 1438, puisque Jehans Brusneaux, bourgeois de Valenchiennes, lègue (1438) 1 pietre d'or, de xxxvi s, pour contourner à l'avancement et paiement dou chiboire que, de présent, l'église de Saint-Géry fait faire, à servir descure le grant autel.

Trois ans après (1441), noble homme Ghodeffrois de Dour, escuiers, après avoir ordonné que le jour de son princhipal et premier obsecque (1), il y ait sur son corps

(1) Ce document nous rappelle la description suivante des obsèques de Philippe de Croy, comte de Chimay, à Mons (1482). Elle est telle : « Dessoubz la chapelle, laquelle estoit toute couverte de noir bougran et pareillement celle où estoit la représentation avoit quatre pietz et demy de hault, ou environ, couverte d'un drap d'or cramoisy, à une croix et lignée de velours noir tout autour, et six ecussons, armoyéz des armes de Chimay, le thoison autour pardessus : ou milieu de la représentation avoit sa cotte d'armes, et vers le chef avoit ung chapeau d'or, où avoit ung dyamant ou front devant, aussy grand que ung demy-gros de six deniers, avironnés de quatre perles, aussy grosses que œufs de

une couche couverte de 1 noir drap, qui soit armoyé ou milieu d'icelui de ses armes et hachement et es .iiii. de bouts d'icelui soient mises les armes des .iiii. costés de lui ledit Ghodeffrois, ajoute qu'il donne au hérault 1 pietre en or, ou lieu du drap.

Le même testateur léguait viii florins d'or, appellez Phlz. à cheval (1), à l'église de le ville de Walers, pour faire faire et remettre à point par boin ouvrier et souffissant le reparacion d'un tablet et jmage que passet grant tempz, il fist faire et mettre ou portail dou grant huis de leditte église; ossi remettre à point et réparer le personnaige doudit Ghodeffroit et faire l'imaige, qui y est couronner, et que, as deux costés, soit ychils tablez armoyés de ses armes.

muissons (les petits oiseaux sont encore ainsi nommés auprès de Lille), et, à l'entour, avoit lx rubys, et de cinq rubys en aultre une table de dyaman, et à deulx costez tous perles de la grosseur d'un poix. On estimoit la valeure dudit chapeaulx à la somme de vingt mil escus. (MS. n° 439 de la bibl. de Lille, dont l'auteur est Guillaume Rugher.

(1) En 1433, on mentionne des florins d'or, nommés philippus à cheval, fait et forgies à Valenchiennes, d'ou premier quing et forge de très-hault et très-poissant prince, no très-redoubté signeur, mons. le ducq de Bourgongne et de Brabant, conte de Haynnau, Hollande et Zélande et tels que de lxvii et demy de compte et de taille ens ou marcq d'or et de viii onches pour cascun marck, et ossi boins que à xxiii caras, iii quars et 4 xvi^e d'or fin, à demy estrelin de remedde en taille. — Dans le testament de Martin Grellée (1421) figurent xiiii vieses couronnes dou roy, en or, xviii nofves couronnes du roy, en or, vii besans, ii nobles, l'un d'Engletiere et l'autre des Flandres, vi florins de Dourdrech, ii mailles du Rin et 1 moutonchiel dou roy, en or.

II

Prix du marc d'or ; gros attachés aux cierges de dévotion ; sceaux des curés ; graveurs de sceaux mentionnés dans les comptes de la maison de Bourgogne.

C'est le receveur de la riche maison de Bourgogne, qui rendait compte en 1447, qui va nous faire connaître la valeur du marc d'or ⁽¹⁾ à cette époque.

Il nous dit qu'à Thoison d'or il a remis la somme de LXX salus d'or, du pris de XLVIII gros pièce, pour un marc d'or que Ms. lui a donné, pour une fois, pour faire mettre en son collier de poitrail, qu'il porte de Mds. et des chevalliers de ladicté ordre de la Thoison d'or, les armes de Ms. d'Arragon, de Ms. d'Orléans, d'Alençon et le conte de Comines ⁽²⁾, et d'autres chevalliers derrenement retenus comme frères de ladicté ordre.

Longtemps auparavant (1423), nous trouvons mentionnés *les petis gros atachés au cierge offert par le duc.*

Ces offrandes se renouvelaient souvent, surtout à Paris. Ainsi, en 1448-1449, le receveur général déclare qu'il a remis à Nicolas de Neufville, escuier de cuisne de Ms., la somme de mxxviii l. p. et lx l. de xl gros monn. de Flandres la liv., que Mds., par ses lettres données à Bfuges, le derrenier jour d'aoust, l'an mil m^{me} xliix, lui a

⁽¹⁾ Si l'empereur faisoit un édict que tous ceulz qui iroient dedens un certain jour, à la cité de Romme, auroient c marcz d'or, yl n'y auroit à paines, boiteux, ne aveugle qui ne s'y feist traîner ainsiez qu'il faillist. (MS. n^o 233, xv^e siècle, fol. clxxiiii 2^o bibl. de Valenciennes.) — Robatur aurum tactu lapidis. (MS. n^o 247, xiv^e siècle, fol. ccxcix r^o, *ibid.*)

⁽²⁾ De Comminges?

ordonné estre baillié et délivré par ledict receveur général, pour plusieurs parties qu'il a payées par le commandement et ordonnance de Mds., en la manière qui s'ensuit : c'est assavoir qu'il a payé ès années mil III^e XLVI, XLVII, XLVIII et XLIX, pour vi torches de cire pesans LXXII l. de cire, en ce comprins XII l. de cire pour III cierges, présentez et assis en chascune desdites années devant l'imaige Ms. saint Andrieu, en l'église parochial de Saint-Eutache, en la ville de Paris, et, pour ung cierge pesant xx l., assiz devant l'imaige Nostre-Dame en laditte église après ce que, le jour de la feste du Saint-Sacrement, lesdites torches et cierges ont esté portées en chascune desdites années à la procession de laditte église, au pris de XXII l., dite monn. royale, pour chascun an, III^{xx} VIII l. p. Et affirme, comme dessus, avoir payé pour aulmosnes pour Ms., madame la duchesse, monseigneur le conte de Charrolois, à la confrarye dudict Saint-Andrieu, en laditte église, selon ce que feu Ms. le duc Jehan l'ordonna en son vivant, cui Dieu absoille, et que depuis Mds. l'a ratiffyé et confermé èsdites années III^e XLVI, XLVII, XLVIII, au pris de xx l. de xl gros, chascun an, qui monte à la somme de LX l. Pour ce, cy III^{xx} VIII l. p. et LX l. de xl gros, fait CLIX l. de xl gros.

En 1453, il mentionne les xx escuz d'or, de xxii s. p., monn. royale pièce, alloués à maistre Quentin Tireleus, procureur de Ms. en la Court de parlement, à Paris, pour le paiement de six grans torches de cire et d'un grant et gros chierge de chire blanche, armoié des armes de Mds., qui, le jour de la feste et sollempnité du Saint-Sacrement, l'an mil III^e LIII, ont esté présentez de par Mds. à la fabrique de l'église et paroisse de Saint-Eustace à Paris, en

laquelle église et paroisse les hostelz de Flandres et d'Artois sont assiz, pour ycelles torches et chierges servir ledict jour du Saint-Sacrement, à la procession de laditte église ainsi que l'en a acoustumé de faire, chascun an, de par Mds. (1).

Ces gros, attachés aux cierges, nous rappellent ce curieux passage que nous allons emprunter au MS. n° 85 de la bibliothèque de Lille.

• Sequitur de ultimo signo avaritiæ (2), qui est concursus
« ad nummos orarios et ad processiones et ad cetera loca
« in quibus volet offerri : hoc signum avaritiæ in multis
« locis apparet in ecclesia Dei. Videmus enim clericos illos
« concurrere ad illas horas, ad quas decantandas constituta
« est pecunia certa ; sicut pisces ad panem in aqua projec-
« tum concurrere solent : de aliis vero horis non curant.
« Etenim, in quibusdam ecclesiis, *vocantur nummi* hoc

(1) 1443. A Jehan Deschamps, pour bois par luy livré et aultres menues parties, nécessaires à refaire *une maison de bois*, en quoy estoit la représentation du feu conte de Varnembourg, et avoir refaite ycelle maison, lvi s. — Pour crochés de fer, pour tendre du drap le jour dudit obsèque alentour d'icelles maison, et *pour es train blanc a espartdre en l'église*, xii s. — Pour quarante huit liv. de cire, pour faire quatre grans cierges, pes. chescun douze liv., mis sur les quatre cornets de laditte maison de bois durant ledict service. et, pour cinquante-deux livres de cire et lxxviii petits cierges de plusieurs moisons mis sur ycelle maison et aussi sur le grant autel à célébrer ledict service, xxvi l., à raison de iii s. la liv.

(2) Les avares, dit un autre moraliste, qui, modo luporum, seu talparum, terram devorant. (Bibl. de Valenciennes, MS. n° 249, xv^e siècle, fol. 479 r°.) — Tu as, dit Sapience (un disciple) le cœur si petit que à paynes, se ung escoufle (milan) pour ung repas en seroit saoulé, et si est tant avaricieux et convoiteux que tout le monde ne lui souffriroit pas. (*Ibid.*, MS. n° 232, xv^e siècle, fol. xxvi v°.)

« ille, in quibus dantur hore nummi. Multum peccant
« aliqui sacerdotes qui, cum, singulis diebus, bis manus
« corporis lavent, ut ad mensam corporalem accedant,
« tamen ad mensam Domini, in qua Dominus presens est
« et cui angeli assistant, per unum mensem, vel duos,
« accedunt manibus illotis et corporibus ⁽¹⁾. »

Empruntons maintenant au Ms. n° 81 de la même bibliothèque l'ordonnance synodale du diocèse d'Arras, si importante pour l'histoire des sceaux : l'évêque s'y exprime ainsi :

« Statuimus et ordinamus quod singuli carati nobis
« subjecti, infra unius mensis spacium a die nostri synodi
« computando, sub pena excommunicacionis et xx solid.,
« nobis, si secus fecerint, applicandorum, *habeant certum*
« *et proprium sigillum, quo utantur communiter et non*
« *alio; cuius impressio penes curiam nostram in ceram*
« *remaneat propter falsitates sigillorum incognitorum*
« *evitandus* ⁽²⁾. »

(1) xv^e siècle, fol. 79.

(2) Fol. XLIII v^o. — Empruntons à un autre moraliste du xv^e siècle cette sévère philippique que notre époque, si vantée, pourrait à bon droit revendiquer pour elle :

« Se ung homme n'a de quibus, passe oultre : c'est un coquibus, et ja
« soit ce qu'il fust bien sage, ce seroit ung homme sauvage. Mais, au
« contraire, d'ang coquart, puisqu'il a finance à grant somme, ha l dist-
« on, c'est un très-sage homme ; et vie il ne scet mot des lettres, yl est
« tenu pour sage mestre. Pour ce, nobles filles ! pensez d'acquerre
« flourins à monceaulz. — Yl vault beaucoup mieulz scavoir flaioller et
« du bas voler par dessusz la feuille, quiconques s'endeulle, que, par
« pseudommie avoir poure vie. » (MS. n° 233, fol. III^{ix} ix r^o, bibl. de
Valenciennes.) — « Bon conscience, sans science, vault bien ung
« mouton ; mais science, sans bonne conscience ne vault pas ung
« boulon. » (*Ibid.*, MS. n° 232, fol. LXII v^o.)

Les ducs de Bourgogne s'adressaient aussi aux graveurs de sceaux les plus habiles.

Ainsi, en 1406, le comptable remet par ordre de Jean sans Peur, XIII^e s. VII^e d. à Adenet de Berchières, graveur de sceaux, à Paris, pour avoir fait et gravé un seel que Ms. lui fist faire pour madame la duchesse (Marguerite de Bavière), armoié aux armes d'elle, comme pour avoir livré l'argent d'icellui; tandis que, en 1438, Philippe le Bon faisait compter XIII^e l. VIII^e s. à Jehan de Herselles, graveur de sceaux, à Bruxelles, pour l'acquit et facion d'un seel qu'il a fait et gravé par l'ordonnance de Ms., aux armes de Jehan Ms., damoiseau de Clèves, capitaine de Flandres.

Comme son père, Philippe le Bon s'adressait souvent aux artistes parisiens; puisque, en 1424, il envoyait dans cette ville Andry de Thoulongon, son escuier d'escuierie, pour d'illec amener devers lui les meilleurs ouvriers de armoierie, peinture ⁽¹⁾ et brodure dont yl pourroit frier, pour yceulx ouvriers employer par deça à faire certains habillemens qu'il avoit fait et faisoit faire pour le fait du gaige que, (à) l'ayde Nostre-Seigneur, yl espéroit faire alencontre du duc de Glocestre ⁽²⁾.

DE LA FONS-MÉLICOQ.

⁽¹⁾ 4434. — 32. A Sanconnet Roche, essaieur de la monnoie de Dijon, III fr., pour avoir paint, garny de cuir et mis à point deux chaires pour seoir MS. — Un compte de la bonne maison des malades de Lille nous fait connaître la valeur des *artisiens*, dont nous avons déjà parlé, et des francs du roi, en 1369, nous y lisons que Willaume de Ponseward, lépreux, donna xx *mars d'artisiens*, val. LII francs dou roy, II s. VI d. P; pour son entrée dans cette maladrerie. (Arch. des hospices de Lille. — Voy. t. VI^e, p. 354, 3^e série de ce recueil.)

⁽²⁾ Arch. gén. du Nord, rég. aux comptes de la maison de Bourgogne.

MÉLANGES.

Le n° 3 de la *Revue numismatique française* de 1862 contient les articles suivants :

1° *Seizième lettre sur la numismatique gauloise*, par M. F. DE SAULCY, 6 pages.

Parmi les chefs qui se joignirent à Yercingétorix, César cite un roi des Nitiobriges, nommé, dans les éditions récentes des Commentaires, *Teutomatus*. Ce nom, de forme germanique, a paru suspect à M. de Saulcy, et ce savant auteur fait remarquer les nombreuses variantes qu'offrent à ce sujet les manuscrits les plus anciens, où l'on trouve : *Votomatus*, *Vitomatus*, *Votomapatus*, *Notomatus*, *Vocomapatus*, *Notomapatus*, etc. Une petite monnaie de la trouvaille de Chantenay, sur laquelle on lit, du côté de la tête, les noms GAIV . IVLI....., et au revers, la fin de la légendeOMAPATIS, au devant du cheval, qui galope à gauche, en franchissant un oiseau marchant en sens inverse, doit être, selon M. de Saulcy, une monnaie des Nitiobriges. Le nom du roi ou chef, complété de deux lettres, devient VOTOMAPATIS, et donne la vraie leçon à choisir parmi les trop nombreuses variantes des manuscrits. M. de Saulcy groupe autour de cette supposition une foule de conjectures ingénieuses, qui finissent par lui donner l'apparence de la certitude. On aime à suivre un tel guide, même dans les régions de la fantaisie la plus hasardée.

2° *Tétradrachme inédit de Ptolémée Philadelphie*, par M. F. LENORMANT, 5 pages et 1 vignette.

3° *Lettre sur quelques monnaies françaises rares ou inédites*, par M. le baron DE KOEHNE, 17 pages et 1 planche.

Parmi les pièces remarquables que décrit notre savant ami, se trouve la petite monnaie de Rambervillers, que nous avons déjà publiée dans la Revue de M. Cartier, année 1851, p. 545, d'après un exemplaire qui appartenait alors à M. Th. de Jonghe. Au reste, cette pièce est poursuivie par une espèce de fatalité. L'année suivante, en 1852, on lisait, dans la même Revue (1), à propos de deux autres petites monnaies de la même ville :

« Ces deux médailles sont intéressantes, non-seulement parce
« qu'elles sont inédites, mais encore parce qu'elles nous
« révèlent l'existence d'un atelier monétaire épiscopal à Ram-
« bervillers, FAIT INCONNU JUSQU'ICI. »

Une monnaie plus intéressante pour nous et que décrit M. de Koehne, d'après un exemplaire qu'il a trouvé chez un amateur à Revel, c'est le fameux esterlin de Gaucher de Chatillon, frappé à Florennes. Cette pièce, dont nous avons depuis longtemps pressenti la découverte (2), mettra fin, nous l'espérons, à toute discussion de bonne foi sur la provenance des esterlins d'Yves, que nous revendiquons, depuis dix ans, pour la Belgique.

4° *Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne*, 5° article, par M. L. DESCHAMPS DE PAS, 15 pages et une planche.

5° *Monnaies du moyen âge inédites*, par M. ANATOLE DE BARTHÉLEMY, 16 pages et une planche.

Ces miscellanées se font toujours lire avec plaisir, parce que

(1) P. 304. Article de M. DUCHALAIS.

(2) *Revue de la numismatique belge*, 2^e série, t. VI, p. 286. — *Ibid.*, 3^e série, t. VI, pp 454 et suiv.

chacun y trouve quelque chose pour sa spécialité. Ainsi, les amateurs exclusifs des jetons d'argent y verront des détails curieux, extraits du *Journal de Pierre de l'Estoile*, sur ces pièces, dont l'Estoile avait rassemblé deux cent vingt-huit variétés. C'était alors (1611) une collection considérable. Ce serait, aujourd'hui, bien peu de chose auprès de ce qu'a réuni notre savant collègue M. L. de Coster.

6° *Bulletin bibliographique et chronique.*

Nouveaux renseignements et nouvelles observations sur les *monnaies autonomes romaines de l'époque impériale*, par MM. le duc DE BLACAS et l'abbé CAVEDONI. — Nécrologie du baron de Crazannes.

R. CH.

M. E. Thomas, qui s'est acquis une place si distinguée par ses importants travaux sur la numismatique et l'archéologie orientales, comme aussi par la savante publication des œuvres de Prinsep, dont nous avons eu l'occasion de parler dans cette Revue, vient de publier un nouveau mémoire sur des coins inédits de la Bactriane, dont il donne la description, accompagnée de renseignements historiques fort précieux sur les différentes dynasties qui ont succédé à la domination d'Alexandre dans les Indes (1). Si le nombre des types n'est pas très-considérable, en revanche ils sont tous d'un très-grand intérêt, en particulier les monnaies binominales, parmi lesquelles nous signalerons une variété nouvelle de celles que le général Bartholomæi a

(1) *Journal de la Société asiatique de Londres*, 1862.

fait connaître, et deux tétradrachmes du même genre, l'un de *Diodotus* avec *Antimachus*, l'autre d'*Euthydemus* avec *Agathoclès*.

F. S.

Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum. Edidit,
C. J. TORNBERG, IV. Upsaliæ, 1862.

Tout le monde connaît la richesse des trésors monétaires que les côtes et les îles de la Baltique recèlent dans leurs sables. Depuis longtemps les gouvernements du Danemark et de la Suède ont pris de sages mesures pour assurer la conservation de toutes les découvertes qui parviennent à leur connaissance. Ces enfouissements sont en grande partie composés de monnaies germaniques, anglo-saxones ou mêlées en quantité presque égale avec des pièces de provenance orientale, des sassanides, des monnaies koufiques, etc. Les types et les variétés sont si nombreux, que leur ensemble forme des séries égales en importance aux collections les plus riches; aussi, l'Académie royale de Stockholm n'a-t-elle pas hésité à enrichir la science de la publication des collections qui lui sont confiées. Leur savant conservateur, M. Hildebrandt, s'est chargé de décrire les deniers d'origine européenne dans un important volume que les amis de la numismatique du moyen âge ont déjà entre leurs mains depuis plusieurs années; de son côté, M. Tornberg, auquel ses travaux si connus sur l'histoire de l'Orient assurent une juste renommée, a publié le catalogue

descriptif des monnaies orientales (1); mais depuis cette publication, de nouvelles et nombreuses découvertes ont été faites, et M. Tornberg y a déjà puisé les matériaux de quatre importants mémoires publiés dans le Recueil des Mémoires de la Société royale d'Upsal, mais dont quelques exemplaires ont été tirés à part sous le titre de *Symbolæ*. Le quatrième, qui vient seulement de paraître, ne renferme pas moins que la description de cent cinquante et un types nouveaux pour la Suède, et dont une bonne partie appartient à des variétés inédites ou très-rares. La collection ne s'est enrichie que d'un seul dirhem omméiade direct et d'un de la branche d'Espagne; les abbassides, en revanche, sont au nombre de cinquante; les autres dynasties représentées sont les Émirs el-Omera, les Idrisides, les Tahirides, les Soffarides, les Samanides, au nombre de quarante-sept; un rarissime Leila ben Noman, *Nisabour*, 309; enfin, de précieux représentants des Daoudides, Wolgha-Bulghares, Bouweides, Hamdanides, Vedjides, Ikchidides, Oquailides et Merwanides. Ce simple exposé suffira pour faire comprendre l'importance de cette nouvelle publication; la nature de notre Bulletin ne nous permet pas d'entrer dans de plus grands détails, mais il nous est impossible de ne pas signaler à l'attention de nos lecteurs la découverte d'une très-précieuse monnaie, dont on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'un fragment, trop incomplet pour pouvoir lui assigner une place certaine dans la série des dynasties, et que M. Tornberg avait aussi publié; c'est

(1) *Numi Cusci Regii Numophylaciæ Holmiensis quos omnes in terra Sueciæ repositos digessit*, etc., C. J. TORNBERG. Upsaliæ, 1848.

un dirhem frappé à Nisapour, l'an 268, par *Ahmed, fils d'Abdallah*, qui exerça, dans toute sa plénitude, le pouvoir souverain, après la chute des Tahirides et avant les Soffarides, et qui vient à lui seul prendre une place dans la série des dynasties. Cette curieuse monnaie est, en outre, remarquable par ses légendes tout à fait nouvelles et fort différentes des types de la même époque.

F. S.

Les demi-sous en or d'Arcadius paraissent être fort rares, à en juger par l'ouvrage de M. Sabatier, qui n'en décrit qu'un seul type, n° 20, p. 103. Une seconde variété a été découverte aux environs de Genève, et donnée au musée de cette ville par M. Revilliod-Faesch : le revers au type de la Victoire, assise, ainsi que les légendes, sont absolument les mêmes que sur *l'aureus* précité, mais le buste, tourné à droite, porte un diadème composé de deux rangs de perles au lieu de casque.

F. S.

Numismatique de l'ancienne Afrique. Ouvrage préparé et commencé par C. F. TALBE et J. CH. LINDBERG, refait, achevé et publié par L. MÜLLER. Troisième volume. Les Monnaies de la Numidie et de la Mauritanie. Copenhague, 1862, in-4°, 194 pages et 362 vignettes dans le texte.

Le premier volume de ce magnifique ouvrage parut en 1860, et deux ans après, M. Müller avait terminé ce

travail, l'un des plus difficiles et des plus considérables qui aient été entrepris sur la numismatique ancienne. On conçoit qu'il serait impossible dans le cadre étroit que nous trace la Revue, de faire un examen détaillé d'un pareil ouvrage. Il suffira de dire que son exécution matérielle est aussi belle et aussi soignée que celle des plus beaux livres anglais, en un mot, digne du texte savant de l'auteur. Les deux premiers volumes avaient eu dans le monde numismatique, un grand retentissement. Ils avaient provoqué des observations et des remarques dont M. Müller a tenu compte et qui lui ont fourni l'occasion de revenir sur les parties déjà publiées, au moyen d'un chapitre final intitulé : *Additions et rectifications*. Les vrais savants ne craignent pas de faire droit à des critiques fondées. Il n'appartient qu'aux médiocrités orgueilleuses de prétendre à l'infailibilité.

R. CH.

Le n° VIII, deuxième série de la *Numismatic chronicle*, contient les articles suivants :

1° Sur des pièces de Henri II trouvées dans une pierre creuse à Amphille et récemment communiquées à la société numismatique par le lieutenant-général G. R. Fox ; par le révérend ASSHETON POWNALL 8 pages.

M. Pownall discute, dans cet article, les différentes opinions émises sur la signification du mot ON qui, sur les monnaies anglaises, se trouve entre le nom du monétaire et celui de la localité : DAVI. ON. EVER, RICARD. ON. CAN, PICOT. ON. NOR, etc. Il s'arrête à celle qui voit

dans ce mot la forme anglo-saxonne du mot anglais moderne *in*, à : *David à Yorck, Richard à Cantorbery, etc.*

2° Remarques en réponse aux observations de M. Cohen, sur l'explication des lettres CONOB, OB, etc., par M. F.-W. MADDEN, Esq. 20 pages.

3° Médailles de la Bactriane (*suite*), par M. ED. THOMAS, Esq. 10 pages.

4° Monnaies inédites de la Judée, par le révérend H.-C. REICHARDT, au Caire 11 pages.

5° Monnaies d'Irlande, en cuivre et en billon, par le révérend H. CHRISTMAS 23 pages.

6° Monnaie de l'ancienne Italie nouvellement découverte, par M. R. STUART POOLE, Esq. 2 pages.

Cette petite pièce d'argent porte d'un côté Neptune debout, le trident levé, avec les lettres AVBA. Au revers, le bœuf couronné par la Victoire. L'auteur l'attribue à une localité de la Campanie, voisine de Posidonia, et dont le nom ancien Alba se retrouve, selon lui, dans le moderne Monte Albumo.

7° Découverte de pièces anglo-saxonnes à White Horse (Cheval Blanc), près de Croydon, par le révérend H. CHRISTMAS 4 pages.

8° Monnaies saxonnes trouvées à Chester 3 pages.

9° Mereaux (Tokens) du xvii^e siècle, de Londres et du comté de Middlesex, dans la collection de M. JOSEPH MAYER, Esq. 4 pages.

10° Mereaux (Tokens) du comté de Kent, du xvii^e siècle. (*Suite*), par M. H.-W. ROLFE, Esq. 10 pages.

11° Mélanges et récentes publications sur la numismatique 7 pages.

A cette livraison sont joints les procès-verbaux des séances de la Société, depuis le 24 octobre 1861 jusqu'au 19 juin 1862, et la liste de ses membres en décembre 1862.

R. CH.

Notice sur les monnaies et médailles de la bibliothèque de Marseille, par A. CARPENTIN. Marseille, typographie de veuve MARIUS OLIVE, 1862, in-8°, 46 pages et 4 planches.

Cette brochure n'est pas, comme son titre pourrait le faire croire, le catalogue ou la description du cabinet numismatique de Marseille. C'est tout simplement une explication et une notice historique des monnaies les plus remarquables que possède ce cabinet; monnaies reproduites sur quatre planches gravées par l'excellent artiste marseillais, M. Laugier, que connaissent les lecteurs de la Revue. M. Carpentin avait, déjà antérieurement, inséré dans la Revue numismatique française quelques notices sur des médailles du Musée confié à ses soins.

La collection marseillaise, achetée par la ville en 1822, des héritiers de Fauris de Saint-Vincens, était restée longtemps abandonnée et inaccessible. Classée d'abord par son conservateur M. Feautrier, elle ne tarda pas à retomber dans un abandon presque complet quand celui-ci quitta la bibliothèque pour être appelé à d'autres fonctions. Sa seconde résurrection date de 1857. Puisse-t-elle lui

promettre une longue et paisible existence, entretenue de subsides suffisants et à l'abri des *coups de main* auxquels les dépôts publics ne sont que trop souvent exposés.

R. CH.

Remarks in reply to M. Cohen's observations on the letters CONOB, OB, TROB, etc. Communicated to the numismatic society of London, by Fred. W. MADDEN, esq. M. R. S. L. London, 1862; in-8°, 19 pages.

L'interprétation des lettres CONOB, placées à l'exergue d'un grand nombre de monnaies du Bas-Empire, a fait longtemps, comme dit notre savant confrère M....., « le désespoir des archéologues. » On a voulu successivement y voir : CON(*stantinopoli*) OB(*signatus*); OB(*ryzatus*); O(*fficina*) B (*secunda*). Enfin MM. Pinder et Friedlaender, en 1851, proposèrent une explication nouvelle et qui semble avoir réuni le plus de suffrages. Les deux lettres OB sont deux lettres numériques grecques, donnant le chiffre 72 et indiquant que le sol d'or se frappait à raison de 72 pièces à la livre, depuis Constantin.

Cette idée fut adoptée par le savant conservateur du Musée britannique, M. Madden, et développée par lui dans la *Numismatic chronicle*, de 1861.

M. Cohen, dans le sixième volume de sa *Description des monnaies impériales*, p. 392, cherche à combattre cette dernière interprétation comme celles qui l'ont précédée et

conclut à l'*indéchiffrabilité* absolue de l'hiéroglyphe, si toutefois on ne veut pas de la lecture proposée au père Hardouin : C(*usi*) O(*mnes*) N(*ummi*) O(*fficinâ*) B(*enedictinorum*).

C'est à cette note — peu concluante — que répond M. Madden. Et il défend son système par une foule d'arguments qui deviennent presque des preuves.

Ainsi à l'objection qu'on lui avait faite de la présence de ces deux lettres sur les monnaies de cuivre de Nicomédie, il oppose que le mot NICOB doit se décomposer en NIC(*omedia*) O(*fficina*) B, et il en donne pour preuve les lettres NICOA, qu'on trouve également, et qui signifient : NIC(*omedia*) O(*fficina*) A.

Le *demi-follis*, sous Constantin II, ainsi que l'a établi M. Sabatier, avait le même poids que le sol d'or. On en faisait 72 dans une livre de cuivre. M. Madden cite, à ce sujet, et d'après M. Sabatier, une petite pièce de cuivre de cet empereur ayant dans le champ le nombre LXXII. N'est-ce pas là évidemment l'indication du poids de la pièce? Et pourquoi ne pas admettre alors que les deux lettres numériques grecques, donnant le même nombre, ont la même destination?

M. Cohen n'y consentira, dit-il, que quand on lui aura prouvé par d'autres exemples que les Romains ont employé ce genre de numération autrement que par lettres isolées.

R. Cu.

Collection de plombs historiés trouvés dans la Seine et recueillis par ARTHUR FORGEAIS. 2^e série : ENSEIGNES DE PÈLERINAGES. Paris, 1863, in-8°, iv et 220 pages.

Cet ouvrage ne concerne pas la numismatique proprement dite, mais il s'y rattache indirectement par le volume qui l'a précédé et par celui qui doit le suivre. Le premier, dont nous avons parlé au tome VI, 5^e série de cette Revue, p. 146, contenait des méreaux de plomb, attribués par l'auteur à divers corps de métiers de la bonne ville de Paris. Le troisième volume, dont la publication n'est qu'annoncée, aura pour objet la numismatique — de plomb, — sans doute les méreaux qui n'ont pas trouvé place dans la 1^{re} série. Le deuxième décrit des *enseignes de pèlerinage*, espèces de fibules ou de plaques que l'on fixait sur les habits, ou sur le chapeau, comme faisait l'excellent roi Louis XI. Ces enseignes étaient grossièrement coulées dans des moules de cuivre ou d'ardoise, plus grossièrement gravés encore. C'est le procédé qu'on emploie aujourd'hui, mais avec plus de succès, pour confectionner ces petits soldats de plomb avec lesquels les enfants s'exercent, de bonne heure, aux connaissances stratégiques.

De nombreuses gravures sur bois, intercalées dans le texte, reproduisent ces singuliers *monuments*, actuellement déposés dans un musée impérial. C'est le laid-archétype dans son plus complet épanouissement. Les admirateurs quand même de l'*art chrétien*, les fanatiques de l'ogival et les adeptes du symbolisme trouveront là, à chaque page, des magots à les faire pâmer d'aise.

Pour les profanes — et les *païens*, — ce sont des images

assez réjouissantes, des produits d'un art qui n'est pas perdu et que les gamins pratiquent encore aujourd'hui quand ils se risquent à *illustrer* les murailles. Ces braves gamins ne se doutent guère que si, dans cinq ou six siècles, on retrouvait sous les plâtras de nos villes en ruines, leurs intéressants griffonnages (qui deviendraient des *graffiti*), on leur ferait l'honneur d'un musée et d'une publication officielle aux frais de l'État; que les savants des Instituts d'alors, s'efforceraient de découvrir le sens mystique et symbolique de leurs hiéroglyphes et y réussiraient sans doute. On a bien lu le *Livre des sauvages!*

R. CH.

Note sur des pièces de monnaie en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par M. JULES CHAUTARD, professeur à la Faculté des sciences de Nancy. — Note sur une découverte de petites pièces de monnaie à Hottot-en-Auge (Calvados), par le même. Ces deux notes, tirées à part du Bulletin de la Société archéologique du Vendomois, octobre 1862, forment 8 pages in-8°, accompagnées de 2 planches.

La nomenclature d'un dépôt monétaire est toujours un renseignement précieux. A lors même que ce dépôt ne ferait connaître aucune pièce nouvelle, il peut servir à rectifier des attributions erronées et à déterminer des monnaies sur lesquelles on était réduit à des conjectures. On sait tout le parti que le célèbre numismate italien, Cavedoni, a tiré des dépôts de monnaies, pour trouver un classement chrono-

gique aux deniers romains de la République. L'existence simultanée de pièces dans un même enfouissement est un fait devant lequel les *faiseurs de systèmes* sont forcés de s'incliner.

Les monnaies trouvées à Authon ne sont ni rares ni incertaines. Ce sont des esterlins au type anglais, parmi lesquels cependant se trouve une variété (nouvelle?) de l'esterlin bien connu de Jean de Bohême, avec $\Theta I BOEMIE REX P... \text{XXII} \Theta$, et au revers $MON | \Theta T \text{X} | D' \Theta V | IL \Theta R$. (Damvilliers).

Nous appelons l'attention de notre savant confrère, M. le baron de La Fontaine, sur cette pièce, que MM. Robert et de Barthélemy considèrent comme inédite.

A propos de la découverte faite à Hottot, M. Chautard se borne à ajouter quelques renseignements nouveaux à ceux que M. Paysant avait précédemment donnés dans son rapport à la Société des antiquaires de Normandie. Il décrit trois pièces rares qui furent retrouvées dans une petite partie du dépôt achetée aux ouvriers, par un amateur de Caen. Ces pièces sont du prieuré de Souvigny, d'un sire de Bourbon et de Louis VI, roi de France.

R. CH.

On annonce la prochaine publication du huitième volume de M. Vander Chijs : *Les monnaies des feudataires du Brabant et du Limbourg jusqu'à la pacification de Gand*. Ce volume sera orné de 38 planches.

R. CH.

Description de monnaies françaises, royales et féodales, décrites par J. CHARVET, et faisant partie de ses collections. Paris, chez l'auteur, 4, rue de Louvois, 1862, in-8°, 108 pages, 6 planches et de nombreuses vignettes dans le texte.

Cette brochure, très-amusante et surtout très-piquante, a pour but de contredire ou de *réfuter* les estimations de pièces données dans le *Catalogue des monnaies nationales de France, collection de M. J. Rousseau*, ainsi que celles des médailles romaines de M. Cohen. Elle ouvre, en numismatique, une ère nouvelle, une période de guerre qui peut durer, Dieu sait combien, si, de part et d'autre, on y met quelque peu de bonne volonté. Heureusement, les *neutres* se contenteront de regarder à la fenêtre, sans se fourrer dans la bagarre. C'est ce que doit faire la Revue belge. Voici, du reste, un échantillon de la charge à fond de M. Charvet.

« N° 306. Tournai. Charlemagne, — 180 francs. Les
« Charlemagne de Tournai sont introuvables; Il en fallait,
« en voici : le *tour n'est pas difficile*; prenez un denier de
« Duerstede; mais il porte, direz-vous, et en toutes lettres,
« la légende DORSTAT; ceci est vrai, mais l'orthographe
« n'est rien; comme dans la langue anglaise, la prononcia-
« tion est tout; il y a sur le denier DORSTAT, prononcez
« TORNACO, donnez 180 francs, et vous aurez un
« Charlemagne de Tournai. »

Maintenant, et laissant à part les *joyeusetés* de ce genre que n'aiment pas les *hommes sérieux*, nous devons ajouter que le catalogue de M. Charvet contient un grand nombre

de pièces importantes et inédites; que ses prix sont, en général, très-modérés — beaucoup plus modérés que son style; — que ses planches et ses vignettes sont charmantes; enfin, qu'au milieu de plaisanteries trop acerbes, peut-être, il se rencontre des observations très-fondées et auxquelles il faut bien applaudir si les faits allégués sont exacts. Par exemple, ce que dit l'auteur, p. 84, de l'*invisibilité* du cabinet numismatique d'Avignon qu'on ne montre—quand on le montre — qu'en présence de *trois* administrateurs « dont l'un sera malade si les autres ne sont pas à la campagne. »

M. Charvet se demande si une collection visible dans de telles conditions, existe réellement? Il a raison. On ne peut trop faciliter l'accès d'une collection *publique*.

R. Cu.

Description de différentes médailles intéressant la ville de Metz, par M. F.-M. CHABERT. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Metz*, 1860-1861), in-8°, 10 pages et une planche.

Il s'agit de médailles modernes relatives à différentes associations fondées à Metz et se rattachant aux progrès de la science. La première en date est le jeton de présence de l'ancienne académie fondée à Metz, en 1760, par le maréchal de Bellisle; la dernière, une petite médaille maçonnique, avec rose, croix et pélican, comme d'habitude.

R. Cu.

Der Brakteatenfund von Freckleben im Herzogthum Anhalt. — *Historisch kritisch bearbeitet von THEODOR STENZEL.* Berlin, 1862, in-4°, avec 4 planches.

La trouvaille faite à Freckleben, dans le duché d'Anhalt, de deux urnes contenant trois mille six cent soixante bractéates, est des plus intéressantes. Ces monnaies proviennent des parties septentrionale et orientale du Harz, — l'évêché d'Halberstadt en a fourni les trois quarts, — et appartiennent à l'époque où les bractéates avaient atteint à l'apogée de la perfection, c'est-à-dire à la seconde moitié du XII^e siècle. La plupart des pièces découvertes sont inédites et nous révèlent des noms nouveaux de seigneurs qui ont fait frapper monnaie. M. Stenzel, conservateur du cabinet des médailles à Dessau, a fait graver, avec beaucoup de soin, cent et quatre types variés. Il pense que le trésor a été enfoui lors du passage à Freckleben du landgrave Hermann de Thuringe, allant au secours de son allié Othon IV de Brunswick.

CAM. P.

Portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes vers le milieu du XVII^e siècle, auxquels on a joint un armorial et des notes biographiques, publiés et annotés par A. DULEAU. Paris, J.-B. Dumoulin, 1863, in-8°.

C'est dans les manuscrits de Robert Hubert, aumônier du Roi et chanoine d'Orléans, que M. Duleau a trouvé

une copie des portraits des membres du Parlement de Paris et des maîtres des requêtes. M. Depping avait déjà inséré les portraits des présidents et des conseillers dans sa *Correspondance administrative sous le règne de Louis XIV*, d'après un manuscrit tronqué de la bibliothèque impériale. M. Duleau a collationné les différents textes avec le plus grand soin, et a joint les armoiries du personnage à chacune de ces ébauches peintes à grands traits et avec infiniment de malice. Il a pu rectifier et restituer bon nombre de blasons à l'aide des *jetons armoriés* de familles françaises que contient sa riche collection. Les notices biographiques qui accompagnent les portraits prêtent au travail de M. Duleau un grand intérêt historique.

CAM. P.

Münzstudien. — *Neue Folge der Blätter für Münzkunde*, herausgegeben von H. GROTE. Nr. VIII. Leipzig, 1862. In der Hahn'schen Verlagshandlung, in-8°, avec trois planches.

Le journal de numismatique du docteur Grote contient dans sa dernière livraison :

1° *La métrologie numismatique*, par M. GROTE. — Considérations sur le poids de la monnaie romaine, française, anglaise, néerlandaise, allemande et russe;

2° *Monnaies du moyen âge*, par H. DANNENBERG. — Rectifications au deuxième volume des *Münzstudien* :

3° *Histoire du système monétaire d'Oldenbourg au moyen âge*, par M. GROTE;

4° *Les monnaies de Jever au moyen âge.* — Quelques observations de M. Grote à propos de la nouvelle publication de M. Merzdorf;

5° *Sceau de Tarkoumdimmi, roi de Tarsous,* article français de M. A. D. MORDTMANN.

CAM. P.

Notice sur les monnaies royales françaises depuis l'origine de la monarchie jusqu'à nos jours, par M. ALFRED VILLEROY, contrôleur des postes, membre de la Société havraise d'études diverses. Havre, 1862, in-8°, 22 pages.

Petit, très-petit résumé, fait, comme on disait jadis, à l'usage des gens du monde ou « pour l'agrément du beau sexe. » Ce qui a engagé l'auteur à entreprendre ce travail, c'est, dit-il, que les ouvrages qui traitent de cette matière « sont d'un français suranné, devenu à peu près incompréhensible! » MM. Combrouse, Cartier, Fillon, de Barthélemy, Lenormant, Berry, etc., quel compliment flatteur pour vous!

R. CH.

Das Münzkabinet der Stadt Zürich. — *Neujahrsblatt der Stadtbibliothek auf das Jahr 1863.* Von D^r HEINRICH MEYER. Zürich, Orell, Füzli et comp. In-4°, 2 pl.

M. le D^r Meyer vient de publier la suite de la description du cabinet des monnaies et médailles de Zurich.

Nous avons parlé, dans la première livraison de 1862,

du premier annuaire, consacré aux médailles antiques. Les monnaies et médailles de la Suisse se divisent en 286 monnaies du moyen âge, 95 médailles historiques et 173 médailles d'hommes célèbres. Les deux planches lithographiées qui accompagnent la notice de M. Meyer reproduisent les avers de 12 médailles, gravées, au xvi^e, xviii^e et xix^e siècle, par Hans Stampfer, H.-J. Gessner, J.-C. Hedlinger, Alberti et Bovy.

CAM. P.

M. le professeur P.-O. Vander Chijs, conservateur du Musée numismatique de l'université de Leyde, a donné dans *l'Annuaire des postes des Pays-Bas*, pour 1862, un petit article de cinq pages sur quelques médailles relatives à l'institution de la poste. C'est une nouvelle spécialité dont on n'avait pas encore, à ce que nous croyons, fait une catégorie numismatique à part.

R. CH.

On lisait dans les journaux du mois de janvier dernier :

« Cent quarante-neuf ouvriers sont actuellement occupés à la monnaie de Vienne, treize millions en or vont être frappés pour le compte de la maison Rothschild et de plusieurs autres maisons de banque, en ducats et en quadruples ducats ; ces derniers auront la grosseur d'un thaler.

« En outre, le gouvernement fait frapper, pour le com-

merce du Levant, de soi-disant thalers du Levant avec l'effigie de Marie-Thérèse, comme ceux qui furent frappés sous le règne de cette impératrice; ces thalers sont très-recherchés en Orient; les mines d'argent de Przibram fournissent principalement la matière nécessaire à cette fabrication. »

D'après la loi monétaire de l'empire d'Autriche, l'or n'est plus qu'une marchandise, et la monnaie d'or, une monnaie de commerce, un lingot marqué, dont le rapport avec l'argent, seul étalon monétaire, varie continuellement. C'est le système établi en Hollande, et le seul rationnel.

Cette prédilection des Levantins pour le type de Marie-Thérèse rappelle la faveur dont jouissaient jadis, dans ces mêmes contrées, un autre type féminin, celui de la princesse de Dombes. Ses *douzains*, petites monnaies d'argent, frappées à Trévoux, et bientôt contrefaites par plusieurs seigneurs d'Italie et même par des spéculateurs particuliers, étaient devenus le seul numéraire en usage dans les échelles du Levant.

R. CH.

La modestie de M. Hoffmann ne lui permet pas d'accepter le titre d'*espèce de Revue*, que nous avons donné, bien innocemment et de la meilleure foi du monde, au *Bulletin* qui accompagne son catalogue périodique.

C'est, dit-il, un *bulletin*, rien qu'un *bulletin*. « Peut-être
« M. le directeur de la *Revue belge* est-il tellement préoccupé
« cupé d'invasion, et d'annexion qu'il lui semble partout

« voir des *revues*. » — Pourquoi pas des *bulletins*?
Calembour pour calembour, l'un n'est-il pas aussi joli,
aussi militaire, aussi français que l'autre?

R. CH.

M. le professeur P.-O. Vander Chijs, le zélé conservateur du cabinet numismatique de Leyde, a formé le projet de joindre à la collection qui lui est confiée les portraits photographiés des numismates, des graveurs en médailles, et des principaux amateurs de l'Europe. Il désire ajouter à chaque portrait, une courte notice, indiquant les noms, qualités, fonctions, et la date de la naissance de la personne représentée. Autant qu'il lui sera possible, le portrait sera accompagné d'un autographe. MM. les numismates qui font partie de notre Société sont priés de bien vouloir concourir à l'œuvre entreprise par leur savant collègue de Leyde. Les envois peuvent être adressés à la direction de la Revue, qui se charge de leur transmission.

R. CH.

Le 23 mars prochain, aura lieu, à Amsterdam, la vente aux enchères de la belle collection de médailles, tableaux et curiosités, délaissée par feu M. Houck, de Deventer. S'adresser pour le catalogue et les commissions à M. G. Théodore Bom, Kalverstraat, 10, à Amsterdam.

R. CH.

Le n° 6 (novembre et décembre) de la *Revue numismatique française*, qui termine le tome VII de la nouvelle série, renferme les articles suivants :

1° Distatère d'or de Philippe II, roi de Macédoine, par M. F. LENORMANT, 5 pages et une vignette sur bois.

Cette belle médaille, qui appartient à MM. Rollin et Feuwardent, est une conquête nouvelle de la numismatique grecque. M. Müller, dans son savant ouvrage sur la *Numismatique d'Alexandre et de Philippe*, n'a pas connu de double statère de ce dernier roi. Il avait constaté que cette pièce n'existait alors dans aucune collection, et qu'elle n'avait été signalée dans aucun catalogue.

2° Notice sur quelques plombs antiques, par M. R. GARRUCCI, 24 pages et 2 planches ;

3° Lettre de M. DE LA SAUSSAYE, sur un monument numismatique inédit du règne des empereurs Dioclétien et Maximien, 6 pages et une vignette.

Ce monument, trouvé à Lyon, dans la Saône, semble être un essai sur plomb d'un coin destiné à frapper un énorme médaillon de 75 millimètres au grénétis. Il représente, dans deux tableaux séparés par une ligne horizontale : 1° la ville de Rome, casquée, amenant aux deux empereurs, assis et nimbés, des prisonniers de guerre, et 2° dans la partie inférieure, Maximien, guidé par la Victoire, traversant le Rhin sur un pont entre Cassel et Mayence. Pour qu'on ne puisse s'y tromper, on lit sur les eaux du fleuve : FL. RENVS; sur les murs d'une ville, à gauche, MOGONTIACVM, et sur la tête du pont, à droite, CASTEL.

4° Description des monnaies mérovingiennes du Limou-

sin (onzième et dernier article), par M. MAX. DELOCHE, 28 pages et une planche.

5° Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre, de la maison de Bourgogne, etc. — Marie. — Par M. L. DESCHAMPS DE PAS. 21 pages et une planche.

6° Méreaux de la Sainte-Chapelle, de Paris, par M. J. ROUYER. 17 pages et deux planches.

7° Chronique.

R. CH.

M. Ch. Robert, directeur au ministère de la guerre, et l'un des numismates les plus éminents de France, vient d'être élu correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en remplacement de M. le baron Chaudruc de Crazannes, décédé.

R. CH.

Les numismates belges attendent avec une vive impatience la publication depuis si longtemps annoncée de la *Monographie des monnaies luxembourgeoises*, par M. DE LA FONTAINE. Nous savons que les planches — nombreuses et parfaitement exécutées — de ce bel ouvrage sont terminées ; on assure même que le texte est, en grande partie, déjà imprimé. Espérons donc que l'auteur se décidera enfin à le laisser paraître.

R. CH.



SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 27 février 1863.

Présents : MM. R. CHALON, *président* ; le C^o DE RENNESSE, *vice-président* ; GUSTOY, *bibliothécaire*, et CAM. PICQUÉ, *secrétaire-trésorier*.

Sur la proposition du président, le titre d'*associé étranger* est conféré à :

MM. Durand, A., à Lancy, près de Genève.

Du Leau, Alphonse, à Paris.

Lazari, Vincenzo, directeur du Musée Correr, à Venise.

Müller, L., auteur de la numismatique de l'ancienne Afrique, à Copenhague.

Olivieri, Agostino, bibliothécaire de la ville de Gènes.

Le secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le président,
R. CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1^{er} TRIMESTRE 1865.

- Messenger des sciences historiques*. Années 1862, 3^e et 4^e livraisons.
- Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 31^e année, 2^e série, t. XIV, n^{os} 9, 10, 11 et 12, 1862.
- Revue numismatique française, nouvelle série, t. VII, année 1862, n^o 5, septembre et octobre, et n^o 6, novembre et décembre.
- Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, 1862, 1^{re} et 2^e livraisons.
- Bibliothèque de l'École des chartes, 24^e année, 5^e série, t. IV, 1^{re} liv., septembre-octobre 1862.
- Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1^{re} année, juillet, août, septembre et octobre 1862.
- Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum edidit Carolus Joannes Tornberg; IV, Upsal, 1862.
- Le Cabinet historique, 8^e année, 11^e et 12^e livrais., novembre et décembre 1862; 9^e année, 1^{re} liv., janvier 1863.
- Note sur des pièces de monnaies en argent trouvées à Authon (Loir-et-Cher), par Jules Chantard.
- Revue trimestrielle, 37^e vol., 10^e année, t. 1^{re}, janvier 1863.
- Promenades en Belgique, par Alb. d'Otreppe de Bouvette, 1863.
- Musée d'art et d'archéologie à Liège, par d'Otreppe de Bouvette, 1862.
- The numismatic Chronicle, new series, n^o VIII, décembre 1862.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie, année 1862, n^{os} 2, 3 et 4.
- Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 5^e et 4^e trimestres de 1862, n^o 41.
- Das Münzkabinet der Stadt Zürich, von Dr. Heinrich Meyer, 1863.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT A LA SOCIÉTÉ

Par son vice-président, M. le comte de BRUNSEN-BRUNSBACH.

Ordonnances des monnaies des années 1590, 1611, 1612 (1612), 1615,
1618, 1622, 1633, 1644 et 1652.

Bruxelles, le 28 février 1863.

Le Bibliothécaire,
GUORN.



QUELQUES
MÉDAILLES GRECQUES INÉDITES,
AUTONOMES OU IMPÉRIALES.



LETTRE A M. R. CHALON,

PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE.

PLANCHE X A XIII.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

Pour répondre à l'aimable invitation que vous me faites, je me permets de vous adresser un article concernant diverses monnaies autonomes ou impériales grecques, que j'ai tout lieu de croire inédites, ou du moins dont les dessins n'ont point encore été gravés, et qui me paraissent, dans tous les cas, pouvoir offrir quelque intérêt aux lecteurs de la Revue que vous dirigez.

A mon avis, les médailles impériales grecques constituent une des branches les plus importantes de la numismatique; nous trouvons dans l'abondance et la variété de leurs types une source presque intarissable de documents précieux pour l'étude de l'art antique, pour l'épigraphie, la mythologie, l'histoire et la chronologie. Aussi, ces mo-

numents ont-ils tout d'abord attiré l'attention de Vaillant, de Pellerin et plus tard d'Eckhel et de Mionnet, qui nous en ont donné une nomenclature plus étendue. Mais sans manquer au respect que nous devons à de tels maîtres, il est permis de faire observer que leurs savantes recherches ont besoin d'être complétées, car bien des monnaies, qui leur sont restées inconnues, se sont révélées après leurs travaux. Dès lors, il est à présumer qu'un ouvrage, accompagné de dessins fidèles et de descriptions exactes, qui embrasserait la totalité des types connus de cette série, aurait une grande chance de succès. Espérons, dans l'intérêt de la science, que ce vœu pourra se réaliser, et ce sera peut-être en hâter l'exécution que d'attirer sur ce point l'attention des amateurs.

MONNAIES GRECQUES AUTONOMES ET IMPÉRIALES.

TOMI (MOESIE INFÉRIEURE), aujourd'hui *Tomisvar*.

Cette ville, qui tirait son nom de Tomus, son fondateur, fut, à son origine, peuplée par une colonie de Milésiens, vers l'an 634 avant Jésus-Christ. Sous les Romains, elle prit le rang de métropole, titre que nous trouvons inscrit sur les monnaies impériales, à partir du règne de Tibère jusqu'à celui de Philippe fils. L'an 17 de notre ère, Ovide fut exilé à Tomi par Auguste, pour avoir publié des vers trop libres, ou plutôt pour avoir pris part aux désordres de Julie, que, dans ses ouvrages, le poète désigne sous le nom de Corinne. Ovide mourut dans cette ville, à l'âge de cinquante-sept ans, la septième année de son exil.

Sous le règne de Théodose le Grand, vers l'an 386,

Géronce, lieutenant de l'empereur à Tomi, fit massacrer complètement un corps de Grutonges ou Visigoths, mercenaires au service de l'empire, faisant partie de la garnison de cette ville et qui jouissaient d'une haute paye; en récompense d'anciens services, ils avaient aussi été autorisés à porter, comme signe honorifique, des colliers d'or.

Il nous est resté de cette ville des monnaies de bronze, autonomes ou impériales, avec diverses marques monétaires : TOM — TOMI — TOMITΩN — TOMITΩN — TOMITHNΩN — TOMEITHNΩN — TOMEITΩN — TOMΕITΩN — TOMΕΩN — TOMΕΩC — TOMΕOC.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête diadémée de Tomus. — Tête de Jupiter. — Tête d'Hercule. — Tête de Minerve. — Tête voilée de Cérès. — Tête de Mercure. — Tête tourrelée de femme. — *Rev.* Hercule debout. — Femme, debout, tenant la haste et des épis. — Grappe de raisin. — Aigle dans une couronne. — Aigle éployé entre deux astres ou entre les bonnets des Dioscures. — Deux chevaux, à mi-corps; dessus, deux étoiles. — Torche ou épi entre deux étoiles. — Cavalier armé d'une bipenne. — Deux épis. — Épi entre les bonnets des Dioscures. — Caducée. — Aigle sur un foudre, entre les bonnets des Dioscures.

MONNAIES AUTONOMES.

PLANCHE X.

1. Tête diadémée de Jupiter, à droite.

Rev. Aigle tourné, à droite. Dessus, TOMЄ et dessous, ΣKYΘO.

Cabinet impérial, diamètre 24 millimètres.

2. Tête diadémée de Jupiter, à droite.

Rev. TOMΘI - THNΩN, en deux lignes. Aigle éployé, de face, la tête tournée à gauche.

Cabinet impérial, diamètre 8 millimètres.

MONNAIES IMPÉRIALES.

Les monnaies impériales de Tomi commencent à Tibère et finissent à Philippe fils.

HADRIEN.

3. AVT · KAI · AΔPIANOC · ANTΩ. Tête nue d'Adrien, à droite.

Rev. TOMΘITΩN · MITPOΠOAIK (sic). Esculape, debout, à gauche, appuyé sur un bâton, autour duquel un serpent est enroulé.

Hoffmann, 20 millimètres.

COMMODE.

4. AVT · A · AVP · KOMOΔOC. Buste lauré de Commode, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. MHTPOII · ΠONTOV · TOMΘOC. Jupiter, assis, à gauche, tenant la haste et une patère.

Cabinet impérial, 24 millimètres.

SEPTIME SÉVÈRE.

5. AVT · K · II · CΘΠTI · CΘVHPOC. Buste lauré de Septime Sévère, à droite.

Rev. MHTPOII · ΠONTOV · TOMΘOC. Buste de Sérapis, à droite. Dans le champ, à droite, Δ (an 4).

Cabinet impérial, 28 millimètres.

CARACALLA.

6. AVT · K · M · AV · ANTΩNΘINOC. Buste lauré de Caracalla, à droite.

Rev. ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟV · ΤΟΜΘΩC. Esculape, debout, à gauche, appuyé sur le bâton symbolique. Dans le champ, à droite, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 2½ millimètres.

ELAGABALE.

7. AV · K · M · AV · ANTΩNΘINOC. Tête laurée d'Élagabale, à droite.

Rev. ΜΗΤΡΟΠ · ΠΟΝΤΟV · ΤΟΜΘΩC. Même type que le précédent; pas de lettre dans le champ.

Cabinet impérial, 25 millimètres.

SÉVÈRE ALEXANDRE.

8. AVT · K · M · AVP · CΘVH · AΔΞEANΔPOC. Tête laurée de Sévère, à droite.

Rev. ΜΗΤΡΟ · ΠΟΝΤΟV · ΤΟΜΘΩC. Même type. Dans le champ, à droite, la lettre Β (an 2).

Cabinet impérial, 24 millimètres.

MAXIME.

9. Γ · ΙΟVΑ · ΟVHP · ΜΑΞΙΜΟC · ΚΑΙC. Buste de Maxime, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΜΗΤΡΟ · ΠΟΝΤΟV · ΤΟΜΘΩC. Bacchus nu, debout, à gauche, tenant le thyrses et le *cantharus*; à ses pieds une panthère. Dans le champ, à gauche, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 27 millimètres.

GORDIEN III.

10. AVT · K · M · ANT · TOPΔIANOC. Tête laurée de Gordien, à droite.

Rev. ΜΕΤΡΟΠ · ΠΙΟΝ · ΤΟΜΘΩC. Femme vêtue de la *stola*, debout, à gauche, la main droite en avant et tenant une corne d'abondance dans la main gauche. En bas, dans le champ, à gauche, la lettre B (an 2).

Cabinet impérial, 24 millimètres.

GORDIEN III et TRANQUILLINE.

11. AVT · K · M · ANTΩNIOC (*sic*) TOPΔIANOC, en légende circulaire. Bustes affrontés de Gordien III et de Tranquilline. Dessous, en deux lignes : CABINIA · TPAN - KVΛINA.

Rev. ΜΗΤΡΟ · ΠΙΟΝΤΟΒ · ΤΟΜΘΩC. La Fortune, debout, à gauche, avec ses attributs; à droite, dans le champ, la lettre Δ (an 4).

Cabinet impérial, 27 millimètres.

CYDONIA (CRÈTE), aujourd'hui *Akladia*.

Fondée, dit-on, par Minos, Cydonia avait depuis longtemps perdu toute importance, lorsqu'en 542 avant l'ère vulgaire, elle fut rétablie par des Samiens, que leur tyran Polycrate avait bannis de son île. On sait que de tout temps les archers crétois furent renommés pour leur adresse, et, selon les poètes, les flèches fabriquées à Cydonia passaient pour les meilleures.

Il nous est resté de cette ville des médailles autonomes et des impériales, en argent ou en bronze, sur lesquelles

le nom de Cydonie est inscrit de diverses manières : KY—KYΔH—KYΔΩN—KYΔΩN—KYΔΩNIATAN—KYΔΩNIATΩN—KYΔΩNEATΩN—KYΔO.....

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de femme, couronnée de fleurs, ou de pampres, ou de lierre. — Tête de Bacchus, — de Jupiter, — d'Apollon, — de Pallas, — de Diane chasseresse. *Rev.* Un archer tendant son arc. — Un ouvrier fabriquant un arc et ayant un chien à ses pieds. — Louve allaitant un enfant ⁽¹⁾. — *Diota.* — Chouette sur un *diota* renversé, et Hercule marchant. — Chouette de face. — Victoire. — Chien debout. — Chien assis. — Croissant. — Astre dans un croissant.

DOMITIEN.

12. AVTOVCTOV · K · ΔOMITIANON · KYΔΩN. Tête laurée de Domitien, à droite.

Rev. ΕΠΙ. ΦΛΑΒΙΟΥ. ΠΕΙΝΑΠΙΟΥ. Cybèle, tourelée, assise, à gauche, et tenant une patère dans sa main droite, tendue en avant. Derrière, un lion.

Rollin et Feuardent, 17 millimètres.

HÉRACLÉE (ΒΙΤΗΝΙΕ), aujourd'hui Érékli.

Scymnus de Chio rapporte qu'Héraclée (*Heraclea Pontica*), port considérable et ville puissante, fut fondée, sur l'ordre d'un oracle, dans la cinquante-cinquième olympiade, par une colonie de Béotiens partie de Mégare et de Tanagra, pendant que Cyrus régnait en Médie ; elle était bâtie

(¹) Milétus, fils d'Apollon et d'Acacallis, fille de Minos. (ECKHEL, *D. N. V.*, t. II, p. 310.)

sur le Pont-Euxin, dans la contrée de Bithynie nommée la Maryandine. Il est question d'Héraclée dans Pausanias, Thucydide, Xénophon, Éphore, Polyen, Arrien, Scymnus, Diodore, Photius, Suidas et Justin. L'abbé Nicolas Gédoyen ainsi que Buonarotti ont cherché à réunir les documents épars concernant l'histoire de cette ville, qui, vers l'an 364 avant Jésus-Christ, était gouvernée par le tyran Cléarque, élève de Platon. Souillé de vices et de crimes, Cléarque chassé de sa patrie, parvint à y rentrer à la faveur d'une émeute violente, qu'il avait eu l'adresse de fomenter et dont il profita pour s'emparer du pouvoir ; il abusa de son autorité pour se livrer à des cruautés inouïes qui le firent enfin assassiner ; il fut frappé en plein tribunal, après douze ans de la plus odieuse tyrannie. Son frère Satyrus lui succéda, et après lui, Timothée et Denys, tous les deux tyrans cruels et dignes fils d'un tel père. Denys était extrêmement replet ; il tomba, dit-on, dans une espèce de somnolence ou de léthargie, dont on ne pouvait le tirer qu'en lui enfonçant de longues aiguilles dans les chairs ; lorsqu'il rendait la justice, il se plaçait dans une caisse construite de manière à ne laisser apercevoir que son visage. Parmi les derniers tyrans qui régnèrent à Héraclée, nous trouvons encore Amastris, nièce de Darius Codoman, puis Cléarque et Oxathrès, ses deux fils, par qui elle fut assassinée. De tous ces rois ou tyrans d'Héraclée, les médailles ne nous ont transmis que les noms de Timothée et Denys (ΤΙΜΟΘΕΟΥ - ΔΙΟΝΥΣΙΟΥ), et celui de la reine Amastris (ΑΜΑΣΤΡΙΟΣ · ΒΑΣΙΛΙΣΣ). Ce fut dans Héraclée, que l'an 70 avant Jésus-Christ, se réfugia Mythridate, poursuivi par Lucullus ; il y fit massacrer tous les Romains

qui s'y trouvaient. Après un siège de deux ans, Cotta, collègue de Lucullus, se rendit maître de la ville, qu'il ruina de fond en comble; mais il fut vivement blâmé par le sénat romain, pour cet acte de cruauté.

Nous possédons de cette ville des monnaies autonomes d'argent ou de bronze et des impériales de bronze, avec une des marques monétaires : HPA—HPAK—HPAKA—HPAKAE—HPAKAEΩ—HPAKAEIA—HPAKAEIA—HPAKAEIAC—HPAKAEON—HPAKAHAC—HPAKAEOTAN—HPAKAEOTAN—HPAKAEOTON—HPAKAEOTAN—HPAKAEITON—HPAKAEITON.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête d'Hercule. — Bacchus devant un autel; derrière, un arbre. — *Rev.* Bacchus assis, tenant le thyrses et le *cantharus*. — Tête de femme avec une couronne tourelée et ornée de fleurs. — Massue et grappe de raisin. — Partie antérieure d'un bœuf cornupète, derrière, croissant. — Carquois et massue. — Hercule trainant Cerbère enchaîné vers la statue de Cérès, posée sur une colonne; dans le champ, un arbre. — Jupiter assis et tenant une patère; devant, deux figurines debout. — Isis tutulée, de face et debout sur un cippe; devant, un autel allumé.

Les impériales commencent à Vespasien et s'arrêtent à Salonine.

SALONIN.

13. CAONΘINOC · OVAA..... Buste nu de Salonin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. HPAKAHAC · NΘOK. Esculape, debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

Rollin et Feuadent, 18 millimètres.

NICÉE (ΝΙΚΗΝΙΑ), aujourd'hui *Is-Nik*.

Nicée, ville considérable, située au milieu d'une plaine étendue et fertile, à l'extrémité du lac Ascanius, fut fondée par Antigone, surnommé le *Cyclope*, et l'un des principaux capitaines d'Alexandre le Grand; elle s'appela d'abord *Antigonia*, mais après la bataille d'Ipsus, Lysimaque lui donna le nom de Nicée, qui lui est resté et qui tire son origine de *Nicæa*, femme de Lysimaque. Elle fut prise, l'an 73 avant Jésus-Christ par les lieutenants de Lucullus, occupa longtemps un rang important et fut la patrie de l'astronome Hipparque et de l'historien Dion Cassius. C'est à Nicée qu'en 324, se tint un grand concile contre l'arianisme; on y dressa le symbole des apôtres, et la fête de Pâques fut fixée au dimanche tombant après le 14 de la lune de mars.

Sur les monnaies autonomes et sur les impériales, toutes de bronze, nous trouvons pour marque monétaire :
 ΝΙΚΕΩΝ — ΝΙΚΑΙΩΝ — ΝΙΚΑΙΕΩΝ — ΝΙΚΑΙΕΩΝ —
 ΝΙΚΑΙΑ — ΝΙΚΑΘΙC — ΝΙΚΑΙΘΙC — ΝΙΚΑΙΕE —
 ΝΙΚΑΕΙΣ — ΝΕΙΚΑ — ΝΕΙΚΑΕΙ — ΝΕΙΚΑΙΑ — ΝΕΙ-
 ΚΑΕΩΝ — ΝΕΙΚΑΙΕΙΣ — ΝΕΙΚΑΙΕΦC — ΝΕΙΚΑΙΘΙC
 — ΝΕΙΚΑΙΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de Jupiter.
 — Tête de Pallas. — Tête de Bacchus couronné de lierre.
 — Tête de femme, à droite. *Rev.* Rome Nicéphore. —
 Diane debout, tenant un arc et une torche. — Victoire.
 — Thyse.

Les impériales commencent à Jules-César et s'arrêtent à Quiétus.

LUCILE, MARC-AURÈLE et VÉRUS.

14. ΔΟΜΙΤΙ · ΔΟΥΚΙΑΔΑΝ · ΝΕΙΚΑΙΕΙC. Buste de Lucile, à droite.

Rev. Μ · ΑΥΡΗΑΙΟC · C · ΟΥΗΡΟC · ΚΑΙCΑΡ · Marc-Aurèle, tête nue, le manteau flottant et la lance en arrêt, monté sur un cheval galopant à droite.

Rollin et Feuarent, 29 millimètres.

J'ai trouvé au Cabinet impérial de Paris un second exemplaire de ce bronze, qui jusqu'ici n'avait point été signalé, et où nous voyons réunis les trois noms de Marc-Aurèle, de sa fille et de Vêrus. C'est aussi le seul monument qui attribue à Lucile le prénom de Domitia ou plutôt de Domitilla, dont il n'est fait aucune autre mention, ni dans l'histoire, ni dans les inscriptions.

TIUM (ΒΙΤΗΥΝΙE), aujourd'hui *Falios*.

Tium était une ville fort ancienne, fondée probablement et habitée dans l'origine par les Cacicones, peuple cité par Homère, comme étant venu au secours des Troyens.

Il existe de cette ville des bronzes autonomes et impériaux, ayant pour marque monétaire : TIA — TIANO — TIANON — TIANON — TEIANON — TIANOI.

Types des autonomes : *Av.* Tête diadémée de Tius. — Tête laurée de Jupiter. — *Rev.* Aigle debout. — Némésis debout. — Femme debout, tenant la kaste et regardant en arrière. — Neptune debout, tenant un dauphin, et le pied posé sur une proue de vaisseau.

Mionnet donne la description de six bronzes d'Antinoüs, frappés dans cette ville.

IMPÉRIALES, DEPUIS DOMITIEN JUSQU'A GALLIEN.

GALLIEN.

13. ΠΟΥ · ΑΙΚ ···· ΤΑΑΔΙΗΝΟΕ · ΕΕΒ. Buste radié de Gallien, à droite, avec le *paludamentum*...

Rev. ΤΙΑΝΩΝ. Femme coiffée du *modius* et vêtue de la *stola*, debout, à gauche, la main droite levée et tenant la haste pure dans la main gauche. Devant et à ses pieds, un autel allumé.

PLANCHE XI.

PERGAME (MYSIE), aujourd'hui *Bergamo*.

Cette ville, située sur le Caïque, prétendait tirer son nom de Pergamus, fils de Pyrrhus et d'Andromaque. Placée dans la Mysie majeure et résidence royale, elle fut la capitale d'un petit royaume, fondé l'an 283 avant Jésus-Christ, par l'eunuque Philétaire, à qui Lysimaque avait confié le commandement du château de Pergame, et les trésors qui y étaient déposés. Après cette usurpation, Philétaire régna vingt ans et laissa le trône à son neveu, qui le transmit à Attale Philométor. Celui-ci, par testament, disposa de son royaume en faveur des Romains, par une clause conçue en ces termes : « Que le peuple romain soit héritier de mes biens. »

Esculape était particulièrement vénéré à Pergame; les habitants lui consacrèrent un temple, représenté sur plusieurs de leurs monnaies et dont parle Tacite dans ses

Annales, liv. III, chap. LXIII (1). Cl. Galien, médecin illustre, naquit dans cette ville, vers l'an 131 de notre ère. Pergame était encore célèbre par la bibliothèque royale qu'y avait fondée Eumène et composée de deux cent mille volumes, selon Plutarque (2). Marc-Antoine fit présent de cette bibliothèque à Cléopâtre, après l'incendie de celle d'Alexandrie. Jusqu'à ce jour, on avait attribué à Eumène l'invention du parchemin, d'après l'étymologie du mot *pergamenum*; mais l'origine et l'usage de cette membrane sont beaucoup plus anciens, ainsi que l'ont prouvé les recherches de quelques écrivains modernes et notamment M. Lacroix (P. L. Jacob, bibliophile), dans ses *Curiosités de l'histoire des arts*, pp. 1 à 3. Paris, 1858, in-12, en s'appuyant de l'autorité de la Vulgate, d'Hérodote, de Diodore de Sicile et de Pline.

Les monnaies de Pergame sont abondantes; les impériales qui commencent à Jules César et finissent à Salonine, sont de bronze; les autonomes sont en or, en argent ou en cuivre; les unes et les autres ont pour marque monétaire: ΠΕΡΓΑ — ΠΕΡΓΑΜΗ — ΠΕΡΓΑΜΟΝ — ΠΕΡΓΑΜΗ-ΝΩΝ — ΠΕΡΓΑΜΕΝΟΙ. Sous les rois, il a été frappé à Pergame des cistophores d'argent.

Types des monnaies autonomes: *Av.* Tête laurée de Jupiter. — Tête laurée d'Apollon. — Tête de Pallas ou de Minerve, avec une chouette. — Tête laurée d'Esculape. — Tête diadémée de Pergamus. — Tête laurée du sénat.

(1) « Consules apud Pergamum Æsculapii compertum asyllum retulerunt. »

(2) *In Antonio*, p. 943.

— *Rev.* Aigle sur un foudre. — Tête de chouette. — Tête nue de vieillard et croissant. — Tête barbue de Pergamus. — Vénus Callipyge, tenant une coupe. — Télésphe. — Serpent dressé. — Serpent autour d'un bâton. — Buste ailé. — Serpent entourant l'*omphalos*. — Minerve armée et debout, tenant une patère. — Pallas debout près d'un autel allumé. — Tête tourelée de la déesse Rome.

MÉDAILLONS IMPÉRIAUX DE BRONZE.

SEPTIME-SÉVÈRE et JULIA DOMNA.

1. En légende circulaire : AVT · KAI · Λ · CΘΠ · CΘOVHPOC · ΠΘP. Bustes affrontés de Septime Sévère et de Julia Domna ; l'empereur a la tête laurée et porte le *paludamentum*. Dessous, en deux lignes : IOV · ΔOMNA — CΘBACTH.

Rev. En légende circulaire : ΘΠΙ · CTPA · ΚΑΑΒΔΙΑ-NOV · ΤΘΠΙΑΝΔΡΟV, et à l'exergue, en deux lignes : ΠΘPTAMHNQN · B · ΝΘΩΚΟΡQN. Autel carré, sous un portique à deux colonnes, où l'on monte par cinq degrés. De chaque côté, un portique tétrastyle, surmonté de deux statues, tête nue, et dont l'une, celle de devant tient une haste. A droite et à gauche, devant les deux portiques et sur une plate-forme deux zébus se faisant face.

Hoffmann, 42 millimètres.

Ce beau médaillon a été frappé sous l'administration de Claudien Terpandre, préfet ou stratège de Mysie, l'an deuxième du règne de Septime-Sévère, correspondant à l'année 193 de notre ère.

CARACALLA.

Parmi les médaillons suivants, frappés à Pergame par Caracalla, la troisième année de son règne, par les soins du préfet Attale, un ou deux au plus sont signalés par Mionnet; je trouve à propos de donner ici tous les dessins de ces variétés, qui font partie de la collection du cabinet impérial de Paris.

2. AVT · KPAT · K · M · AVP · ANTΩNЄINOC.
Buste lauré et cuirassé de Caracalla, à droite.

Rev. En légende circulaire : ЄΠΙ · CTPA · K · AIPЄA .
ATTAΔOV · ΠЄPTAMHNΩN, et à l'exergue, en deux lignes : ΠPΩTΩN · Γ · NЄΩKOPΩN. dans le haut du champ; à gauche, temple tétrastyle d'Esculape, dans l'intérieur duquel le dieu, tenant un serpent et appuyé sur la haste, est assis à gauche. Devant le temple, un prêtre debout à gauche, la main droite tendue en avant, et devant lui, un vicimaire immolant un zébu attaché à un pieu.

43 millimètres.

3. *Rev.* Mêmes légendes, mais disposées d'une manière différente. Dans le champ, à droite, temple octostyle, dans lequel on voit une statue vêtue de la *stola*, debout à gauche. Devant le temple, un prêtre debout à droite tenant une baguette et une patère. En face, un vicimaire assommant un taureau ou peut-être un zébu.

43 millimètres.

4. *Rev.* Mêmes légendes, mais dans un autre ordre. En haut et à droite, dans le champ, temple tétrastyle, dans l'intérieur duquel Esculape assis tient une haste et un ser-

pent. Devant le temple, un prêtre debout, à droite, le bras droit tendu et tenant dans l'autre main, une baguette très-courte ou peut-être un *volumen*. Au milieu et tournant le dos au prêtre, un vicimaire frappant un zébu attaché à un pieu.

43 millimètres.

5. *Rev.* Mêmes légendes, avec une disposition différente. Type à peu près semblable, mais d'un autre coin. Le prêtre tient une patère; le vicimaire est placé autrement.

43 millimètres.

6. *Rev.* Mêmes légendes, disposées différemment. L'empereur debout, en costume militaire, tient la main droite levée et la haste dans l'autre main. Devant lui, Esculape, de face et debout, vêtu du *pallium*, et la main droite appuyée sur son bâton symbolique. Entre l'empereur et Esculape, Téléspore, de face, debout sur une base carrée.

43 millimètres.

PLANCHE XII.

GERME (MYSIE).

Les géographes anciens distinguaient deux Mysies : la Grande ou Majeure, arrosée par le Caique, où se trouvait Pergame, et la Petite ou Mineure, située sur l'Hellespont. La ville de Germe ou Hiéra-Germé, sur laquelle nous manquons de documents historiques, dépendait de la petite Mysie.

Toutes les monnaies connues de Germé sont de bronze ; les impériales commencent à Trajan et s'arrêtent à Phi-

lippe, fils; les unes et les autres portent en marque monétaire : ΓΕΡΜΗ — ΓΕΡΜΗΝ ou ΓΕΡΜΗΝΩΝ.

Types des autonomes : *Av.* Tête nue d'Hercule. — Tête tourelée de femme. — Tête du sénat avec l'inscription : ΙΕΡΑ · CYNKAHTOC. — Tête du peuple, avec l'inscription : ΙΕΡOC · ΔΗΜOC. — *Rev.* Lion marchant. — Pallas armée et debout, tenant une patère. — Pallas devant un autel. — Hercule nu, à droite. — Tête laurée d'Apollon, à droite. — Apollon Cytharède debout; en face, un personnage près d'un arbre. — Apollon tenant une patère et la lyre. — Esculape debout. — Un autel allumé entre Minerve et Hercule.

TRANQUILLINE.

1. ΦΟΥΡ - TPANKVAAINA · CAB. Buste de Tranquilline, à droite.

Rev. ΘΠΙ · APICTONΘIT · ΓΕΡΜΗΝ. Bacchus, jeune, debout à gauche, la main gauche appuyée sur une longue haste et tenant dans la main droite un objet indistinct, peut-être un *cantharum* (?). A ses pieds, une panthère.

Rollin et Feuardent, 30 millimètres.

POROSÉLÉNÉ (MYSIE).

Dans le détroit qui sépare Lesbos et l'Asie, se trouvait une île dont le nom primitif et peu décent de *Pordoséléné* fut converti par les Grecs en celui de Poroséléné. Cette île avec sa ville, de même nom, est mentionnée sous son appellation primitive par Strabon, liv. XIII, p. 423; ce nom est écrit Poroséléné, dans Pline, liv. V.CIXXXI. Ptolémée place cette île entre Lesbos et la Mysie.

On ne connaissait jusqu'ici que huit monnaies de bronze frappées dans cette ville, savoir : une autonome et sept impériales d'Antonin, de Faustine jeune, de Septime Sévère, de Julia Domna, de Caracalla et de Valérien, ayant pour marque monétaire : ΠΟΡΟCEAHNEITΩΝ — ΠΟΡΟCE-AHNITΩΝ — ΠΟΡΟCEAHNΘ — ΠΩΡΟCEAHNΘ.

La monnaie autonome porte d'un côté le buste de Pallas et au revers Téléphore de face et debout (SESTINI, lettre VIII, p. 41).

L'exemplaire que je vais décrire est inédit; j'en dois la communication à M. Hoffmann.

SEPTIME-SÉVÈRE.

2.HPOC · ΠΘP. Tête laurée de Septime Sévère, à droite.

Rev. ΠΩΡΟCEAHNΘ. Esculape debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

48 millimètres.

ALEXANDRIE (Troas), aujourd'hui *Eski-Stamboul* ou ancienne *Constantinople*.

Alexandrea ou Alexandria occupait le second rang, après Alexandrie d'Égypte, parmi les dix-huit villes qui tiraient leur nom d'Alexandre. Connue anciennement sous le nom de Sigée, elle est aussi désignée par l'auteur d'une chronique alexandrine sous le nom d'Antigonia ou Antigonea, de son fondateur Antigone, et ce fut Lysimaque qui, en l'honneur d'Alexandre, lui donna le nom qui lui est resté. Quelques auteurs l'appellent aussi Troas ou ville troyenne ;

on croit généralement qu'elle occupait l'emplacement des ruines de Troie.

On connaît d'Alexandrie des monnaies autonomes en électrum, en argent et en bronze; les coloniales au nom des empereurs, depuis Hadrien jusqu'à Salonine (*), sont toutes de bronze. Les unes et les autres ont pour marque monétaire :

Les autonomes : ΑΛΕΞ — ΑΛΕΞΑ — ΑΛΕΞΑΝ — ΑΑΘΞΑΝΔΡΘ — ΑΛΕΞΑΝΔΡΕΩΝ.

Les coloniales : C . O . L . O . N . I . A . T . P . — COL . TPO . — COL . TROA . — COL . TROAD . — COL . TROAS . COLO . AV . TROAD . — COL . AVG . TROADE . — COL . AVG . TROAD . — COL . AVG . TRO . — COL . AVG . TROA . — COLO . AVG . TROA . — COL . A . TRO . — COL . AV . TROA . — CO . AVCO . TRO . — COL . AVGO . TROA . — CO . ALEX . TRO . — CO . ALEX . TR . — CO . ALEX . — COL . TRO . AV . — CO . ALEX . TRO . AV . — CO . ALE . AVG . TROA . — COL . ALEXAND . AVG . — COL . ALEX . AVG . — COL . ALEXAND . TR . AVG . — COL . AL . AV . TRO . — COL . ALEX . AVG . TRO . — COL . AVG . ALE . TROA . — COL . AVG . ALE . TROAD . — ALEXA . TRO . — ALEX . TRO . — AV . CO . TRO . — AVG . ALEX . TRO . — TROAS .

TRÉBONIEN-GALLE.

3. IMP · C · VIBI · TREBO · GALLVS · AVG. Buste lauré de Trébonien à droite.

(*) MIONNET, sup V, p. 548, donne en outre la description d'un bronze de Licinius père, frappé à Alexandrie-Troas.

Rev. COL · A · TROA. Figure à demi nue, debout, à gauche, tenant une figurine sur la main droite, tendue en avant, et une corne d'abondance dans l'autre main.

Rollin et Feuardent, 23 millimètres.

SCEPSIS (TROAS).

Ptolémée, livre V, chap. II, mentionne dans la Mysie mineure la ville de Scepsis, que plus tard Étienne de Byzance désigne également sous le nom de *Ville troyenne* (Πολις Τρωικὴν). Aristote, en mourant, légua tous ses ouvrages à son disciple Aristophane, qui les transmit, à son tour, à Nélée, habitant et citoyen de Scepsis.

Il existe de cette ville des monnaies autonomes en argent ou en bronze; les impériales, toutes de bronze, commencent au règne de Marc-Aurèle et finissent à celui de Maximin I^{er}. Elles ont pour marque monétaire : ΣΚΑΨ — ΣΚΑΨΙΩΝ — ΣΚΗΨ — ΚΗΨΙΩΝ — ΚΗΨΙΩΝ — ΣΚΗΨΙΩΝ — ΣΚΗΨΙΩΝ · ΔΑΡ, ΔΑΡΔ, ΔΑΡΔΑ ou ΔΑΡΔΑΝ (*Dardanie*).

Types des autonomes : *Av.* Buste de femme tutulée, tenant un vase à la main. — Cheval marin ailé. — Aigle éployé, de face. — *Rev.* Cavalier décochant un trait. — Palmier ou un autre arbre.

COMMÈDE.

4. AV · KAI · M · AV · KOMOΔOC. Buste lauré de Commode à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΚΗΨΙΩΝ · ΔΑΡΔΑΝ. Bacchus jeune, debout à gauche, tenant le thyrsé et le *cantharus*; à ses pieds, une panthère.

Rollin et Feuardent, 22 millimètres.

DELPHES (ΠΗΛΙΟΣ), aujourd'hui *Castri*.

Delphes, ville ancienne et célèbre, surtout par l'oracle d'Apollon, dont le temple avait été enrichi par les offrandes qu'il recevait de toutes parts. Ces trésors furent pillés par Xerxès, roi des Perses. Brennus et les Gaulois, l'an 278 avant Jésus-Christ, avaient aussi formé le même dessein, mais ils en furent empêchés par un tremblement de terre. On reproche à Néron d'avoir fait enlever du temple de Delphes cinq cents statues de bronze, qui ornaient ce monument. Dans l'origine, les oracles étaient prononcés par de jeunes vierges consacrées à Diane, mais une de ces prêtresses ayant été enlevée par un Thessalien, les pythies ou pythonisses ne furent plus choisies que parmi des femmes âgées de plus de cinquante ans.

Il nous est resté de Delphes des monnaies autonomes en or et en bronze; les bronzes impériaux commencent au règne d'Hadrien et finissent à celui de Caracalla; le nom de Delphes s'y trouve inscrit de deux manières : ΔΑΔ, mais le plus ordinairement ΔΘΛΦΩΝ.

Types des monnaies autonomes : Av. Tête de Cérés couronnée d'épis. — Apollon Cytharède debout. — Tête de nègre. — Poisson et tête de bélier. — Trépied. Rev. Apollon Cytharède assis sur l'*omphalos*, le coude appuyé sur la lyre et tenant une branche de laurier; dans le champ, un trépied. — Trépied. — Le mont Parnasse avec l'inscription ΠΗΘΙΑ, dans une couronne de laurier. — Tête de chèvre de face, seule ou entre deux poissons. — Lyre et branche d'olivier. — Trépied, urne et *omphalos*.

HADRIEN.

· 3. AVT·KAI·TPAI·AΔPIANOC·AVT. Buste lauré d'Hadrien, à droite.

Rev. ΔΘΑΦΩΝ. Apollon nu, debout à gauche, le coude appuyé sur un trépied; à ses pieds, un fleuve couché et appuyé sur son urne.

Hoffmann, 29 millimètres.

CYME (ÆOLIE).

Cyme ou Cumes, ville considérable et fort ancienne de l'Æolie, située entre les embouchures du Caïque et de l'Hermus, dans le golfe de Cumes (aujourd'hui *Sandarli*), fut fondée par Pélops, d'après Pomponius Méla; elle tirait son nom de Cyme, chef des amazones. Cornélius Népos (*Alcib.*, c. VIII) rapporte qu'Alcibiade, ayant eu le commandement d'une expédition maritime en Asie, fut accusé par ses concitoyens de s'être laissé corrompre, et d'avoir à dessein négligé de s'emparer de cette ville, qui du reste est aussi mentionnée par Tacite, par Pline et par Ptolémée. Cyme fut la patrie d'Hésiode; elle eut beaucoup à souffrir d'un tremblement de terre, sous Tibère, et ses habitants furent longtemps taxés de stupidité pour n'avoir perçu pendant trois cents ans, aucun droit sur les marchandises qui entraient dans leur port.

Nous possédons de cette ville des monnaies autonomes en argent ou en bronze et des impériales de bronze, avec la marque monétaire : KY — KYME — KYMH — KYMAI — KYMAIΩN — KYMAIOIC.

Les impériales commencent à Néron et finissent à Salonin.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête virile, jeune et diadémée — Aigle debout, à droite. — Partie antérieure d'un cheval. — Femme voilée et debout, tenant deux roseaux sur l'épaule. — Tête tourelée de femme. — Tête de Jupiter Sérapis — Tête de jeune homme à droite. — *Rev.* Cheval marchant à droite. — Partie antérieure d'un cheval. — *Cantharum*. — Personnage assis, couvert en partie de son manteau. — La Fortune debout — Pallas debout sacrifiant. — Isis-Pharia debout sur une galère. — Proue de vaisseau. — Cérès marchant à droite, une torche dans chaque main. — Fleuve couché, à gauche.

JULIE MAMÉE.

6. IOV . MAMΘA . CΘBACTH. Buste de J. Mamée, à droite.

Rev. ΘΠΙ·CTP·AΛΘΞΑΝΔΡΟV·KYMIAΩN·B (l'an 2).
La Fortune avec ses attributs, debout, à gauche.

Rollin et Feuarden, 25 millimètres.

MÉTHYMNE (LESBOS), aujourd'hui *Molivo* ou *Porto-Pétéra*.

Méthymne était renommée pour ses vins et pour avoir donné naissance au poète Arion, à qui les anciens ont attribué l'invention du dithyrambe. On sait comment Arion échappa à la mort, lorsqu'il fut jeté à la mer : un dauphin le prit sur son dos et le porta jusqu'au cap Ténare. La fable dit qu'Apollon plaça Arion au nombre des constellations, et un monument de bronze qui le représentait assis sur un dauphin fut élevé à sa mémoire sur le lieu même où il avait pris terre.

Les monnaies autonomes de Méthymne sont en argent ou

en bronze; les impériales, depuis Auguste jusqu'à Alexandre-Sévère, sont frappées sur cuivre; les unes et les autres ont pour marque monétaire, soit les lettres MA en monogramme soit : MAΘV — MAΘVMNAIOS ou MEΘVMNAI.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête de Pallas. — Tête laurée d'Apollon. — Tête de Bacchus couronné de lierre. — Tête d'Ammon. — Sanglier à gauche; dessous, un thon. — *Rev.* Arion sur un dauphin tenant le *plectrum* et la lyre. — Lyre et abeille. — *Diota.* — Sanglier. — MA en monogramme, dans une couronne de laurier. — Lyre. — Trophée. — Vase à deux anses. — Astre.

FAUSTINE LA JEUNE.

7. ΦACTINA (*sic*)KV..... Buste drapé de Faustine la Jeune; devant la figure, une contremarque en creux.

Rev. ΘIII. CTP. B. ΔOΔΔIANOV.... Marc-Aurèle à cheval, le bras droit tendu en avant et marchant à droit. A l'exergue, MΘΘVMNAI.

Hoffmann, 35 millimètres.

MITYLÈNE (Lesbos), aujourd'hui *Mityliné* ou *Castro*.

Mitylène, capitale de l'île de Lesbos, ayant deux ports sur la côte, était une ville ancienne, puissante et très-peuplée, dont on vantait le séjour. Les lettres et la philosophie y florissaient; elle fut la patrie d'Alcée, de Pittacus et de Sapho; on y célébrait tous les ans des jeux où l'on disputait le prix de la poésie. Épicure y professa publiquement, Aristote y séjourna deux ans et en partit pour aller se fixer à la cour de Philippe, roi de Macédoine qui lui confia l'éducation de son fils Alexandre. En 335 avant J.-C.,

Mamon, amiral de Darius, mourut dans l'île de Lesbos, pendant qu'il assiégeait la capitale. Manius Aquilius, général romain, en 89 avant J.-C., après sa défaite, fut livré par les habitants de Mitylène à Mithridate, roi de Pont, qui le fit périr au milieu des tourments. La ville de Mitylène, ravagée d'abord par les Athéniens, détruite plus tard par les Romains, rebâtie et rendue libre par Pompée, fut agrandie et embellie par Trajan; elle a frappé des monnaies autonomes d'argent et de bronze, ainsi que des impériales de bronze au nom d'Auguste et de beaucoup d'autres empereurs jusqu'à Gallien et Salonine. Le nom de la ville y est inscrit : MV — MVTI ou, en caractère rétrogrades, ITVM — MVTIAHNAION ou MVTIAHNAION.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête laurée de Jupiter. — Buste de Jupiter *Boulaeus*. — Tête d'Apollon. — Apollon Cytharède, nu et debout; devant, un trépied. — Tête radiée du soleil. — Buste de Pallas, la lance sur l'épaule. — Tête d'Ammon, à droite. — Tête de femme dont les cheveux sont retenus par un lien. — Tête tourelée de femme, à droite. — *Rev.* MVTI, en deux lignes, dans une couronne de laurier. — Cybèle assise de face, entre Diane et Esculape (Monnaie d'alliance avec Éphèse et Pergame.) — Jupiter, Neptune et Pluton debout. — Tête de bœuf. — Lyre et serpent. — Lyre, bandelette et caducée. — Lyre, foudre, guirlande de fleurs et monogramme. — Lyre, caducée et massue. — Lyre de diverses formes. — Tête imberbe. — Bandelette et vase. — Bandelette, vase et serpent. — Figure assise dans un temple tétrastyle. — Trépied. — Téléphore debout. — Terme barbu, couronné de lierre et posé sur une proue de vais-

seau; à côté un fruit et un cep de vigne. — Terme posé sur une base, couronne ou lyre ou d'autres symboles. — Cybèle, tourelée et assise, tenant une patère et un enfant au maillot. — Figure sur un bouc, entre Cybèle et Esculape debout. (Monnaie d'Alliance.) — Lyre, massue et monogramme. — Maillet et lyre formée d'un crâne de bœuf. — Cybèle assise, de face, entre Diane d'Éphèse et Esculape; de chaque côté, une Némésis. (Monnaie d'alliance avec Éphèse et Pergame.) — Femme voilée et tourelée, assise, de face, tenant une patère et un sceptre; de chaque côté, une Némésis debout. (Monnaie d'alliance avec Smyrne.) — Sérapis et la Fortune debout.

MONNAIES AUTONOMES, DE CUIVRE.

Certaines monnaies autonomes de Mitylène nous offrent les effigies et les noms d'Alcée, de Pittacus, de Sapho, de Théophane, d'Archélaüs, de Procla, de Lesbonax, de Nausicaa, d'Archédamis et de divers magistrats. L'exemplaire suivant rentre dans cette catégorie :

8. ΦΛΑ . ΝΕΙΚΟΜΑΧΙC. Buste de femme, à droite.

Rev. ΜΥΤΙΑΗΝΑΙΩΝ. Femme assise, à gauche, la main droite levée (personnification de la ville de Mitylène).

Hoffmann, 25 millimètres.

La coiffure de Nicomachis, indiquant la mode qui était en usage sous les règnes de Marc-Aurèle et de son fils, il est à présumer que cette dame était à peu près contemporaine de Faustine la Jeune. J'ai cherché vainement quelque indication concernant Nicomachis dans les auteurs qui ont écrit sur cette époque; il n'en est fait non plus aucune

mention dans les inscriptions; mais je suis porté à croire que Nicomachis était la femme de Sextus, personnage également inconnu, parce que je trouve dessinée et décrite dans Visconti (t. I^{er}, p. 312) une monnaie de cuivre, offrant d'un côté, le nom et l'effigie de cette dame et, au revers, un buste de profil, avec la légende : CEETON. HPQA. De son côté, Visconti (1) pense également que Nicomachis était la femme de Sextus l'Empirique, qu'on croit avoir vécu au commencement du III^e siècle. Si cette supposition était fondée, cette médaille nous ferait connaître la patrie de ce philosophe médecin, qui était ignorée jusqu'à ce jour.

9. MVTI-ΑΑΔΑ (sic). Buste de femme, à droite, coiffée d'une manière originale, mais élégante.

Rev. ΠΑΝΚΡΑΤΙΑΗC. Esculape debout, à gauche, appuyé sur son bâton symbolique.

Hoffmann, 49 millimètres.

MONNAIES IMPÉRIALES.

SABINE, FEMME D'HADRIEN.

10. CABINA . CΘBAC. Buste de Sabine, à droite.

Rev. MVTIAHNAIQN. Apollon Cytharède, à demi nu, debout, à gauche, tenant une branche de laurier dans la main droite, et, de l'autre main, touchant sa lyre, qui repose sur une colonne.

Hoffmann, 24 millimètres.

(1) *Iconographie grecque*, pl. XXXVII, 4.

ANTINOÛS, FAVORI D'HADRIEN.

11. ΗΡΩΟC. ΑΝΤΙΝΩΟC. Tête nue d'Antinoûs, à droite.

Rev. ΜΥΤΙΑΗΝΑΙΩΝ. Bœuf, à droite.

Cabinet impérial, 47 millimètres.

MARC-AURÈLE.

12. ΑΥΡΗΑΙΟC. ΑΝΤΩΝΘΙΝΟC. Tête nue de Marc-Aurèle, à droite.

Rev. ΜΥΤΙΑΗΝΑΙΩΝ. Diane d'Éphèse, de face.

Cabinet impérial, 47 millimètres.

ÉPHÈSE (Ionie), aujourd'hui *Aïa-Solouk*.

Éphèse, ville d'Ionie, dans l'Asie Mineure, fut fondée par les Cariens à une époque ancienne, qu'il est difficile de préciser. En 1090 avant J.-C., les Ioniens s'en emparèrent sous la conduite d'Androclès, fils de Codrus. Prise plusieurs fois, notamment en 559 par Crésus, elle réussit toujours à recouvrer son indépendance. Lysandré avait fait de cette ville son quartier-général, vers la fin de la guerre du Pologonèse ; Lysimaque, un des successeurs d'Alexandre, transporta Éphèse à sept stades de son emplacement primitif et fit inonder l'ancienne ville pour forcer les habitants à venir se fixer dans la nouvelle. Ce fut à Éphèse qu'en 360, Annibal et Scipion eurent une entrevue et que se tinrent plusieurs conciles, dont le troisième condamna l'hérésie de Nestorius, l'an 341 de J.-C. Dès l'origine du christianisme, les apôtres saint Pierre et saint Jean

cerf debout à côté d'un palmier.—Hercule enfant, étouffant deux serpents.

ANTONIN LE PIEUX.

13. T · AIAIOC · KAICAP · ANTONINOC. Buste lauré d'Antonin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΘΠΙ · ΠΑΙΤΟΥ · ΓΡΑΜΜΑΤΘΟΥ · ΑΝΔΡΟΚΛΑΟΥ · ΕΦΘΕΙΩΝ. L'empereur, tête nue et le manteau flottant, monté sur un cheval galopant à droite et poursuivant un sanglier.

Hoffmann, 36 millimètres.

MAGNÉSIE (IONIE), aujourd'hui *Gulel-Hissar* ou *Ghermansik*.

Deux villes de ce nom sont mentionnées par les géographes, l'une en Lydie, l'autre en Ionie. Cette dernière, bien plus importante que l'autre, est généralement désignée sous le nom de *Magnésie sur le Méandre*, quoique en réalité elle fût bien plus rapprochée d'un autre fleuve, appelé Léthé. D'après Paterculus, elle devait son origine à une colonie macédonienne, tandis que Pline lui donne des Thessaliens pour fondateurs. L'an 473 avant Jésus-Christ, Thémistocle, banni d'Athènes, se rendit à la cour de Xerxès, qui lui assigna le séjour de Magnésie, en le gratifiant du revenu de cette ville et de deux autres, situées dans le voisinage. Artaxerce, successeur de Xerxès, proposa au général athénien de le mettre à la tête d'une expédition contre l'Attique, mais Thémistocle s'y refusa. Ce grand homme termina, dit-on, ses jours par le poison et mourut à Magnésie, à l'âge de soixante-cinq ans; selon Thucydide,

au contraire, sa mort fut naturelle, et ses ossements furent transportés secrètement à Athènes.

Les monnaies de Magnésie sont nombreuses ; elles consistent en autonomes d'argent ou de bronze et en impériales de bronze, depuis Livie jusqu'à Gallien ; elles ont pour marque monétaire : MAT—MATN—MATNH—MATNHT—MATNHTON—MATNHICIA.

Types des autonomes : *Av.* Tête de Diane chasserresse. — Tête laurée de Jupiter. — Cavalier en course, le casque en tête, le manteau flottant et tenant une lance. — Cavalier en course, tête nue. — Tête de Pallas. — Buste de femme tourelée. — Tête laurée d'Apollon. — Apollon Cytharède, tenant la lyre et le *plectrum*. — Tête radiée d'Apollon. — Cerf, debout, à droite, sous un astre. — Tête nue de Jupiter. — Tête barbue d'Hercule. — Tête de Sérapis, à droite. — Tête nue du Sénat. — *Rev.* Apollon, nu et debout, tenant une bandelette, le coude appuyé sur un trépied, à ses pieds, le Méandre, le tout dans une couronne de laurier. — Femme assise sur une proue de vaisseau, et tenant un arc dans la main droite. Dans le champ, astre, serpent et monogramme. — Bison cornupète, à gauche, dans une couronne formée par les détours du Méandre. — Bison cornupète. — Les Dioscures debout, se donnant la main. — Proue de vaisseau. — Cerf paissant sur les bords du Méandre. — Trépied, orné de guirlandes. — Cavalier, armé, courant à droite. — Bacchus, debout, tenant le cantharus et le thyrses ; à ses pieds, une panthère. — Partie antérieure d'un bœuf, sur les bords du Méandre. — Cheval libre, à droite. — Diane *Leucophryne*, debout, et deux Victoires, volant au-dessus de sa tête. — Junon

Pronuba, debout, la main droite élevée, et tenant une branche sur l'épaule gauche. — Lion marchant à droite. — Isis debout, tenant un sistre et un vase. — Apollon demi nu et assis, tenant la haste et un serpent; à ses pieds, un chien; dans le champ, un astre. — Apollon Cytharède marchant. — Diane marchant et tenant une torche dans chaque main. — Fleuve couché et tourné à gauche. — Figure sur une proue de vaisseau, tenant une torche dans chaque main.

JULIE MAMÉE.

14. IOYAIA · MAMAIA · CCB. Buste de J. Mamée, à droite.

Rev. ΓΡΑΦΤΕΙΝΟΥ · ΜΑΤΝΗΤΩΝ. Némésis, de face et debout, tenant dans la main droite une longue torche entourée d'un serpent, et dans l'autre main une branche (?)..

Rollin et Feuardent, 28 millimètres.

PLANCHE XIII.

MÉTROPOLIS (IONIE), aujourd'hui *Turbali*.

Nous trouvons bien dans les anciens auteurs deux villes de ce nom, l'une en Lydie, l'autre en Phrygie, mais il n'y est point question de Métropolis d'Ionie, ville dont les monnaies, assez nombreuses, attestent cependant l'existence, puisqu'on y lit : ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΩΝ · ΩΝ · ΙΟΝΙΑ. Toutefois, on peut induire de divers passages des géographes que la ville, qu'ils donnaient à la Lydie, désigne très-probablement celle de l'Ionie. Aussi, Ptolémée, en parlant de Métropolis de Lydie, la place près du Caïstre,

entre Priène et Colophon, et nous lisons dans Pline que les deux villes de ce nom faisaient partie du *conventus* ou arrondissement d'Ephèse, en Ionie (1).

On ne connaît jusqu'ici de cette ville que trois types de monnaies autonomes : Tête casquée de Mars ou tête casquée de Pallas. *Rev.* Foudre ailé. — Tête imberbe tourelée. *Rev.* ΜΗΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ, dans le champ. Quant aux impériales, elles commencent à Trajan, et finissent à Salonin.

GALLIEN.

1. AVT · K · ΠΟ · ΔΙΚ · Μ · ΓΑΛΛΙΗΝΟΕ. Buste lauré de Gallien, à droite.

Rev. ΘΗ · CP · AVP · ΕΥΠΙΟΡΟV · Β · ΜΕΤΡΟΠΟΛΙΤΩΝ. Génie debout, à gauche, tenant le *palladium* sur la main droite, tendue en avant, et une corne d'abondance dans l'autre main. Devant, un autel allumé.

Rollin et Feuardent, 27 millimètres.

Quelques auteurs parlent aussi d'une ville du nom de Métropolis, qu'ils placent dans l'Acarnanie.

APHRODISIAS (CARIE).

Les anciens auteurs ne nous ont laissé sur Aphrodisias aucune notion historique; ils se sont bornés à nous dire que cette ville faisait partie de la Carie; elle tirait probablement son nom du culte de Vénus, qui y était en honneur. Parmi les monnaies, du reste assez nombreuses et toutes de bronze, qui sont parvenues jusqu'à nous, les

(1) Voir ECKHEL, *D. N. V.*, t. II, p. 529.

unes sont autonomes, les autres ont été frappées au nom de divers empereurs romains, depuis Auguste jusqu'à Salonine; elles ont pour marque monétaire : ΑΦΡΟΔΙ-
CΙΕΩΝ - ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ - ΑΦΡΟΔΕΙΓΙΕΩΝ - ΑΦΡΟ-
ΔΕΙCΙCΙΕΩΝ - ΑΦΡΟΔΙΣΙΕΩΝ - ΑΨΡΟΔΙCΙΕΩΝ - ΑΨΡΟ-
ΔΕΙCΙΕΩΝ.

Types des monnaies autonomes : *Av.* Tête barbue, coiffée d'un pétase de forme conique; derrière, une haste. — Tête de Minerve; derrière, une haste. — Taureau cornupète, à droite. — Buste de Pallas, avec l'égide. — Buste casqué de Rome. — Tête diadémée du Peuple. — Tête voilée de femme, coiffée d'une mitre. — Tête laurée du Sénat. — *Rev.* Trophée. — Aigle éployé, debout et de face. — Cerf, couché, à gauche. — Victoire marchant, à droite. — Vénus marchant, tenant une patère et une haste. — Aigle volant, tenant un serpent dans ses serres. — Vénus *Samienn*e, tutulée et voilée jusqu'aux talons; d'un côté, un génie, et de l'autre, un vase avec des fleurs. — La Fortune debout. — Hercule ou Bacchus debout, le bras appuyé sur une lyre, tenant un *diota* dans la main droite, et dans l'autre main une grappe de raisin; à côté de la lyre, une tête de Silène. — Vénus sortant du bain; Cupidon lui essuie les pieds. — Deux Amours assis. — Vénus debout, tenant Cupidon d'une main, et la haste dans l'autre. — L'Amour bandant un arc. — Bacchus debout, tenant le *cantharum* et le thyrses. — Vénus tenant une pomme et la haste pure. — Autel carré, duquel s'élèvent trois roseaux. — Table, sur laquelle est une urne des jeux avec la palme; sous la table, deux urnéoles.

GORDIEN III.

2. AV · K · M · AN · ΓΟΡΔΙΑΝΟC · CЄ. Buste radié de Gordien, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΔΗΜΟC · ΘΑΘΥΘΕΡΙΑ · ΑΦΡΟΔΙCΙCΩΝ . Génie nu du Peuple, debout, à gauche, le bras droit étendu au-dessus d'un autel allumé, et tenant le *pallium* sur le bras et la haste pure. Derrière, une femme vêtue de la *stola*, et tenant dans la main gauche tendue un objet indistinct (une figurine ou une torche?), pose une couronne sur la tête du Génie.

Rollin et Feuardenet, 36 millimètres.

TABA (CARIE).

Nous ne savons rien sur cette ville; Tite-Live, liv. XXXVIII, chap. XIII, se borne à dire qu'elle était située sur les confins de la Phrygie et de la Carie; il nous est resté des monnaies autonomes en argent ou en bronze, et des impériales de bronze de presque tous les empereurs jusqu'à Gallien et Salonine, avec les marques monétaires : TA ou TABHNΩN.

Types des autonomes : *Av.* Tête de Pallas. — Tête de Bacchus. — Tête imberbe couronnée de pampre (Bacchus jeune). — Tête nue et barbue d'Hercule. — *Rev.* Victoire marchant à droite. — Neptune debout, seul et quelquefois avec un dauphin. — Deux thyrses en sautoir, avec leurs bandelettes. — Abeille, dans un carré creux. — Diane d'Éphèse, avec ses supports, entre un arbre et un croissant. — Tigre accroupi et regardant en face.

GALLIEN.

3. AVT · KAI · ΠO · ΛI · ΓΑΛΛΙΗΝOC. Buste radié de Gallien, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. ΘΠI · APX · OICONOC · OC (*sic*), et à l'exergue : TABHNQN. Temple hexastyle, dans l'intérieur duquel est un personnage debout, à droite, les deux mains élevées.

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

PERGA (PAMPHYLIE).

Perga, ville célèbre de la Pamphylie, était située sur le Cestrus, avait le rang de Métropole, et prenait sur ses monnaies le titre de *Néocore*. L'an 333 avant J.-C., Alexandre le Grand se rendit maître de cette ville; saint Paul y prêcha l'évangile; le culte de Diane y était particulièrement en honneur. Perga a frappé des monnaies autonomes et des impériales en argent et en bronze; ces dernières partent du règne d'Auguste et s'arrêtent à Aurélien; elles ont pour marque monétaire : ΠΘP - ΠΘPTA - ΠΘPTAIA - ΠΘPTAIAC et ΠΘPTAIQN.

Types des autonomes : Av. Tête laurée de Diane chasseresse. — Tête de face et laurée d'Apollon. — Sphinx assis, à droite, le *modius* sur la tête. — Diane de Perga assise dans un temple distyle. — Tête de Bacchus couronnée de lierre. — Tête casquée. — Tête de Jupiter. — Rev. Diane debout, tenant la haste et une couronne; à ses pieds, un cerf. — Diane tenant une torche et marchant. — Sphinx assis, à droite, avec ou sans le *modius* sur la tête. — Arc et carquois. — Victoire marchant. — Tête de Diane chasseresse, à droite. — Femme debout, tenant un

javelot et un arc. — Figure debout, la main droite étendue, et tenant un globe dans la main gauche. — Pierre de forme conique, dans un temple distyle.

TITUS.

4. **TITOC · KAIC.** Tête laurée de Titus, à droite.

Rev. ΠΘΡΤΑΙΑC · ΑΡΤΕΜΙΔΟC. Diane chasseresse, la tête surmontée d'un croissant, marchant à droite, un javelot dans la main droite et tenant un arc bandé dans l'autre main.

Rollin et Feuardent, 48 millimètres.

SIDÉ (PAMPHYLIE), aujourd'hui *Candéloro*.

Sidé, métropole de la première Pamphylie, possédait un port couvert de plusieurs petites îles et avait un temple de Pallas. L'an 353 de l'ère chrétienne, sous le règne de Constance II, les Isaures, descendus de leurs montagnes, arrivèrent de nuit au bord du fleuve Mélas, afin de pouvoir le traverser avant le jour. Mais l'armée romaine cantonnée à Sidé se porta promptement sur la rive opposée et repoussa l'ennemi. Sidé fut la patrie d'Eustathe, évêque, d'abord de Béroë, puis d'Antioche, qui combattit les Ariens au concile de Nicée, tenu en 325; accusé par eux de crimes infâmes, il fut déposé et exilé par Constantin à Trajanopolis, où il mourut deux ans après.

Sidé a frappé des autonomes en argent et en bronze et des impériales de bronze à partir d'Auguste jusqu'à Salonin, avec les marques monétaires : ΣΙΔ - ΣΙΔΗ - ΣΙΔΗΤΩΝ - ΚΙΔΗΤΩΝ - ΚΙΔΗΤΩΝ.

Types des autonomes : *Av.* Tête casquée et laurée de

Pallas. — Tête laurée d'Apollon. — Tête laurée de Jupiter. — Grenade. — Tête virile laurée. — Deux poissons, en sens inverse. — *Rev.* Pallas armée et marchant. — Grenade. — Victoire marchant; dans le champ, un casque et une grenade. — Pallas marchant, suivie d'un serpent. — Hercule debout. — Grenadé et branche de grenadier.

PLOTINE.

5. ΠΛΑΥΤΙΝΑ · ΚΕΒΑΚΤΗ. Buste de Plotine, à droite.

Rev. En deux lignes : ΚΙΑΗ - ΤΩΝ. La Lune tenant de ses deux mains un voile arrondi sur la tête; devant, Endymion tenant un *pedum* et endormi au pied du mont Latmus (*le mont de l'Oubli*).

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

MAXIMIN I^{er}.

6. ΑΥΤΟΚ · ΚΑΙΚΑΡ · Γ · ΙΟΥΑ · ΟΥΗ · ΜΑΞΙ-
ΜΕΙΝΟC. Buste lauré de Maximin, à droite, avec le *paludamentum*.

Rev. En haut ΚΙΑΗ, et à l'exergue, ΤΩΝ. Galère avec des rameurs.

Rollin et Feuardent, 35 millimètres.

ANTIOCHE (Pisidis), aujourd'hui *Ak-Shehr* ou *Ville Blanche*.

Antioche de Pisidie, située sur les frontières de cette province, était une colonie romaine, fondée par Auguste, et elle reçut aussi de cet empereur le nom de *Césarée* ou *Césarienne*. Sestini a donné un catalogue des monnaies coloniales de cette ville, connus de son temps, dans ses

Lettres, t. I, p. 58 ; toutes sont de cuivre et de divers modules. L'an 43 de J.-C., sous le règne de Caligula, saint Paul prêcha l'Évangile à Antioche ; les Juifs, à cette occasion y excitèrent une sédition contre lui et contre Barnabé.

Les monnaies coloniales d'Antioche connues commencent à Tibère et vont jusqu'à Claude le Gothique ; nous y trouvons des marques monétaires, variées à l'infini ; voici celles qu'elles portent le plus fréquemment : ANT . COL—ANTIO. — ANTIOCH. — ANTIOCH . COL . S . R. — ANTIOCH . COLONIA. — ANTIOCH . COLONIAE. — ANTIOCHEAE . COLONIAE. — ANTIOCHENI . CAES. — ANTIOCHENSIS . COL.—ANTIOCHI . COLO . S . R. — ANTIOCHIA . COLONI. — ANTIOCHIA . S . R. — ANTIOCHI . COL.—ANTIOCHI . COLO.—ANTIOCHI . COLON.—ANTIOCHI . COLONI.—ANTIOCHI . COL . CA.—ANTIOCHIA . COLONIA . S . R.—ANTIOCHIA . COLONIA . CAESARIA . S . R. — ANTIOCHIA . CAESAR . S . R. — ANTIOCHIA . COLONIA . CAESA . S . R. — ANTIO . ANTIOCHI . COL.—ANTILOC (*sic*) ANTIOCH . COL.—ANTIHIOS (*sic*) ANTIOCH . COL.—ANTHOS . ANTIOCH . COL . CAES . ANTIOCH.—CAE . ANTIOCH . S . R.—CAE . ANTIOCH . COL . S . R.—CAES . COL . ANTIOCH . S . R.—CAES . ANTIOC . COL . S . R.—CAES . ANTI . C . L. — CAES . ANTIOCHI . C. — COL . ANTIOCHEN . S . R.—COL . ANTIOCHENE.—COL . ANTIOCH. — COL . ANTIOCHI. — COL . ANTIOCH . MENSIS ou MENLIS (*sic*). — COL . CA . ANTIOCHEN. — COL . CAES . ANTIOCH . S . R. —

COL . CAES . ANTIOCHEN. — COL . CAESAR .
ANTIOCH. — COL . MEN . ANTIOCH. — COLON .
ANTIOCH. — COLONIA . ANTIOCH. — COLONIA .
CAESAR . ANTIOCHIA. — COLONIAE . ANTIOCHE.
— COLON . CAES . ANTI. — COL . ANTIOCH . S . R.
— CONCORD . AVGVSTOR . COL . ANTIOCH . S . R.
— FORTVNA . COL . ANTIOC. — FORTVNA . COLO-
NIAE . ANTIOCH. — GEN . COL . ANTIOCHEN. —
GEN . COL . ANTIOCH. GEN . COL . C . ANTIOCH.—
GEN . COL . C . ANTIOCHE. — GEN . COL . CAES .
ANTIOCHEN. — GENI . COL . CAES . ANTIOCH. —
GENIO . COLON . CAES . ANTIOCHEN. — GENIO .
COLONIAE . ANTIOCH.— GENIVS . COL . ANTIOCH .
S . R. — C . COL . C . AN. — MENSIS . COL . CAES .
ANTIOCH . S . R. — COL . ANT . S . R. — COL . AN.
— COL . ANT.

Il est à remarquer que généralement les légendes des monnaies d'Antioche de Pisidie sont fautives ou barbares, à partir du règne de Valérien.

GÉTA.

7. IMP. CAE. P. SEPT. GETAE AVGVS. Tête laurée de Géta, à droite.

Rev. VICTORIAE · AVGVSTORY · COL · ANT. Victoire passant, tournée à gauche et tenant la couronne et la palme. Dans le champ, S. R. La lettre S est gravée à rebours.

Hoffmann, 35 millimètres.

COMANA (Pont) ou COMANA-PONTICA, aujourd'hui *Almons*.

Jusqu'ici il y a eu incertitude ou confusion dans le classement des monnaies de Comana, attendu qu'il existait deux villes de ce nom, l'une dans le Pont, l'autre en Capadoce. A mon avis, l'attribution de ces monnaies n'offre aucune difficulté, parce que toutes celles où nous lisons en caractères grecs : KOMANΩN — KΩMANΩN — KOMANΩN ou KΩMANΩN ne peuvent appartenir qu'à Comana Pontica, tandis que les autres avec les inscriptions latines : COMAN · COL · AVG — COMM · P · P · COL · IVL · F — COL · IVL · AUG; I · F · COMANORV — COL · AVG · COMANORVM ont été frappées à Comana de Capadoce, après l'établissement d'une colonie romaine, sous Jules-César.

Je ne connais jusqu'ici que trois monnaies autonomes de Comana du Pont; deux ont été décrites par Eckhel, *D. N. V.*, t. II, p. 351, et la troisième par Mionnet. Pellerin et Vaillant mentionnent aussi trois impériales de Septime-Sévère, de Caracalla et d'Alexandre-Sévère, exemplaires dont l'existence est aujourd'hui problématique. J'ai eu le bonheur de trouver dans les cartons de MM. Rollin et Feuardenet un grand bronze de Gallien que j'ai fait graver, et que je crois utile de publier.

La ville de Comana Pontica était baignée par l'Iris; on y célébrait tous les ans la fête de la sortie de Bellone qui attirait dans cette ville un grand concours d'étrangers. Le pontife qui présidait à ce culte jouissait d'une grande autorité et avait sous lui des prêtres et des prêtresses, parmi lesquelles se trouvaient parfois des femmes décriées pour

leurs mœurs. Pompée honora Archélaüs de cette dignité, mais le fils en fut dépossédé par Jules-César.

GALLIEN.

8. AV · ΠΟ · ΔΙΚ · ΓΑΑΔΙΗΝΟC. Tête laurée de Gallien, à droite.

Rev. KOMANΘΩN. Génie à demi nu, debout, à gauche, le bras droit tendu en avant, et la main gauche appuyée sur la haste. Dans le champ, à gauche, la lettre Θ.

Rollin et Feuardent, 34 millimètres.

ADIDA, ADDIDA ou ADDUS (Judée).

MAXIMIN I^{er}.

9. KAI · IOVA · MAΞIMΘINOC. Tête laurée de Maximin, à droite.

Rev. ANΔHΔΘΩN. La Fortune debout, à gauche.

Rollin et Feuardent, 49 millimètres.

Cette monnaie est d'une attribution difficile, car on ne trouve dans les géographes anciens aucune ville dont le nom puisse s'appliquer d'une manière certaine à celui d'ANΔHΔΘΩN, qui y est inscrit. Peut-être, sans trop d'in vraisemblance, cet exemplaire a-t-il été frappé à *Adida* ou *Addida*, ville de Judée, située sur une hauteur et dans le voisinage de Jérusalem, attendu qu'un passage de Flavius Josèphe nous apprend qu'Hadrien, afin de bloquer complètement la capitale, fit construire à Jéricho et à *Adida* des forts où il plaça des garnisons. (*De Bello*, lib. IV,

cap. XXVIII.) Cette ville est également nommée dans les *Machabées*, XIII, 13.

Dans tous les cas, l'exemplaire que je décris ne saurait être confondu avec les monnaies d'*Adida*, citées par Mionnet (S., VII, 86) et sur lesquelles on lit les marques : ΑΔΑΔΘ — ΑΔΑΔΘΝ qu'ΑΔΑΔΑΤΩΝ.

J. SABATIER.

MONNAIES INÉDITES DE TOURNAI.

PLANCHE XIV.

Nos recherches sur la numismatique tournaisienne n'ont pas été infructueuses, car nous avons rencontré plusieurs monnaies inédites; nous en ferons connaître quelques-unes, en attendant que nous puissions mettre au jour l'ouvrage qui réunira nos travaux, tant sur les monnaies que sur les médailles, les jetons et les méreaux de Tournai.

N° I. *Av.* ✠ TVRNAC. Légende coupée par la queue d'un oiseau qui occupe le centre de la pièce. On pourrait y voir un A, ce qui compléterait le nom qui alors devrait se lire TVRNACA.

Rev. RORRAE. Dans le champ, une croix allongée, accompagnée de trois points, un au dessus et les deux autres sous les bras de la croix, le tout entouré d'une bordure en grènetis. Denier mérovingien avec un nom de monétaire inconnu jusqu'à ce jour. Arg. Cette pièce fait partie de la belle collection de M. le vicomte d'Amécourt, à Paris.

N° II. *Av.* ✠ TVRHACO. Buste tourné à droite, la tête repose sur trois barres, la première terminée par une perle à chaque bout, la deuxième formée entièrement de perles, et la dernière formant le troisième rang du collier

ayant une perle à chaque bout et une au milieu. Un grènetis pour entourage.

Rev. AHABIO ✕ FIT. La lettre R retournée de haut en bas ; au milieu on voit un personnage debout, tourné à droite, entre deux croix allongées. — Tiers de sol d'or. Poids : 1.25 gramme.

Ce triens d'or est celui dont a parlé l'abbé Ghesquière, mais qu'il a décrit très-imparfaitement dans son mémoire sur l'histoire monétaire des Pays-Bas. La figure que nous en donnons ici est beaucoup plus exacte que la sienne, elle a été faite sur la pièce elle-même, que M. Serrure a eu l'obligeance de me céder. J'ai vainement cherché le nom ANARIO chez les auteurs qui se sont occupés des monétaires ; il semble avoir échappé à MM. Barthélemy, Guillemot et même à M. Cartier, dans la nomenclature qu'il a publiée dans la *Revue numismatique française*. Nous sommes bien aise de le faire mieux connaître ici aux amateurs.

N° III. Av. CARO - LVS en deux lignes, avec un point au centre de la pièce, bordée par un grènetis.

Rev. TVRNACO. Une croix entourée d'un anneau et formée de gros points occupe le milieu ; on voit également un point dans le jambage du V, un autre dans la lettre R et trois autour de la lettre A. C'est un denier d'argent. — Poids : 1.10 gramme.

Quoique le nom CAROLVS semble appartenir par la manière dont il est écrit sur cette pièce, à un denier de Charlemagne, nous penchons cependant à l'attribuer à Charles le Chauve à cause de la différence du type du revers

essentiellement varié des deniers du grand empereur, au moins dans les pièces frappées sous son règne à Tournai et où le mot **TORNACO** se voit écrit sur trois lignes : ce denier qui fait partie de ma collection est resté inédit.

N° IV. *Av.* ✱ **HLVDOVVICVS IMP.** Au centre, une croix cantonnée de quatre points dans un cercle de grènetis.

Rev. **XPISTIANA RELIGIO.** Un petit temple au milieu et en dessous dans le champ : trois points en faisceau, deux et un. — Denier d'argent. Poids : 1.35 gramme.

Ce denier de Louis le Débonnaire offre ce signe particulier des trois points qui distingue souvent les pièces frappées à Tournai antérieurement à l'ordonnance de Philippe IV (ordonnance qui ne fut guère mise en vigueur, avant Charles VI, roi de France), au sujet du signe monétaire appelé point secret, placé, pour cette ville, sous la seizième lettre. Quoique cette opinion soit généralement reçue et que M. Hermand l'ait motivée dans un remarquable article sur les monnaies tournaisiennes, inséré dans la Revue (t. III, 1^{re} série), cette marque, croyons-nous, ne doit être acceptée qu'avec réserve, et nous en donnerons les raisons, qui demandent quelques développements, dans la monographie des monnaies de Tournai. Nous nous bornons ici à dire que ces trois points mis en faisceau, qui sur certaines pièces étrangères à Tournai ne sont qu'un ornement sans signification, semblent être sur le denier qui nous occupe une véritable marque monétaire; Louis I^{er}, empereur d'Occident, comme son père, a été souverain de Tournai, et a dû y faire frapper de sa monnaie, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Nous attribuons donc le denier aux trois points de

préférence à cette cité, puisque nous ne connaissons aucune autre localité qui puisse le revendiquer avec autant de droits.

N° V. *Av.* ✠ HROLVS PIVS REX. Une croix dans le champ, entourée d'un grènetis peu marqué de même que celui qui borde la pièce.

Rev. TORE - NACIVIT en deux lignes superposées. Cette légende occupe le milieu du champ. Un trait en forme d'accent et un point irrégulier surmontent les deux lettres C et I. Un entourage en gros grènetis borde la pièce qui est un denier d'argent. Poids : 1.35 gramme.

Cette monnaie, d'une parfaite conservation, semblerait étrangère par son type, qui a plus de rapport avec les deniers de Charles le Simple frappés à Cologne, Trèves ou Strasbourg, qu'avec les pièces de Tournai ; mais nos recherches ne nous ont fait trouver dans ces parages aucune ville dont le nom ancien ou nouveau ressemble à TORENA. Les deux signes sur le C et l'I indiquent probablement la répétition de ces lettres et nous donnent la légende : TORENACI CIVIT(as) qui, malgré l'E inusité qui s'y trouve, nous amène à l'accepter pour Tournai. Nous la classons donc dans la collection de cette ville, malgré nos doutes, jusqu'à meilleure et plus certaine attribution.

Ce denier est inédit, et nous avons cru, en le faisant connaître, attirer l'attention des savants numismates que n'absorbent pas trop les monnaies byzantines, grecques, koufiques et autres. Il est vrai que les découvertes dans notre pays deviennent plus rares, mais le champ ne nous semble pas encore si bien moissonné qu'il ne reste encore à glaner.

Qu'il nous soit permis, en terminant cette petite commu-

nication, d'adresser nos bien sincères remerciements aux collègues complaisants qui ont bien voulu répondre à notre précédent appel, en nous faisant part des renseignements nouveaux qu'ils possèdent sur la numismatique tournaisienne. Nous témoignons ici notre gratitude principalement à MM. de Coster, C. A. Serrure et Dancoisne qui ont bien voulu nous envoyer ou nous faire connaître des pièces rares et inédites.

Tournai, le 5 février 1863.

C^{te} DE NEDONCHEL.

CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

QUATRIÈME ARTICLE.

GÉRARD DE GROESBEK (1563-1580).

1. *Av.* Écusson orné aux armes de l'évêque; légende :
✱ GERARD ◦ AGROISB ◦ EP ◦ LEO ◦ D ◦ B ◦
C ◦ LOS.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
MAXIMI ◦ II ◦ ROMA ◦ IM ◦ SEM ◦ AV ◦ 1568.

Florin d'or.

DE RENESSE, pl. XXXIII, n° 4.

2. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, surmonté
d'un heaume très-orné et de lambrequins; légende :
GERARD ✱ A ✱ GROISB ✱ EP ✱ LEO ✱ D ✱ BVL
✱ CO ✱ LOS ✱.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
MAXIMILI ✱ II ✱ ROMA ✱ IM ✱ SEM ✱ AVG ✱
1569.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXIII, n° 4.

4^e SÉRIE. TOME I.

42

3. *Av.* Id.; légende : GERARD * A * GROISB * EP *
LEO * DVX * BVL * C * LO.

Rev. Id., sauf que les mots sont séparés par une croix,
— 1370.

Cabinet Vandermeer.

4. *Av.* Id.

Rev. Id., sauf ✕ AVGV ✕ 1368.

Même cabinet.

5. *Av.* Id., sauf A * GROIS..... CO * LOSS.

Rev. Id., sauf * AUGV * 1369.

Même cabinet.

6. *Av.* Comme n° 2.

Rev. Id., mais avec la date * 1367.

Même cabinet.

7. *Av.* Comme n° 2, sauf que les mots de la légende sont
séparés par des croix.

Rev. Id., sauf * AVGV ✕ 1370.

Même cabinet.

8. *Av.* Id., sauf CO : : LOSS.

Rev. Id., sauf * AVGV * 1368.

Même cabinet.

9. *Av.* Id., sauf CO ✕ LOSS.

Rev. Id., avec la date 1368.

Cabinet Ul. Capitaine.

10. *Av.* Comme n° 2.

Rev. Id.; légende : MAXIMILI ✕ II ✕ ROMA ✕ IM ✕
SEM ✕ AVGV ✕ 1369.

Même cabinet.

11. *Av.* Id.; légende : GERARD ☩ A ☩ GROISB ☩ EP ☩
LEO ☩ D ☩ BVL ☩ CO ☩ LOS.

Rev. Id.; légende : MAXIMILI ☩ II ☩ ROMA ☩ IM ☩
SEM ☩ AVG ☩ 1570.

Même cabinet.

12. *Av.* Id.; légende : GERARD ☩ A ☩ GROISB ☩ EPS ☩
LEO ☩ D ☩ BVL ☩ CO ☩ LO ☩.

Rev. Id.; légende : MAXIMILI ☩ II ☩ ROMA ☩ IM ☩
SEM ☩ AVG ☩ 1571.

Même cabinet.

13. *Av.* Comme le numéro précédent, sauf LOS.

Rev. Id.; légende : MAXIMILI ☩ II ☩ ROM ☩ IMP ☩
SEM ☩ AVGV ☩ 1573.

Même cabinet.

14. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, surmonté
d'un heaume orné et de lambrequins; légende :
GERAR ☩ A ☩ GROIS ☩ EP ☩ LEO ☩ D ☩ BVL ☩
CO ☩ LO.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
MAXIMI ☩ II ☩ ROMA ☩ IM ☩ SEM ☩ AVG ☩ 1571.

Demi-Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 5.

15. *Av.* Id. que n° 14.

Rev. Id., sauf AV ☩ 1568.

Cabinet Ul. Capitaine.

16. *Av.* Id. que le précédent.

Rev. Id., sauf la date 1569.

Même cabinet.

17. *Av.* Écusson armorié avec cimier et lambrequins aux côtés, 15-70; légende : GERA × A GROIS EP LEO × D BVL × C × L.

Rev. Double aigle couronnée; légende : MAXIMILI II × ROMA × IM × SEM × AVG.

Arg. $\frac{1}{4}$ de rixdaeldre. Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

18. *Av.* Écusson ovale et orné aux armes de Groisbeek, surmonté d'un heaume et de lambrequins; légende : GERARD ? A ◦ GROISB · EPS · LEO · DVX · B : CO ? LO. Aux côtés de l'écusson : 7 - 9 (1579).

Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant l'inscription, au centre un écusson à la double aigle impériale; légende : RODO - II · ROM - IMP · DE - CRETO.

$\frac{1}{8}$ de rixdaeldre. DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 7.

19. *Av.* Comme n° 18, sauf, aux côtés de l'écusson : 7 - 8.
Rev. Id., sauf RODOL.

Cabinet Vandermeer.

20. *Av.* Id.; légende : GERARD · A · GROISB · EPS · LEO · DVX · B · CO · LO · 7 - 8.

Rev. Id., sauf RODO.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

21. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de l'évêque; légende : GERARDVS ◦ A ◦ GROISBEECK · EPIS ◦ LEODEN.

Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant la légende; légende : DVX * - BVLL - COME - LOSSE?

Patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 8.

22. *Av.* Id.; légende : GERARDVS · A · GROISBEECK · EPISC · LEOD.

Rev. Id.; légende : DVX · B - VLLON - COM · L - OSSEN.

Cabinet Ul. Capitaine.

23. *Av.* Écusson ovale, aux armes de l'évêque, surmonté d'un heaume orné et de lambrequins, légende : GERARDVS · A · GROIS - BEECK · EPISC · LEOD.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription; légende : DVX B - VLLON - COM · L - OSSEN.

Double patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 6.

24. *Av. Id.*, sauf LEO.

Rev. Id., id.

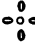
Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de l'évêque; légende : & GERARDVS · A · GROISBEECK - EPISC · LEO DE.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription; légende : DUX · B - VLLON - COM · L · OSSEN.

Patard d'argent.

DE RENESSE, pl. XXXVI, n° 47.

26. *Av. Id.*; légende :  GERARDVS · A · GROIS-BEECK · EPISC · LEO.


Rev. DVX · B - VLLO - COM · · - LOSS.

Cabinet Vandermeer.

27. *Av. Id.*; légende : & GERARDVS · A · GROIS-BEECK · EPISC · LEOD.

Rev. Id., id.

Même cabinet.

28. *Av.* Écusson ovale et découpé, aux armes de Groisbeeck; légende :  GERARDVS · A · GROISBEECK EP · L'.

Rev. Dans une épicycloïde à quatre lobes, une croix ancrée et évidée, traversant l'inscription; dans les vides extérieurs de l'épicycloïde, quatre points et un point dans le centre de la croix; légende : DVX - BVL - COM - LOSS.

Demi-patard d'argent. DE RENESSE, pl. XXXIV, n° 9.

29. *Av.* Id.; légende : id., sauf ✕ GERARDVS.

Rev. Id., id. (Les lettres des deux légendes mal faites.)

Cabinet Vandermeer.

30. *Av.* Ecusson de l'évêque; légende : GERARDVS · A · GROISBEECK · EPS · LE.

Rev. Croix ancrée et évidée, traversant l'inscription : légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSEN.

Liard d'argent ou $\frac{1}{4}$ de patard. DE RENESSE, pl. XXXV, n° 40.

31. *Av.* Comme le n° 30, sauf : LEO."

Rev. Id; légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSE.

Cabinet Vandermeer.

32. *Av.* Id.; légende : GERAZDVS · A · GROISBEECK · EPIS · LE.

Rev. Id.; légende : DVX · B - VLLO - COM · L - OSSEN.

Même cabinet.

33. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque; au-dessus le peron sur trois marches; aux côtés, la date : 15 - 65. Légende : GERARDVS · A · GROISSBEECK · EPS · LEO.

Rev. Croix fleuronnée et ornée, traversant l'inscription et cantonnée de quatre points; légende : DVX
B - VLLO - COM - LOSS.

Double denier de cuivre. DE RENESSE, pl. XXXV, n° 44.

34. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf LOSS.

Cabinet Vandermeer.

35. *Av.* Écusson ovale aux armes de l'évêque, surmonté d'un chapeau de cardinal; légende : ✠ GERAR -
D · G · CAR · ET · EPIS · LEOD · DVX.

Rev. Croix ornée, ancrée et fleuronnée, traversant l'inscription; au centre, une rosette; légende :
BVLL · M - AR · FRA - N · COM. - LOSSE.

Double denier noir. DE RENESSE, pl. XXXV, n° 44.

36. *Av.* Écu ovale aux armes de l'évêque, sur une croix pattée traversant l'inscription; légende : GERAR -
DVS · A · GROISB - EECK.

Rev. Dans le champ, trois écussons placés en triangle, Liège-Bouillon, Loos et Franchimont; au-dessus de ce dernier, le perron sur trois marches, accosté de la date : 15 - 65; légende : ◦ EPS · LEOD · DVX ·
BVLLON · COM · LOSS.

Denier de cuivre. DE RENESSE, pl. XXXV, n° 42.

37. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf LEO.

Cabinet Vandermeer.

38. *Av.* Id., id.

Rev. Id. ; légende : DVX BVLLON COMES · LOS-
SENSE, et la date : 15 - 65.

Même abinet.

38 ^{bis}. *Av. Id.*

Rev. Id., sauf : LEO et 1566.

39. *Av. Id.*, id.

Rev. Id. ; légende : EPS · LEOD · DVX · BVLL
O, et 15 - 65.

Même cabinet.

40. *Av. Id.*, id.

Rev. Id.; légende : id., sauf BVLLLO.

Cabinet Ul. Capitaine.

41. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque; au-dessus, le
perron sur trois marches à côté de l'écusson, la
date 15-66; légende : GERARDVS · A-GROIS-
BEECK · EPS · LEO.

Rev. Croix fleuronnée dont les bras se terminent en
pommes de pin et traversent l'inscription; légende :
DVX · B-VLLO · -DOM · L-OSSEN.

Double denier de cuivre.

DE RENESSÉ, pl. XXXV, n° 43.

42. *Av. Id.*, id., sauf GROISSBEECK.

Rev. Id., sauf LÖSSE.

Cabinet Vandermeer.

43. *Av. Id.*, sauf EP · LEO.

Rev. Id., sauf DVX B-VLLON.

Même cabinet.

44. *Av.* Id.

Rev. Id.; légende : DVX-BVLL-COM-LOSS.

Même cabinet.

45. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : id., sauf EPISC · LEO D.

Même cabinet.

46. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : DVX · B - VLLO - COM · - LOSS.

Même cabinet.

47. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf DVX - B - VLLON.

Même cabinet.

48. *Av.* Id., Id.

Rev. Id., sauf EPIS - LEOD.

Même cabinet.

49. *Av.* Id., id.

Rev. Id., sauf COM · L - OSSE.

Cabinet Ul. Capitaine.

50. *Av.* Id., id.

Rev. Id.; légende : DVX-BVLL-COM-LOSS.

Même cabinet.

51. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque; au-dessus, un point; légende : ✠ GER · D · G · CAR ET · EPIS · LEOD · DV.

Rev. Croix ornée et ancrée, dont les bras se terminent par des boules et qui traverse l'inscription; légende : BVLL - M · FR . . . COM . . . LOSS.

Denier de cuivre.

DE RENESSE, pl. XXXVI, n° 46.

ERNEST DE BAVIÈRE (1580-1612).

1. *Av.* Buste barbu de l'évêque, à gauche; légende :
∴ ERNESTVS : D : G : EPISCOPVS. LEODIEN.

Rev. Écusson de Bouillon, avec crosse et épée, surmonté du bonnet ducal, aux côtés deux fleurons et en bas un autre fleuron entre deux rosettes; légende :
DVX . BVLLONIENS - . 16 - 12.

Florin d'or.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

2. *Av.* Écusson découpé et orné aux armes de l'évêque; légende coupée par trois petits écussons; Liège, Hildesheim et Bertolsgade : ✠ ERNEST - BAVAR - DVX EP LEODN.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
RVDOL · II · RO · IMP · DECRET · SEM · A · 81.

Florin d'or.

DE RENESSE, pl. XXXVI, n° 4.

5. *Av.* Buste de l'évêque, à droite; légende : (Gland) ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · CO · LOS.

Rev. Écusson aux armes de l'évêque, surmonté d'une couronne ducal; légende : AVDIATVR ALTERA * PARS.

Ducat.

DE RENESSE, pl. XXXVI, n° 2.

4. *Av.* Écusson fleuroné et découpé aux armes de l'évêque; légende : & ERNEST · D · G · ELECT · ET · CONFIRM · LEOD · EPC.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende :
RVDOL · II · IMP · AVG · P · F · DECRETO · 1384.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVII, n° 5.

5. *Av.* Buste de l'évêque; à gauche, légende : & ER-
NESTVS • DEI • GR • EPISCOPVS LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne ducale
crosse et épée, de chaque côté et au bas un fleuron
ainsi que quelques rosettes; légende : ∞∞ DVX &
BVLLONIENSIS & 1611.

¹/₄, daeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVI, n° 3.

6. *Av.* Buste avec collet à pointes; légende comme n° 5.

Rev. Id.; légende : id., sauf BVILLONIENSIS.

DE RENESSE, texte, n° XIII.

7. *Av.* Id.; légende : ERNESTVS . DEI - GR . EPIS-
COPVS . LEODIE XXX.

Rev. Id.; légende : D  VX * BVLLONIENSIS.
16-12.

DE RENESSE, texte, n° XXIV.

8. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche; légende : ERNES-
TVS • D • G • EPISCOPVS • LEODI.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne ducale,
crosse et épée; aux côtés : 16 - 11; au bas : XV;
légende : & DVX • BVLLONIENSIS *.

Pièce de 45 sols ou ¹/₄, daeldre. DE RENESSE, pl. XXXVIII, n° 9.

9. *Av.* Id.; légende : id., sauf LEODIE.

Rev. Id.

DE RENESSE, texte, n° XVI.

10. *Av.* Id.; légende : ERNESTVS • DE • GR • EPISCO-
PVS • LEODI.

Rev. Id.; légende : * DVX • BVLLONIENSIS
16 - 12.

Cabinet Vandermeer.

11. *Av.* Comme n° 8,
Rev. Id.; légende : DVX BVLLONIENSIS 16 - 11 ;
au bas de l'écusson : XV.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

12. *Av. Id.*; légende : ERNESTVS · DE · GR · EPIS-
COPVS · LEODI.
Rev. Id.; * DVX BVLLONIENSIS * 16 - 11 - XV.

13. *Av.* Écusson fleuroné aux armes de l'évêque ; aux
côtés : 13 - 81 ; légende : ✠ ERNEST · BAVAR ·
DVX · EPVS · LEOD · DVX · B · C · LO · ET · C.
Rev. Croix fleuronée et ornée, traversant l'inscription
et ayant au centre l'aigle impériale ; légende :
RVDOL - II - ROM - IMP · DE-CRET.

¼ rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVIII, n° 44.

14. *Av. et rev.* Comme le précédent, sauf IMP · DE -
CRETO.

Cabinet Vandermeer.

15. *Id.*; légende : ∴ ERNEST · BAV · DVX · EPS ·
LEO · DVX · B · CO · LOS · 1381.
Rev. Id.; légende : RODOL - II ROM - IMP · DE -
CRETO.

Même cabinet.

16. *Av. Id.*; légende : ✠ ERNEST · BAVAR · DVX ·
EPS · LEO · DVX · B · CO · LOS 13-8Z.
Rev. Id.; légende : RVDOL - II ROM - IMP · DE -
CRETO.

Même cabinet.

17. *Av. et rev.* Pareils au n° 16, sauf 15-82, le deux de 82 à tête ronde.

Même cabinet.

18. *Av. et rev.* Pareils au n° 16, sauf LEOD.

Même cabinet.

19. *Av.* Comme n° 13; légende : * ERNESTVS · BAVAR · DVX · EPVSCOPVS · LEOD · ET · C · 1381.

Rev. Id.; légende : RVDOL - II · ROM - IMP · DE - CRETO.

Cabinet Ul. Capitaine.

20. *Av.* Comme n° 16.

Rev. Id., sauf RODO.


Même cabinet.

21. *Av.* Écusson orné aux armes de l'évêque, au-dessus 8 - 2; légende : † ERN · BAVAR · DVX · EPS · LEO · D · BVL · CO · LOS.

Rev. Croix fleuronnée et ornée traversant l'inscription et ayant au centre un écusson à l'aigle impériale: légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRET.

1/4 rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVIII, n° 40.

22. *Av. Id.*; légende : (Calice) ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8  Z.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE - CRETO.

Cabinet Vandermeer.

23. *Av. Id.* † ERNES · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8  Z.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE -
CRETO.

Même cabinet.

24. *Av. Id.*; légende : † ER... BAV · DVX · EP · LEO ·
DVX · B · C · LO · 804Z.

Rev. Comme n° 23.

Même cabinet.

25. *Av. Id.*; légende : † ERNES · BA · DVX · EP · LEO ·
DVX · B · CO · LO · 803.

Rev. Comme n° 25.

DE RENESSE, texte, n° XXX. — Même
cabinet.

26. *Av. Id.*; légende : I ERNEST · BAVAR · DVX · EP ·
LEO · DVX · B · CO · LO · 804.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · RO - IM · DE - CRETO.

DE RENESSE, texte, n° XXXI. — Même
cabinet.

27. *Av.* Comme n° 26.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE -
CRETO.

DE RENESSE, texte, n° XXXII. — Même
cabinet.

28. *Av. Id.*; légende : † ERNEST · BAVAR · DVX ·
EPS · LEOD · DVX · B · CO · LO · 804.

Rev. Comme n° 27.

Même cabinet.

29. *Av. Id.*; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS · LEO ·
DVX · B · CO · LO · 805.

Rev. Comme n° 27, sauf RO.

DE RENESSE, texte, n° XXV. — Même cabinet.

30. *Av. Id.*; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS · LEO · DVX · BVL · CO · LOS · 86.

Rev. Comme n° 29.

DE RENESSE, texte, n° XXXIII. —
Même cabinet.

31. *Av.* Comme n° 21, sauf la date 8-3.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · RO - IM · DECRET.

Cabinet Ul. Capitaine.

32. *Av. Id.* (Gland). · ERNES · BAV · DVX · EP · LEOD DVX · B · C · LO.

Rev. Comme n° 31.

Même cabinet.

33. *Av. Id.*; légende : ⚡ ERN · BAV · DVX · EPS · LEO · D · BVL · C · LO. En haut : 8 - 3.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DI - CRET.

Même cabinet.

34. *Av.* Écusson orné, aux armes de l'évêque; légende : (Gland). ERNEST · BAV · DVX · EP · LEO · DVX · B · CO · LOS, à côté de l'écusson, 8 - Z.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription; au centre un cartouche fleuronné renfermant un écusson ovale, portant l'aigle impériale; légende : RVDO - II · ROM - IM × DE - CRETO.

'/₈ de rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVIII, n° 42.

33. *Av. Id.*; légende : (Calice). ERNES · BAV · DVX ·
EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 - Z.

Rev. Id.; légende : RVDO - II · ROM - IM · DE -
CRETO.

Cabinet Vandermeer.

36. *Av. Id.*; légende : (Calice). ERNEST · BA · DVX ·
EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 9 - 0.

Rev. Id.; légende : RVDO - II RO - IM · DE - CRET.

Même cabinet.

37. *Av. Id.*; légende : (Gland). ERNEST · BAVAR · EP ·
LEO · DVX · B · CO LOS. (Sans date.)

Rev. Comme n° 34, surfrappé.

Même cabinet.

38. *Av. Id.*; légende : ♀ ERNEST BAVAR EPS · LE ·
DVX · B · CO · L. (Sans date.)

Rev. Id.; légende : RVDO - II · RO - IM · D - ECRE.

Même cabinet.

39. *Av. Id.*; légende : (Gland). ERNES · BA · DVX ·
EP · LEO · DVX · B · CO · LOS · 8 - 5.

Rev. Comme n° 34.

Même cabinet.

40. *Av. Id.*; légende : † ERNEST · BAVAR · DVX ·
EPS · LEOD · DVX · B · CO · LO, en haut : 15-84.

Rev. Id.; légende : RVDO-II · RO - IM · DE - CRET.

Cabinet Ul. Capitaine.

41. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende :
ERNESTVS · BAVA · DVX · EPS · LEO.

Rev. Dans un épicycloïde à quatre lobes, une croix ancrée traversant l'inscription; au centre, l'aigle impériale; légende : RVDO - II · ROM - IMP · DE - C · 1594.

$\frac{1}{16}$ de rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XXXVIII, n° 43.

42. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BAVA DVX · EPS · LEO.

Rev. Id.; légende : RVDOL - II ROM · IMP · DE - C · 1594.

Cabinet Vandermeer.

45. *Av.* Id.; légende : ERNEST · BAVA · DVX · EP · LEOD.

Rev. Id.; légende : RV... - II RO - ... - C 1594.

Même cabinet.

44. *Av.* et *rev.* Comme n° 42, sauf RVDO.

Même cabinet.

43. *Av.* Comme n° 42, sauf ERNES.

Rev. Comme n° 42.

DE RENESSE, texte, n° XXXIX.

46. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ERNESTVS · D · G · ARCHI · COL.

Rev. Croix ancrée; légende : EPIS · LEODIEN · BAVARIE · DVX ·.

Escalin.

DE RENESSE, pl. XXXVII, n° 7.

47. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; légende : ERNS · BAVAR · DVX · EP · LE.

1^{re} SÉRIE. — TOME I.

43

Rev. Une croix pattée, ornée et évidée, traversant l'inscription, cantonnée de deux rosettes et de deux lions; au centre, une rosette; légende : DVX · B · VLL · C · O · LOS · S · 1386.

Arg. 4 pièce de 3 sols.

DE RENESSE, pl. XXXIX, n° 43.

48. *Av.* Id.; légende : ERNS · BAVAR · DVX · EP · LE.
Rev. Id.; légende : DVX · B · VLL · C · O · LOS · S · 1383.

DE RENESSE, texte, n° XXXVII.

49. *Av.* Id.; légende : ERNE · BAV · DVX EP L.
Rev. Id.; légende : DVX · B · VL · CO · LOSS · E · 1383.

DE RENESSE, texte, n° XXXVIII.

50. *Av.* Id.; légende : ERNE · BAVAR · DVX · EP · LE.
Rev. Comme n° 49.

Cabinet Ul. Capitaine.

51. *Av.* Comme n° 47, sauf ERNE.
Rev. Id.

Même cabinet.

52. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque couronné; aux côtés, II - S; légende : ◦ ERNESTVS ◦ D ◦ G ◦ ARCHIEPI ◦ CO.

Rev. Trois écussons placés en triangle (Empire, Liège et Autriche-Espagne); au-dessus, le perron; au centre des écussons, un point; légende : ◦ EPIS ◦ LEO-DIEN ◦ V ◦ BAVAR ◦ DVX.

Pièce de 2 sols.

DE RENESSE, pl. XXXVII, n° 4.

53. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; aux côtés, I - S; légende : ◦ ERNESTVS ◦ D ◦ G ◦ ARCHIEPI ◦ COL ◦.

Rev. Sur une croix pattée, traversant l'inscription, la double aigle impériale couronnée, portant sur la poitrine un écu au perron; légende : EPS ◦ - LEODI - V ◦ BAVA - ◦ DVX ◦.

Pièce d'un sol, billon.

DE RENESSE, pl. XXXVII, n° 8.

54. *Av.* Écusson couronné de l'évêque; légende : ERNEST - BA ◦ DVX ◦ EP ◦ LE ◦ DVX ◦ B ◦ C ◦ LOS.

Rev. Le perron sur trois marches, accosté de XVI - SOVS; légende : (Gland) AVDIATVR ◦ ALTERA ◦ PARS ◦ 1385.

Cuivre. Pièce de 46 soz ou $\frac{3}{4}$ liard. DE RENESSE, pl. XXXIX, n° 46.

55. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque, sur une croix fourchettée traversant l'inscription; légende : ERNE - BA ◦ DV - X ◦ EPS - LEOD.

Rev. Perron sur trois marches; aux côtés, XII - SOVS; légende : AVDIATVR ◦ ALTERA ◦ PARS.

Cuivre. Pièce de 42 soz ou $\frac{1}{2}$ liard. DE RENESSE, pl. XXXIX, n° 48.

56. *Av.* Id.; légende : ERNE - BA ◦ DV - X ◦ EPS - LEOD.

Rev. AVDIATVR × ALTERA ◦ PARS ◦ XII ♂ SOS.

Cabinet Vandermeer.

57. *Av.* ERNES - BAVAR - D ◦ EPS LEOD.

Rev. AVDIATVR ◦ ALTERA ◦ PARS 1594. XII ♀ SOVS.

Même cabinet.

58. *Av.* Id. ; légende : ERNE ... Comme n° 57.

Rev. Comme n° 57.

Même cabinet.

59. *Av.* ERNE - BA · DV - X × EPS - LEOD.

Rev. AVDIATVR · ALTERA - PARS × XII $\overset{+}{\underset{||}{\circ}}$ SVS.

Même cabinet.

60. *Av.* Id. ; légende : ERNE - BA - DV - X EPS - LEOD.

Rev. Comme le n° 59..... XII $\overset{+}{\underset{||}{\circ}}$ SOV.

Même cabinet.

61. *Av.* Comme n° 60.

Rev. Id. , comme n° 60, sauf le perron sans cercle intérieur.

Même cabinet.

62. *Av.* Comme n° 60.

Rev. Comme n° 60, sauf le perron avec un cercle perlé intérieur.

Même cabinet.

63. *Av.* Id. ; légende : ERNE - BA · D - VX · EP · LEOD.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · XII $\overset{+}{\underset{||}{\circ}}$ SOV.

Même cabinet.

64. *Av.* Id. ; légende : ERN - BADV - X EP - LEOD.

Rev. * AVDIATVR · ALTERA · PARS * XII $\overset{+}{\underset{||}{\circ}}$ SOV.

Même cabinet.

65. Ne diffère du n° 55 que par un point après PARS ·

Même cabinet.

66. *Id.* que n° 53, sauf le perron qui a une grosse boule sous la croix.

Même cabinet.

67. *Av. Id.*; légende : ERNES · BA · DVX · EP · L · D · B · C · L · armes, à chaque côté une rosette.

Rev. Id.; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS S 94. Aux côtés du perron qui se trouve au milieu du revers, XII - SVS.

DE RENESSE, n° LXV, p. 442.

68. *Av. Id.* que n° 67.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · 94. Aux côtés du perron, XII - SVS.

Cabinet Capitaine.

69. *Av. Id.*; légende : ERNE - BA · DV - X · EPS - LEOD.

Rev. Id.; légende : AVDIATVR ALTERA ... S. Aux côtés du perron, XII - SOS.

Cuivre jaune.

Même cabinet.

70. *Av. Id.*; légende : ERNE - BADV - X EP - LEOD.

Rev. AVDIATVR ALTERA PARS. XII - SO.

Collection de M. le notaire Dumont,
à Liège.

71. *Av.* Buste du prince, vu à droite; légende : ERN....
LE DVX B CO LO.

Rev. Armes de Bavière et deux rosettes; légende :
AVDIATVR ALTERA PARS · 90 (1590); en
bas VIII.

Arg. Pièce de 8 soz ou $\frac{1}{3}$ de liard. Cabinet de M. Dumont.

72. *Av.* Buste barbu de l'évêque, à droite, avec col à l'espagnole; légende : (Gland) ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · CO · LOS.

Rev. Écusson couronné, aux armes de l'évêque; aux côtés, deux points, au-dessous : ◦ XII ◦; légende : AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1585.

Cuivre. Pièce de 42 soz. DE RENSSSE, pl. XXXIX, n° 47.

73. *Av.* Id.; légende : id., sauf LOS.

Rev. Id. que n° 72, sauf 1585 et 1584.

Cabinet Vandermeer.

74. *Av.* † Id. que n° 72, sauf LO.

Rev. Id., sauf 1584.

Même cabinet.

75. *Av.* Écusson entre deux étoiles; au-dessus, XII; légende : ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B · C · L.

Rev. Buste de l'évêque; légende : (Gland) AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1586 - et 1587.

Même cabinet.

76. *Av.* (Gland) AVDIATVR * ALTERA * PARS * 1587.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS - 87.

Même cabinet.

77. *Av.* (Gland) ERNEST · BA · DVX · EP....CO · LOS.

Rev. AVDIATVR, etc., 8° (1590).

Même cabinet.

78. *Av.* (Gland) ERNES · BAV · DVX · EP · LEO ·
DVX · B · C · L.

Rev. AVDIATUR, etc., 9^o.

Même cabinet.

79. *Av.* (Gland) ERNEST BA · DVX · EP · LEO · D ·
BVL C - LO.

Rev. AUDIATVR, etc., 9^o.

Même cabinet.

80. *Av.* (Gland) ERNE · BA · DVX · EP · LE · DVX · B ·
C · LO.

Rev. AVDIATVR, etc., sans date.

Même cabinet.

81. *Av.* (Gland) ERNEST · BA · DVX..... BVL · C · L.

Rev. AVDIATVR, etc., sans date.

Même cabinet.

82. *Av.* (Gland) DVX · EP · LE · DVX · B · C · LO.

Rev. AVDIATVR, etc., 1584.

Même cabinet.

83. *Av.* (Gland) ERNEST · BA.... X · EP · LEO · DVX
· B · G · LO.

Rev. AVDIATVR, etc., 1585.

Même cabinet.

84. *Av.* ± ERNEST · BA · DVX · EP · LE · DVX · B ·
CO · LO.

Rev. AVDIATVR, etc., 1585.

Même cabinet.

85. *Av.* ⚡ ERNEST, etc., comme n° 84.
Rev. AUDIATVR ALTERA PAR · 1585.
Même cabinet.
86. *Av.* ⚡ ERNEST..., etc., comme n° 84, sauf CO · LOS.
Rev. Comme n° 84, sauf 1584.
Même cabinet.
87. *Av.* ⚡ ERNEST, etc., comme n° 84, sauf BVL · C · LOS.
Rev. Id., comme n° 84, 1584.
Même cabinet.
88. *Av.* ERNEST, etc., comme n° 84.
Rev. AVDIATVR., etc., 89. Écusson sans points ni rosettes.
Même cabinet.
89. *Av.* ERNEST · BA · DVX · EP · LEO · DVX · B · C · LO.
Rev. AVDIATVR, etc., 90.
Même cabinet.
90. *Av.* Comme n° 89.
Rev. Id., sauf 91.
Même cabinet.
91. *Av.* ERNEST · BA · DVX · EP · LEO · DV · B · C · L.
Rev. Comme n° 89, sauf 92.
Même cabinet.
92. *Av.* ERNEST · BA · DVX · etc.
Rev. Comme n° 72.
Collection Ul. Capitaine.

93. *Av.* † ERNEST · BA · DVX EP · LEO · DVX · B ·
C · LOS.

Rev. AVDIATVR · ALTERA · PARS · 1585.

Même collection.

94. *Av.* Écusson couronné de l'évêque; au-dessous, VIII;
légende : ERNEST · BAVA · DVX · EPS · LEOD.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, ayant
au centre un cartouche quadrilobaire, dans lequel se
trouve un lion; légende : DVX · - · BVLL · - · M ·
FR · - · C · LO.

Cuivre. Pièce de 8 soz.

DE RENESSE, pl. XXXIX, n° 49.

95. *Av.* ERNEST · BAVA · DVX · EPS · LEOD.

Rev. DVX · B · VLL · M · FRAN · CO · LO.

Cabinet Vandermeer.

96. *Av.* ERNEST · BAVAR · DVX · EPS · LEOD.

Rev. DVX B · VLL · M · FRAN · CO · LO.

Même cabinet.

97. *Av.* Comme n° 96.

Rev. Comme n° 94.

Même cabinet.

98. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque; lé-
gende : ERNEST · B · DVX · EP · L.

Rev. Croix pattée, ornée et évidée, traversant l'in-
scription. Au centre, un point; la croix cantonnée
de deux rosettes et de deux lions; légende : AVD ·
ALTE · RA · PA · RS · 85.

DE RENESSE, pl. XXXIX, n° 44.

99. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende :
(Gland) ERNESTVS · DVX BAVARIE.

Rev. Écusson couronné de l'évêque, ayant en cœur
l'écu de Looz; légende : COMES · LOSSENSIS.

Cuivre.

DE RENESSE, texte, n° LXXX, et cabi-
net Vandermeer.

100. *Av.* Le perron entre les écussons de Liège-Bouillon
et de Looz; légende : ERNEST · BA · DVX · EPS
LEO.

Rev. Écusson ovale et orné, aux armes de l'évêque,
avec couronne, crosse et épée; légende : AVDIAT -
VR · ALT - PAR - S.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XLII, n° 34.

101. *Av.* Id.

Rev. AVDIA - T · AL - T · PARS -

Cabinet Vandermeer.

102. *Av.* Id. que n° 100, sauf LEOD.

Rev. A - VDIAT - VR · ALT - PAR - S.

Pièce coulée.

Même cabinet.

103. *Av.* Écusson ovale, aux armes de l'évêque, avec cou-
ronne, crosse et épée; légende : ER - NES · BA ·
DV · EP · LE - O.

Rev. Le perron entre l'écusson de Looz et celui de
Liège-Bouillon; légende : AVDIATVR · ALTERA ·
PARS.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 20.

104. *Av.* Id.; légende : E - RNES · ; etc.
Rev. Comme le n° 103, mais l'écusson de l'avvers est surmonté d'une mitre.

Cabinet Vandermeer.

105. *Av.* Comme n° 103.
Rev. AVDIATVR · ALTERA · . ARS.

Même cabinet.

106. *Av.* Id., la pointe de l'épée passe entre BA · DV et EP LE.

Rev. Id.

Même cabinet.

107. *Av.* Id.; légende : E - RNES, etc.
Rev. Id.

Cabinet Ul. Capitaine.

108. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende : (Gland) ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COL.
Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque; au-dessus, un petit écusson de Looz; légende : EPIS · LEODIEN · V · BAVA · DVX · CO · L.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 24.

109. *Av.* Comme n° 108.
Rev. Id., sauf LOSS.

DE RENESSE, texte, n° XCIV, et cabinet Vandermeer.

110. *Av.* Id., comme n° 108, sauf CO.
Rev. ✠ LEODIEN · DVX · BVLL · CO · LOS.

Cabinet Vandermeer.

111. *Av.* Comme n° 108.

Rev. LEODIEN · V · BAVAR · D.....

Même cabinet.

112. *Av.* Id., comme n° 108.

Rev. Id., sauf qu'il y a l'écu de Looz et D · L ·

Même cabinet.

113. *Av.* Id., comme n° 108.

Rev. Id.; légende : id., sauf BAVARIE.

Même cabinet.

114. *Av.* Buste couronné de l'évêque à gauche; légende :

o ERNESTVS · D † G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque; aux côtés, 16 - 10; légende : EPIS · LEODIEN · V · BAVAR · DVX.

Liard, cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 22.

115. *Av.* † ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Comme n° 114, 16 - 10.

Cabinet Vandermeer.

116. *Av.* ERNESTVS · D † G · ARCHIEPIS · COL.

Rev. Comme n° 114, 16 - 11.

Même cabinet.

117. *Av.* † ERNESTVS · D † G ARCHIEPIS · CO.

Rev. Comme n° 114, 16 - 11.

Même cabinet.

118. *Av.* · ERNESTVS.... etc.... COL.
Rev. Comme n° 114, 16 - 12.
Même cabinet.
119. *Av.* Id. que n° 118.
Rev. Id., sans date.
Même cabinet.
120. *Av.* ERNESTVS, etc.... CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVARIE · DV, sans
date.
Même cabinet.
121. *Av.* ERNESTVS · etc.... COL.
Rev. EPIS · LEODIE · V · BAVARIE · DVX ·, sans
date.
Même cabinet.
122. *Av.* ERNESTVS · etc.... COL.
Rev. EPIS · LEODIEN, etc., sans date.
Même cabinet.
123. *Av.* S · D · G · ARCHIEPIS...
Rev. EPIS... V · BAV · DV · CO · LOS, sans date.
Même cabinet.
124. *Av.* Comme n° 114.
Rev. Id., sauf COI, sans points ni date.
Même cabinet.
125. *Av.* Id., sauf CO.
Rev. Id.; légende id., sauf BAVARE, sans date.
Même cabinet.

126. *Av.* Id., comme n° 114.
Rev. † LEODIEN · DVX † BVL · CO · LOSS,
sans date.
Même cabinet.
127. *Av.* † ERNESTVS · D † G · ARCHIEPIS · CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVAR · DVX ·
16 - 10.
Même collection.
128. *Av.* Id., comme n° 127, le mot CO tout contre le
perron.
Rev. Id., comme n° 127, 16 - 11.
Même cabinet.
129. *Av.* Id., sans perron, sauf qu'il y a COLL au lieu
de CO.
Rev. Id., sans date.
Même cabinet.
130. *Av.* (Gland) ERNESTVS ; D · G · ARCHIEPIS ·
COL.
Rev. LEODIEN · DVX · BVLL · CO · LOSSE,
l'écu entre deux points, sans date.
Même cabinet.
131. *Av.* Comme n° 117, sauf EIRNESTVS.
Rev. Id.
Même cabinet.
132. *Av.* ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · CO.
Rev. EPIS · LEODIEN · V · BAVARIE · DV.
Cabinet Ul. Capitaine.

133. *Av.* ERNESTVS · D · G · ARCHI · EPIS · COL,
sans perron.

Rev. Les armes de Bavière avec bonnet ducal ; à côté,
deux points ; en haut, écusson aux armes de Looz ;
légende : EPIS · LEODIEV · BAVA · DV CO
LOS.

Cabinet Dumont.


134. *Av.* Buste de l'évêque couronné, à gauche ; légende :
✠ ERNESTVS · BAVA · DVX · D · GRA · EPIS.

Rev. Écusson couronné de l'évêque ; légende :
✠ LEODIEN · DVX ☩ BVLL · CO · LOSSE.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 23.

135. *Av.* D · G EPIS.

Rev.  LEODIEN, etc., comme le n° précédent.

Cabinet Vandermeer.

136. *Av.* · ERNESTVS · D · G · ARCHIEPIS · COLL.

Rev. EPIS · LEODIEN ☩ V · BAVARI · DVX.

Cabinet Ul. Capitaine.

137. *Av.* Buste couronné de l'évêque, à gauche ; légende :
(Gland) ERNESTVS · DVX BAVARIE ·

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque, por-
tant en cœur l'écu de Looz ; légende : COMES ·
LOSSENSIS.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 24.

138. *Av.* Id. que n° 137.

Rev. Id., l'écusson se trouve entre deux points.

Cabinet Vandermeer

139. *Av.* Id., le col du buste orné.

Rev. Id.

Même collection.

140. *Av.* Id.

Rev. Id. ; légende : COMES LOSSENS.

Cabinet Vandermeer.

141. *Av.* Écusson couronné de l'évêque ; légende :

ERNESTVS · BAVA ꝛ DVX · D · G · EPISC.

Rev. Buste couronné de l'évêque, à gauche ; légende :

ꝛ LEODIENSIS DVX · BVLL · CO · LOS.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XL, n° 25.

142. *Av.* ERNESTVS · BAVA · DVX · D · G · EPIS.

Rev. Id. que n° 141.

Cabinet Vandermeer.

143. *Av.* ERNESTVS · BAVA · DVX · D · G · EPISCO.

Rev. Id. que n° 141.

Même cabinet.

144. *Av.* ERNESTVS · BAVA ꝛ DVX · D · G ·
EPISCO.

Rev. ꝛ LEODIENSIS · DVX · BVLL · CO LOSS.

Cabinet Ul. Capitaine.

145. *Av.* ꝛ ERNESTVS · BAVA ꝛ DVX · D · G ·
EPISCO.

Rev. Id. que n° 144, sauf LOS.

Même cabinet.

146. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque;
légende : 𐌹 ERNEST · BAVA · 𐌹 DVX · D ·
G · EPIS.

Rev. Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende :
𐌹 LEODIE · DVX · BVLL · CO · LOSS.

Cuivre.

DE RENESSE, pl. XLI, n° 26.

147. *Av.* 𐌹 ERNEST · BAVA 𐌹 DVX · D · G · EPIS.

Rev. 𐌹 ERNEST · BAVA · DVX · D · G · EPIS.

Cabinet Vandermeer.

148. *Av.* Buste à gauche, tête découverte; légende :
𐌹 ERNEST · BAVA · DVX · D · G · EPIS.

Rev. Armes de Bavière écartelées avec bonnet ducal;
légende : 𐌹 LEODIE · DVX · BVLL · CO · LOS.

Cabinet Ul. Capitaine.

PERREAU.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DES MONNAIES.

XVI^e SIÈCLE.

*Jectoirs achetés par la ville de Lille ; récompenses accordées
à trois savants arithméticiens lillois.*

Les articles récemment publiés dans ce Recueil nous font connaître les dépenses que s'imposaient les villes pour les jetons qui servaient à dresser les comptes de l'échevinage. Toutefois, nous avons pensé que les documents qui suivent offriraient encore quelque intérêt aux nombreux lecteurs de cette Revue, puisque le premier nous apprend le prix de ces *jectoirs*, et que les autres nous révèlent l'existence de trois savants arithméticiens lillois, lesquels avaient trouvé le secret de rendre moins long et surtout moins difficile le travail des comptables.

Si nous interrogeons le registre de 1568, nous y lisons :
« A cest argentier pour l'achapt par luy fait de quarante marcqz de jectoirs de cuivre, lesquelz ont esté distribuez tant aux quatre commissaires (1) commis à l'audition de ce

(1) 1568. A Jacque Halet, cangeur, que. au command d'eschevins, il paia à Mons, Pierre de Le Zieppe, mess. le dyen de S. Donas de Bruges, conseillers de MS. le duc de Bourghongne, et Wattier Picquette, baillieu de Lille, commissaires de par nostredit seigneur à renover et créer esche-

compte, que à Jehan Barrat, leur ayde, aussi à cest argentier et à Allard Braem, aussi clerq escripvant en icelle. Si comme à chascun desdicts quatre commissaires et audict Jehan Barrat, six marqz, audict argentier, quatre marcqz et ausdicts Jehan Bus et Allard Braem, chascun trois marcqz, qui ensamble font lesdicts XL marcqz qu'ilz doibvent prendre et avoir chascun an à la rendition de cedit compte, comme il se faict et est assez accoustumé par les auditeurs de telz et samblables comptes des villes, tant en Flandres, comme ailleurs ont et prennent à chascune audition, au pris de douze pattars chascun marcq, qui font et icy à la somme de XLVIII l. »

« A eulx, pour chascun une bourse de cuir de chamois pour enclorre lesdicts jectoirs, au pris de dix pattars chascune, font pour huit bourses la somme de VIII l. »

En 1580, on porte en dépense XVI l., pour vingt bourses achetées pour « enclorre les gectons, au pris de huit pattars pour chascune bourse ; puis, XIX l. pour XIX bourses, si comme aux commissaires et adjoinct, à chacun trois bourses, à l'argentier deux bourses et à Regnault Braem, clerq; deux bourses ⁽¹⁾. »

vin de Lille au devantdit jour de Toussains, XX frans d'or du roy à chascun, pour ses frès, paine et travail en ce, vall. LX frans de VI^{xx} IX l. Un autre commissaire reçut encore XXII fr., de XLVII l. XIII s. IIII d. Donné en courtoisie as mesnies d'iceuls commissaires VI frans, de XII l. XVIII s. Pour l'accat de V aunes de verd drap à couvrir le taule du siège des comptes de le hanse, XX gros pour l'aune, vall. c s. Pour accat de reubein et claus à atacquier celuy drap sour ledite taule, IIII s. A Gilles des Ghodaux et Lievin le Messagier, pour sour celi taule avoir clauwé cil drap, VII s.

(1) Arch. de l'hôtel de ville de Lille, reg. aux comptes, fol. II^o LXXII V^o.

Transcrivons maintenant les documents relatifs à nos habiles arithméticiens.

« 1570. A Jehan Le Thery, M^e d'escolle, que accordé luy a esté sur requeste par luy présentée, pour avoir, environ v ou vi ans, ensieuvant ordonnances d'eschevins, construit et depuis délivré ausdicts eschevins certaine table et formulaire, contenant l'estendu de la diminution du pain du pied anchien, depuis vingt solz jusques à douze livres. Pour auquel formulaire parvenir, il averoit grandement travaillé et ruminé sur ladicte matière, souventesfois, aussy bien de nuict que de jour, *pour raison meismement que la cognoissance de tel affaire dépendoit d'un art fort subtile, et obscur et difficile* : et sy avoit, ou mois de décembre derrnier, dressé encoire une nouvelle table et formulaire, pour donner pois aux pains de farine ouvré et moictié bulletées, en quoy il averoit de rechief grandement travaillé, à cause que, en considérant l'assy avec aultres des années xv^e LX, LXI, LXII et LXIII, il ne pavoit, sans grand travail, trouver la conformité desdictes sortes de pain. Pour toutes lesquelles paines et labeurs, et spécialement, pour avoir trouvé le moien de prolonger ledict pied anchien, il averoit travaillé et besognié depuis le commencement de juing xv^e LXXIII jusques en fin de febvrier derrenier passé, faisant n^o LXXII jours, luy a esté accordé, aprez avoir oy auleunes personnes quy avoient congnoissance de ce que dessus, la somme de n^o XL l. »

Peu satisfait, sans doute, des résultats obtenus par Le Thery, le magistrat s'adressait, en 1587-1588, au maître d'école Charles Miroul, puisque le comptable nous dit que, sur la requête de ce dernier, « LXXII l. lui ont été octroyées,

pour avoir besogné en grand travail d'esprit, par l'espace de trente jours, au calcul servant au prix du pain et aultres debvoirs par luy faicts (¹). »

« L'année suivante (1588), c. l. lui sont encore accordées, pour avoir fait sur le piet de l'assay dernièrement fait au mois de may xv^e m^{xx} sept, à cause de l'exorbitant renchérissement de bled, la calculacion depuis le pris de xxxii l. la razière jusques à xli l. En après, le rabat depuis xx l. jusques au pris de m l. Ensemble, avoir assisté à ung nouvel assay du xiiii^e jour d'octobre dudict an, et illecq ordonné les pois de la paste au plus juste que faire se pooit, pour trois sortes de pains, et fait aultres debvoirs de calcul avecq grand laboeur et travail d'esprit, à cause des fractions, additions et diminutions, tellement qu'en toute icelle calculacion luy auroit convenu *faire næuf cens quatre vingt règles de trois*, quy est œuvre longue et fascheuse (²). »

L'argentier va maintenant nous faire connaître l'immense travail du seigneur d'Estevèle, si généreusement payé par les échevins.

« 1591. A Mons. Toussains Muissart (³), que présenté luy a esté par Mess. de la loy, pour en partie récompenser des paines et travaux par luy prins durant l'espace de deux ans, que il at la plus part du temps employé *pour fourmer trois gros vollumes* (⁴) *et calcuz*, pour délivré aux boullengiers

(¹) *Ibid.*, fol. n^e m^{xx} xv, r^o.

(²) *Ibid.*, fol. n^e m^{xx} i, r^o.

(³) En 1493, M. Muissart était grand connestable de la confrairie de Madame St^e-Barbe, que l'on dict des canonniers.

(⁴) Ce travail complet forma quatre grands vollumes (fol. n^e m^{xx} r^o).

de ceste ville, priserie de la pesanteur et vailleur de leurs pains, à tous pris et poix que vray samblablement iceulx pains poldoient valloir et peser, que à ceste cause polroit durer à tousiours : par le moyen desquelz calculz ne sera, doresnavant, besoing entremectre quelcun annuellement, pour, selon les assays de chacune année, faire calcult pour ballier priserie ausdicts boullenghiers de leursdictz pains, comme s'est fait du passé, causant grande despence à ladicte ville, *avecq subiection de passer pour ledict calcul par les mains d'ung homme, quy seul le sçavoit faire, et que, advenant son trespas, l'on estoit en paine recouvrir d'aultre, du moins fors à grand coustz et frays, comme estant la science d'aritmétique, pour ce requise, fort rare entre le poeuple de cestedicte ville, et très-difficile à comprendre*, maisment en tant que touche lesdicts pains. Moyennant quoy aussy ledict Muissart at promis drescher trois calculz : combien l'on aura de paste à faire pains blancq moinctié bultez et de farine ouvré de la grandeur ordinaire, depuis lors que le bled vaudra vingt cinq patars la razière jusques à douze livres, affin que, lorsque l'on fera les assize de pain, l'on puisse sur le camp faire repartissement de la paste à faire lesdictz pains, sans faire lors iceulx calculz, esquelz l'on se peut facilement abuser, et, s'abusant une foys, avant que lesditz calculz soient refaictz, la paste faicte pour iceulx assays se gaste, et par ce ou par le trop loing temps que l'on meet à faire lesdictz calculz, faisant lesdictz assays, les pains d'iceulx assays ne sont adreschiez, qui est grand intérêt pour *la républicque*, la somme de *huict cent livres parisis*, pour une partie, et par aultres cent XLVIII l. parisis, faisant douze livres de gros,

pour icelle somme estre employée en une tasse d'argent armoiée des armes d'icelle ville, sont ensamble ix^e XLIII l.

En 1595, le comptable déclare « qu'il a payé cxx l., pour *une fillette de vin*, présentée à Toussains Muysart, seigneur d'Estevèle, par Mess. de la loy, au mois d'aoust III^{es} douze, en considération que le caleul par luy faict et naguerres présenté à Messieurs, pour le poix de la paste, lorsque l'on est empesché à faire les assays de pains, pour régler les boullengiers de ladicté ville, est la moitié plus grand et contient plus que il avoit promis faire, lorsqu'il feit les trois premiers calculz pour pains cuictz, avecq ce que icelluy calcul pour paste estoit beaucoup plus difficile que ceulx des pains cuictz (1). »

Le document suivant, bien qu'étranger au sujet que nous traitons, pouvant donner une idée des énormes dépenses auxquelles la ville de Lille devait subvenir au XIV^e siècle, nous avons pensé que nos lecteurs ne nous en voudraient pas de le transcrire, avant de terminer cet article.

« 1389. Pour frès et despens de bouce, fais par escevin de Lille, leur conseil, clers et vallés de celi ville, avoec euls le baillieu de Lille, sen lieutenant, navieurs, bosquellons, manouvriers, trayeurs de nef, keus, vallés et plusieurs autres, nombrés tous ensamble à xxxvii personnes, au fret de ledite ville, le lundi et mardi xiii^e et xiiii^e jours de cest mois de septembre, en alant sour le rivière venant de le Bassée à Lille, pour visiter et savoir les empeschemens y estans, adfin de jugier en amendes les gens de ce coupables et culs faire réparer et amender yceuls empeschemens

(1) *Ibid.*, fol. II^e LIII r^o.

devens vii jours et vii nuis, sour certaine amende, parmy louwage de pos, ghodés, platiaus, baustes et autres choses porté en ce, louwage de nappes et touelles, broutage de tout ce, parmi brouteurs; le desserte de iii navieurs et leurs vallés, de vii sacqueurs avoec euls, de iii coppeurs ès devantdis empeschemens, et le desserte de Piere le Keut, du messagier de le ville et du roy des ribaus, tous occupés par les ii jours devantdis ou dessusdit voiage fait sour ledite rivière, et ossi parmi le desserte de Piere le Lambert qui, par ses ii jumens, fist traire as nefes par delà Habourdin jusques assés près du bac à Wauring, alant et revenant, pour ce que li yauwe y estoit trop petite. Pour tout ce, si que les parties qui par halle en sont passées, évidaument appert, LXIII l. iii s. ii d. Pour, autres frès xvii l. (1). »

DE LA FONS-MÉLICOQ.

(1) *Ibid.*

ERRATA A L'ARTICLE INSÉRÉ DANS LE T. 1^{er}, 4^e SÉRIE.

P. 79, ligne 23, au lieu de *campes*, *lisez* : camps; au lieu de *tampes*, *lisez* : tamps. — P. 80, ligne 45, au lieu de *un*, *lisez* : an; ligne 28, au lieu de *conduisoit*, *lisez* : duroit. — P. 84, ligne 49, au lieu de *joer*, *lisez* : foer. — P. 85, ligne 20, au lieu de *cuisne*, *lisez* : cuisine; ligne 28, au lieu de *Robatur*, *lisez* : Probatur. — P. 87, ligne 44, au lieu de *volet*, *lisez* : solet; ligne 24, au lieu de *es train*, *lisez* : estrain; ligne 30, au lieu de *un*, *lisez* : au. — P. 88, ligne 47, au lieu de *evitandus*, *lisez* : evitandas; ligne 25, au lieu de *vie*, *lisez* : où. — P. 89, ligne 47, au lieu de *frier*, *lisez* : finer; ligne 27, au lieu de *Ponseward*, *lisez* : Ponreward.

CORRESPONDANCE.

*Lettre de M. le COMTE M. DE ROBIANO, à M. R. CHALON,
directeur de la Revue.*

Bruxelles, 40 mai 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Dans le courant de l'été de 1862, on exécuta quelques travaux de restauration dans l'antique église d'Usingen, duché de Nassau. On répara et renouvela partiellement le pavement. En enlevant une des dalles, des ouvriers découvrirent un vase en terre renfermant un nombre considérable de monnaies d'or, dont une partie nous a été communiquée et que nous nous faisons un plaisir de faire connaître aux numismates, quoique ces pièces nous semblent toutes connues au moins comme types généraux.

**I. GERLACH DE NASSAU, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE, DE 1354
A 1371.**

1° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste : ✠ · S ·
IONA - HIS · B · (*sic.*) Aigle à une tête, dans le champ ;
à gauche, la roue de Mayence, à droite, le lion de Nassau.

Rev. Fleur de lis de Florence : ✠ · G ERL · TREP · S.

2° Florin d'or, mêmes types. Avers semblable au précédent, sauf : ✠ · S · IONX - IIIES · B ; et le lion un peu plus grand.

Revers absolument identique.

3° Goldgulden de convention frappé à Bingen. L'évêque mitré debout, tenant de la main droite le livre des évangiles et de la gauche la crosse ; à sa droite, l'écu à la roue de Mayence, à sa gauche, l'écu au lion de Nassau. Dans le champ au-dessus de la main droite, P(*ingen*) : GERL
TAVS · - TREPS : MOG.

Rev. Le comte Palatin debout, en costume de guerre, tenant de la main droite l'épée, et la gauche appuyée sur un écu aux losanges de Bavière ; à sa droite, l'écu au lion du Palatinat : RVPERT · DVX - COMES ·
PAL.

4° Goldgulden frappé à B(*acharach*). Mêmes types que le précédent, sauf qu'il y a deux points à la fin de la légende de l'avers. Le B du champ pourrait bien aussi être un R.

5° Goldgulden. L'évêque debout sur une base ornée, tenant de la main droite le livre des évangiles, et de la gauche, la crosse : ✠ GERLTAVS - TREPS : MOGV.

Rev. Écusson parti de la roue de Mayence et du lion accompagné de billettes de Nassau ; dans une épicycloïde à trois lobes : ✠ MONETA · IN : OPIDO : PINGWEH.

6° Goldgulden. Mêmes types et légendes, sauf à l'avers : MOGV², et au revers trois points entre : IN : OPIDO :
PIQ, etc.

7° Goldgulden. Mêmes types : ✠ GERLICEVS -
TREPS : DOGV̄.

Rev. Le lion occupe le premier parti, la roue le second.
✠ DONETX : IN : OPIDO : PINGWEH :

**II. JEAN DE LUXEMBOURG, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE, DE 1371
A 1373.**

8° Goldgulden. Pour l'avvers, même type que celui des
n° 5, 6 et 7. L'évêque debout sur une base ornée, tenant
l'Évangélaire et la crosse : IOH'ANES : X - REPVX :
WAGV.

Rev. Écusson écartelé de la roue de Mayence et du lion
couronné et la queue fourchue de Luxembourg ; dans une
épicycloïde à trois lobes : ✠ DONETX : OPIDI :
PINGWENSIS :

**III. ADOLPHE DE NASSAU, ÉVÊQUE DE SPIRE, ADMINISTRATEUR
DE MAYENCE, DE 1380 A 1388.**

9° Saint Martin, tenant la crosse de la main gauche, assis
dans un entourage gothique, à ses pieds un écusson au
lion de Nassau : · S · MIRMIN - VS · TREPS.

Rev. Écu à la roue de Mayence, dans une épicycloïde à
trois lobes : ✠ ADOLP : EPSPI · AMINISTW
ECI (*sic.*)

Welzl, v. Wellenheim, n° 3434.

10° Mêmes types que le précédent : · SMIRMIN -
VS : TREPS.

Rev. ✠ ADOLP : EPSPI · AMINISTW ECIO
(*sic.*)

**IV. ROBERT, DUC DE BAVIÈRE, COMTE PALATIN DU RHIN,
DE 1353 A 1370.**

11° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste : ✠ S ·
IOH̄T · - H̄NES × B. Aigle, la tête à gauche.

Rev. Le comte palatin debout, en costume de guerre,
comme au revers du n° 5 : RVP̄ERT̄IOVX - COMES-
PAL̄T̄.

V. LOUIS D'ANJOU, ROI DE HONGRIE, DE 1342 A 1382.

12° Florin d'or au type de saint Jean-Baptiste :
✠ S IOH̄T. Une tête près du pied gauche : H̄NESB.
Couronne.

Rev. Dans une épicycloïde à six lobes très-ornée, l'écu
parti de Hongrie et d'Anjou : ✠ LO DOVICVS · DEI ·
GR̄ACIA · REX. (Les C ont la boucle presque fermée.
Lettres courtes et grasses.)

Welz, v. Wellenheim, n° 458 et suiv.

**VI. CONO DE FALKENSTEIN, ARCHEVÊQUE DE TRÈVES,
DE 1362 A 1388.**

13° Florin d'or au type de Saint-Jean-Baptiste : ✠ S ·
IOH̄T - H̄NES · B. Deux clefs en sautoir.

Rev. Écusson parti de la croix de Trèves et des armoi-
ries de Falkenstein; dans une épicycloïde à trois lobes.
Deux croix en sautoir : CONO × TR̄ CH̄LEPS ×
TR̄VEREN.

Köhler, n° 884. — Bohl, p. 43, n° 2.

14° Florin d'or au type de saint Pierre; il porte sur la

poitrine un petit écusson à la croix de Trèves, à ses pieds l'écusson de famille de Falkenstein : **ΑΥΝΟΤΡ - ΕΡΣ-ΤΡΕΨ**.

Rev. Les écussons de Trèves et de Falkenstein dans une épicycloïde à six lobes. Au lieu de croix un petit écu de Falkenstein : **ΣΤΕΓΡΙΜΠΕΡΙ ΠΕΡΓΑΛΙΑ**.

Bohl, p. 54, n° 43.

15° Florin d'or au type de saint Pierre; petit écusson de Trèves sur la poitrine du saint, à ses pieds, les clefs en sautoir : **ΜΟΝΕΤΑ - ΤΡΕΒΕΝ**.

Rev. Écusson écartelé de Trèves et de Falkenstein, dans une épicycloïde à six lobes. Au lieu de croix, les clefs en sautoir. **ΑΟΝΟ ΤΡΕΨΙ ΕΡΣΤΡΕΒΕΝ**.

Bohl, p. 49, n° 3.

COMTE MAURICE DE ROBIANO.

MÉLANGES.

Cartulaire de la commune de Bouvignes, recueilli et annoté par JULES BORGNET, archiviste de l'État. Namur, typographie de A. Wesmael-Legros, 1862, in-8°, 2 vol.

Il y a quelque vingt ans, les recherches historiques, les questions d'art et d'archéologie étaient encore considérées, à Namur, comme des choses parfaitement inutiles, si pas ridicules. On y faisait des couteaux, un peu d'industrie, on y buvait, on y mangeait d'une manière plantureuse; mais la littérature, toute digestive, se bornait aux chansons de Béranger et aux romans de Paul de Kock. Quelques hommes ont changé tout cela, et ce n'a pas été sans peine. Quand MM. Jules Borgnet, Balat, del Marmol et deux ou trois autres, s'imaginèrent de faire, à Namur, une société archéologique — une académie, — on les accueillit, d'abord, par un immense éclat de rire. Ils tinrent bon, bravèrent les sarcasmes, et, à présent, leur œuvre est une des plus vivaces de la Belgique, leur musée d'antiquités gallo-romaines et francques, le plus remarquable du pays.

Et voyez comme l'élan est donné. Après avoir fouillé la terre, le tour est venu de remuer, de scruter, de lire enfin ces vieilles archives, ces paperasses inaccessibles pendant des siècles, puis dédaignées et vouées à l'épiciier.

En 1860, sur la demande de M. Jules Borgnet, archiviste de l'Etat et secrétaire de la Société archéologique, la

députation permanente proposa au conseil provincial de Namur, d'allouer une somme annuelle « destinée à couvrir
« une partie des frais à résulter de la publication de docu-
« ments inédits concernant l'histoire et la législation de la
« province. »

Ce projet qui, quelques années plus tôt, n'aurait pas même obtenu l'honneur d'une discussion, fut chaleureusement défendu par M. le comte de Villermont, et adopté par le conseil. M. Borgnet se mit immédiatement à l'œuvre ; il vient de faire pafaitre les deux premiers volumes de la collection namuroise.

Sous le titre de **CARTULAIRE DE BOUVIGNES**, l'auteur a réuni et classé chronologiquement tous les documents, chartes, comptes et lettres concernant cette singulière petite ville, pas plus grande que la main et qui a fait tant de bruit dans le monde. Il y a ajouté des notes nombreuses, substantielles et intéressantes, qui en font une véritable histoire de cette localité. M. Borgnet, qui a scruté sa province de Namur jusque dans ses derniers recoins, qui l'a étudiée en quelque sorte au microscope, joint à cette rare érudition le jugement droit et ferme d'un véritable historien. On admire souvent la sagacité avec laquelle il parvient à porter la lumière dans les questions les plus embrouillées et sur lesquelles ses devanciers semblent avoir, à plaisir, accumulé les ténèbres et les contradictions ; par exemple, la légende si populaire des Dames de Crèvecœur se jetant dans la Meuse du haut d'une tour qui se trouvait à trois ou quatre cents mètres de la rive⁽¹⁾.

(1) Galliot, au siècle dernier, a le premier et seul parlé des Dames de Crèvecœur, sans indiquer d'autre autorité que les « Annales de Bouvignes, » — quelles annales? — et c'est le récit de Galliot que les

Mais ce que nous aimons, surtout, chez notre archiviste-modèle, c'est son cœur vraiment belge, son ardent patriotisme. Jamais, il ne laisse échapper l'occasion de rappeler les maux innombrables que nous ont faits nos éternels envahisseurs, depuis Henri II, assassinant lâchement les pauvres vaincus de Bouvignes, les femmes, les enfants, et cela parce que cette bourgade avait osé résister quelques heures à sa royale armée, jusqu'aux *frères et amis* de 1794, qui nous apportaient l'Empire dans les fourgons de la Liberté.

Ce sont là des choses qu'il est bon de rappeler, de rappeler toujours et dont nos générations modernes ne doivent pas être oubliées.

L'ouvrage de M. Borgnet, sous le rapport de son exécution matérielle, ne mérite aussi que des éloges. L'auteur a adopté et a fait adopter par le conseil le format in-8°, papier, justification et caractères a peu près semblables à ceux des publications de la Société d'histoire de Belgique, et il a trouvé, à Namur, un typographe, M. Wesmael-Legros, qui pourrait en remonter à bon nombre de ses

écrivains postérieurs ont pris pour thème de leurs *variations*. On doit à Dewez la circonstance plus poétique et plus pittoresque des « flots de la Meuse, » singulière distraction pour un Namurois qui devait avoir vu Dinant! M. le baron de Stassart avait cru, depuis, découvrir enfin une preuve de cette triste et héroïque histoire dans une rente que devait la ferme de Rostenne « pour chanter l'anniversaire des trois filles, tuées au fort de Crèveœur. » Malheureusement, dans un autre document, M. Borgnet voit la même rente mentionnée, mais avec l'indication que ces trois filles ont été tuées en 1430.

Il reste donc prouvé que trois filles ont péri pendant la défense de Crèveœur contre l'attaque des Dinantais en 1430; mais péri, comment? Dans tous les cas Henri II n'est plus pour rien dans l'affaire.

confrères de la capitale. Le titre du volume, original et nouveau (ce qui n'est pas facile à trouver de nos jours, qu'on a tout essayé, tout défloré), représente un vieux parchemin auquel est appendu un sceau de Namur en cire rouge, reproduit d'une manière admirable de vérité par le procédé photolithographique d'Asser, procédé qu'on appliquera, sans doute, avec succès aux ouvrages de numismatique.

Le conseil provincial de Namur, par sa généreuse initiative, a donné aux autres provinces un exemple qui, nous l'espérons, ne sera pas perdu.

R. CH.

Les deux premières livraisons du XVII^e volume des Mémoires publiés par la Société asiatique d'Allemagne, qui viennent de paraître, renferment plusieurs articles qui intéressent la numismatique : le premier est le compte rendu d'une découverte faite par un amateur, S. Exc. Subhy-Bey, morceau que le baron Ottocar de Schlechta a traduit de l'original ture et qui doit servir d'introduction à un ouvrage plus complet ⁽¹⁾. Il se termine par la description d'un dirhem omméiade découvert en Arabie, en tout semblable à ceux déjà connus; mais, contrairement à toutes les données de l'histoire qui assignent à l'année 75 ou 76 de l'hégire la date de l'introduction de la monnaie koufique proprement dite, cette pièce, qui présente, affirme-t-on,

(¹) Ce même morceau formant le premier chapitre d'un grand ouvrage qui paraîtra sous le titre de *Source des nouvelles en ce qui concerne les médailles et les monuments*, a été traduit et publié avec quelques commentaires par M. le Dr Mordtmann, dans le n^o VIII des *Münzstudien* de Grote.

tous les caractères de l'authenticité, a été frappée à Basra, l'an 40, dernière année du règne d'Aly, le quatrième des khalifes orthodoxes : il est à présumer que cette découverte soulèvera plus d'une objection.

Le second mémoire, par le D^r M.-A. Levy, est relatif à l'étude des caractères phéniciens sur les monnaies de l'Afrique septentrionale, de *Leptis*, *Oea* et *Sabratha*, et de quelques inscriptions nabathéennes. Les principaux matériaux de ce travail sont empruntés au bel ouvrage sur la numismatique de l'ancienne Afrique, publié par le savant D^r L. Müller, de Copenhague. Ce curieux essai de paléographie n'est pas plus susceptible d'analyse qu'un autre du même genre par M. de Zangroniz, qui a fait de longues études comparatives des monnaies d'Espagne, encore incomplètement déchiffrées, pour en dégager les éléments de caractères africains dont l'alphabet, ignoré jusqu'à ce jour, ne peut se rapporter ni à l'ibérien, ni au phénicien ; de nombreuses planches accompagnent ce mémoire.

Enfin, M. le professeur Erdmann consacre plusieurs pages à l'examen des attributions de quelques pièces koufiques en cuivre, proposées par MM. Stickel et Tornberg, et dont il conteste l'exactitude ; la réponse à ce jugement, qui nous paraît un peu hasardé, trouvera sa place ailleurs. Mais ce travail se termine par un *Post-scriptum* qui intéresse jusqu'à un certain point nos droits de priorité : M. Erdmann y donne comme nouvelles de curieuses monnaies des sultans de Kharisme, connues depuis longtemps des amateurs sous les noms de *Sekendery* et de *Djemchidy*, dont on doit la première explication à l'illustre Fraehn, et qui sont complètement décrites, l'une, par Lelewel, dans le t. II,

2^e série de notre Revue, en 1853, l'autre, en 1854, dans le t. IV, même série (*Lettre à Sawelieff*); toutes deux, dans le supplément de Fræhn, publié, en 1855, par M. l'académicien Dorn. Les emprunts de ce genre qu'on fait à la Revue sont, à coup sûr, involontaires, mais, si nous ne nous en plaignons pas, il n'en est pas moins de notre devoir de les signaler.

Nous devons encore mentionner une lettre adressée d'Adoa au professeur Brockhaus par le conseiller de cour de Heuglin, dans laquelle il décrit quelques petites monnaies éthiopiennes; trois ou quatre variétés en or découvertes, soit à Axum, soit à Adali, ont déjà été décrites. M. de Heuglin est parvenu, dans le cours de quatre voyages en Abyssinie, à en recueillir une demi-douzaine en cuivre; elles offrent des légendes grecques plus ou moins barbares, et l'une d'elles un nom de roi que l'auteur n'a pu déchiffrer. Une planche avec des figures accompagne leur description.

F. S.

Monete della zecca di Dezana pubblicate da Domenico Promis. Torino, stamperia reale, 1865, in-4°, 68 pages et 9 planches gravées sur cuivre.

Ce mémoire est le cinquième que M. le chevalier Promis a fait paraître sur les monnaies des seigneurs feudataires du Piémont. Il y traite des monnaies des comtes de Dezana ou de Déciane, petite seigneurie dont M. le chevalier Gazzera a écrit l'histoire en un volume in-4° qui fait partie des Mémoires de l'Académie royale de Turin.

M. Gazzera avait décrit un certain nombre de monnaies

de Déciane, et d'autres auteurs récents s'étaient également occupés de ces monnaies, comme M. Friedlaender et M. Cartier. Ce dernier, dans la *Revue française* de 1843, nous avait fait connaître de curieuses monnaies frappées, à Déciane, par deux aventuriers français qui, pendant les guerres d'Italie, sous François I^{er}, s'étaient successivement annexé cette petite souveraineté, le sieur de Marolles ou Mareuil et le *magnifique seigneur* Bérard de la Facaudière. Enfin, nous-même, dans la *Revue belge*, t. II, 2^e série, nous avons offert à la numismatique de Déciane notre modeste tribut.

M. Promis, réunissant ces matériaux épars, en a fait un travail nouveau et aussi complet que possible, en l'enrichissant d'un grand nombre de pièces inédites. Son volume est orné de planches nombreuses, gravées dans la dernière perfection ; ce qui, aux yeux des amateurs, n'ajoute pas peu au mérite d'un livre.

L'auteur se propose de clore, par deux autres mémoires, la série des monnaies seigneuriales du Piémont. Ces sept mémoires serviront de complément indispensable à son grand ouvrage sur les *monnaies royales* de la famille de Savoie.

R. CH.

Le n° IX de la *Numismatic chronicle* se compose des mémoires suivants :

1° Sur deux médailles autonomes de *Colossæ* en Phrygie, avec quelques observations sur le nom de cette cité, par le rév. Churchill Babington, 7 pages ;

2° Monnaies irlandaises de cuivre et de billon (suite et fin), par le rév. Henry Christmas, 13 pages ;

3° Monnaies anglo-françaises de cuivre et de billon, par le même, 12 pages;

Ces monnaies commencent à Edward III et finissent à Henry VI.

4° Découverte d'un dépôt caché dans une ancienne statue chinoise de Bouddha, faite, le 11 juin 1862, par M. John Williams, esq.

L'auteur, après avoir acheté cette statue d'un brocanteur, s'aperçut qu'elle contenait une cachette et l'ouvrit avec toutes les précautions voulues. Il en retira, entre une foule d'objets de tout genre, dix paquets de monnaies chinoises, au nombre total de 305 pièces, depuis la dynastie *Tang* (633) jusqu'au dernier empereur de la dynastie des *Ming* (1645); c'est-à-dire comprenant une période de plus de mille ans. Une semblable collection, trouvée en Europe, ferait supposer qu'un numismate dévot avait fait un *ex-voto* de son médaillier.

5° Sur quelques médailles de la Lycie, frappées pendant la domination des Rhodiens ou sous la ligue Lycienne, par l'honorable J. Leicester Warren, 7 pages et une planche;

6° Deux deniers inédits d'Egbert, par Richard Whitbourn, esq., 3 pages.

7° Sur un dépôt de pièces anglo-saxonnes, trouvé en Irlande, par John Evans, esq., 8 pages.

8° Méreaux (Tokens) du comté de Kent, du xvii^e siècle, (suite), par H.-W. Rolfe, esq., 13 pages et 2 planches;

9° Nouvelles publications numismatiques. — Mélanges.

R. CR.

M. Hoffmann continue la publication de son Bulletin. Le n° 1 de la seconde année vient de paraître, et ce numéro

est accompagné d'une charmante planche représentant dix types variés d'*Amphipolis*.

Les monnaies d'*Amphipolis* étaient encore, il y a quelques années, considérées comme les plus rares des médailles grecques. On n'en avait jamais signalé que trois, dont deux étaient immobilisées au cabinet de France. En 1860, aux environs de Salonique, dans le sud de la Macédoine, un dépôt de ces pièces au nombre de cinquante-deux fut, dit-on, mis au jour. Mais les spéculateurs dans les mains desquels tomba ce trésor, se gardèrent bien d'en souffler mot et l'exploitèrent de leur mieux. Aujourd'hui que la mine est éventée, la monnaie d'*Amphipolis* reste encore une rareté, mais déchuée de son ancienne splendeur. Son prix n'est plus que la dixième partie de ce qu'il était auparavant.

« N'est-il pas bizarre, dit M. Hoffmann, de voir ensemble dix pièces émises à des époques successives se retrouver également bien conservées, et ne pourrait-on pas croire qu'un amateur du temps a réuni ces monnaies pour ses confrères de l'avenir? » Oui, certes, très-bizarre; mais cette bizarrerie ne pourrait-elle pas s'expliquer d'une autre manière, plus facile à comprendre? Une pièce dont on offre partout 3,000 francs est un oiseau qu'on doit dénicher un jour ou l'autre.

Car, s'il n'existait pas, il faudrait l'inventer.

Les prix ridiculement exagérés qu'on donne à présent pour certaines pièces sont déplorables au point de vue de la science. Ils doivent nécessairement susciter des Bekker, et ils finiront par jeter sur la numismatique un discrédit dont elle aura de la peine à se relever.

R. CII.

Notice sur une médaille hébraïque trouvée à Bousse, par M. ÉLIÉZER LAMBERT: (Extrait du *Bulletin mensuel de la Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle*, numéro de janvier 1863), in-8°, 7 pages et une planche.

Il s'agit, dans cette notice, d'une de ces médailles hébraïques fabriquées, à une époque relativement moderne, par les juifs d'Allemagne. L'auteur fait remarquer que la supposition de la pièce résulte à l'évidence des caractères employés pour les légendes, les caractères dits *carrés*. On sait que les véritables monnaies hébraïques portent toutes des caractères *samaritains*.

R. CH.

Das Münzwesen und die Münzen Erfurts. Herausgegeben von J. LEITZMANN. Erste Lieferung nebst 2 Tafeln Abbildungen. Weissensee in Thüringen, G. F. Grossmann's Buchhandlung, 1862, in-4°.

L'ouvrage de M. Leitzmann sur les monnaies d'Erfurt comprendra quatre livraisons. Erfurt a été, au moyen âge, un grand entrepôt de commerce entre le nord et le midi de l'Allemagne. C'est ce qui explique l'intérêt qui s'attache aux monnaies de cette ville. L'auteur pense que déjà au x^e siècle, où le commerce était très-florissant, Erfurt possédait un atelier monétaire impérial. Othon III transmet le privilège de frapper monnaie à l'archevêque Willigis de Mayence qui, selon toute probabilité, a usé de son droit. Les monnaies les plus anciennes d'Erfurt sont les deniers frappés par l'archevêque Aribo, 1020-1034. Le monnayage de la ville

s'arrête en 1802. L'auteur a commencé son ouvrage par un coup d'œil sur l'histoire politique et commerciale d'Erfurt. La première livraison est consacrée à l'exposition de son système monétaire; les suivantes contiendront la description de ses monnaies.

CAM. P.

Notice sur les CAURIS et aperçu rapide des moyens d'échange employés par divers peuples. Lu à la classe d'industrie et de commerce (1), le 5 janvier 1863, par M. F. SEGUIN, in-8°, 21 pages.

Les *cauris* sont des petits coquillages blancs du genre porcelaine, qu'on emploie comme menue monnaie dans une grande partie de l'Asie et de l'Afrique. On les pêche dans le golfe du Bengale, sur les côtes de Malabar, mais principalement sur celles des Maldives. Le roi de ces îles en tire son principal revenu. Les *cauris* sont donc une monnaie et, à ce titre, ils doivent trouver place dans une collection numismatique, ainsi qu'on l'a fait au cabinet de Leyde. Toutefois comme ils sont tous frappés au même coin, un seul exemplaire suffit, et cette *suite* ne sera guère encombrante dans les cartons des amateurs.

M. Seguin passe ensuite en revue les différentes monnaies non-métalliques dont on a fait ou dont on fait encore usage dans certains pays éloignés. Il nous apprend qu'au Mexique les grains de cacao servent aujourd'hui encore de monnaie de billon; que le fruit d'un arbre nommé *Kola* tient lieu

(1) A Genève.

de numéraire chez les Féloupes, peuplade de la Sénégalie.

En Abyssinie, des plaques de sel gemme sont reçues comme monnaies; il en faut cent pour un écu d'or (quel écu?) etc., etc. Puis viennent les matières de véritables échanges, les fourrures dans les pays du nord de l'Asie, les morues sèches à Terre-Neuve, les moutons en Circassie, etc. De cette dernière catégorie les numismates seront bien forcés de se passer; car il serait difficile de lui trouver place dans un médaillier.

R. CH.

Münzstudien. — Neue Folge der Blätter für Münzkunde.

Herausgegeben von H. GROTE. Nr. VIII, Leipzig, in der Hahn'schen Verlagshandlung, 1862. In-8°, 7 planches.

La dernière livraison de la Revue du Dr. Grote contient les articles suivants :

1° Monnaies impériales inédites du sud-ouest de l'Asie mineure, par C. L. Grotefend ;

2° Essai d'un classement chronologique des monnaies de bronze des Ptolémées, par Schleddehaus, publié par C. Strüve;

3° Les monnaies des comtes de Sayn, par M. Grote. Dans cet article, l'éditeur des *Münzstudien* attribue au comte Jean III (1337-1403), un gros tournois portant à l'avvers ✠ *Iohan' comes*, une couronne, etc., et au revers *turonus civis*, etc. MM. De Coster et de Robiano avaient proposé de le donner au roi Jean de Bohême, comte de

Luxembourg, à cause de la couronne qui coupe la légende de l'avvers ;

4° Gros tournois du dynaste Hermann de Wildenberg, par M. Grote ;

5° Les grands écus de l'archiduc Sigismond de Tyrol, par M. Grote ;

6° La législation monétaire de Brême au xiv^e siècle, par M. Grote ;

7° Les commencements de la numismatique musulmane (traduit du turc d'Abdullatif Subhi Bey, par M. A. D. Mordtmann) ;

8° Monnaies d'Australie, par C. L. Grotefend ;

9° La découverte de monnaies faite dans les environs de Daëlie au nord de Christiania, en 1840, par M. Grote ;

10° Les deniers des seigneurs de Büren, 3^e supplément, par M. Grote.

CAM. P.

Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft.
Siebenzehnter Band. 1 und 2 Hest, Leipzig. F. A. Brockhaus, 1865, in-8°.

Le journal de la Société orientale d'Allemagne, qui dernièrement rendait compte d'une manière si élogieuse des travaux de numismatique musulmane insérés dans notre Recueil, contient, dans sa dernière livraison cinq importants articles de numismatique dont nous transcrivons ici les titres :

1° Compte rendu d'une découverte importante en fait de numismatique musulmane publié en langue turque,

par S. E. Subhi Bey, traduit de l'original par le baron Ottocar de Schlechta ;

2° Un article sur la numismatique phénicienne du nord de l'Afrique (monnaies de Leptis, Oea et Sabratha) et notes sur les inscriptions nabathéennes, par le D^r M. A. Levy, avec une planche ;

3° Monnaies espagnoles avec des légendes inexplicées, par M. Jacob Zobel de Sangroniz, avec 7 planches de monnaies et d'inscriptions ;

4° Notice sur un didrachme publié par M. le D^r Stickel avec une note complémentaire, par le D^r Franz von Erdmann ;

5° Description de quelques monnaies éthiopiennes en cuivre, par M. Th. von Heuglin, avec figg.

CAM. P.

La numismatique des Pays-Bas vient de s'enrichir d'un bel ouvrage dû à M. Vander Chijs, professeur et conservateur du cabinet des médailles de l'université de Leyde. Cet infatigable savant, après avoir publié les monographies monétaires du Brabant, de la Gueldre, des seigneurs et villes de ce duché, des seigneurs et villes de l'Overysse, de la Frise, de la Hollande et de l'évêché d'Utrecht, vient de mettre au jour celle des fiefs dépendant des anciens duchés de Brabant et de Limbourg. Cette publication attendue depuis longtemps par les numismates belges et hollandais, est digne de celles qui l'avaient précédée, et M. Vander Chijs y montre la même persévérance dans les recherches et la

même exactitude qui avaient donné une réputation méritée à ses autres travaux.

Le nouveau volume de M. Vander Chijs nous fait connaître la richesse des suites monétaires des fiefs du Brabant et du Limbourg; l'auteur est parvenu à réunir plus de 500 monnaies et il les reproduit sur trente-trois planches très-soignées, lithographiées d'après ses dessins.

Ces planches nous offrent les suites monétaires des fiefs suivants :

Becht.	1	pièce.
Born	5	»
Bunde	39	»
Cuyck	4	»
Elsloo	19	»
Fauquemont	7	»
Gembloux	2	»
Gerdingen	10	»
Gronsveld	37	»
Gruetrode	19	»
Heid et Terblijt	2	»
Herstal	17	»
Heusden	4	»
Horn.	33	»
— Kessenich	24	»
Limbricht	5	»
Looz	47	»
Megen	25	»
Nivelles	6	»
	<hr/>	
A reporter	524	pièces.

Report	524	pièces.
Orey	1	»
Perwez	1	»
Pierre (Saint-)	12	»
Randerode	7	»
Ravensteen	2	»
Reckheim.	64	»
Rummen et Wesemale	44	»
Schoonvorst.	13	»
Stein.	20	»
Thorn	41	»
Vander Doncht (Jean).	4	»
Vogelzank	2	»
Zolder	2	»
Zonhoven	1	»
<hr/>		
Total.	538	pièces.

Après avoir décrit et figuré toutes les monnaies publiées dans la *Revue de la numismatique belge*, M. Vander Chijs nous fait connaître les monnaies inédites de sa collection et celles des divers cabinets hollandais. Ces nouveautés qui viennent enrichir la monographie numismatique de nos provinces offrent des pièces remarquables pour les suites de Born, de Bunde, d'Elsloo, de Gronsveld, de Horn, de Looz de Randerode, de Reckheim, de Rummen de Schoonvorst et de Thorn.

A la description et à la reproduction des monnaies, M. Vander Chijs a joint tous les renseignements relatifs à la fabrication et à la circulation de ces intéressants monuments archéologiques qu'il a pu se procurer.

Un seul point dans le nouvel ouvrage du savant professeur de Leyde me semble donner prise à la critique. M. Vander Chijs a publié comme monnaies seigneuriales les pièces que les évêques de Liège ont fait fabriquer dans l'atelier de Saint-Pierre, près de Maestricht. Ces monnaies, quoique frappées dans la seigneurie de Saint-Pierre, qui appartenait à la principauté de Liège, sont épiscopales, et aucune d'elles ne porte d'indication contraire; elles appartiennent indubitablement à la série liégeoise aussi bien que celles qui ont été forgées, par ordre des évêques de Liège, dans la seigneurie d'Avroy et dans les différentes villes du comté de Looz.

Trompé par des renseignements fautifs, M. Vander Chijs, avait cru devoir critiquer le travail que j'ai publié dans la *Revue de la numismatique belge* (2^e série, 1^{er} volume, p. 337), sur les sires de Bongart et sur les monnaies qu'ils ont fait fabriquer à Heid de Bleijt. Mieux informé après l'impression de son travail, notre consciencieux numismate s'est empressé de rectifier son erreur dans l'*errata* qui se trouve à la fin du volume.

Malgré ces légères imperfections, le nouvel ouvrage de M. Vander Chijs sera accueilli avec plaisir par tous les amateurs de la numismatique nationale, et nous espérons que le légitime succès qui l'attend engagera le savant professeur à continuer et à mener à bonne fin l'immense travail qu'il a eu le courage d'entreprendre.

A. PERREAU.

Le premier numéro de la *Revue numismatique française*, que nous n'avons reçu que dans les premiers jours de mai, et dont nous n'avons pu parler dans notre précédente livraison, se compose des articles suivants :

1° *Notice sur une médaille d'Amphipolis de Macédoine*, par M. P^r DUPRÉ, 5 pages;

2° *Lettres aux directeurs de la Revue numismatique* (médaillles romaines, poids byzantins, monnaie byzantine), par M. J. SABATIER, 13 pages et 2 planches.

Parmi les pièces inédites que décrit M. Sabatier, on remarque un nouvel exemple de ces plaques d'or unifaces et minces faites avec le coin d'un aureus. Celle-ci porte la tête de Constantin le Grand, avec la légende IMP. CONSTANTINVS. PIVS F. AVG. Ces plaques, que M. Sabatier suppose être des essais de coins, ne seraient-elles pas plutôt destinées à être serties dans quelque bijou, fibule ou bague? Nous lui soumettons cette explication.

3° *Tiers de sou d'or mérovingien, frappé à Charroux* (Vienne), par M. MAX. DELOCHE.

4° *Dissertation sur les monnaies frappées à Lucques, sous les empereurs de Germanie et les rois d'Italie, dans les x^e, xi^e et xii^e siècles*, par M. D. MASSAGLI, 21 pages et une planche.

5° *Gros de l'évêché de Lausanne, Barthélemy, administrateur*, par M. FEUARDENT, 4 pages.

6° *Bulletin bibliographique. Examen*, par M. E. HUCHER, de l'ouvrage de M. Monin, sur les monuments de l'ancien idiome gaulois, 26 pages.

7° *Chronique*, 7 pages.

R. CE.

On nous signale deux découvertes de monnaies, faites récemment dans les environs de Charleroi.

A Bouffioux, dans un jardin, on a exhumé environ deux cents pièces romaines de bronze, renfermées dans deux pots ou urnes de terre qui ont été brisés. Ces pièces, assemblage bizarre, offrent les têtes de Domitien, d'Hadrien, de Faustine, d'Antonin, de Lucius Aelius, de *Gallien* et de *Tétricus!*

Près de l'étang du château de M^{me} V^e Pirmez, à Châtelet, plusieurs centaines de pièces d'argent ont été trouvées par les ouvriers en creusant les fondations d'un nouveau laminoir. Ces pièces, très-communes, des sols et doubles sols de Philippe le Beau et de Charles-Quint, ont été dispersées.

R. CH.

La brochure numismatico-charivarique de M. J. Charvet, dont nous avons parlé dans le numéro précédent, page 104, vient d'obtenir un résultat fort peu réjouissant pour son auteur. Le tribunal de première instance de Paris, qui, semble-t-il, n'entend pas la plaisanterie, a condamné M. Charvet à 500 francs de dommages et intérêts, à l'insertion du jugement en entier (il est, dit-on, très-long) à trois reprises et dans trois journaux différents, plus aux frais. M. Charvet était défendu par un des gros bonnets du barreau de Paris, M^e Crémieux, du gouvernement provisoire, dont les honoraires sont, sans doute, assez élevés. Tout cela réuni pourra bien lui coûter aussi cher qu'une des plus rares médailles grecques, une *Amphipolis* — véritable, —

par exemple. Nous ne savons pas s'il a l'intention d'aller en appel ou d'accepter la chose comme un jugement dernier.

R. CH.

Le 1^{er} octobre prochain doit se faire, à Vienne, la vente de la superbe collection de médailles et monnaies délaissée par le général-major Édouard baron de Maretich de Riv-Alpon. Le premier volume du catalogue, qui vient de paraître, contient les pièces du Portugal, de l'Espagne, de la France, de la Grande-Bretagne, de l'Italie, de la Suisse, de l'empire d'Allemagne et d'Autriche. Le second volume sera consacré aux autres pays de l'Europe, aux monnaies orientales et américaines, et aux médailles de divers personnages. Enfin la numismatique de l'antiquité formera le troisième volume. Si l'on trouve amateur pour le tout avant l'époque fixée pour la vente publique, celle-ci n'aura pas lieu.

R. CH.

La vie de Lelewel en Belgique ; tel est le titre d'un article fort bien fait et signé par MM. Picqué et Van Bommel, que contient le dernier volume de la *Revue trimestrielle*. Nous avons remarqué dans ce travail, d'une forme agréable et d'un style soigné, une appréciation fort judicieuse des études historiques et numismatiques de l'illustre exilé, des détails touchants sur sa vie intime et sa noble misère. Mais un point sur lequel les auteurs ne sont pas parvenus, plus

que leurs devanciers, à porter la lumière, c'est le *mystérieux enlèvement* du pauvre vieillard et sa mort tout aussi mystérieuse.

R. GR.

Les rangs des numismates et des amateurs s'éclaircissent de plus en plus, et les vides que fait la mort, il faut bien l'avouer, hélas ! ne se remplissent que lentement. L'année 1863 nous a, surtout, rudement frappés. Nous avons perdu d'abord M. le notaire VAN BOCKEL, ancien bourgmestre de Louvain et membre de la Chambre des représentants. M. Van Bockel, l'un des fondateurs de notre Société, avait réuni une collection nombreuse et considérable de monnaies et de médailles antiques et modernes. Il possédait, entre autres, une suite fort curieuse de *poïds monétiformes*. Les collections de M. Van Bockel seront, à ce qu'on assure, vendues aux enchères.

Le 28 mars dernier, est mort subitement, et comme foudroyé, notre honorable vice-président M. le comte DE RENESSE-BREIDBACH.

Né au château de S'Heeren-Elderen (Limbourg), le 2 mai 1797, le comte Louis-Joseph de Renesse-Breidbach, était destiné à la carrière des armes. Il fut mis, en 1810, à l'école de La Flèche, puis à celle de Saint-Germain. En 1814, il fut nommé sous-lieutenant au 2^e régiment des carabiniers à cheval de la garde. Après le traité de Paris, il revint en Belgique et entra, comme premier lieutenant, dans les cheveu-légers. Il assista avec ce régiment aux batailles des Quatre-Bras et de Waterloo. Nommé capi-

taine, en 1822, au 5^e régiment de dragons, il quitta le service en 1825 pour suivre la carrière civile. En 1837, le collège électoral de Tongres l'envoyait siéger au Sénat dont il devint premier vice-président.

Le goût de l'archéologie et de la numismatique était héréditaire chez le comte de Renesse. L'immense collection réunie par son père avait été dispersée en 1825. Le comte entreprit d'en former une nouvelle, et il y employa plus de trente années de sa vie, avec une persévérance et une activité infatigables.

La collection du fils subira, dit-on, le même sort que celle du père.

On nous annonce encore la perte d'un de nos associés étrangers, M. le comte de Correggio, à Géroncin, près de La Flèche.

R. CH.

Dans sa séance publique annuelle, l'Académie royale de Belgique a décerné la médaille d'or à M. Camille Picqué, pour le prix d'éloquence française. Le sujet du concours était *l'appréciation de Philippe de Commines, tant sous le rapport littéraire que sous le rapport politique*. La devise choisie par M. Picqué, pour reconnaître son Mémoire, indique assez de quelle manière notre collègue apprécie l'annexionniste du xv^e siècle :

Vendidit hic auro patriam !

R. CH.

Le *Bulletin de la Société archéologique d'Avesnes*, qui paraît à de longs intervalles, vient de nous signaler une nouvelle découverte de monnaies romaines, faite dans la forêt de Mormal, près d'un hameau de la commune de Berlaimont, appelé la Grande-Carrière. Ces pièces d'argent, au nombre d'environ un millier, ont été exhumées, à ce qu'on présume, au milieu des ruines que l'on remarque en cet endroit. Elles étaient contenues, croit-on, dans diverses urnes dont on a constaté les débris. Comme toujours, les ouvriers s'étaient empressés de briser les pots et de se partager les pièces. M. E. Tordeux, membre résident de la Société d'Avesnes, en a pu voir environ le quart. « Elles sont, dit-il, généralement d'une belle conservation, quoique salies par une couche d'oxide noir dont il a été facile de les débarrasser au moyen d'un lavage à chaud dans l'acide sulfurique étendu d'eau. »

« Ces monnaies représentent, comme on le verra dans la description qui suit, dix têtes de souverains, depuis Per-tinax, élevé à l'empire en 192 de J.-C., jusqu'à Volusien, assassiné en 254, un intervalle de 62 ans seulement. »

« Il serait intéressant, ajoute l'auteur, de connaître quels faits historiques ont pu amener l'importation de ces monnaies dans nos contrées, vers ou peu de temps après l'an 254. » Ces pièces étaient la monnaie légale, la monnaie nationale de l'empire romain dont la Gaule faisait partie. Il n'y avait donc pas là d'*importation*, comme dit M. Tordeux. C'est tout simplement un trésor caché comme on en a tant trouvé, comme on en trouve encore tous les jours. La sécurité des citoyens, la garantie de la propriété, n'étaient pas alors ce qu'elles sont aujourd'hui. Nous por-

tons notre argent au banquier; nos pères le cachaient au sein de la terre. Puis la mort, surprenant le thésauriseur, enfouissait son secret avec lui. Il est vrai qu'à présent la banqueroute, que, par euphémisme, on appelle faillite, vient, parfois, produire le même résultat, avec la chance de moins d'une exhumation possible.

M. Tordeux donne, à la suite de cette note, une liste détaillée des pièces qu'il a examinées, et il en décrit tous les revers. Ces pièces sont de :

Pertinax	2 pièces.
Septime-Sévère.	32 »
Julia Domna	5 »
Caracalla	18 »
Macrin	2 »
Élagabale	67 »
Cornelia Paula	4 »
Julia Soemias	6 »
Julia Maesa	15 »
Alexandre Sévère.	56 »
Orbiana.	2 »
Julia Mamaea.	13 »
Maximinus.	18 »
Gordien III	6 »
Herennius Étruscus	1 »
Volusianus	1 »
	<hr/>
	248 »

R. CH.

Les fouilles de Fresin, faites au frais du gouvernement, et si heureusement dirigées par M. l'abbé Kempeneers et M. le procureur du Roi, Schuermans, membre corres-

pendant de la commission royale des monuments, viennent d'obtenir, de nouveau, les plus beaux résultats.

Les vases de bronze, les urnes de terre et de verre récemment exhumés iront rejoindre, au Musée royal d'armures et d'antiquités, la riche moisson recueillie dans la dernière campagne. Toutefois, la numismatique, jusqu'à présent, n'a guère profité de ces nombreuses explorations. Deux ou trois monnaies de bronze, insignifiantes en elles-mêmes, mais servant à déterminer l'âge des tombeaux qui les contenaient, voilà à quoi se borne notre lot dans ces découvertes.

R. CH.

Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne et description de leurs monnaies d'or et d'argent. Par M. L. DESCHAMPS DE PAS. Paris, impr. par E. Thunot et C^o, 1863, in-8°, 140 et LVI pages, 10 planches représentant 78 monnaies.

Cet excellent travail a paru, d'abord, dans la Revue française, par articles détachés, de 1861 à 1865. L'auteur a eu l'heureuse idée de réunir ces articles et d'y ajouter, en appendice, l'inventaire des pièces relatives aux monnaies, pendant la période des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne (1384-1481), existant aux Archives de la Chambre des comptes à Lille. Ces pièces, qui ne concernent pas seulement la Flandre, peuvent être utiles à ceux qui s'occupent des autres provinces belges. Nous en avons, pour notre part, publié un certain nombre dans les *Recherches sur les monnaies du Hainaut*. Cet inventaire, l'auteur a soin de nous en prévenir, ne contient que les documents

classés. Il existe à Lille, comme dans tous les dépôts d'archives, des *réserves* pour l'avenir, réserves que le savant conservateur Leglay appelait « pittoresquement » des *Cumulus* ou des *Cumuli*, amas de papiers et de parchemins dont le classement est à faire. « Tous les jours, dit M. Deschamps de Pas, dans cette dernière catégorie l'on retrouve des titres relatifs aux monnaies. » C'est une consolation pour nos arrière-neveux. Si tout était exploré, vu, lu, exploité et connu, il ne faudrait plus d'érudits et presque plus d'archivistes. Mais, tranquillisons-nous; les *Cumulus* ne sont heureusement pas plus près d'être épuisés, que ne le sont les mines de houille.

L'ouvrage de M. Deschamps de Pas fait suite à celui de M. Gaillard. En y joignant le travail de M. J. Rouyer, sur les monnaies noires, on aura une histoire non interrompue des monnaies flamandes, jusqu'à l'avènement de la maison d'Autriche.

R. CH.

Numismatique lilloise. — Note sur quelques jetons de la Chambre des comptes, par Ed. VAN HENDE. Lille, imp. L. Danel, 1863, in-8°, 7 pages et une planche.

M. Van Hende, dans ce nouveau supplément à sa *Numismatique lilloise*, décrit cinq jetons de la Chambre des comptes, ou qu'il attribue à cette Chambre. On doit applaudir au zèle de l'auteur et à la rare persévérance avec laquelle il cherche à compléter et à améliorer son premier travail. Nous croyons que cette note est un tirage à part du *Bulletin de la commission historique du département du Nord*, mais rien ne l'indique positivement.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Réunion du bureau du 20 mars 1863.

Présents : MM. R. CHALON, *président*; C^{te} DE RENESSE-BREIDBACH, *vice-président*; GUIOTH, *bibliothécaire*, et CAM. PICQUÉ, *secrétaire-trésorier*.

Sur la proposition de MM. Chalon et Guioth, le titre d'associé étranger est conféré à :

1° M. Charles Robert, directeur au ministère de la guerre, etc., à Paris.

2° M. Jules Rouyer, inspecteur départemental des postes, à Mézières.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
RENIER CHALON.

Séance extraordinaire du 10 mai 1863, à Anvers.

Présents : MM. CHALON, *président* ; GUIOTH, *bibliothécaire* ;
PICQUÉ, *secrétaire-trésorier* ; DE COSTER, COCHETEUX,
VANDER AUWERA, PINCHART, *membres*, et VANDEN BROECK,
correspondant regnicole.

M. le secrétaire lit le procès-verbal de la séance précédente, qui est approuvé.

MM. le comte de Nédonchel et Bethune s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

M. le président fait part à l'assemblée des deux pertes regrettables que la société vient de faire par la mort de M. de Renesse-Breidbach, son vice-président, et de M. Van Bockel, membre effectif.

Les membres correspondants regnicoles, nommés dans l'assemblée générale annuelle, remercient la société de leur nomination.

MM. V. Langlois et C. Penon adressent des remerciements à la Société, pour la distinction qu'ils en ont reçue.

L'assemblée, passant à l'ordre du jour de la séance, pose diverses candidatures pour pourvoir, dans l'assemblée générale prochaine, aux places de membre honoraire et effectifs de la société, devenues vacantes par les décès de MM. le baron Chaudruc de Crazannes, le comte de Renesse-Breidbach et Van Bockel.

Quatre places de membres correspondants regnicoles seront vacantes après la nomination de deux membres

effectifs choisis parmi les correspondants regnicoles actuels.

M. Vander Auwera propose de réserver deux de ces places pour l'avenir.

L'assemblée adopte la proposition de l'honorable membre.

On procède ensuite à la formation de la liste de présentation aux deux places de correspondants regnicoles à donner dans la prochaine assemblée de la société.

Communications scientifiques.

M. Chalon appelle l'attention de la Compagnie sur une catégorie nouvelle de jetons, dont on ne s'était pas encore occupé. Ces jetons de cuivre rouge, muets et offrant pour type des armoiries, appartiennent à des magistrats municipaux de Bruxelles du XIV^e siècle. Il en donnera quelques-uns dans le 3^e numéro de la Revue. Le même membre communique ensuite deux monnaies carlovingiennes d'un grand intérêt : la première a été trouvée à Genève, elle porte le nom de *Rodulfus*, qui prend le titre de roi sur l'avvers et sur le revers de la pièce ; la seconde est de Charlemagne, au monogramme, et porte au revers : *TORNETEMSI*.

M. Vander Auwera exhibe 1^o un jeton de Charles-Quint, frappé à la monnaie d'Anvers, sans date ; 2^o un jeton anversois de la famille Vande Werve, de 1580 ; 3^o un jeton anversois en argent de la famille Vander Dilt, de 1586 ; 4^o un jeton allégorique de 1578, aux armes de la ville d'Anvers et à la légende *ANIMUS MUNERE POTIOR* ; 5^o un jeton de la minorité de Philippe le Beau, *DOMINUS DILEXIT ANDREAM*, à l'avvers, et au revers, *DNE ERIPÉ ME DE INIMICIS MEIS* ; 6^o un jeton d'abbaye, frappé probablement à Anvers ; 7^o un jeton

de Philippe le Bon, frappé, selon toute apparence, lors de la publication de l'ordonnance relative au florin Saint-André, en 1467.

M. Vanden Broeck exhibe une intéressante série de neuf jetons municipaux de Bruxelles, frappés, en 1636, à l'occasion du départ de l'archiduc Léopold; Van Loon n'en donne que quatre variétés.

M. De Coster communique à l'assemblée diverses monnaies précieuses; avec des deniers à l'empreinte ordinaire de Louis I^{er}, on vient de trouver :

1^o Le denier au temple et à la croix cantonnée, de Charlemagne; poids : 1.65 gramm.; *Voy. cat. Rousseau*, n^o 443;

2^o Le denier à l'effigie et au nom de Charles — ✕ CARLVS REX — frappé à Bourges; poids : 1.60 gr.; *cat. R.* n^o 332;

3^o Le denier au temple et à la légende pieuse de Pepin I^{er}, d'Aquitaine; poids : 1.75 gramm., trébuchant. On ne connaissait de cette dernière monnaie qu'un très-mauvais et fautif exemplaire, de la collection de M. Boileau. *Voy. Fougères et Combr.*, n^o 397.

Ces trois pièces sont parfaitement conservées; la dernière surtout et d'une beauté hors ligne, très-correcte et d'un travail remarquable.

Le denier à tête, de Bourges, a été attribué, par M. Combrouse, à Charles II, d'Aquitaine, 855; et par M. de Longpérier, à Charles le Chauve, qui a été momentanément et à deux reprises, en 833 et en 838, investi du royaume d'Aquitaine.

Mais comme l'empreinte du buste, introduit par Char-

lemagne semble, d'après les découvertes, avoir été abandonné dans les premières années du règne de Louis I^{er} ; que, cette empreinte eût-elle même duré vingt ans après Charlemagne, — hypothèse difficile à soutenir, — il serait très-douteux encore que Charles le Chauve, pendant ses deux possessions éphémères de l'Aquitaine, eût frappé à Bourges ; et, enfin, comme le type et la formule nominale de cette pièce présentent des caractères distinctifs du monnayage de Charlemagne, M. de Coster avait déjà proposé de restituer à ce prince le denier à l'effigie dont il s'agit. La découverte qui fait l'objet de la communication de M. de Coster, vient donc pleinement confirmer son opinion.

M. de Coster annonce ensuite qu'il vient d'acquérir une monnaie d'argent fin, au type exact du sol d'or, de Louis I^{er} ; la pièce est entourée d'un cercle perlé et a dû servir de bijou ou d'ornement de toilette ; elle pèse 4 grammes.

Autour du buste on lit : IIIHLVDOVVIIIHAVI (DNHLVDOVVICVS IMP AVC). Rev. IIIVIIIIOVIIVM (MVNVS DIVINVM). Elle est, comme la plupart des sols d'or, de fabrication barbare ; cependant, on ne connaissait pas cette pièce en argent.

On a déjà, en raison du poids variable des sols d'or de Louis I^{er} et de leur inscription : *Munus divinum*, regardé ces monuments, d'un caractère insolite, comme des pièces de largesse destinées probablement à des monastères. Un denier de Pepin le Bref, portant le mot : *Elemosina* (Voy. la *Revue numismatique française*, 2^e série, t. III, p. 208), semble également énoncer une sorte de dime ou dette royale qui se serait prélevée sur les bénéfices du

monnayage. Or, le poids de l'intéressante médaille que nous signalons et qui est au moins de 3 grammes, en défalquant le poids probable du cercle qui l'enferme, ne permet pas d'y voir une monnaie courante. Ce fait prêterait un puissant appui au sentiment de M. Cartier. (*Voy. la Revue numismatique française*, 1^{re} série, t. II, p. 255.)

Le même membre communique enfin un essai, inédit, du 10^e de dalder de Philippe II, frappé à Anvers, au type du 20^e, figuré dans Vander Chijs, pl. XXXI, n^o 44 ; seulement, la croix est cantonnée de quatre briquets.

M. F. Bethune envoie à l'assemblée les empreintes d'un gros tournois inédit, avec la légende : **MONETA SGGEM**. M. Chalon propose de l'attribuer à Siegen dans le comté de Dillenbourg. Il fait remarquer que tous ces tournois au type français appartiennent à la Westphalie et aux provinces voisines entre le Rhin et l'Elbe. En Belgique, le type français avait été remplacé par le château brabançon, le lion ou le monogramme du Hainaut.

M. de Coster appelle l'attention des numismates sur une nouvelle série de jetons frappés à Namur, portant pour différents monétaires le briquet ou la croix Saint-André et quelquefois les deux signes. L'honorable membre exhibe dix jetons d'argent et de cuivre de fabrique namuroise, et pense qu'il faut assigner une durée plus longue de quelques années au monnayage de Helman Cobbe, ancien maître de la monnaie d'Anvers, qui n'avait repris à ferme la monnaie de Namur, en 1513, que pour un terme de trois ans.

M. le président exhibe encore quelques pièces inédites d'une interprétation difficile et un certain nombre de mon-

naies de divers pays, provenant d'une trouvaille récente
faite en Belgique.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
RENIER CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2^e TRIMESTRE 1863.

- Bulletin de l'institut archéologique liégeois, t. V, 3^e livraison, 1865.
Bibliothèque de l'École des chartes, 24^e année, 5^e série, t. IV, 2^e liv., novembre-décembre 1862; 3^e livraison, janvier-février 1863.
Zecche e monete degli Abruzzi nei bassi tempi, illustrata et descritta da Vincenzo Lazari. Venezia, 1858.
Publication de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché de Luxembourg, année 1861, XVII. Luxembourg, 1862.
Mémoire sur la nécessité et les moyens d'amener, dans la production de l'écorce de chêne en Suisse, une augmentation qui réponde aux besoins de l'industrie nationale, par R. Blanchet. Lausanne, 1858, brochure.
Essai sur la combustion dans les êtres organisés et inorganisés, par R. Blanchet. Lausanne, 1853, brochure.
Aperçu de la distribution du terrain tertiaire dans le canton de Vaud, par R. Blanchet. Lausanne, 1854, brochure.
Les évêchés de la Suisse de 1859, par R. Blanchet. Lausanne, 1859.
Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 1863.
Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 52^e année, 2^e série, t. XV, n^{os} 1, 2, 3 et 4, 1865.
Le Cabinet historique, 9^e année, 2^e et 3^e livraison, février et mars 1863; 4^e livraison, avril 1863.
Catalogue périodique de médailles et monnaies, etc. Paris, n^o 8, novembre 1862.
Verzeichniss einer werthvollen Sammlung von Werken aus dem Gebiete der Numismatik aus der Nachlasse der herrn E. F. Mooyer in Minden. Leipzig, 1863.
Revue trimestrielle, 58^e vol., 10^e année, t. II, avril 1863.
The numismatic Chronicle, nouvelle série, n^o 9, mars 1863.
Mémoires et documents, publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, t. XIII, 1865.
Revue numismatique française, nouvelle série, t. VIII, année 1863, n^o 1, janvier et février.
Messager des sciences historiques, année 1863, 1^{re} livraison.
Mémoires de la Société des antiquaires de France, t. XXV, 1862, in-8^o.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ :

Par M. le Ministre de la Justice.

Médaille commémorative, frappée à l'occasion de la construction d'une maison d'arrêt cellulaire à Termonde.

Par M. BURAND DES COURTILLETs, à Lancy, les-Genève.

1 ^o Une suite, très-rare en Belgique, de jetons de maîtres de la monnaie (Müntzmeister) allemands.	33	bronze.
2 ^o Monnaies suisses	6	argent.
3 ^o Visite du prince et de la princesse de Danemark de la Monnaie de Paris.	1	bronze.
4 ^o Deux monnaies obsidionales de Genève.	2	—
5 ^o Jetons anglais.	2	—
	<hr/>	46

Le Bibliothécaire,
GUYON.



CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTÉ ET ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

CINQUIÈME ARTICLE.

FERDINAND DE BAVIÈRE (1612-1650).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche; légende : · FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEOD.
Rev. Écusson découpé aux armes de Bouillon, avec couronne électorale, crosse et épée; aux côtés de l'écu, deux fleurons; au-dessous, un fleuron entre deux rosettes; légende : DVX · BVLLONENSIS
- 16 - 13.

Florin d'or.

DE RENNESSE, pl. XLIV, n° 12.

Variétés :

2. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODI.
Rev. DVX · BVLLONIENSIS - 1613.
3. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODIE.
Rev. Comme n° 2, mais sans rosettes ni fleurons.

4^e SÉRIE. — TOME I.

47

4. Comme n° 3, mais 16 - 17 et deux rosettes ou fleurons.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

5. *Av.* · FERDINAN · D · G · EPISCOTVS · LEODIE (*sic*).

Rev. DVX · B - VILLONI - ENSIS - 16 - 13.

6. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · ERSCOPVS · LEODIE (*sic*).

Rev. DVX · BVLLONIENSIS - 16 - 13.

N° 5 et 6, Cabinet Ul. Capitaine.

7. *Av.* Écusson rond, orné, aux armes de l'évêque écartelées; au centre, l'écu de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; légende : FE - RDI · ELEC · COL · EPS · LEO · BAVA · DV - X.

Rev. Dans le champ, dans un encadrement carré entouré de fleurons : DVCATVS - NOVVS · DVC - BVLLONI - ENSIS; en quatre lignes.

Ducat.

DE RENESSE, pl. XLII, n° 2.

Variété :

8. *Av.* FE - RDI · ELEC · COL · EPS · LEOD · BAV · DV - X.

Rev. DVCATVS - NOWS DVC - BVLLONI - ENSIS; en quatre lignes.

Collection Capitaine.

9. *Av.* L'évêque couronné, assis sur un trône; à ses pieds, l'écusson de Bouillon; légende : :: FERD · D · G · ARCH · - COL · PRIN · ELEC · ::

Rev. Dans un encadrement formé de trois arcs de cercles et de trois angles saillants, l'écusson écartelé de

l'évêque. Dans les arcs de cercle, F-B-D ; légende :

EPIS : ET · · · - · · · PRINC · LEO · · · SVP · BVL · · ·

Florin d'or.

DE RENASSE, pl. XLII, n° 4.

Variété :

10. Av. :: FERD · D · G · ARCHI - COL PRINC · ELE.

Rev. Comme le n° 9.

Cabinet Westerman.

11. Av. Écusson rond et orné aux armes de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; légende : ☉ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEOD.

Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre un B et cantonnée de quatre rosettes; légende : ☉ SVPREMVS · DVX · BVLLONENSIS · 1613.

Écu d'or ou double ducat.

DE RENASSE, pl. XLII, n° 5.

Variété :

12. Av. Écusson couronné, mais sans crosse ni épée; légende : ☉ FERDINANDVS · D · G EPISCOPVS · LEODIE.

Rev. Comme la pièce précédente et la même date 1615.

Écu d'or ou double ducat.

Collection Dumont.

13. Av. Écusson rond et orné, aux armes de Bouillon, avec couronne, crosse et épée; aux côtés de l'écusson deux rosettes; légende : ☉ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEOD.

Rev. Croix fleuronnée, ayant au centre un B, et cantonnée de quatre rosettes; légende : ☉ SVPREMVS · DVX · BVLLONENSIS · 1613.

Demi-écu d'or.

DE RENASSE, pl. XLII, n° 4.

Variété :

13^{bis}. Avec LEODIE à l'avers.

Cabinet Vandermeer.

14. Av. Croix fleuronnée, ayant à chaque branche une couronne électorale, et cantonnée de quatre F; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · LEO.

Rev. Écusson orné aux armes de Bavière, ayant au centre l'écu de Bouillon, le tout avec couronne, crosse et épée; légende : EPIS · ET · PRIN · LEO · S · B · DVX · - 16 - 31.

Pistolet d'or.

DE RENESSE, pl. XLVI, n° 19.

Variétés :

15. Av. ∴ FERD · D · G · ARCHI · COL · PRI · ELECT.
Rev. EPISC · ET · PR : LEO · SV · D · BVL.

DE RENESSE, texte, n° XVI.

16. Av. Comme le n° 14, sauf PRIN · ELEC.
Rev. EPIS · ET · PR · LEO · VTR · BA · ET · S · B · D · 16 - 37.

17. Av. ∴ FERD · D · G · ARCH · COL · PRINCEPS · ELECTO.

Rev. EPISC · ET · PRI · - · LEO · SV · D · BVL 16-14.

18. Av. & FERDINAND · D · G · ARCH · COL · P · ELEC.
Rev. EPIS · LEO · VTRI · B · SVP · B · DVX 16-41.

N° 16, 17 et 18, cabinet Vandermeer.

19. Av. * FERDINAND · D · G · ARCH · CO · P · ELEC.
Rev. EPISC · ET · PR · - · LEO · SV : BVL · 16-41.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

20. *Av.* :: FERD · D · G · ARCH · COL · PRINCEPS ·
ELECT.

Rev. EPISC · ET · PRINC · LEO · SV · D · BVL 16-14.

21. *Av.* · ∴ · FERD · D · G · ARCHI · COL · PRINCEP ·
ELECT.

Rev. Comme n° 20, 16-14.

22. *Av.* · ∴ · FERDINAND · D · G · ARCH · COL · P ·
ELEC.

Rev. EPISC · ET · PRIN · LEO · D · BV - 16 - 44.

N° 20, 21 et 22, collection Ul. Capitaine.

23. *Av.* Buste barbu à droite, couvert d'un manteau d'herminé; légende : * FERDI · D · G · AR · COL · EL ·
ADM · HIL · EPS · PAD · LEO · MON.

Rev. Écusson couronné accosté des lettres G · H ;
légende : COM · PAL · RHE · DVX · BAV · ANG ·
WES · ET BVLLI · 16 - 24.

Arg. Grand écu ou ducaton. Catalogue DE JONGHE, n° 1218, maintenant collection Ul. Capitaine.

Variété :

24. *Av.* * FERDI · D · G · AR · COL · EL · ADM · HIL ·
EP · PAD · LEO · MO.

Rev. COM · PAL · RHE · DVX · BAV · ANG · WEST ·
ET · BVL · 16 * 23.

Collection Ul. Capitaine.

25. *Av.* Écusson orné, aux armes de l'évêque écartelées, avec couronne, crosse et épée; aux côtés de l'écusson, à gauche, le perron entre les lettres L · G, et, à droite, l'écu de Bouillon couronné, au bas 1646;

légende : FERDI · D · G · EPISC · ET · PRINC ·
LEOD · D · VX · - · BVL.

Rev. La Vierge et saint Lambert debouts, la Vierge
tenant un sceptre et l'Enfant Jésus, saint Lambert
mitré tenant crosse et livre; légende : S : LAMBER-
TVS · PATRO · LEOD · S · MARIA · MATER · DEI.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. XLVI, n° 18.

Variété : Cercle intérieur perlé.

Cabinet Vandermeer.

26. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche;
légende : ∴ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS
LEODIE.

Rev. Écusson orné de Bouillon, avec couronne, crosse
et épée; aux côtés et au-dessous un fleuron; légende :
∴ DVX · BVLLONIENSIS - · 16 - 13.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. XLIV, n° 13.

27. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche;
légende : ∴ FERDINANDVS · DEI · G · EPISCO-
PUS · LEODIE.

Rev. Écusson orné de Bouillon, avec couronne, crosse
et épée; aux côtés, deux fleurons; au-dessous, un
fleuron entre deux rosettes; légende : DVX · BVL-
LONIENSIS - 16 - 13.

Arg. Demi-ducaton.

DE RENESSE, pl. XLV, n° 14.

28. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche
légende : & FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI ·
COL · PRINC · ELECT.








Rev. Écusson de Bouillon, orné et couronné; aux côtés, les lettres F - B couronnées; au-dessous, xxx-1614; légende: EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLLIONENSIS.

Arg. Demi-ducaton.

DE RENESSE, pl. XLV, n° 15.

Variétés :

29. *Av.* FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL :
PRINC : ELECT.
Rev. Comme au n° 28, sauf xxx - 1619.
30. *Av.* Id., comme au n° 29, mais ELEC.
Rev. EPISC · ET · PRIN · LE · VTR · BAVA - ET ·
SVP · BV · DVX 1632-xxx.
31. *Av.* * FERDINANDVS, etc., mais ELECT.
Rev. ∴ EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR · BAV ·
ET · SVP · BVL · DVX xxx-1633.
32. *Av.* Comme au n° 31, mais PRIN · ELEC.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEO · VTRI · BAV · ET ·
SVP · BVL · DVX xxxii - 1633.
33. *Av.* * Comme au n° 31, sauf PRINC · ELEC.
Rev. EPIS : ET · PRINC · LEO · VTR · BAV · ET ·
SVPR · BVL : DVX xxxii - 1633.
34. *Av.* ∴ FERDINANDVS · DEI : G : ARCHI : COL :
PRIN : ELEC.
Rev. ♂ EPIS · ET PRINC · LEOD · SVPRE · DVX ·
BVLIONENSIS xxx-1614.
35. *Av.* * FERDINANDVS, etc., ELEC.
Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · SVPRE · DVX ·
BVLLON 1634 · xxxviii.

36. *Av.* * FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRIN · ELECT.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX ·
  
BVLIONENSIS xxxii 1635 (sans F - B aux côtés
de l'écu).
37. *Av.* Comme ci-dessus; un point au commencement de
la légende.
Rev. Id., xxx 1622 (avec les lettres couronnées).
38. *Av.* ✕ Comme ci-dessus, sauf PRIN · ELEC.
Rev. EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR · BAVA ·

ET · SVP · BVL · DVX · 1631 xxx (sans lettres
couronnées).
39. *Av.* * FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRINC · LEO.
Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET ·
 
F  B
SVPR · BVL · DVX xxxii 1630.
40. *Av.* ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRINC · ELECT.
Rev. Comme ci-dessus, xxx 1621 (avec lettres couron-
nées).
41. *Av.* * FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRIN · ELEC.
Rev. ✕ EPISC · ET · PRINC · LEOD · VTR BAV ·
ET · SVP · BVL · DVX · xxx 1635. (Écu avec let-
tres couronnées.)

Toutes collection Vandermeer.

42. *Av.* .∴ · FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRIN · ELECT.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX ·
BVLIONENSIS xxx-1614.
43. Même pièce que le n° 42, avec PRINC · ELEC.
44. Même pièce, avec avers pareil.
Rev. EPISC · ET · PRINC · LEOD · SVPR · DVX ·
BVLIONENSIS xxx-1625.
45. Même pièce que le n° 42; mais à l'avvers, des astérisques pour commencer l'inscription.
Rev. EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX ·
BVLIONENSIS xxxii-1613.
46. Même pièce que le n° 42 à l'avvers.
Rev. * EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET ·
SVPR · BVL · DVX · xxxii-1630.
47. Même pièce, à l'avvers PRINC · LEO.
48. Même pièce que le n° 46, sauf à l'avvers; à l'inscription, un point au lieu de *.
49. Même pièce que le n° 46, sauf une rosette au commencement de la légende du revers.
50. Même type que le n° 46; mais à l'avvers, FERDINANDVS · D · G.
51. Même type, mais de 1631.
52. *Id.*, mais à l'avvers, EPIS ET PRIN; et au revers, BAV · ET · SVPR · et 1631.
53. Même type que la précédente, mais n'ayant que BAV · SVPR.
54. Même pièce, mais de 1633.

55. Id., mais de 1636.

56. Id., mais de 1637.

57. Id., mais au revers, TRI BAV, au lieu de VTRI BAV.

N^o 42 à 57, au cabinet du séminaire de
Saint-Trond.

58. Même pièce que le n^o 45, mais de 1613.

Collection Ul. Capitaine.

59. Av. ☉☉ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PR · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · SVPRE · BVLI-
NENSIS · - xxxii - 1635.

Collection Dumont.

60. Av. Buste de l'évêque à gauche, au-dessous xxx ;
légende : ·☉· FERDINANDVS · DEI · G · EPISCO-
PVS · LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon, avec couronne, crosse et
épée; aux deux côtés, un fleuron; au bas, un fleuron
plus petit; légende: D-VX·BVLLONIENSIS·16-12.

Arg. Demi-ducaton.

DE RENESSER, pl. XLIII, n^o 6.

Variété :

61. Av. * Comme le n^o 60, xxx sous le buste.

Rev. D - VX * BVLLONIENSIS 16 - 12. (Rosette
de chaque côté du fleuron sous l'écusson.)

Cabinet Vandermeer.

62. Même pièce, mais de 1613.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

63. Même pièce, mais il n'y a pas de nombre xxx sous le buste.

Même cabinet.

64. Même pièce que la précédente. Aux deux côtés du fleuron placé au bas de l'écusson du revers, il y a deux rosettes. L'écusson est plus large qu'aux précédentes; le fond est orné d'espèces de damasquinages, le bonnet ducal est plus haut.

Même cabinet.

65. Même pièce, mais il y a des fautes de coins, comme **BWLIONENSIS**.

Même cabinet.

66. *Av.* Lion couronné tenant de la griffe droite une épée, et de la gauche l'écu de Bavière. Le lion debout et tourné à gauche; légende : : : **FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · ELECT**.

Rev. Écusson orné et couronné de Bouillon; aux côtés, les lettres **F - B** couronnées; au-dessous, **xxx-1614**; légende : **EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPRE · DVX · BVLLIONENSIS**.

Arg. Demi-patagon.

DE RENNESSE, pl. XLV, n° 17.

Variétés :

67. *Av.* * **FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL · PRINC · EPS · ELEC**.

Rev. **EPIS · ET · PRINC · LEOD · SVPR · DVX · BVLIONENSIS**. Au bas **xxx - 1614**.

Cabinet du séminaire de Saint-Trond.

68. Comme le n° 67 ; mais à l'avers, PRINC · ELECT.

Même cabinet.

69. Av. ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRINCEPS · ELEC.

Rev. ∴ EPISC · ET · PRINC · LEOD · SVPR ·
DVX · BVLIONIENSIS.

70. Av. ∴ Comme la précédente, mais ELECT.

Rev. ∴ Id., mais avec BVLIONIENSIS.

N° 69 et 70, collection Ul. Capitaine.

71. Av. Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche ;
légende : ∴ FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS
LEODIE.

Rev. Écusson de Bouillon orné et couronné ; aux côtés,
F - B, ces lettres surmontées d'une couronne ;
légende : ∴ EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVP ·
DVX BVLONENSIS. Au bas de l'écusson, dans le
champ, xv - 1619.

Arg. Quart de ducaton ou pièce DE RENESSÉ, pl. XLIII, n° 10.
de 15 sous.

Variété :

72. Av. ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRIN · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVPR · DVX ·
BVLIONIENSIS, en bas, xv. Date invisible.

Cabinet Dumont.

73. Av. Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche ;
légende : FERDINANDVS · DEI · G · ARCH ·
COL · PRIN · EL.

Rev. Écusson couronné et orné aux armes de Bouillon ;
aux côtés, les lettres F - B couronnées ; légende :
EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET · S ·
BVL · DVX.

Arg. Quart de ducaton.

DE RENESSE, pl. XLIV, n° 11.

Variétés :

74. *Av.* ∞. FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL ·
PRI · ELEC.

Rev. EPIS · ET · PRIN · LEO · VTRI · BAV · ET ·
SVPRE · BVL · DVX.

DE RENESSE, pl. XLV, n° 16.

75. *Av.* ∴ FERDINANDVS · DEI · G · ARCHI · COL ·
PRINC · ELECT.

Rev. * EPIS · ET · PRIN · LEOD · SVPR · DVX
BVLIONENSIS. Au bas de l'écusson, xv - 1619.

76. *Av.* ∴ Id., avec PRIN · ELEC.

Rev. † Comme la précédente.

N° 75 et 76, collection Ul. Capitaine.

77. *Av.* Écusson couronné aux armes de l'évêque, ayant
au centre l'écu de Bouillon ; légende : FERDINAN-
DVS · - DEI - GRATIA.

Rev. Croix fleuronnée et traversant la légende, ayant
au centre un fleuron, et dans chaque canton un
fleuron se rattachant au fleuron central ; légende :
EPS · LEO · DVX · BVLI.

Arg. 1/20 de ducaton.

DE RENESSE, pl. XLVI, n° 21.

Variétés :

78. *Av.* Comme le n° 77.

Rev. Id., sauf BVL.

Cabinet Vandermeer.

79. *Av.* Comme le n° 77.

Rev. EPIS - LEO - DVX · BVLI.

Cabinet Ul. Capitaine.

80. *Av.* Lion debout à gauche, tenant de la griffe droite une épée élevée, et de la gauche la crosse et l'écusson ovale de Bouillon; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.

Rev. Sur une croix de Bourgogne, l'écusson couronné de Bavière ayant au centre l'écu de Bouillon; aux côtés de l'écusson, 16 - 46. (La croix de Bourgogne traverse l'inscription); légende : EPIS - ET · PRI · · · LEO · · · S · DVX · · · BVL.

Arg. Double escalin.

DE RENESSÉ, pl. XLVI, n° 22.

Variétés :

81. *Av.* * - FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · P · EL.

Rev. EPI → ET · PRI - N · LE - ET · S · BVL · · DVX : (Id., aux côtés de l'écusson, 16 - 41).

Idem, pl. XLVII, n° 23.

82. *Av.* * FERDINANDVS × D × G × ARCH × COL · F · L.

Rev. EP × ET × PR - IN × LEO × - ET × S × - B × D × 16 - 50.

Collection Vandermeer.

85. *Av.* FERDINANDVS · D · G · ARCH · COL · EL.

Rev. · EP - ET · PR - IN · LEO - ET · S -

BV · D. Aux côtés de l'écusson, 16 - 30.

Collection Ul. Capitaine.

84. *Av.* FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · P · EL.

Rev. · EPI - · ET · PRI - N · LEO · - ET · S ·

BV - DVX. Aux côtés de l'écusson, 16 - 31.

Même cabinet.

83. *Av.* Lion debout, à gauche, tenant de la griffe droite une épée levée, et de la gauche l'écu de Bouillon; légende : FERDINANDVS · D · G · ARCHI · COL · PRIN · ELEC.

Rev. Dans un double encadrement, l'écusson de Bouillon couronné; légende : EPIS · ET · PRIN · LEO · VT · BA · ET · SV · BVL · DVX.

Arg. Escalin.

Cabinet Vandermeer.

86. *Av.* Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté, ayant au centre l'écu écartelé aux armes de l'évêque; légende : FERDINAND · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, ayant au centre un écu rond à l'aigle impériale, et dans chaque canton un fleuron rattaché à l'écu central; légende : MATH - ROMA - IMPE - S · AVG.

¹/₁₀ de rixdaeldre.

Cabinet Vandermeer.

87. *Av.* Écusson orné et couronné, aux armes de la principauté de Liège, écartelées et portant au cœur l'écu

de l'évêque; au-dessous, · III S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Double aigle couronnée; légende : MATHIAS · ROMANO · IMPE · SEM · AVG.

Arg. Pièce de quatre sous ou DE RENESSE, pl. XLIII, n° 3.
 $\frac{1}{15}$ de rixdaeldre.

88. *Av.* Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté de Liège, ayant au centre l'écusson de l'évêque, aussi écartelé; aux côtés du grand écusson, II - S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO · Z.

Rev. Aigle impériale couronnée; légende : MATHIAS · ROMANO · IMPE · SEM · AVG.

Arg. Pièce de deux sols ou DE RENESSE, pl. XLVII, n° 24.
 $\frac{1}{30}$ de rixdaeldre.

89. *Av.* Écusson couronné aux armes de la principauté de Liège; au centre, l'écu de l'évêque; aux côtés, I - S; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EPIS · LEO.

Rev. Dans un épicycloïde à quatre lobes se terminant en fleuron, une croix fourcheutée et évidée; au centre, un péron. (La croix traverse l'inscription); légende : MATH - ROMA - IMPE - S · AVG.

Billon. Pièce d'un sol ou $\frac{1}{60}$ DE RENESSE, pl. XLIII, n° 9.
rixdaeldre.

90. *Av.* Écusson orné et fleuronné, aux armes écartelées de l'évêque; au-dessus, 16 - 31; légende : † FERD · D · G · EPS · ET · PRINC · LEOD · VTR · BA · ET · B · DVX.

Rev. Croix fleuronnée traversant l'inscription, au centre un écu rond à l'aigle impériale et orné de quatre fleurons; légende: FERD - II ROM - IMPE - SEM · AV.

Arg. 1/10 de rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XLVI, n° 20.

Variété :

91. *Av.* FERDINANDVS · DEI · G. ... CHI · C ... 16-31.

Rev. EPI · - · RI - VT - BA ? ET - SV · B · DVX.

Cabinet Vandermeer.

N. B. La même pièce, mais de 16-30, se trouvait autrefois au cabinet Rubens.

92. *Av.* Écusson aux armes de l'évêque, écartelées, avec couronne, crosse et épée; au-dessous, 16-25; légende: .: FERD - ARCHI · COL · PRINC · LEOD · ET · BVL - AC · V - B · DVX.

Rev. Double aigle impériale couronnée; légende: FERDINANDVS : II : ROM : IMP : SEMP : AV - GVSTVS.

Rixdaeldre.

DE RENESSE, pl. XLIII, n° 7.

93. *Av.* Buste couronné de l'évêque, tourné à gauche; légende: * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPI · LEODI.

Rev. Écusson couronné de l'évêque, ayant au centre l'écu de Bouillon; légende: DVX · BVLLONIENSIS.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. XLVIII, n° 29.

Variétés :

94. *Av.* (Gland) FERDINAND · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. Comme au n° 93.

4^e SÉRIE. TOME I.

48

95. *Av.* (Gland) FERDINAN · D · G · EPISCO · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.
96. *Av.* * FERDINAND · D · G · EPISCOP · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.
97. *Av.* * FERDINAND · D · G · EPISCOPVS · LEOD.
Rev. COMES LOSSENSIS (l'écu de Looz sur le tout).
98. *Av.* (Gland) FERDINAND : D · G · EP · LEO · D ·
BVL.
Rev. COMES LOSSENSIS (l'écu de Looz sur le tout).
99. *Av.* et *rev.* Comme au n° 98, sauf après FERDINAND
un seul point.
100. *Av.* FERDI · D · G · ELEC · CO · A.
Rev. EPISCO · LEO · MAR · FRA · CO.
101. *Av.* † FERDINAND · D · G · EPISCOP · LEO.
Rev. DVX · BVLLONIENSIS.
102. *Av.* Comme au n° 98, sauf * au lieu de gland au
commencement de la légende.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

103. *Av.* * FERD ···· EPISCOPVV · LEODI (*sic*).
Rev. Comme au n° 93.
104. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEOD.
Rev. Comme au n° 93.
105. *Av.* * FERDINAND · D · G · EP · LEO · D ·
BVL.
Rev. Comme au n° 93.
106. *Av.* FERDINAN · D · G · EPISCO · LEODI.
Rev. Comme au n° 93.

N° 103 à 106, cabinet Ul. Capitaine.

107. *Av.* Buste de l'évêque, tourné à gauche et à tête nue; légende : * FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEODI.

Rev. Écusson couronné aux armes de l'évêque, ayant au centre l'écu de Bouillon; légende : · DVX · BVLLONIENSIS.

Cuivre. Liard.

DE RENESSER, pl. XLVIII, n° 30.

Variétés :

108. *Av.* * FERDINANDVS · D · G · EPISCOPVS · LEODI.

Rev. DVX + BVLLONIENSIS *

109. *Av.* Comme au n° 108.

Rev. Id.

110. *Av.* * Comme au n° 108, sauf EPISCOP · LEODI.

Rev. DVX * BVLLONIENSIS *

111. *Av.* Comme au n° 108, sauf EPISCOP · LEOD.

Rev. · DVX BVLLONIENSIS.

N° 108 à 111, cabinet Vandermeer.

112. *Av.* Comme au n° 107, sauf EPISCO · LEOD.

Rev. · DVX · BVLLONIENSIS.

115. *Av.* Comme au n° 112.

Rev. · DVX · BVILLONIENSIS.

114. *Av.* Comme au n° 107.

Rev. · DVX · BVILLIONENSIS.

N° 112 à 114, cabinet Ul. Capitaine.

115. *Av.* Écusson aux armes écartelées de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon, avec couronne, crosse et

épée; aux côtés, 16-41; légende : FERDINAND ·
D · G · EP · LEOD.

Rev. Le perron couronné; à ses côtés, * F * B *; lé-
gende : † DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO ·
LO · HOR.

Cuivre. Liard.

DE RENNES, pl. XLIX, n° 37.

Variétés :

116. *Av.* Comme au n° 115, mais au revers HO.
117. *Av.* Id., mais au revers FRANCHI et HO.
118. *Av.* Id., mais au revers F-B sans les trois rosettes.
119. *Av.* Id.
Rev. * Comme au n° 115 (avec rosettes).
120. *Av.* FERDINAND., etc., 16-45.
Rev. Comme au n° 115 (sans rosettes).
121. *Av.* FERD. ... EP · LEO 16-45.
Rev. FRANCHI · CO · LO (avec rosettes).
122. *Av.* FERDINAND., etc.
Rev. --- CO · LO · HOR (avec rosettes).
123. *Av.* FERDINAND · EP · LEO.
Rev. Comme au n° 122.
124. *Av.* * FERDINAND · D · G · EP · LEODIE * 16-41.
Rev. † Le reste comme au n° 115.
125. *Av.* · - FERDINAND · D · G · EP · LEOD.
Rev. Comme au n° 115, mais HO.
126. *Av.* Comme au n° 115.
Rev. Id., mais une seule rosette entre F · B.
127. *Av.* Comme au n° 115, mais 16 - 42.
Rev. · DVX BVL · MAR · FRAN. (Sans rosettes.)

128. *Av.* Comme au n° 113, mais LEO 16 - 42.
Rev. Comme au n° 127, mais FRANCHI · CO · LO.
129. *Av.* Comme au n° 113, mais LEO, sans date. (Au centre de l'écusson, l'écu de Looz).
Rev. Comme au n° 113, mais entre F - B un gland.
130. *Av.* Comme au n° 113, mais LEO 16 - 42.
Rev. * DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO · LO · H. (Sans rosettes.)
131. *Av.* Comme au n° 113, avec LEOD 16 - 41.
Rev. ° DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO - LOS · HO · (* F (gland) B *).
132. *Av.* Comme au n° 113, mais LEO 16 - 43.
Rev. * DVX · BVL · MAR · FRANCH · CO - LO - HO (· F (gland) B ·).

Toutes, au cabinet Vandermeer.

133. *Av.* Comme au n° 113, mais 16 - 41.
Rev. DVX · BL · MAR · FRANCH · CO - LO - HO.

Cabinet Ul. Capitaine.

134. *Av.* FERDINAND · D · G · E · · · · O', au centre de l'écusson, l'écu de Looz, 16 - 41.
Rev. (Gland) DVX · BVL · MAR · F · · · · CO · LO. L'écusson est surmonté d'un gland et du bonnet ducal; aux côtés, les lettres * F - B *.

Même cabinet.

135. *Av.* Id., sauf LEOD et la date 16 - 42.
Rev. DVX · BVL · MAR · · · · HO et les lettres F - B sans étoiles.

Même cabinet.

136. *Av.* FERD · · · · · D · G · EP · LEO, sans date.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRANCHI · CO · LO et
les lettres F - B, sans étoiles.

Même cabinet.

137. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende: FERDI ·
D · G · EP · LEOD.
Rev. Les écussons de Looz, de Bouillon et de Horn
placés en triangle; au milieu, le perron couronné;
à chaque côté de la couronne, un point; au-dessous
des écussons de Looz et de Bouillon, X · - II.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESSÉ, pl. XLVIII, n° 32.

Variétés :

138. *Av.* Comme au n° 137, sauf un point de chaque côté
de l'écu.
Rev. Comme au n° 137.
139. *Av.* FERDI · D · G · EP · LEO. Écu sans points.
Rev. Comme au n° 137. Trois écus sans perron et
sans la valeur X - II.
140. *Av.* Comme au n° 139. Écu avec deux points.
Rev. Comme au n° 137. Trois écus avec le perron sans
points au-dessus des deux écus supérieurs, mais un
de chaque côté de l'écu inférieur.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

141. *Av.* Buste couronné de l'évêque à gauche; légende :
FERDINAND · D · G · ARC · COL.
Rev. Écusson écartelé de l'évêque couronné; légende :
PR · L · ET · S CO · P · R · D · BAV.

Cuivre. Liard.

DE RENESSÉ, pl. XLIX, n° 34.

Variétés :

142. *Av.* NAN · D · G · ARC · COL.
Rev. PR · L · ET · S · CO · P · R · D · BAV.
143. *Av.* ·∴· FERDINANDVS · D · G · ARC · COL.
Rev. Comme n° 142.

Cabinet Vandermeer.


144. *Av.* Écusson couronné, aux armes de l'évêque écartelées; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEOD.
- Rev.* Écussons en triangle de Franchimont, Hornes et Hesbaye; entre les deux premiers, le perron; sur le tout, une grande couronne; légende : ·∴· MAR · FRANCHI · COMES HORNE.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. XLIX, n° 38.

Variétés :

145. *Av.* Comme au n° 144, sauf EP · LE.
Rev. Comme au n° 144.
146. *Av.* Comme au n° 144, sauf EP · LÉ.
Rev. MAR · FRANCHI · COMES · DE · HORNE.
147. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Comme au n° 146, sauf FRANCH.
148. *Av.* Comme au n° 144, sauf CO · EP · LE.
Rev. Comme au n° 144.
149. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL · EP · LEOD.
Rev. Id.
150. *Av.* Comme au n° 144, sauf LEOD ·
Rev. Péron plus petit et la couronne perlée.

151. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL · EP · LE.
Rev. MAR · FRANCHI · COMES IORNE.
152. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Id., sauf COMES HORNENSIS.
153. *Av.* Comme au n° 144.
Rev. Id., sauf COMES · HORNE · Z.
154. *Av.* FERDINAN : ELEC · COL · EP · LEOD.
Rev. ·∴· MAR · FRANCHI : COMES : HORNE
16  14.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

155. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à gauche; légende :
· FERDINANDVS · D · G · EPISCOP · LEODI.
Rev. Écusson couronné, aux armes de l'évêque écartelées; légende : FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEO.

Cuivre. Liard.

Cabinet Vandermeer.

156. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à gauche;
légende : (Gland) FERDINANDVS · DVX ·
BAVARIE.
Rev. Écusson écartelé et couronné de l'évêque, ayant
au centre l'écu de Looz, aux deux côtés de l'écusson,
des petits perrons mal gravés; légende : COMES ·
LOSSENSIS.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESSE, pl. XLVIII, n° 31.

Variétés :

157. *Av.* Comme au n° 156.
Rev. · COMES · LOSSENSIS · .

Cabinet Vandermeer.

158. *Av.* Tête couronnée de l'évêque, à gauche ; légende :
∴ FERDINAND · D · G · EP · LEO.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de
l'évêque, ayant au centre l'écu de Looz ; légende :
COMES · LOSSENSIS.

Demi-liard.

Cabinet Vandermeer.

159. *Av.* Écusson orné aux armes de l'évêque, avec cou-
ronne, crosse et épée ; au centre de l'écusson, l'écu
de Bouillon ; aux deux côtés, un point ; légende :
FERD · D · G · EP · LEO.

Rev. Le perron couronné ; aux côtés, F-B ; légende :
DV · BV · MAR · FRANC · CO · LO.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESS. pl. XLIX, n° 33.

Variétés :

160. *Av.* FERDINA · D · G · EP · LE.

Rev. DVX · BV · MA · FRA · CO · LO · H.

161. *Av.* FERDI · D · G · EP · L.


Rev. DVX · BV · FRANC · CO · L.

162. *Av.* FERD · D · G · EP · LE.

Rev. Comme au n° 159.

163. *Av.* FERD · D · G · EP · LEOD.

Rev. DVX · BV · MAR · FRA · CO · LO · H. Les
lettres F - B couronnées, entre elles une étoile, au-

dessous, le perron: F  B



164. *Av.* FERDINAND · D · G · EP · L.

Rev. DVX · BVL · MA · FRAN · CO · LO.

165. *Av.* · - FER LEOD ; à côté de l'écusson, 16-41.

Rev. DV AR · FRA · CO · LO · H.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

166. *Av.* Écusson de l'évêque écartelé et couronné ; aux côtés, x - II ; légende : FERDINAN · ELECT · COL · EP · LEO.

Rev. Trois écussons placés en triangle, Hornes, Franchimont et Hesbaye ; entre les deux premiers, le perron couronné ; au-dessous des mêmes écussons, 16 - 14 ; légende : MAR · FRANCHI · COMES HORNE.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESSE, pl. XLIX, n° 35.

Variétés :

167. *Av.* Comme au n° 166, sauf LE et l'écusson sans x - II.

Rev. MAR · FRANCHI · COMES · IORNE (sans date).

168. *Av.* Comme au n° 166, sauf ELEC et LE (avec x - II).

Rev. · · · MAR · FRANCHI · COMES HORNE 16 - 14.

169. *Av.* FERDINAN · ELEC · COL · EP · LEO x - II.

Rev. · · · Comme au n° 168, 16 - 14.

170. Comme au n° 169, mais sans date.

Cabinet Vandermeer.

171. *Av.* Les lettres F - B inclinées l'une vers l'autre, surmontées d'une couronne, aux côtés 16 - 13 ; légende : † FERD · PR · ELECT · COL · EP · LEOD.

Rev. Croix de Bourgogne sur laquelle se trouve l'écusson parti de Looz et de Bouillon, sommé

d'une couronne; légende : SVP · DVX · BVL ·
COMES · LOSS.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESSE, pl. XLIX, n° 86.

Variété :

172. *Av.* Comme au n° 171.

Rev. La date 16 - 15 à côté de l'écusson.

Cabinet Vandermeer.

MAXIMILIEN HENRI (1650-1688).

1. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, tourné à droite,
légende : ✱ MAX · HEN · D · G · ARC · COL ·
PRIN · EL.

Rev. Écusson triangulaire ordinaire, orné et cou-
ronné, aux armes de l'évêque écartelées; au centre,
l'écu de Bouillon; légende : EP · ET · PRINC · LEO ·
DVX · BVL · MA · F · C · L.

Double ducat.

Cabinet Vandermeer.

2. *Av.* Écusson ovale orné, aux armes de l'évêque écar-
telées, ayant au centre l'écusson de Bouillon, le tout
avec couronne, crosse et épée; légende : M · AX ·
HEN · ELEC · COL · EPS · LEO · BA · D.

Rev. Dans un encadrement carré, orné de fleurons :
DVCATVS - NOWS · DV - BVLLONI - ENSIS ;
au bas, 16 · 56.

Ducat.

Cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite; au-dessous,
1663; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL ·
PR · EL.

Rev. Écusson ovale, orné et couronné, aux armes de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon; légende : EP · ET · PRIN · LEOD · DVX · BVL · MA · FR · CO · LO · HO.

Ducat.

DE RENESSZ, pl. L, n° 1.

4. *Av.* Buste calotté de l'évêque à droite; légende : ‡ MAX · HEN · D · G · A · C · P · E · EP · ET · PRINC · LEOD · 1667.

Rev. Écusson couronné et soutenu par deux lions, aux armes écartelées de l'évêque; au centre, l'écu de Bouillon; légende : SVPREMVS · BVLLON · IEN · SIS · DVX.

Ducaton.

DE RENESSZ, pl. LI, n° 5.

Variétés :

5. *Av.* (Calice) Comme au n° 4, mais 1666.

Rev. SVPREMVS · BVLLONIEN · SIS · DVX.

6. *Av.* ‡ Id., mais 1667.

Rev. SVPREMVS · BVLLONIEN · SIS · DVX.

7. *Av.* Id., mais 1668.

Rev. Id.

8. *Av.* Id., mais 1671.

Rev. SVPREMVS · BVLLONI · ENSIS · DVX.

9. *Av.* Id., mais 1674.

Rev. SVPREMVS · BVLLONIEN · SIS · DVX.

10. *Av.* (Calice) Id., 1674 · ·

Rev. SVPREMVS · BVLLONI · SIS · DVX.

11. *Av.* ‡ Id., mais 1675.

Rev. SVPREMVS · BVLLONIE · NSIS · DVX.

12. *Av. Id.*, 1675 . .
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.
13. *Av. Id.*, mais 1677.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.
14. *Av. Id.*
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.
15. *Av. Id.*, mais 1680.
Rev. Id.
16. *Av. Id.*, mais 1681.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.
17. *Av. † Id.*, mais 1668.
Rev. Id.
18. *Av. ‡ Id.*, mais 1669.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.
19. *Av. † Id.*, mais 1671.
Rev. Id.
20. *Av. (Calice) Id.*
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX. (Au-
dessus de la couronne deux 1-1.)
21. *Av. Id.*
Rev. Id. (Au-dessus de la couronne 2 · - ·)
22. *Av. Id.*, mais 1676.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.
23. *Av. ‡ Id.*, mais 1673.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.
24. *Av. Id.*, mais 1686.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

25. *Av.* (Calice) Id., mais 1666.
Rev. Id.
26. *Av.* ☩ Id., mais 1667.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.
27. *Av.* Id., mais 1680.
Rev. Id.
28. *Av.* ✱ Id.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.
29. *Av.* ☺ Id., mais 1674.
Rev. Id.
30. *Av.* ☩ Id., mais 1671.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

31. *Av.* Id., mais 1668.
Rev. SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.
32. *Av.* Id., mais 1671.
Rev. SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.
33. *Av.* Id., mais 1674.
Rev. Id.
34. *Av.* Id., mais 1681.
Rev. Id.

N^{os} 31 à 34, cabinet du séminaire de
Saint-Trond.

35. *Av.* Id., mais 1668.
Rev. SVPREMVS · - BVLLON - JENSIS · DVX.
36. *Av.* Comme au n^o 10.
Rev. · SVPREMVS - BVLLONI - ENSIS · DVX.

N^{os} 35 et 36, collection Ul. Capitaine.

37. Comme au n° 19, mais la date 1669.

Cabinet Dumont.

38. *Av.* (Calice) MAX · HEN · D · G · A · C · P · E · EP ·
ET · PRIN · LEOD · 1674.

Rev. · SVPREMVS - BVLLONIE - NSIS · DVX.

Même cabinet.

39. *Av.* Id., mais PRINC · 1674.

Rev. · SVPREMVS - BVLLONEN-SIS · DVX.

Même cabinet.

40. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite; légende :

MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRIN · EL ,

Rev. Écusson couronné, aux armes de la principauté,

écartelées (Liège, Bouillon, Franchimont et Looz);

au centre, l'écu de l'évêque, aussi écartelé; légende :

‡ EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR ·

FR · CO · LO · HO; au-dessus de la couronne de

l'écusson, la date 16 - 63.

Écu ou patacon.

DE RENESSE, pl. LI, n° 3.

Variétés :

41. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.

Rev. * Id., 1663.

42. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.

Rev. ‡ Id., 16 - 66.

43. *Av.* Comme au n° 42.

Rev. † Comme n° 40, sauf CO · LO · H · 16 - 68.

44. *Av.* Comme au n° 42.

Rev. (Calice). Comme au n° 40, sauf sans HO, 16-70.

43. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. 𠄎 Comme au n° 44, 16 - 70.
46. *Av.* Comme au n° 40, sauf PRINC · E.
Rev. 𠄎 Comme au n° 43, 16 - 71.
47. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL · .
Rev. 𠄎 Comme au n° 43, 16 - 74.
48. *Av.* Comme au n° 47.
Rev. 𠄎 Comme au n° 40, sauf CO - LO - H, 16 - 73.
49. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. * Comme au n° 40, 16 - 76.
50. *Av.* Comme au n° 40, sauf PRIN · EL.
Rev. 𠄎 Comme au n° 43, 16 - 79.
51. *Av.* MAX · HAN, etc.
Rev. * Comme au n° 43, mais HO : 16 - 74.
52. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. 𠄎 Comme au n° 40, 16 - 82.
53. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. Comme au n° 42, sauf HO, 16 - 66.
54. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. · Comme au n° 42, 16 - 66.
55. *Av.* Comme au n° 42.
Rev. ∴ Id., sauf CO - L - H, 16 - 66.
56. *Av.* Comme au n° 44.
Rev. * Comme au n° 44, sauf CO - LO - H, 16 - 70.
57. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRIN · EL.
Rev. 𠄎 Comme au n° 56, 16 - 71.
58. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRINC · E.
Rev. * Comme au n° 56, 16 - 71.

59. *Av.* Comme au n° 46, sauf PRIN · EL.
Rev. * Comme au n° 56, 16 - 71.
60. *Av.* Comme au n° 47, sauf PRIN · EL :
Rev. † Comme au n° 40, 16 - 74.
61. *Av.* Comme au n° 47, sauf PRIN · EL.
Rev. * Comme au n° 48, 16 - 74.
62. *Av.* Comme au n° 47, sans MAX · HAN.
Rev. * Comme au n° 40, sauf CO - LO - H, 16 - 74.
63. *Av. et rev.* Comme au n° 48, 16 - 75.
64. Différence dans les bustes.
65. *Av.* Comme au n° 40, sauf EL.
Rev. Comme au n° 48, sauf CO · L · H. 16 - 77.
66. *Av.* 2 · Comme au n° 65.
Rev. † CO · LO · HO, 16 - 78.
67. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL :
Rev. † CO · LO · H, 16 - 78.
68. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. † CO : LO, 16 - 78.
69. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. * CO · LO · H, 16 - 83.
70. *Av.* Comme au n° 65, sauf PRIN · E :
Rev. † CO - LO · HO, 16 - 83.
71. *Av.* Comme au n° 65, sauf EL.
Rev. CO · LO · H, 16 - 86.
72. *Av.* MAX · HAN, etc., sauf EL :
Rev. † CO · LO · HO, 16 - 74.
73. *Av.* MAX · HEN · etc., EL.
Rev. · · · † CO · LO · H, 16 - 67.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

74. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRINC · EL.
Rev. 𐌸 EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL ·
MAR · FR · CO · LO · HO, 1664.

75. *Av.* Id. PRIN · EL.
Rev. (Sans marque) CO - LO · H, 1665.

76. *Av.* Id.
Rev. 𐌸 Id., 1669.

77. *Av.* Id.
Rev. (Sans marque) Id., 1671.

78. *Av.* Id.
Rev. 𐌸 CO - LO - HO, 1682.

N° 74 à 78, cabinet du séminaire de
Saint-Trond.

79. *Av.* Comme au n° 40.
Rev. 𐌸 Id., sauf CO - L · H, 1668.

80. *Av.* Comme au n° 40.
Rev. 𐌸 Id., sauf 1670.

N° 79 à 80, cabinet Ul. Capitaine.

81. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRINC · EL.
Rev. 𐌸 EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL ·
MAR · FR · CO · LO · HO — 16 - 65.

82. Comme le précédent, mais avec la date 16 - 70.

83. Comme le n° 81, mais avec la date 16 - 66, et le mo
COL écrit OCL.

N° 81 à 83, cabinet Dumont.

84. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite ; légende :
MAX · HEN · D · G · ARC · COL · PRIN · EL.

Rev. Écusson couronné, aux armes de la principauté, écartelées (Liège, Bouillon, Franchimont et Looz); au centre, l'écu de l'évêque écartelé; au-dessus de la couronne, 16 - 63; légende : * EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR · FR · CO · LO · HO.

Demi-écu ou patacon.

DE RENNESSE, pl. LI, n° 4.

85. *Av.* Lion debout, tourné à gauche, tenant de la griffe droite l'épée levée et de la gauche la crosse, et un écusson ovale aux armes de Bouillon; légende : MAXIM · HENRI · D · G · ARCHIE · COL.

Rev. Croix de Saint-André sur laquelle se trouve l'écusson couronné de Bavière; au centre, l'écu de Bouillon; aux côtés, la date 16 - 51; légende : EPS · - ET · PR · IN · LEO · - ET · S · B · V · DV.

Escalin.

DE RENNESSE, pl. LII, n° 7.

Variétés :

86. *Av.* MAXIM : HENRI · D · G · ARCHIE · COL.

Rev. EPS - ET · PRI - N - LEO : BV · - DVX 16 · 51.

87. *Av.* Id. : id. D · G · ARCHIE : COL *

Rev. ‡ EPS - ET · PRI - NC · LEO · - ET · S · BV · DVX 16 - 52.

88. *Av.* Id. : 9 id.

Rev. ‡ ··· - · ET · PRI - N : LEO · - ET · S · BV · - DVX 1654.

89. *Av.* Id.

Rev. ‡ EPS · ET · PRI · NC · LEO · - ET · S · B · - DVX 1656.

90. *Av.* Id. COL.
Rev. ∓ EPS - ET · PR - INC · LEO · - ET · S · BV -
DVX 16-57.
91. *Av.* Id. COL *
Rev. EP · ET · P - RI - LEO · - ET · S · BD 16-60.
92. *Av.* MAXIM : HENRI : D · G · ARCHIE · COL.
Rev. · EP - ET · PR - IN · LEO · - ET · S · B · - V ·
DV · 16-51.
93. *Av.* Id. COL ·
Rev. EP PRI - N · LEO - ET · S · B - V · DV 16-51.
94. *Av.* Id. COL ♣
Rev. · EPS - ET · PRI - N · LEO · - ET · S · BV -
DVX 16-52.
95. *Av.* MAXIM · HENRI : D · G · APCHIE · COL *
Rev. · EPS - ET · PRI - NC · LEO · - ET · S · BV -
DVX ♂ 16-52.
96. *Av.* MAXIM : HENRI : D · G · ARCHIE · COL ·
Rev. EPS - ET · PRI - N : LEO : E - T · S · BV -
DVX 16-51.
97. *Av.* Id. COL *
Rev. · EP · ET · P - RIN · LEO - ET · S · B · D · - ·
16-60.
98. *Av.* MAX id. COL *
Rev. · EP · ET · P - RI · · O - ET · S · B · D - 16 - 61.
99. *Av.* MAXI · · ENRI · D · G · ARCHIE · COL *
Rev. EPS · - ET · PR - IN : LEO · - ET · S · BV ·
DVX 16-53.
100. *Av.* Id.
Rev. - EPS - ET · PRI - NC · LEO - etc., 16-57.

101. *Av. Id.*
Rev. Id., mais 16-58.
102. *Av. Id. COL.*
Rev. EPS - ET · PR - IN, etc., 16-57.
103. *Av. Id. COL **
Rev. · EPS - ET · PRI - N · LEOD, etc., 16-58.
104. *Av. Id. COL.*
Rev. EPS - ET · PR - IN · LEO, etc., 16 - 58.
105. *Av. MAXIM · HENRI id.*
Rev. EP : ET : P - RIN ··· - ET · S · BV · D · 16-60.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

106. *Av. Comme au n° 83.*
Rev. EP · - ET · PRI - N · LEO · - ET · SBV - DVX
1651.
107. *Av. Comme au n° 83, mais COL **
Rev. EP · ET · PRI - NC · LEO · - ET · BV - DVX
1652.
108. *Av. Comme au n° 83, mais ARCHIB · COX (sic).*
Rev. EPS · - ET · PPI(sic) - N · LEO · - ET · S ·
BV - DV 1654.
109. *Av. Comme au n° 83, mais COL **
Rev. EPS - ET · PRI - N : LEO : E - T · S : BV · -
DVX 1653.
110. *Av. Comme au n° 109.*
Rev. EP · ET · P - · RIN · LEO - ET · S · B · D
1660.

N° 106 à 110, cabinet Ul. Capitaine.

111. *Av.* Croix fleuronnée ayant au centre une rosette et cantonnée de seize points (quatre posés en carré dans chaque canton); légende : ∴ MAXIM · HENRI · D · G · ARCHIE · COL.

Rev. Dans une épicycloïde à sept lobes, l'écusson de Bavière couronné, ayant au centre l'écu de Bouillon; aux côtés, la date 16-56; légende : EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVLLONI.

¹/₂₀ d'écu.

DE RENSSER, pl. LII, n° 8.

112. *Av.* Comme au n° 111.

Rev. : EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVLLO : 16-56.

113. *Av.* Comme au n° 111, sauf COL ∞

Rev. Comme au n° 112, sauf BVL · 1656.

114. *Av.* ∴ MAXIM : HENRI · D · G · ARCHIE · COL · BAV · DVX.

Rev. EPISC · ET · PRINC · LEODI · DVX · BVL · LONI 16-52.

115. *Av.* * Comme au n° 114, sauf BAV · DV.

Rev. Comme au n° 114, sauf BVLLON 16-52.

116. *Av.* * Comme au n° 114, sauf COL - BA · D.

Rev. Comme au n° 114, sauf BVL 16-51.

(Les trois dernières variétés ont un cercle autour de la croix de l'avvers.)

Toutes, au cabinet Vandermeer.

117. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende : MAXIM · HEN · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Bouillon surmonté d'une couronne
posée sur la crosse, et l'épée en sautoir; légende :
EPS · - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.

Cuivre. Liard.

DE RENNESSE, pl. LII, n° 9.

Variétés :

118. Variété de coin sans points après COL et EPS.

119. *Av.* MAXM · HEN : D · G · ARC · COL.

Rev. EPS - ET · PRINC · LEO : DVX · BVL.

120. *Av.* Comme au n° 119, sauf CO.

Rev. Comme au n° 119, sauf BV.

121. *Av.* Comme au n° 117, sauf HENRI · et CO.

Rev. EPIS - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

122. *Av.* Comme au n° 121.

Rev. EPIS - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.

123. *Av.* * Comme au n° 117.

Rev. EPS - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

124. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL.

Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.

125. *Av.* MAX * HEN * D * G * ARC * COL.

Rev. EP - ET Δ PRIN LEO DVX Δ BVL.

126. *Av.* · MAXIM : HENRI · D · ARC · COL.

Rev. EPS - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

127. *Av.* MAXIM · HENRI · D · G · ARC · COL.

Rev. Comme au n° 126, sauf BV sans point.

128. *Av.* Comme au n° 127.

Rev. Id., sauf BV.

129. *Av.* MAXIM · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO · DVX · BV.
130. *Av.* Comme au n° 129, sauf COL.
Rev. Comme au n° 129.
131. *Av.* Comme au n° 130.
Rev. Comme au n° 130, sauf DVX · B —
132. *Av.* MAX · HEN · D · G · ARC · COL · - ·
Rev. EP · - · ET · PRIN · LEO · DVX · BVL -
133. *Av.* Comme au n° 132, sauf COL sans point.
Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.
134. *Av.* Comme au n° 132, sans aucun point.
Rev. EP - ET · PRIN · LEO · DVX · BVL.
135. *Av.* Comme au n° 132, sauf des virgules au lieu de points.
Rev. Id.
136. *Av.* Comme au n° 129.
Rev. EP - ET · PRINC · LEO · DVX · BVLL.
137. *Av. et rev.* Comme au n° 117, sauf un point après BVL.
138. *Av. et rev.* Id., mais HEN : et D · G :
139. *Av.* Id., mais · avant la légende.
Rev. EP - ET · PRINC · LEOD · DVX · BV.

Les n° 132 à 139 ont la gravure plus soignée.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

140. *Av.* Comme au n° 117.
Rev. EPS - ET PRINC · LEO : DVX · BVL.
141. *Av.* Comme au n° 117.
Rev. Comme au n° 140, mais LEOD.

N° 140 et 141, collection Ul. Capitaine.

142. *Av.* MAX * HEN * D * G * ARC * COL.
Rev. EP - ET * PRIN * LEO · DVX * BVL.

Même collection.

143. *Av.* Écusson de Bavière couronné; légende : MAX · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. Écusson de Bouillon; au-dessus, une couronne posée sur la crosse et l'épée en sautoir; légende : EPS - ET · PRINC · LEO : DV · BVL.

Cuivre. Demi-liard.

DE RENESSÉ, pl. LII, n° 10.

Variétés :

144. *Av.* · MAX · HEN · D · G · ARC · COL.
Rev. EPS - ET PRINC · ? LEO · DVX · BV.
145. *Av.* · MAX · HEN · G · ARC · COL.
Rev. Comme au n° 144, sauf DVX · B.
146. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL.
Rev. Comme au n° 144.
147. *Av.* Comme au n° 144, sauf AR · CO.
Rev. EPS - ET · PRIN · LEO · DVX · BV.
148. *Av.* Comme au n° 144, sauf COL.
Rev. EPS - ET · PRINC · LEO · DVX · BVL.
149. *Av.* · Comme au n° 148.
Rev. Id., sauf BV.
150. *Av.* Comme au n° 148.
Rev. Id., sauf EP.
151. *Av.* Comme au n° 144, sauf ARC · CO.
Rev. ERS - ET · PRIN · LEO ... BV.

Toutes, au cabinet Vandermeer.

152. *Av.* MAXIM · HEN · D · G · ARC.....

Rev. EPS - ET · PRINC · LEO : DV · BVL.

Cabinet Ul. Capitaine.

153. *Av.* Écusson de Bouillon; au-dessus, une couronne posée sur l'épée et la crosse en sautoir; légende :

MAXIM - HENRI : D · G · ARCHI · COL.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de l'évêque : légende : EPISC · ET · PRINC · LEO : D · BVL.

Cuivre. Liard.

Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1688).

1. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERT · PATRO · LEOD.

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées; légende : ✱ DVCAT · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE; aux côtés de l'écusson, la date 16 - 88.

Double ducat d'or.

DE RENESSE, pl. LII, n° 1.

2. *Av.* Dans un encadrement très-orné, le buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS · 1688.

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées; légende : MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon.

DE RENESSE, pl. LIII, n° 2.

Variété :

3. *Av.* Comme au n° 2.

Rev. * MONETA, etc., comme au n° 2.

Cabinets Vandermeer et Dumont. (Cette variété est celle qu'a donnée VAN LOON, t. III, p. 334.)

4. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS ·
1688.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté; légende : ◊◊◊ MONETA · NOVA ·
CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon.

DE RENNESSE, pl. LIII, n° 3, et cabinet de
M. Lambert Brabant, à Liège.

5. *Av.* Buste mitré de l'évêque, à gauche; légende :
S · LAMBERT · PATRO · LEOD.

Rev. Écusson de Bouillon couronné; aux côtés, la date 16 - 88; légende : * DEC · ET · CAP ·
LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard.

DE RENNESSE, pl. LIII, n° 4.

Variétés :

6. *Av.* S ' LAMBERT PATRO ' LEOD.

Rev. * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

7. *Av.* S ' LAMBERT PÀTRO ' LEOD.

Rev. * Comme au n° 6.

8. *Av.* S · LAMBERT PATRO · LEOD.

Rev. ° DEC ' ET ' CAP ' LEOD ' SEDE ' VACANTE.

9. *Av.* S · LAMBERT · - PATRO · LEOD.
Rev. ° Comme au n° 8.
10. *Av.* S † LAMBERT † - PATRO † LEOD.
Rev. * DEC · ET · CAPI · LEOD · SEDE · VACANTE.
11. *Av.* Comme au n° 10.
Rev. * DEC † ET † CAPI † LEOD † SEDE † VACANTE.
12. *Av.* S † LAMBERT † PATRO † LEOD.
Rev. * DEC ° ET ° CAPI ° LEOD ° SLDL °
VACANTE (*sic*).
13. *Av.* S · LAMBERT : - : P · LEOD.
Rev. * DEC † ET † CAP † LEOD † SEDE † VACANTE.
14. *Av.* S † LAMBERTV ° PATRO ° LEOD.
Rev. * DEC † ET † CAP † LEOD † SEDE † VACANTE.
15. *Av.* S † LAMBERTV ? - PATRO ? LEOD.
Rev. * DEC · ET · CAPI · LEOD · SEDE · VACANTE.
16. *Av.* S † LAMBERTVS - PATRO † LEOD.
Rev. Comme au n° 15.

* Toutes, au cabinet Vandermeer.

17. *Av.* S · LAMBERTVS - PATRO · LEOD.
Rev. * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cabinet Ul. Capitaine.

JEAN LOUIS D'ELDEREN (1688-1694).

1. *Av.* Buste calotté de l'évêque, tourné à droite; légende:
IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté, ayant au centre l'écu de la famille d'Elderen; légende : DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOSS · HO · 1690.

Or. Double ducat.

DE RENESSE, pl. LIII, n° 1.

2. *Av.* Buste de l'évêque calotté, à droite; légende :
· IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD;
au-dessous du buste, 1689.

Rev. Écusson couronné soutenu par deux bouquets, aux armes écartelées de la principauté et portant au centre l'écu de l'évêque; légende : SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS · DVX.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. LIV, n° 2.

Variétés :

5. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD
1689.

Rev. Comme au n° 2.

4. *Av.* Comme au n° 3, sauf LEO - 1689.

Rev. Comme au n° 2.

5. *Av.* Comme au n° 4, mais 1690.

Rev. - SVPREMVS - BVLLONIEN - SIS DVX.

Cabinet Vandermeer.

N. B. L'exemplaire du ducaton de 1689 est la seule monnaie liégeoise qu'on connaisse avec tranche en relief; elle porte :

D · PRINCIPIS · GLORIAM · ET · POPVLI · SECVRITATEM.

6. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite; légende :
IOAN · LVD · D · G · * - EP · ET · PRI · LEO .

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté, écartelées et ayant au centre l'écu d'Elderen; légende : DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LO · HO * 1691 * (et id. * 1689 *)

Arg. Patacon. (Tranche cor- DE RENNES, pl. LIV, n° 3. donnée.)

Variétés :

7. *Av.* IOAN · LVD · D · G · - - EP · ET · PRI · LE.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LO · HO * 1689 *

8. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEO.
Rev. Comme au n° 6, sauf LOS · HOR · 1691.

9. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. · BVLL, etc., mais 1690.

10. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. Comme au n° 9, mais 1695.

11. *Av.* Comme au n° 6.
Rev. Comme au n° 9, mais 1692.

Tranche cordonnée. Cabinet Vandermeer.

12. *Av.* IOAN · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEO.
Rev. DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR · 1692.

Collection Dumont.

13. *Av.* Écusson aux armes d'Elderen, avec couronne, crosse et épée; légende : IO · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD · - 1691.
Rev. Les cinq écus des armes de la principauté posés

en croix; au milieu, Liège; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; au haut, Looz et en bas, Hornes; légende : * DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR.

Cuivre. Liad.


DE RENESSE, pl. LIV, n° 5.

Variétés :

14. Av. IO · LVD · D · G · EP · ET · PRIN · LEOD 1691.
Rev. * DVX · BVL · MAR · FRA · COM · LOS · HOR.

(Les écus placés ainsi )

15. Av. Comme au n° 14, 1691.
Rev. Id.

16. Av. Id., mais 1692.
Rev. Comme au n° 13 et les écus placés aussi comme au n° 13 

Cabinet Vandermeer.

17. Av. Comme au n° 14, sauf que les écus de l'avvers sont placés différemment, savoir : au milieu, Liège; en haut, Bouillon; en bas, Hornes; à droite, Franchimont; à gauche, Looz.

Cabinet Dumont.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1694).

1. Av. Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD.
Rev. Écusson couronné aux armes de Bouillon, Franchimont, Looz et Hornes, et portant au centre l'écus-

son liégeois; légende : **MO · AVREA · CAP · LEO · SEDE VACANTE · 1694.**

Or. Double ducat.

DE RENESSE, pl. LV, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEO :

Rev. Écusson couronné aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz, Hornes, et sur le tout Liège), au-dessus 16-94; légende : * **MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.**

Arg. Patacon.

DE RENESSE, pl. LV, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEO.

Rev. Les cinq écus des armes de la principauté posés en croix; au centre, Liège; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en haut, Looz et au bas, Hornes,
 $\frac{1-6}{9-4}$; légende : * **DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.**

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. LV, n° 3.

Variété :

4. *Av.* **S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD :**

Rev. Comme au n° 3.

Cabinet Ul. Capitaine.

A. PERREAU.

CURIOSITÉS NUMISMATIQUES.

MONNAIES, MÉREAUX ET JETONS

RARES OU INÉDITS.

CINQUIÈME ARTICLE.

I

Buste tourné à droite, la tête nue, avec la fraise et une cuirasse ornée de fleurs de lis ou de croisettes : **HENRICVS · DE · LA · TOVR · DVX · BVLLIONII**. Sous le buste : **xxii ½**.

— Écusson à cinq quartiers, dans un entourage formé de volutes enroulées et découpées à jour, sommé d'une couronne de feuilles d'ache, entre les fleurons de laquelle on voit les chiffres du millésime, 1614. Autour, entre deux grènetis : **SVP · PRINCEPS · SEDANI · ET · RAVCURTII**.

Arg. Demi-dalbre de 22 ½ sols. Collection de M. L. de Coster.

Henri de la Tour, prince de Raucourt et de Sedan (1591-1625), prétendait à la souveraineté du duché de Bouillon, alors possédé par les évêques de Liège, et il en prenait le titre dans ses actes et sur ses monnaies. M. Poey-d'Avant, qui a réuni tout ce que l'on connaissait de mon-

naies des princes de Sedan, ne donne le demi-daldre de Henri de la Tour que d'après les *Tarifs d'Anvers*, c'est-à-dire d'une manière un peu fantaisiste. Nous avons donc cru utile de le reproduire ici, copié sur la pièce originale et sans doute unique, que possède M. de Coster.

II

Lion rampant dans un écusson triangulaire : OON ETTE
 LEVEN? .

— Grande croix à doubles bandes, anglée des lettres H V
 S E? . Légende coupée par la croix : .o. ON | NHO |
 .o. EO | OES .

Arg. Gr. 4.00.

Collection de M. de Coster.

Nous avons donné, dans le tome IV, 3^e série de cette Revue, pl. XII, n° 8, un petit denier muet du côté du lion, et ayant, au revers, dans les bras de la croix, les lettres H. V. S. N. L'attribution de ce denier à la petite ville de Huissen, près de Nimègue, qui appartenait aux comtes de Clèves, est donc pleinement justifiée. L'esterlin du comte Otton (1305-1311) ne laisse plus de doute à cet égard. Cet esterlin, imité de ceux de Jean I^{er} de Brabant, à la croix à doubles bandes, outre le nom de Huissen, porte, du côté de l'écu, *moneta clevensis*. Ce qui signifie, non pas qu'il a été frappé à Clèves, puisqu'il ne peut pas l'avoir été dans deux villes à la fois, mais bien qu'il est forgé à la taille et à la valeur de ceux de Clèves; que c'est, en un mot, une monnaie de Clèves, comme un *gros tournois*, frappé peu importe où, était une monnaie de Tours, un *parisis*, une monnaie de Paris.

III

Cavalier au drapeau tourné à gauche et tenant un bouclier au lion : ✠ IOHANNES DVX BRABANNE.

— Croix dans un cercle. Légende intérieure : ✠ SIGNVM CRVCIS. Légende extérieure : MONETA : DICIT : DE GEMEPIT.

Arg. Gr. 4.42. (La pièce a perdu Collection de M. de Coster.
de son poids.)

Voici un nouvel atelier monétaire des ducs de Brabant, dont on ne connaissait aucune monnaie et dont rien ne faisait présumer l'existence, bien que la localité fût ancienne et d'une importance assez grande au point de vue féodal.

Genappe ou Geneppe — cette dernière forme se rapproche beaucoup plus de celle de la médaille — aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Nivelles, était jadis un alleu possédé par les comtes d'Ardenne. Cet alleu faisait partie du patrimoine de la comtesse Ide de Boulogne qui souvent y eut sa résidence. Le village de Baisy, où l'on prétend qu'est né et qu'a été élevé Godefroid de Bouillon, dépendait de l'alleu de Genappe.

Le château de Genappe, détruit en 1612, servait d'habitation aux ducs de Lothier. Il est surtout célèbre par le séjour qu'y fit le Dauphin, depuis Louis XI. On doit présumer que le cavalier de Jean I^{er} a été frappé dans le château même, car la bourgade qui l'entourait n'était encore à cette époque qu'un simple village, qui ne fut du reste jamais entouré de murs.

En voyant la forme *Gemepia*, avec un *m* (¹), les étran-

(¹) M. de Coster, après avoir examiné, de nouveau, sa médaille à la

gers seraient tentés de croire qu'il s'agit ici de Jemappes, en Hainaut, localité bien plus importante et plus connue. Mais le duc de Brabant n'avait que faire à Jemappes, non plus qu'à Jemeppe, dans la province de Liège.

IV

Saint Jean-Baptiste. Type des florins de Florence : ✠ S · IOHANN' BAPTISTE · B ·

— Dans un cartouche trilobé, un écusson écartelé de Palatinat et de Bavière : ✠ MONETA · OPPE · HEIM ·

Or. Gr. 3.50.

Collection de M. L. de Coster.

Ce florin n'est pas inédit, comme nous l'avions cru d'abord. On le trouve gravé et décrit dans l'ouvrage intitulé : *Domus Wittelsbachensis numismatica*, de Marc Von Widmer. Munich, 1784, in-8°. (Voy. *Pfalsgräflichen Linie*, p. 67, et pl. VIII, n° 40.)

Bien qu'il ne porte pas d'autre nom que celui de la ville d'Openheim où il a été frappé, M. Widmer l'attribue au comte palatin Rupert II (1390-1398).

V

Monogramme de KAROLVS dans un cercle perlé : ✠ GRATIA DEI REX.

— Croix pattée dans un cercle perlé : ✠ TORNETEMSI.

Arg. Gr. 1.50.

Collection de M. de Wismes.

louve, trouve que cette lettre, composée de deux jambages assez espacés, sans trait de réunion bien distinct, doit être un N fort large. Au reste, M ou N, cela ne change rien à l'attribution incontestable de la pièce.

Qu'est-ce que c'est que *Tornetensi*? Faut-il y voir l'ancien château ou résidence royale (?) de Tournehem, département du Pas-de-Calais, Thourout, en Flandre, Turnhout, en Brabant? ou, enfin, serait-ce là le fameux et introuvable Charlemagne de Tournai, dont l'existence contestée a donné lieu à un récent et drolatique procès?

Un savant et ingénieux Tournaisien de nos amis, l'honorable M. B. Dumortier, ne veut pas même admettre l'ombre d'un doute. La pièce est de Tournai, et ses deux légendes réunies doivent se lire : *Carolus gratia Dei rex Tornatensium* (pour *Tornacensium*). Il invoque, à l'appui de son opinion : l'existence d'un *royaume de Tournai*, sous les Mérovingiens ; le titre de *urbs regalis* donné à Tournai par saint Audoan, dans la *Vie de saint Éloy* ; la qualification de *princeps Tornacensium*, que le prévôt de Tournai prenait dans les actes latins des XII^e et XIII^e siècles. Il insiste surtout sur le titre de royaume, donné, au moyen âge, au territoire français de Tournai enclavé en Belgique. Ainsi, dit-il, dans les jugements rendus à Tournai, on trouve toujours : « banni de Tournai et du royaume, » pour dire de Tournai et de son territoire.

Malgré tout le désir que les numismates belges puissent avoir de *s'annexer* la curieuse monnaie de M. de Wismes, nous pensons qu'il est prudent d'attendre d'autres preuves, avant d'admettre que le fils de Pepin, le *rex Francorum* et *Longobardorum* a parfois négligé ces titres pour prendre celui de roi des Tournaisiens. Ah ! si une seule charte le disait. Mais, réplique M. Du Mortier, où sont les chartes de cette époque. En a-t-on conservé seulement la centième partie?

VI

Écu écartelé aux un et quatre de trois merlettes en fasce pour Sombreffe, aux deux et trois d'un lion de Reckheim. En abîme, un petit écu....; autour de l'écusson, trois roses à cinq feuilles. Sans légende.

— Croix pattée évidée au centre en forme de quatre feuilles. Dans les bras de la croix : **W I L I** (Wilhelmus).

B. B. Gr. 0.24.

Collection de M. de Coster

Cette petite monnaie de Guillaume II de Sombreffe, seigneur de Reckheim (1400-1442), est tout à fait semblable, du côté des armoiries, à celle que M. Vander Chijs a donnée, pl. XXVI, n° 24, de son nouveau volume sur les monnaies des feudataires du Brabant et du Limbourg (1); elle en diffère, en ce que la croix, sur la pièce de M. Van der Chijs, n'est pas évidée en cœur et porte, entre les bras, les lettres W. C. K. B. dont nous ne saisissons pas la signification. Dans le texte de son livre, l'auteur indique la croix comme étant anglée des lettres : W. D. I. B. qu'il n'explique pas davantage.

VII

Écusson écartelé aux un et quatre des merlettes de Sombreffe, aux deux et trois d'une fasce ondée ou entée, figure que M. Vander Chijs compare à des flots, mais

(1) *De munten der leenen van de roormalige hertogdommen Brabant en Limburg*, enz., door P. O. VANDER CHIJS. Haarlem, by de Erven F. Bohn, 1862, in-4°, 33 platen.

dont il ne donne pas la signification héraldique. Au surplus, cette fasce se trouve sur un grand nombre de monnaies de Reckheim.

Arg.

Bibliothèque royale à Bruxelles.

Cette singulière petite pièce est la seule bractéate belge que l'on connaisse. Et cependant, il est impossible d'en contester l'attribution à Guillaume II de Sombreffe, seigneur de Reckheim. Elle rend probable la découverte de pièces du même genre, frappées par les autres seigneurs voisins de Reckheim, qui ont usé ou abusé du droit de fabriquer des monnaies. Encore inédite quand nous avons fait graver la planche qui accompagne cette notice, elle a paru, depuis, dans le nouvel ouvrage de M. Vander Chijs, qui vient d'être cité. (*Voy. pl. XXVI, n° 23.*)

VIII

Tête à droite : FRED · HENR · D · G · PRIN · AV · R ·
CO · NAS · . Sous le buste, .

— Écusson couronné, aux armes de Nassau-Orange :
SOLI · DEO · HONOR · ET · GLORIA · ∴ ·

Or.

Collection de M. Serrure fils.

Variété notable de la pièce de Frédéric-Henri, que M. Poey-d'Avant a donnée pl. C, n° 6, qu'il indique, sur la planche, comme étant une monnaie d'argent et dans le texte comme étant d'or et pesant gram. 13.20. Sans doute une double pistole. Frédéric-Henri posséda la principauté d'Orange de 1623 à 1647.

IX

Tête à droite, à la chevelure longue et tombante : IOAN-
NES ✦ SFORTIA ✦ PISAVRI ✦ D ✦.

— Saint Paul debout et de face, la tête nimbée, tenant, de
la main gauche, un livre, et, de la droite, une épée nue :
✦ ET ✦ CVSTOS ✦ ET ✦ VLTOR ✦.

Or.

Collection de M. L. de Coster.

Pesaro, en latin *Pisaurum*, est une petite ville d'Italie, au duché d'Urbino, port de mer sur l'Adriatique et siège d'un évêché. Son origine remonte à une antiquité assez haute. Tite-Live, Procope et Plin ont cité son nom. Elle fut ruinée par Totila et reconstruite par Bélisaire.

Au moyen âge, elle était possédée par la famille Malatesta. Vers le milieu du xv^e siècle, elle passa par acquisition au duc François Sforce, de Milan, qui la donna à son frère Alexandre, bâtard de Jacques Sforce, dit *le Grand*. Le fils d'Alexandre, Constant Sforce, lui succéda dans cette seigneurie, en 1473, et mourut le 19 juillet 1483, sans laisser d'enfants légitimes. Mais il avait deux bâtards; Jean, qui fut son successeur, et Galéas, général des armées du pape Jules II.

Ce Jean, bâtard de bâtard, *bastardus de bastardo*, comme on disait alors, eut une destinée assez dramatique.

La femme légitime de son père, avec une générosité peut-être sans exemple, l'avait en quelque sorte adopté, et, après la mort de Constant, elle engagea les habitants de Pesaro à le reconnaître pour leur seigneur. Le pape Sixte IV se prêta à cet arrangement et le sanctionna moyennant une

redevance annuelle de 750 écus d'or. C'est de cette époque que sont les monnaies où le nom de la douairière Camille se joint à celui de Jean.

Celui-ci, parvenu à l'âge de gouverner seul, se hâta de se débarrasser de sa bienfaitrice. Il la dépouilla de toute autorité et l'expulsa même de Pesaro. Pour un ambitieux, ce n'était pas mal commencer. Le jeune homme savait qu'un bon mariage est un excellent moyen de se pousser dans le monde. Il porta ses vues très-haut, demanda et obtint la fille du pape Alexandre VI, la célèbre Lucrèce Borgia. Cette union ne fut pas heureuse. Sans doute que Lucrèce trouvait le séjour de Pesaro un peu triste, quand elle le comparait à la cour brillante et luxueuse de son père. Jean n'avait pas le caractère endurant ; il se fâcha. Le pape, de son côté, voulant en finir avec un gendre aussi peu raisonnable, le fit expulser de sa seigneurie par le frère de Lucrèce, César Borgia.

Jean se retira à Venise. C'était déjà, à cette époque, le refuge des princes dépossédés et des royautés malheureuses. Il s'y maria (avec ou sans dispenses) à la fille d'un sénateur, Genève Tiepolo.

Après la mort d'Alexandre VI, Jean Sforce rentra, le 3 septembre 1503, dans sa ville de Pesaro, et il semble même avoir été assez en faveur auprès de Jules II.

L'histoire s'est montrée sévère à son égard. Elle lui reproche — pure bagatelle — d'avoir fait étrangler dans sa prison un savant illustre de Pesaro, le jurisconsulte Pandolfe Collenuccio, et, chose plus grave, elle l'accuse d'avoir entretenu des relations avec le grand-turc Bajazet ; de l'avoir excité à faire la guerre à Venise qui l'avait accueilli

dans son exil. Ce trait rentre assez dans le caractère de Jean. La reconnaissance lui pesait.

Il mourut en 1510, ne laissant de sa seconde femme qu'un fils âgé d'un an, Constant II, qui lui survécut deux ans à peine. Après la mort de cet enfant, dont on a aussi des monnaies, son oncle, Galéas, essaya de lui succéder à Pesaro, mais le pape ne voulut pas y consentir. La seigneurie passa alors à la maison della Rovere, et, bientôt après, elle fut complètement annexée aux États de l'Église. Les derniers événements d'Italie l'en ont détachée au bénéfice de Victor-Emmanuel.

Le Recueil de Zanetti contient plusieurs dissertations sur les monnaies de Pesaro, et l'on y trouve la description et la gravure d'un assez bon nombre de ces monnaies. Mais bien qu'il résulte de différents textes que les seigneurs de cette ville ont frappé des monnaies d'or, aucune pièce de ce métal n'est citée dans ces Mémoires, si ce n'est un double ducat de Constant II, ayant, au revers, le même type de saint Paul, employé par son père. Jean de Pesaro avait pour l'Apôtre des Gentils une dévotion toute particulière, et, par une ordonnance du 24 janvier 1505, il prescrivit de célébrer d'une manière toute spéciale la fête de la Conversion de saint Paul (25 janvier). On présume de là que ses pièces au type du saint apôtre ont été émises à partir de cette date.

Le pape Jules II, par un bref adressé, le 2 août 1504, à son cher fils, Jean Sforce, son vicaire, à Pesaro, *in temporalibus*, l'informe qu'il vient de modifier les monnaies du

Saint-Siège pour les accommoder aux besoins de ses sujets. En conséquence, il intime à son vicaire la défense, sous peine d'une amende de 3,000 ducats d'or, de faire à l'avenir ou de laisser faire aucune monnaie sans l'assentiment de la chambre apostolique.

Le florin ou ducat d'or de M. de Coster nous paraît avoir été frappé ensuite d'une permission spéciale accordée conformément au bref ci-dessus. On remarquera que toute cette pièce semble inspirée des monnaies de Jules II. La tête de Jean Sforce est disposée de manière à imiter celle du Christ qui figure sur les ducats du pape, et l'inscription même est altérée à dessein, VITOR au lieu de VLTOR, pour simuler à l'œil peu attentif, la légende VIA VERITAS ET VITA. Petite supercherie innocente qu'on se permettait généralement alors.

Maintenant cette pièce, inconnue à l'époque de Zanetti, a-t-elle été décrite depuis lors, dans quelque-une de ces nombreuses dissertations italiennes, si introuvables en Belgique et en France? C'est une question à laquelle il serait difficile de répondre d'une manière positive. Seulement, le catalogue de Lipsius et sa continuation par Leitzmann jusqu'en 1840 ne mentionnent aucun autre ouvrage spécial sur les monnaies de Pesaro. Il y a donc lieu de croire que la pièce trouvée par M. de Coster, est réellement une conquête nouvelle.

X

Monogramme disposé comme celui de KAROLVS, mais dans lequel on peut retrouver les lettres : RODVLFVS.

Autour et dans un double grènetis : ✠ GRATIA DEI
REX.

— Croix dans un cercle de points : ✠ RODVLVVS REX.

Arg.

Cabinet de Genève.

Ce précieux denier ne peut être attribué qu'à Rodolfe I^{er}, fils de Conrad le Jeune, comte d'Auxerre et de la Bourgogne transjurane. D'abord collègue, puis héritier de son père, Rodolfe, profitant des divisions que le partage des États de l'empereur Charles le Gros avait suscitées entre les princes de sa famille, se fit, en 888, proclamer roi par les évêques de son gouvernement assemblés à Saint-Maurice, en Valais. Après quelques luttes, Arnoul, roi de Germanie, dans une diète tenue à Ratisbonne en 894 ⁽¹⁾, ratifia, comme un fait accompli, cette royauté nouvelle.

Le royaume de la *Bourgogne transjurane* qui n'eut que deux rois, Rodolfe I^{er} (888-911) et Rodolfe II (911-937), se composait d'une partie de la Suisse actuelle, du Chablais et du Bugei. Par sa réunion avec la Provence, en 933, il devint le royaume d'Arles sur lequel la dynastie de Rodolfe continua de régner.

Le denier que nous a communiqué notre savant et obligeant ami, M. F. Soret, a été trouvé à Genève, dans les déblais des anciens remparts. Il offre un intérêt tout spécial pour cette ville. Genève a, incontestablement, fait partie du royaume de Bourgogne; toutefois, comme on n'a pas d'autre preuve historique du fait, pour l'époque de l'avènement de Rodolfe, que la participation du clergé de Genève à son couronnement, la découverte de la monnaie

(1) *Art de vérifier les dates.*

de ce roi, dans la ville même, est un indice de plus dont il est permis de tenir compte.

Rodolfe, qui s'emparait d'une partie des États de Charlemagne, s'appropriait également, tant bien que mal, le type carlovingien. On remarquera, comme une singularité, qu'il prend deux fois le titre de roi sur la même pièce. N'est-ce pas un peu ce que font tous les parvenus? On n'est jamais plus tenté d'étaler blasons et titres que quand ils sont d'acquisition nouvelle.

XI

Saint André tenant sa croix : * STANCTVS * AN-
DREVS *.

— Grande croix pattée coupant la légende et supportant un écusson écartelé aux armes de Bourgogne, ayant en cœur le petit écusson au lion : ANTRIT | DVCLIS | ST *
BO * | CO * HOL.

Or. Gr.

Collection de M. de Coster.

Le florin Saint-André de Marie de Bourgogne n'était pas connu pour la Hollande. C'est une nouvelle conquête que l'on doit à notre infatigable et heureux dénicheur de pièces, M. L. de Coster.

XII

Double aigle surmontée d'une couronne fermée : IAPA-
DGC&MDTM&I&ARA.

— Globe impérial dans le champ : MONNOVFACTA
SIEVA 1686.

B. Gr. 1.05

Collection de S. E. le baron de Koehne.

Cette pièce est une énigme que nous offrons à la sagacité des lecteurs. M. de Koehne, qui a tant vu et qui sait tant de choses, nous l'a communiquée comme n'ayant pu être déchiffrée, ni par lui, ni par les nombreux amateurs à qui il l'avait montrée. Et cependant, toutes les lettres sont lisibles et l'empreinte est complète. Les *profanes* n'auraient-ils pas quelque peu envie de rire, en voyant les numismates, qui lisent les légendes bactriennes et araméennes, arrêtés devant une petite monnaie — allemande? transylvaine? hongroise? — de 1686?

Sieva est le nom d'une petite rivière qui prend sa source dans les Apennins, près de Barberino, et se jette dans l'Arno. Une des localités qu'elle arrose se nomme Pontasieva. Y aurait-il eu là quelque fief impérial dont le possesseur se serait cru autorisé à frapper monnaie? La chose n'est pas impossible; cependant le style de la pièce ne semble pas italien, le moins du monde.

XIII

Tête de femme, à droite : LIV · MA : PRI · SP · COM · T ·
SOW · DOM.

— Écu aux trois fleurs de lis, deux et un, avec lambel à quatre pendants, sommé d'une couronne fleurdelisée ouverte et accosté des chiffres 16-66. Autour : ∴ DNS · ADIVTOR + + ET · REDEM · MEVS. A l'exergue, la lettre τ.

A. Gr. 2.00

Collection de M. R. Chalon.

M. le bibliothécaire Augustin Olivieri, dans le magnifique ouvrage qu'il a donné, en 1860, sur les monnaies de

la famille Spinola, annonce l'intention de publier, dans un supplément, le petit nombre de pièces concernant cette famille, qui auraient pu échapper à ses recherches, et qui lui seraient ultérieurement communiquées.

Nous croyons répondre à son désir en appelant l'attention des lecteurs de la Revue sur le *douzième d'écu* dont on trouve ici le dessin. Cette pièce, cataloguée seulement par M. Poey-d'Avant (1), qui ne l'a pas fait figurer sur ses planches, a été attribuée par lui à Anne-Marie-Louise, souveraine de Dombes, mais il n'a pas cherché à en expliquer l'énumérique légende.

Nous croyons que cette imitation d'une monnaie, si souvent contrefaite, de M^{lle} de Montpensier, doit être restituée à la femme du comte Philippe Spinola de Tassarolo, Livia Centurioni-Oltramarini di Adamo.

La légende, alors, devrait être lue : *LIVIA MARIA PRISCILLA* (ou *PRIMA*; nous n'avons pu trouver quels étaient les prénoms de Livia Centurioni, mais nous n'osons pas lire *PRINCIPISSA*, à cause que les comtes de Tassarolo ne semblent pas avoir pris le titre de princes) *SPONSA · COMITIS · TASSAROLI · SOVV....* (le nom d'une terre appartenant aux Spinola ou aux Centurioni) *DOMINA*.

SP.... pourrait aussi être pris pour *SPINOLA*, et l'on aurait alors : *Livia Maria Prima, Spinola, Comitissa Tassaroli, Sow... domina*. La fin de la légende a évidemment été faite en trompe-l'œil, pour imiter les pièces de Mademoiselle, *SOVVERAINE DE DOMBES*.

La lettre T, marque monétaire placée sous l'écusson du

(1) N° 5234.

revers, viendrait encore appuyer cette interprétation. Elle indiquerait évidemment l'atelier de Tassarolo.

M. Poey-d'Avant, sous le n° 5231 de son catalogue, décrit un autre douzième d'écu, au type de Mademoiselle, et avec les légendes suivantes : AN · MA · LIV · COM · PALAT · SOVV · DOM. Au revers : DNS · ILLVMINAT · ET · SALVS · MEA · 16-58. A l'exergue : A ⁽¹⁾. Cette pièce est reproduite par lui d'après l'ouvrage de M. Mantellier, sur les monnaies de Dombes, pl. XI, n° 3. Voici la note dont M. Poey-d'Avant fait suivre sa description :

« M. Mantellier ⁽²⁾ propose de lire ainsi la légende du
« droit : *Marie Louise Julienne, comtesse palatine, souve-*
« *raine de Dombes*, et attribue la pièce à une comtesse des
« Deux-Ponts. M. Sirant n'est pas de cet avis, et je partage
« son opinion tendante à établir que le mot LIV, que
« M. Mantellier divisait mal à propos, n'est pas autre chose
« que le nom de Louise. Quant au titre de comtesse pala-
« tine, M. Mantellier l'explique ⁽³⁾ par une intention ironi-
« que, en ce que Mademoiselle avait été demandée en

(1) Sur la planche ce n'est pas un A, mais plutôt une espèce de 7 ou de 7 cursif qu'on semble avoir figuré.

(2) Lisez : Mantellier.

(3) On ne s'explique pas trop bien cette phrase, ni comment M. Mantellier, qui attribuait la pièce à une comtesse des Deux-Ponts, — qui n'était pas souveraine de Dombes, mais qui pouvait être dame de quelque terre en *Souv* ou *Sow*, *berg* ou *bach* quelconque, — trouvait là une intention ironique à l'égard de Mademoiselle et d'un mariage manqué. Cette pensée ne peut venir qu'à ceux pour qui la pièce est bien une pièce de Dombes, ou représentant Mademoiselle de Dombes. L'auteur aurait dû dire : M. Mantellier propose, à ceux qui persisteraient à donner cette pièce à Mademoiselle, d'y voir une intention ironique, etc.

« mariage, en 1653, par Philippe-Guillaume, comte
« palatin de la maison de Neubourg. »

Comme on le voit, cette pièce est encore une véritable épave. Revendiquer pour la comtesse de Tassarolo sa propriété douteuse et contestée est donc une chose parfaitement licite; c'est s'emparer d'un bien qui n'est à personne. Et remarquons qu'il ne sera plus nécessaire d'avoir recours à une *intention ironique* pour expliquer le mot PALAT. Le mari de Livia Centurioni, Philippe Spinola, comte de Tassarolo, était *comes palatii* ou *palatinus S. I. R.* (ce qui n'était pas être comte Palatin du Rhin), et il en prenait le titre sur ses monnaies. Il ne resterait qu'à interpréter les deux premières lettres AN, qui, sans doute, indiquent ANNA; encore un des prénoms de la comtesse, prénoms sur lesquels nous n'avons pu, malheureusement, nous procurer aucun renseignement. Le grand ouvrage de Litta, sur les familles italiennes, ne donne ni les Spinola ni les Centurioni; mais il sera facile à M. le bibliothécaire de Gènes de vérifier sur des textes officiels nos suppositions.

Remarquons, toutefois, en passant, que la pièce décrite et gravée par M. Mantellier, sous le n° 3 de la pl. XI, ainsi que la reproduction de cette gravure par M. Poey-d'Avant, pl. CXVIII, n° 13, ne portent que : MAR · LIV · COM · PALAT · SOVV · DOM. Les lettres AN (*Anna*), que M. Poey-d'Avant a introduites dans son texte, doivent avoir été vues par lui sur un autre exemplaire varié; de façon que la planche ne se rapporte plus au texte. Remarquons aussi que son graveur, en copiant la pièce de M. Mantellier, a figuré sur l'écu un lambel à trois pendants, comme sur les monnaies de Mademoiselle, au lieu d'un lambel à quatre

pendants qui se trouve, et sur la planche originale, et sur notre pièce de Livia Centurioni. Ces minuties ne sont pas sans importance en numismatique. Le lambel à quatre pendants n'indique-t-il pas, ici, la commune origine des deux monnaies ?

Si l'on objecte à notre attribution que la comtesse de Tassarolo, du vivant de son mari, n'avait pas le droit de frapper monnaie, il sera facile de répondre que le besoin d'avoir une tête de femme pour imiter les pièces de Dombes a suggéré à d'autres princes d'Italie, encore, le même subterfuge, témoin le marquis de Fos di Novo, dont la femme, aussi une Centurioni, figure sur ses douzièmes d'écu, en lieu et place de son mari.

M. Poey-d'Avant a donné, d'après M. Mantellier et autres, une liste assez longue des imitations des douzièmes d'écu de Dombes. Nous profitons de l'occasion pour y ajouter encore quelques pièces.

1. Tête de femme, à droite : M · MAD · MAL · MÀR · SOW · DI · FOSD.

— Écu aux trois fleurs de lis, au lambel à trois pendants, accosté de 16-67 : ∴ DNS ∴ ADIVTOR ∴ ET REDEM · MEVS. A l'exergue, Λ.

2. Même tête : PVL CRA * VIRTVTIS * IMAGO.

— Même écusson, 16-68 : TRES * SECVRES * BONIT * VNC * QVINQ. (*Bonitatis oncia quinque.*)

M. Viani, dans son Mémoire sur la famille Cybo et sur les monnaies de Massa, etc., donne le dessin de ces deux

pièces qu'il attribue au marquis de Fos di Novo, ce qui est évident quant à la première.

3. Même tête : PVLCHROR ETSI NON PRIMA.

— Même écusson : ☼ DNS DIRIGAT · ET PROTEGAT:
A l'exergue, A.

4. Même tête : ET DELECTATIONE DIGNE (*dignæ*).

— Même écusson, sans lambel : ✠ PARTES ∴ CVRIO-
SITATE ↔. A l'exergue, A; aux côtés de l'écu, 16-67.

Il faut commencer la lecture de ces légendes, qui n'en font qu'une, par le revers de la pièce. — M. Mantellier et M. Poey-d'Avant ont donné la même monnaie pour 1668.

5. Même tête : ANMALOVPRINC · SOVV DE DOM.

— Même écusson. Lambel à trois pendants : * DNS ∴
ADIVTOR · ET REDEM · MEVS. A l'exergue, A;
aux côtés de l'écu 16-65.

M. Mantellier cite la même pièce pour 1664. Celle que M. Poey-d'Avant donne pl. CXVIII, n° 9, n'est pas un douzième d'écu. C'est une monnaie beaucoup plus grande, avec les mêmes inscriptions.

Ces trois dernières pièces nous ont été communiquées par M. J. Charvet.

6. Même tête : DE · PROCVL · PRÆTIVM EIVS.

— Même écusson : TRAHIT · SVA · QVEMQVE · VO-
LVPTAS. A l'exergue, A; aux côtés de l'écu, 16-67.

Cabinet de S. Ex. M. le baron de Koehne.

M. Poey-d'Avant, pl. CXIX, n° 12, donne la même pièce pour 1668.

XIV

Pot, dans un entourage trilobé et orné de trèfles. Sans légende.

— Écu aux armes de Malines, dans un entourage festonné. Sans légende.

C:

Collection de M. le comte Maurice de Robiano.

On ignore à quel usage était destiné ce beau méreau malinois (1) de cuivre rouge. M. de Bruyn, qui en possède deux du même genre, l'un avec une espèce de cuvette et l'autre avec une cuiller, présume que ces pièces concernent le corps de métier des *Potgieters*, ou fondeurs en cuivre.

Déjà, en 1857 (2), nous avons publié, dans cette Revue, un méreau du même genre, dont on devait également la communication à l'obligeance de M. le comte Maurice de Robiano. Cette pièce porte, d'un côté, les armes de Malines, à l'écu palé des Bertholdt, qui paraissent empreintes par le même coin que le méreau au pot. Mais, de l'autre côté, au lieu du pot, se trouve une espèce de cuve à deux anses, composée de douves de bois reliées par des cercles, et ayant la forme d'un cône tronqué, forme qu'affectent encore aujourd'hui les *saloirs* des paysans. Les cuves de ce genre n'ont rien de commun avec l'industrie des *potgieters*; et comme le méreau à la cuve est évidemment de la même famille que ceux au pot et à la cuiller, il faudra donc leur chercher à tous une autre origine.

(1) Ou *mechlinien*; comme les *Savoyards* sont devenus des *Savoisiens*.

(2) T. I, 3^e série, pl. X, n^o 7.

XV

Lion rampant dans une épicycloïde à six lobes : ✠ **ODIN :**
PREUDONS : EN : EST : DECEVS.

— Croix ailée, anglée de croissants renversés, dans une épicycloïde à quatre lobes dont les angles saillants sont ornés d'une feuille et les angles rentrants remplis par un anneau accosté de deux points : ✠ **TODIS : GARDES : VOVS : DE BARAT.**

C.

Collection de M. R. Chalon.

Ces deux légendes, qu'il faut lire dans l'ordre suivant : *Amis, gardez-vous de barat* ⁽¹⁾, *main preudons en est déceus*, offrent un conseil, un avis, à ceux qui se servaient de jetons pour compter. Amis, gardez-vous de l'erreur, prenez garde de vous tromper ou d'être trompés ; la chose arrive à plus d'un honnête homme. C'est la paraphrase de ces légendes ordinaires : *comptez bien ; comptez justement*, etc.

Le type de ce jeton, employé sur les monnaies de Louis de Crécy et sur celles de Guillaume I^{er} de Hainaut, en fixe la date dans la première moitié du XIV^e siècle. Sa provenance doit être la Flandre ou le Hainaut. Il ne ressemble en rien aux jetons dits de Tournai, beaucoup moins bien gravés ; mais il a une analogie frappante de style et de fabrication avec les jetons du Hainaut, que nous avons donnés dans cette Revue, t. III, 3^e série, pl. XIII, n^o 5, et t. V, même série, pl. XV, n^o 1.

(1) *Barat* : fraude, tromperie. (DUCANGE.)

XVI

Écusson au lion : + I + · DÆ · · ΛO.

— Grande croix pattée, anglée des lettres : R V M E.

Arg.

Collection de M. L. de Coster.

Ce petit denier de Jean de Louvain, dit Jean Tristan, seigneur de Herstal (1285-1309), vient ajouter un numéro de plus à la numismatique de cette seigneurie, qui se composait d'une quinzaine de monnaies connues. La Revue s'est occupée, à diverses reprises, des monnaies d'Herstal. On peut consulter, surtout, la notice de M. Perreau, insérée au t. I de ce Recueil, p. 285. M. Perreau a publié, pl. X, n° 3, un petit denier semblable à celui-ci, mais du père de Jean Tristan, Henri de Louvain, et frappé à Herstal, c'est-à-dire avec les lettres H. T. R. S., dans les bras de la croix. Les lettres R. V. M. E. indiquent Rutten ou Russon, localité près de Tongres, comprise dans l'apanage de la branche des comtes de Louvain, seigneurs de Herstal.

RENIER CHALON.

BILLETS DE CONFIANCE

ET

ASSIGNATS DES COMMUNES

DE FRANCE.

Sous le titre de *Tableaux des billets de confiance émis dans les quatre-vingt-trois départements, de 1790 à 1793*, M. A. Colson, capitaine au 67^e régiment de ligne, a publié, en 1852, dans la première série de la *Revue numismatique*, de Paris, pp. 257 à 287 et 344 à 468, deux articles remarquables que les abonnés de ce Recueil ont lus avec intérêt ⁽¹⁾. L'auteur de ces articles, avant d'aborder son sujet, l'avait étudié avec soin et s'était consciencieusement renseigné aux sources officielles; il avait d'ailleurs trouvé un concours empressé chez tous les collecteurs de ce genre de monuments, parmi lesquels je me bornerai à citer M. Lagrénée,

(1) M. A. Colson a écrit aussi un article important intitulé : *Recherches sur les monnaies qui ont eu cours en Roussillon*, inséré dans les *Mémoires de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées orientales*, vol. IX, année 1854, p. 29 à 260. Je dois à l'obligeance de M. Adrien de Longpérier la communication de cette notice intéressante, où M. Colson, après avoir signalé les monnaies de toute époque attribuées au Roussillon, mentionne également, p. 217, les billets patriotiques émis par la commune de Perpignan, en vertu d'une délibération du conseil général, datée du 18 janvier 1792.

de Paris, et M. Gentil, de Lille. Aujourd'hui MM. Colson et Lagrénée sont morts, mais leurs nombreux amis n'ont oublié ni leur zèle ardent et désintéressé pour la science, ni le charme plein de bienveillance que respiraient leurs conversations et leurs lettres.

M. A. Colson, ayant embrassé son sujet sous toutes ses faces, n'a laissé rien d'important à dire sur la création, l'émission, l'échange et l'abolition des *billets de confiance* ; il serait téméraire et superflu de se hasarder après lui dans cette voie ; mais toutefois, quelque considérable que fût la collection qu'il avait réunie, il est certain qu'elle était loin d'être complète. Aussi a-t-il été forcé de faire figurer dans ses *tableaux* un grand nombre de billets dont il n'avait point vu les originaux et dont il avoue n'avoir connu l'existence que par la mention qui en a été faite dans les listes officielles des départements, en sorte qu'il a dû se contenter, pour ces exemplaires, d'indiquer seulement les sommes et les localités. L'ambition des amateurs ne pouvant désormais prétendre qu'à compléter peu à peu les tableaux de M. A. Colson, acceptons la part modeste qui nous est faite et bornons-nous à signaler ici quelques-uns des billets de confiance qui ont échappé aux investigations du maître. Envisagée même à ce point de vue restreint, notre publication nous semble pouvoir offrir encore quelque intérêt, et c'est là le véritable et seul motif qui nous détermine à former un *tableau supplémentaire*, où figurent plus de trois cents nouveaux billets de confiance, appartenant presque tous aux départements méridionaux, ainsi que quelques assignats de Lyon et de Ville-Affranchie, émis en 1793, par l'armée assiégeante.

Je dois la possession des *billets de confiance* à mon ami, M. H. Hoffmann, marchand de monnaies antiques, à Paris, qui a eu la bonté de me laisser faire un choix dans un gros lot d'assignats des communes, qui lui ont été envoyés du midi de la France ; ces papiers proviennent de la recette du canal du Languedoc à Toulouse, où ils avaient été oubliés et heureusement conservés jusqu'à ce jour.

Quant aux *assignats de Lyon* et de *Ville-Affranchie*, ce sont des exemplaires uniques, complètement inconnus jusqu'ici et d'une authenticité irrécusable ; ils m'ont été cédés par les héritiers de l'imprimeur du gouvernement de cette époque mémorable, avec un grand nombre de documents officiels et d'épreuves de tout genre, revêtus du *bon à tirer* de Couthon, de Fouché et d'autres délégués de la Convention.

J'ai cru devoir conserver l'orthographe locale des noms des communes ou des municipalités, et je les donne tels qu'ils sont écrits sur les billets de confiance. En outre, je me suis permis de placer sous le titre de *Département de Tarn et Garonne*, tous les papiers-monnaie qui, par l'indication de leur localité, y appartiendraient aujourd'hui, mais qui ne pouvaient y figurer lors de leur émission, puisque ce département n'a été formé qu'en 1808, au moyen de cantons détachés des cinq départements limitrophes : le Lot, la Haute-Garonne, le Lot et Garonne, le Gers et l'Ariège. Cet anachronisme, qui ne peut induire personne en erreur, a pour avantage de faciliter beaucoup les recherches et la classification des billets.

J. SABATIER.

TABLEAU SUPPLÉMENTAIRE

DES

BILLETS DE CONFIANCE ÉMIS DANS LES QUATRE-VINGT-TROIS DÉPARTEMENTS

ET QUI ONT EU COURS DE MONNAIE DE 1800 A 1808.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE.				
Mirepoix	Municipalité.		Bon au porteur.	5 sous.
Pamiers	Id.		Bon.	5 sous.
Tarazon	"	Délibération des pouvoirs constitués, 1792.	Billet de ville.	5 sous.
Saint-Ybar	Municipalité.		Bon au porteur.	3 sous.
DÉPARTEMENT DE L'AUDE.				
Cas Chaudary	Municipalité.	14 février 1792.	Billet patriotique.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON.				
Saint-André	Caisse patriotique.		Billet de confiance	2 1/2 sous, 3 sous.
Id.	Id.	Vignette affranchie.	Id.	3 sous.
Aubin	Municipalité de Chauchergues.	Ville libre, non unifiée.	Mandat.	3 sous n. d. r. n. r. n. r.
			Cinquante.	5 sous.

Communes et municipalités.	Liberté, Egalité.	Messures.
Saint-Chely	22 mai 1792 (vigilante avec fleur de lis).	Billet de confiance. 5 sous.
Concourès	Liberté, Egalité.	Billet patriotique. 5 sous.
Coupiac	L'an iv de la liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Mandat. 3, 4, 5 sous.
Cujoul	La Nation, la Loi et le Roi.	Id. 2 sous et 1/2.
Fayet	14 août 1792, l'an iv, Union, Paix, Fraternité, la Nation, la Loi, le Roi; Constitution, Liberté, Egalité.	Billet. 5 sous.
Saint-Genès	24 août 1792, l'an iv de la Liberté, l'an iv de l'Egalité, Union, Paix, Fraternité, Liberté, Egalité.	Mandat. 3, 4, 5 sous.
Lunac	Première émission.	Id. 3, 4, 5 sous.
Martin	Seconde émission.	Id. 3, 4, 5 sous.
Monsalès	L'an iv de la Liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Billet de confiance. 2 sous (24 deniers).
Mur-de-Barrès	11 juin 1792, Que tout citoyen soit soumis à la Constitution actuelle.	3, 5 sous (30 et 60 deniers).
Id.	La Nation, la Loi et le Roi.	3, 4, 5 sous.
Najac	Republique française, Paix et Fraternité.	Mandat. 3, 5 sous.
Parizot	La Nation, la Loi et le Roi; Union, Paix et Fraternité.	Billet patriotique. 3, 4 sous.
Prévinquières	L'an iv de la Liberté, la Nation, la Loi et le Roi.	Billet de confiance. 3, 4 sous.
Rodez	La Nation, la Loi et le Roi.	Id. 5 s. (N. B. au dos du billet 1 sous de plus de la ; BUREAU DE RODEZ Q)
Sauvasse	La Nation, la Loi et le Roi.	Mandat. 3, 4, 5 sous.
Saint-Sernin	La Nation, la Loi et le Roi.	Id. 2, 5 sous.
Villefranche	La Nation, la Loi et le Roi.	Mandat. 4, 5 sous.

N. B. Il existe un grand nombre de variétés d'assignats de Villefranche, différenciés, soit par des lettres de série, soit par des timbres ou des cachets.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE.

Avignon (1)	Commune.	Pique armoirée d'une banderole et du bonnet de la Liberté, entre deux banderoles plus petites.	Billet. 1 sous (12 deniers).
Sorgues	Id.	"	3 sous.
Tarascon	Municipalité.	"	1 sou.

(1) Le département de Vaucluse fut formé le 25 juin 1793 au moyen des districts d'Apt, d'Orange et de Vaucluse enlevés au département des Bouches-du-Rhône, et du district de l'Ouvèze enlevé au département de la Drôme.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVICES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.
DÉPARTEMENT DU CALVADOS.				
Falaise	Municipalité, caisse patriot.	Le Roi, le Nation, la Loi.	Billet.	5 sous.
Victe	Association patriotique.	"	Billet payable chez Verdun.	10 sous.
DÉPARTEMENT DU CANTAL.				
Mauriac	Municipalité.	18 mars 1792.	Billet de confiance.	2 sous 6 deniers, 3 sous.
Meurs	Id.	Première émission (avec timbre rouge).	Id.	2, 4 sous.
Raulhar	Id.	Première émission.	Id.	2 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CHARENTE INFÉRIEURE.				
Charente-Inférieure	Département.	15 décembre 1790.	Billet.	4 sous.
Borize	Commune.	"	Billet de confiance.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE.				
Beaulieu	Municipalité.	"	Billet de confiance.	4 sous.
Dampniat	Id.	Avec fleur de lis.	Id.	5 sous.
DÉPARTEMENT DE LA CREUZE.				
Auzance	Municipalité.	"	Billet de confiance.	2 sous.
DÉPARTEMENT DE LA DORDOGNE.				
Saint-Capraise	Municipalité.	"	Billet de confiance.	5 sous.
Monsieur	Id.	"	Id.	5 sous.
Boisgarnier	Id.	Au dos <i>Parigouze</i> , et deux fleurs de lis.	Id.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Salignas	Municipalité.		Billet de confiance.	2, 3 sous.
Serlat	Id.	Avec timbre sec.	Id.	4 sous.
Vayrignac	Id.	"	Id.	5 sous.
Villefranche	Id.	"	Id.	4 sous.
Chatillon	Municipalité.	"	Bon.	20 sous.
Donzère	"	Détachement du 27 avril 1792.	Mandat de confiance.	5 sous.
Grignan	Caisse patriotique.	25 mars 1792.	Mandat.	5 sous.
Routoux	Municipalité.	30 septembre 1792 (papier vert).	Id.	130 sous.

DÉPARTEMENT DU GARD.

Saint-Gilles	"	Sans date d'émission (petit format).	Billet, signé Mo- muse cadet.	5 sous.
------------------------	---	--------------------------------------	----------------------------------	---------

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE.

Saint-André	Municipalité.	"	Billet de confiance.	2 sous.
Beaumont	Municipalité, échange patriot.	"	Mandat.	2, 3, 5 sous.
Brignemont	Commune.	"	Bon.	2, 3 sous.
Id.	Id.	7 juin 1792, l'an iv de la liberté.	Id.	5 sous.
Carbonne	Ville.	11 septembre 1792, l'an i ^{er} de l'Égalité	Billet de ville.	5 sous.
Castelnau-d'Estretefons	Commune.	"	Billet.	2 sous 6 deniers, 5 sous.
Grenade	Ville.	1792.	Bon.	2, 5 sous.
Id.	"	Grand format avec deux étoilles ou la lune	Id.	2, 5 sous (petit format).
Fousseret	Ville.	L'or n'est enfilé avec les esclaves : la	Id.	5 sous.
Fronton	Commune.	confiance suffi aux hommes libres,	Billet de ville.	5 sous.
Saint-Gaudens	Ville.	1792.	Billet de confiance	5 sous.
Saint-Maryory	Id.	Vivre libres ou mourir.	Id.	5, 7 sous.
Montesquieu Volvestre	Commune.	3 mai 1792.	Id.	5 sous (papier rouge et fleur
Muret	Municipalité.	Vivre libres ou mourir.	Id.	de lis en timbre sec.
Id.	District.	6 juin 1792, an iv de la Liberté.	Billet.	5 sous.
		29 novembre, an i de la République	Id.	5 sous.
		française. Aux hommes libres,		

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVICES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (suite).

Revel	District.	25 octobre 1792, l'an de la République. Le vrai publicain ne reçoit sans délai.	Billet.	5 sous.
Rieux	Ville.	Confiance, s'arrêt, <i>extinction forcée</i> .	Billet de ville.	5 sous.
Id.	Id.	1792, S. K. (grand format). L'or s'est enfui avec les esclaves. La confiance aubi aux hommes libres.	Id.	5 sous (petit format).
Villefranche	Commune.	14 septembre 1792, l'an iv de la Liberté et l'an i de l'égalité.	Bon.	5 sous.
Villemur	Id.	15 juillet 1792, l'an iv de la Liberté.	Billet de confiance.	2, 5 sous (grand format).
Id.	Id.	An i de la République française.	Billet.	5 sous (petit format).

DÉPARTEMENT DU GERS.

Auch	Commune, caisse patriotique.	"	Billet forcé.	5 sous.
Barran	Id.	"	Id.	3, 5 sous.
Bassoues	Id.	"	Id.	10 liards.
Castellau-Montrier	Id. échange patriotiq.	"	Bon.	5 sous.
Cazaubon	Municipalité.	15 août 1793, l'an iv de la Liberté, Utilité publique.	Id.	5 sous.
Saint-Clar	Canton.	"	Billet de confiance.	5 sous (petit format).
Id.	Canton, caisse patriotique.	Avec chiffre enlencé, dans une vignette de forme oval.	Bon.	5 sous (grand format).
Cologne	Commune.	"	Billet de soaf, forcé.	2, 3, 5 s. (blanc, violet, jaune).
Condoin	Municipalité.	3 mai 1792, l'an iv de la Liberté.	Bon.	5 sous } avec un timbre
Condoin	Id.	29 juin 1792, l'an iv de la Liberté.	Id.	5 sous } noir au revers.
Fleurance	Commune, caisse patriotique.	"	Billet forcé.	2, 3, 5 sous.
Foressa	Municipalité, id.	"	Bon.	5 sous.
Gendrin	Id.	"	Id.	5 sous.
Gimeat	Commune, caisse patriotique.	20 mai 1792, Union, Fraternité.	Billet forcé.	3, 3, 5 sous.
Larroumle	Municipalité, id.	"	Bon.	5 sous.
Larroumle	Caisse patriotique	"	Billet.	5, 7 sous.

Id.	Id.	Billet forcé.	5 sous (petit format).
Lombes	Id.	Id.	3, 5 sous.
Mauvria	Id.	Id.	2, 5 sous.
Mirande	Id.	Id.	5 sous.
Monfort	Canton.	Billet de conf., forcé.	2, 3 sous.
Montesquiou	Commune, caisse patriotique.	Billet forcé.	5 sous.
Montréal	Municipalité.	Don.	10 liards, 5 sous.
Nogro	Commune, caisse patriotique.	Billet forcé.	5 sous.
Puissencq	Id.	Id.	5 sous.
Saint-Puy	Municipalité.	Bon.	3, 5 sous.
Samatan	Commune.	Mandat.	5 sous.
			2, 5 sous.
Saramon	Commune, caisse patriotique.	Billet forcé.	2, 3, 5 sous.
Seissan	Id.	Id.	2, 5 sous.
Solomiac	Id.	Id.	3, 5 sous.
Id.	Id.	Id.	5 sous (petit format).
Terrasson	Canton.	Billet de confiance.	5 sous.
Touget	Commune, caisse patriotique.	Billet forcé.	2 sous.
Valence	Municipalité, id.	Bon.	5 sous.
Vic-Férensac	Commune, id.	Billet de confiance.	2 sous.

DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE.

Bordeaux	Caisse patriotique.	Mandat.	5 sous.
Langon	Municipalité, caisse patriot.	Id.	5 sous.
Saint-Nicolas	Id.	Id.	5, 15 sous.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

Ferrussac	Municipalité.	Billet de confiance.	5 sous.
-----------	---------------	----------------------	---------

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE-INFÉRIEURE.

Ciaron	Caisse patriotique.	Billet de confiance.	2 sous.
Nantes	Id.	Id.	1 sou, 5 livres.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES	DEVICES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.

DÉPARTEMENT DU LOIRET.

Boynet. Billet de confiance. | 5 sous.

DÉPARTEMENT DU LOT.

Albas	Commune, échange patriotiq.	"	Bon.	5 sous.
Bourzollès	Municipalité	"	Billet de confiance.	6 sous.
Cahors	Commune, échange patriotiq.	"	Bon.	5 s. (signatures à la main).
Id.	Id.	"	Id.	5 s. (signatures imprimées).
Carluet	Municipalité.	"	Billet de confiance.	5 sous.
Saint-Céré	Commune, échange patriotiq.	"	Bon.	2 sous et 1/2.
Cieurac	Municipalité.	République Française, Liberté, Égalité.	Billet de confiance.	5 sous
Figéac	Id.	"	Billet patriotique.	3 sous (papier vert).
Gramat	Commune, échange patriotiq.	"	Bon.	2, 5 sous.
Limogne	Canton.	"	Billet patriotique.	4 sous.
Marcilhac	Commune.	"	Id.	5 sous.
Marcour	Municipalité, caisse patriot	"	Bon.	3 sous.
Monsacq	Commune, échange patriotiq.	"	Billet.	5 sous.
Puygarde	Id.	"	Id.	5 sous.
Puylevêque	Id.	"	Id.	4 sous.
Promilhac	Id.	"	Billet de confiance.	3, 5 sous.
Villeneuve-du-Lot	Commune.	1 ^{er} Juin 1793. J'aniv de la Liberté, La Nation, la Loi, le Roi.	Id.	5 sous.
Saint Vincent	Échange patriotique.	La Loi, la Nation, le Roi, la Constitution ou la Mort.	Id.	3 sous 6 deniers.
Id.	Municipalité.	Première émission. Seconde émission.	Id.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE.

Agon Municipalité. | Billet de confiance. | 5 sous.
 Beaucourt. Id. | Id. | 5 sous.

Castellon	"	Avril 1792, l'an iv de la Liberté.	Billet de confiance.	5 sous.
Castillonez	Municipalité.	"	Id.	5 sous.
Clermont-Dessus	Caisse patriotique.	"	Billet.	5 sous.
Combonet	"	République française, Règne de la Loi; Liberté, Égalité.	Billet de confiance.	5 sous.
Dumazan	Canton, caisse patriotique.	Fraternité.	Bon.	5 sous.
Hauteville	Ville.	1792.	Billet de ville.	5 sous.
Legendalle	Municipalité.	"	Billet de confiance.	5 sous.
Id.	Id.	"	Bon.	5 sous (petit format).
Laplame	Municipalité, caisse patriotiq.	"	Id.	5 sous.
Marmande	Caisse patriotique.	Avec un timbre noir.	Billet.	5 sous.
Sainte-Livrade	Dehaerts et Frainçoisainé.	"	Id.	5 sous.
Saint-Martin	Municipalité, caisse patriotiq.	"	Id.	5 sous.
Mézin	Id.	"	Bon.	5 sous.
Moirax	Municipalité.	La Constitution ou la Mort.	Id.	5 sous.
Montignu et Tourmon	Municipalité, caisse patriotiq.	"	Billet.	5 sous.
Monsempron	Canton de la Lémence.	"	Billet de confiance.	5 sous.
Montposat	Commune, échange patriotiq.	La Loi et le Roi (avec fleurs de lis).	Bon.	5 sous.
Puch	Municipalité, caisse patriotiq.	"	Id.	5 sous (en encre rouge).
Puymirol	"	Fiat pax in virtute tua.	Billet de confiance.	5 sous.
Sauveterre	District.	14 juin 1792, l'an iv de la Liberté; la Nation, la Loi, le Roi; Union, Paix et Fraternité; Constitution, Liberté, Égalité.	Mandat.	2 sous 6 deniers, 5 sous.
Sos	Municipalité.	12 juin 1792, l'an iv de la Liberté, Union, Fraternité.	Bon.	5 sous.

33
195

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE.

Arzenc	Municipalité.	31 août 1792.	Mandat.	5 sous.
Coron	Municipalité.	As iv de la Liberté.	Billet de confiance.	6, 12 sous.

DÉPARTEMENT DE MAINÉ-ET-LOIRE.

Coron	Municipalité.	As iv de la Liberté.	Billet de confiance.	6, 12 sous.
-----------------	---------------	----------------------	----------------------	-------------

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVICES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.

DÉPARTEMENT DU MONT-TONNERRE.

SIÈGE DE MAYENCE.

Mayence	"	Assignats de la République française de 10 sous, au dos desquels se trouvent la signature de Napoléon, avec ces mots, inscrits dans un cercle, en cinq lignes : Siège de Mayence, mai 1795, an II de la République.		
Id.	Monnaie de siège.	N ^o 79612.	Assignat.	10 sous.
Id.	Id.	N ^o 11425.	Id.	3 livres.

DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DOME.

Cros	Municipalité.	"	Billet de confiance	20 sous.
Entreigna	Canton.	Première émission (avec un timbre sec).	Id.	2, 2 sous 6 deniers.

DÉPARTEMENT DES BASSES-PYRÉNÉES.

Pau	Municipalité.	30 mars 1792.	Billet de confiance.	5 sous.
Bagnères-sur-l'Adour	Id.	Sur papier bleu.	Id.	5 sous.

DÉPARTEMENT DES HAUTES-PYRÉNÉES.

Directoire des Hautes-Pyrénées	"	1 ^{er} avril 1792, le Nation, le Loi et le Roi.	Billet de secours.	4 sous (sur papier bleu).
Montréal	Municipalité.	"	Bon.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE RHONE-ET-LOIRE.

SIÈGE DE LYON.

PAPIER DES ASSIÉSÉS.
 1 sous de valeur, avec le mot OBI, dans un cercle.

PAPIER DES ASSIGNEMENTS.

Lyon	"	Résistance (sic) à l'oppression.	Billet.	5 sous.
Id.	"	Subvention étriquée, n° 176.	Id.	5 sous.
Id.	Lyon.	Deux exemplaires différents.	Id.	5 sous.
Id.	"	Résistance à l'oppression, 1 ^{re} Subvention étriquée.	Id.	5 sous.
Id.	Section du peuple français.	"	Id.	5 sous.
Id.	Lyon.	"	Id.	10 sous.
Id.	"	"	Id.	10 sous.
Id.	Siège de Lyon.	Subvention étriquée, n° 145, et un cachet avec les mots : Monnaie obédionale. 1793; le commandant général de l'armée lyonnaise, n° 1741.	Id.	xx sous.
Id.	Lyon assiégé.	Résistance à l'oppression; subvention étriquée, et le mot ANNULLE.	Id.	xx sous.
Id.	Siège de Lyon.	1793.	Id.	30 sous.

Par décret de la Convention, dont je possède l'original avec le bon à tirer, signé de Jagot, secrétaire du comité, Lyon perd son nom et prend celui de Ville-Affranchie.

Ville-Affranchie.	Sur carton bleu.	1793.	Billet.	5 sous.
Id.	Sur carton blanc.	1793.	Id.	5 sous.
Id.	"	Section P, n° 6121, signé Berger, avec le timbre sec de la République.	Id.	10 sous.

LYON REPREND SON NOM.

Lyon	"	Bon d'urgence de 50 livres, signé Fongues, avec le timbre de la ville républicaine, R. P., an 11. Ce bon est imprimé au dos d'un coupon de l'emprunt forcé de l'an IV.	Bon.	50 livres.
Roanne	Sur papier blanc, signé Berger.	"	Id.	5 sous.
Id.	Sur carton jaune, signé Berger et Michou.	"	Id.	5 sous.
Id.	Sur carton blanc.	Avec le mot : ÉPREUVE.	Id.	10 sous.
Id.	Sur carton, signé Berger, n° 165.	"	Id.	10 sous.

DÉPARTEMENT DE LA SARTHE.

La Flèche.	Municipalité.	Troisième émission.	Billet de confiance. [8 sous.
--------------------	---------------	---------------------	--------------------------------

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVICES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			ROMS.	VALEURS.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

Neuilly | Municipalité. | Bon. | 20 sous.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Yvetot. | Association patriotique. | Jusqu'au 30 décembre 1792. | Bon. | 6 livres.

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE.

Verneuil-sur-Seine. | Municipalité. | Billet de confiance. | 2, 10, 12 sous.

DÉPARTEMENT DU TARN.

Alby	Municipalité, caisse patriotiq.	Billet de confiance.	5 sous (avec timbre sec).
Cabusse	Id.	Id.	5 sous (id.).
Cordes	Id.	Id.	5 sous (id.).
Id.	Id.	Id.	5 sous (id.).
Id.	"	Id.	5 sous (id.).
Galles.	Municipalité, caisse patriotiq.	Id.	xxx deniers, 5 sous.
Monesties.	Id.	Id.	5 sous.
Muret	Municipalité.	Id.	4 sous.
Puyceluy	Id.	Id.	5 sous.
Salvagnas	Id.	Id.	3 sous.
Villiers	Commune.	Billet.	5 sous.

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE.

Saint-Antoine | Municipalité. | Billet patriotique. | 2 sous 1/2, 5 sous.

Bourg-de-Vaux.	Id.	»	Billet.	5 sous.
Castelnacrat	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Assignat.	5 sous.
Castelnarrasin	Id.	»	Bon.	2, 5 sous.
Causade	Municipalité.	»	Billet patriotique.	2, 2 1/2, 5 sous.
Le Caussé	Id.	25 mars 1792.	Billet forcé.	2, 5 sous.
Cayluz	Canton.	22 juin 1792, an iv de la Liberté.	Billet patriotique.	5 sous.
Casse de Modenard	Municipalité (petit format).	»	Id.	5 sous.
Contres	Commune.	»	Id.	5 sous.
Id.	Municipalité, caisse patriotiq.	24 juin 1792.	Mandat.	5 sous.
Id.	Municipalité, échange patriot.	»	Id.	4, 5 sous.
Esperet	Id.	18 mars 1792.	Billet de confiance.	5 sous.
Dunes	Municipalité.	»	Mandat.	5 sous.
Fajoles	Municipalité, échange patriot.	»	Id.	5 sous.
Finhan	Id.	»	Bon.	5 sous.
Gasques et Salles	Municipalité.	Bellem — Paz.	Billet de ville.	5 sous.
Grièuelles	Commune.	31 janvier 1792, an iv de la Liberté.	Rifflet.	2, 5 sous.
Id.	Municipalité.	Création du 20 mai 1792.	Mandat.	3, 5 sous.
La Guépie.	Id.	L'an iv de la Liberté, La Nation, la Loi et le Roi.	Billet.	5 sous (avec fleur de lis).
Labourgade	Municipalité, échange patriot.	»	Mandat.	5 sous.
Larraset	Id.	»	Billet patriotique.	5 sous.
Laurrie	Municipalité.	»	Billet.	5 sous.
Lavit	Id.	25 mars 1792, l'an iv de la Liberté.	Billet de confiance.	5 sous.
Layrac	»	18 mars 1792.	Bon.	2 sous.
La Magistère.	»	Liberté, Égalité (avec fleur de lis).	Billet de confiance.	5 sous (grand format).
Id.	»	»	Assignat.	5 sous.
Menjoy	Municipalité, caisse patriotiq.	»	Mandat.	5 sous.
Montech	Municipalité.	Papier rouge.	Billet de confiance.	5 sous.
Saint-Paul-des-Pys	Id.	»	Id.	2, 4 sous.
Négrepelisse.	Id.	L'or s'est enfui avec les esclaves; la confiance subit aux hommes libres.	Billet de confiance.	5 sous.
Perville	Id.	Paix et Union.	Id.	5 sous.
Peitaraque	Canton, caisse patriotique.	»	Billet.	5 sous.
Verden	Ville.	La Constitution ou la mort.	Bon.	2, 5 sous (avec fleur de lis).
Valence-sur-Garonne	»	Petit format, avec fleurs de lis.	Id.	3 sous.
Id.	Caisse patriotique.	{Paix et Union.	Id.	5 sous.

COMMUNES.	CAISSES ÉMISSIONNAIRES.	DEVISES, DATES, ETC.	BILLETS ÉMIS.	
			NOMS.	VALEURS.

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-VIENNE.

Limoges / Billet d'un sol, sur parchemin, avec l'effigie du roi 1 sou.

DÉPARTEMENT DE L'YONNE.

Septfonds / Municipalité Billet de confiance. 5 sous.

Liberté, égalité.

CORRESPONDANCE.

*Lettre de M. le baron J. DE WITTE à M. R. CHALON,
président de la Société numismatique.*

Wommelghem, 4 juillet 1863.

MON CHER CONFRÈRE,

Vous semblez avoir des doutes sur l'authenticité des belles médailles d'*Amphipolis*, gravées dans la planche publiée par M. Hoffmann, J'ai vu toutes les pièces ; elles sont admirables, et je puis vous assurer qu'on ne saurait avoir le moindre doute sur leur authenticité. L'art grec se révèle dans ces types avec toute sa grandeur et toute sa délicatesse. Un faussaire, quelque habile qu'on le suppose, réussirait-il à exécuter des têtes aussi variées de style et d'expression ? Je ne le pense pas. Il arrive quelquefois que la découverte d'un dépôt multiplie tout d'un coup des pièces de la plus grande rareté, qui n'étaient connues que par deux ou trois exemplaires. Quand, il y a une vingtaine d'années, on vit apparaître une masse considérable de *statères* d'or pâle, portant des types variés, des connaisseurs habiles eurent des craintes ; aujourd'hui ces *statères* sont reconnus comme excellents et d'une antiquité incontestable. Ils venaient d'un grand tumulus, connu sous le

nom de Koul-Oba, fouillé dans la Crimée et où, pendant les fouilles, on avait dérobé un grand nombre des richesses qu'il contenait.

M. Prosper Dupré a publié, dans la *Revue numismatique* de 1863, une admirable médaille d'*Amphipolis*, où l'on voit un crabe placé sur l'épaule droite d'Apollon, type qu'on retrouve dans la planche de M. Hoffmann.

Je saisis cette occasion, mon cher confrère, pour vous offrir l'expression de mes sentiments les plus dévoués.

J. DE WITTE.

Nous profitons avec empressement de l'occasion que nous fournit la lettre de notre honorable confrère et ami, M. le baron J. de Witte, pour nous expliquer franchement au sujet des *Amphipolis*. Et d'abord, jamais il n'a pu venir à la pensée de personne de suspecter, le moins du monde, la bonne foi de M. Hoffmann, dont le caractère honorable est généralement connu. Mais les plus experts, comme les plus honnêtes, peuvent parfois se laisser éblouir. Des exemples récents, cités par M. Hoffmann lui-même, en fournissent malheureusement la preuve : témoin, l'histoire des fameuses oboles de Lyon. Ajoutez à cela qu'une *Amphipolis* semblable avait été acquise récemment à Carlsbad pour quelques francs. Considérez, enfin, la singularité, la bizarrerie de cette incroyable collection, « qui semble, comme dit « M. Hoffman, avoir été réunie par un amateur du temps « pour ses confrères de l'avenir. » En présence de toutes ces circonstances, qui, isolément, ne prouvent rien par

elles-mêmes, on n'était pas autorisé, nous en convenons, à *nier* l'authenticité de pièces qu'on n'avait pas vues ; mais n'était-il pas, au moins, permis de rester, à leur égard, dans cet état neutre et mitoyen que Jean-Jacques appelait le *doute respectueux* ? C'est ce que nous avons fait. Actuellement, que les amateurs les plus experts, comme MM. Sabatier, baron de Witte, etc., que tout le monde, enfin, s'accorde à reconnaître l'authenticité de ces belles médailles, nous aurions mauvaise grâce de ne pas accepter un arrêt dont nous laissons la responsabilité à nos maîtres.

R. CH.

MÉLANGES.

Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde.
Ersten Bandes, zweites Heft, mit 3 Tafeln Abbildungen.
Berlin, F. Schneider, 1863. In-8°.

M. le baron de Köhne poursuit, à Berlin, la publication de son *Journal de numismatique*. Le dernier numéro commence par un article de M. Friedlaender, sur la collection des princes de Waldeck, à Arolsen. Le prince Charles-Auguste de Waldeck, général, écrivain militaire et numismate distingué, le même que l'illustre Eckhel appelle le favori de Mars et de Minerve, a laissé une fort riche collection de médailles anciennes, parmi lesquelles on remarque 1,500 grecques et 200 romaines en or d'une grande beauté. M. Friedlaender, dans un séjour, assez court, dit-il, à Arolsen, a recueilli un certain nombre de médailles oubliées ou imparfaitement décrites par ses prédécesseurs Eckhel, Tanini et Mionnet qui a simplement rapporté les descriptions du numismate allemand et du numismate italien. L'article est accompagné de deux jolies planches reproduisant de précieuses médailles grecques, romaines et byzantines.

M. Dannenberg s'est occupé des monnaies de Poméranie au moyen âge. La numismatique poméranienne, bien que des plus intéressantes, sous le rapport des types et de l'exécution artistique, n'avait pas été étudiée d'une manière com-

plète. Il nous faut cependant citer les articles de la Société de l'histoire de Poméranie, du *Journal de numismatique*, de Hanovre, et d'autres publications encore qui ont décrit un certain nombre de monnaies poméranienes ; mais ce ne sont là que des fragments détachés. C'est un travail d'ensemble que M. Dannenberg a voulu faire. Il a passé rapidement sur les monnaies déjà publiées pour s'attacher à une description plus minutieuse des pièces inédites qu'il a en sa possession.

La Revue de M. le B^{an} de Koehne contient encore la suite d'un travail, tiré en grande partie des papiers de M. H.-W. Schulz, sur des documents pour servir à l'histoire monétaire du royaume de Naples aux xiii^e, xiv^e et xv^e siècles ; deux articles de sigillographie et des *Mélanges* dans lesquels M. Friedlaender combat l'opinion émise par M. Cohen sur la signification des sigles O B du revers de deux pièces publiées par le numismate français dans le sixième volume de sa *Description des monnaies impériales*.

La description de quelques médailles frappées dans ces derniers temps et une revue bibliographique terminent cette deuxième livraison du *Journal numismatique*, de Berlin.

CAM. P.

Les n^{os} 2 et 3 de la *Revue numismatique française*, qui se sont succédé très-rapidement, contiennent :

1^o *Lettre sur deux médailles grecques, inédites*, par M. FERD. BOMPOIS, 22 pages.

2^o *Sur diverses médailles à légendes araméennes*, par M. A. JUDAS, 17 pages.

5° *Tiers de sou de Grenoble*, par M. GUST. VALLIER, 4 pages.

4° *Denier de Charlemagne, portant la légende FLORENT*, par M. FR. PELLEGRINO JONINI, 7 pages.

Il s'agit d'un denier au premier type de Charlemagne, avec le CAROLVS RX en deux lignes, et FLORENT en deux lignes; grandes lettres irrégulièrement alignées, style *pipinien*, comme aurait dit notre illustre Lelewel. L'auteur attribue cette pièce à la ville de Florence, sans se dissimuler qu'il existe, en France, plus d'une localité qui porte un nom analogue : *Florent*, village de la Marne, *Florentia* dans le Jura, etc.

3° *Remarques sur des monnaies frappées à Melle*, par M. RONDIER, 3 pages.

Un denier et une obole, avec CARLVS REX FR. au revers META LLVM en deux lignes. M. Rondier se demande, lequel des Charles de la deuxième race a fait frapper ces monnaies, et il conclut pour Charles le Chauve. Nous l'engageons à prendre au moins connaissance des remarquables travaux de notre collègue M. de Coster. Il peut essayer de les réfuter — ce qu'on n'a pas fait jusqu'à ce jour —, mais il n'est pas permis de les passer sous silence, quand il s'agit de monnaies carlovingiennes.

6° *L'hommage de l'obole d'or à Moissac*, par M. AD. DE LONGPÉRIER, 7 pages.

7° BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. (Examen étendu de l'ouvrage de M. Streber, sur les Regenbogen-Schusselchen.) CHRONIQUE, 12 pages.

8° *Dix-septième lettre de M. DE SAULCY, sur la numismatique gauloise (Gaulle narbonnaise)*, avec une planche, 7 pages.

9° *Note sur la terminaison os dans les légendes de quelques monnaies gauloises*, par M. AD. DE LONGPÉRIER, 9 pages.

10° *Note sur deux ateliers monétaires d'Alexandre le Grand*, par M. FR. LENORMANT, 7 pages.

11° *Un statère d'or d'Athènes*, par M. BEULÉ, 4 pages.

12° *Les Assyriens ont-ils fait usage de monnaies?* par M. AD. DE LONGPÉRIER, 6 pages.

13° *Notice sur des monnaies inédites de Charles VIII et de François I^{er}, aux armes de France et de Savoie*, par M. H. MORIN-PONS, 7 pages et une planche.

14° *Monnaies de Pfalzel, de Thionville, de Remelly et de Remelange*, par M. CH. ROBERT, 11 pages et une planche.

Ces mélanges de M. Robert sont toujours des plus variés et des plus intéressants. M. Robert a beaucoup voyagé, beaucoup vu, et beaucoup retenu. Il a pu réunir ainsi une foule d'empreintes, riche moisson dont il sait tirer parti mieux que personne. Nous devons lui faire observer toutefois, que le beau piéfort du gros de Thionville, qui appartient à M. de Wismes, n'est pas inédit. Cette pièce unique a été gravée dans notre Revue, pl. XIII, n° 3, du volume de 1854. C'est du reste une de ces distractions bien pardonnables, et qui arrivent à tout le monde. Qui pourrait avoir la mémoire assez sûre pour s'en croire à l'abri?

15° BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE. (Examen de l'ouvrage de M. Cohen, sur les médailles consulaires, par M. l'abbé CAVEDONI.) — CHRONIQUE, 13 pages.

On reste confondu devant la vaste érudition et la sagacité de M. Cavedoni. L'époque des deniers consulaires n'a plus rien de caché pour lui. C'est à se demander s'il n'a pas retrouvé les

archives des triumvirs monétaires des derniers siècles de la république.

R. CH.

MM. Rollin et Feuardenet ont fait paraître la seconde partie de leur catalogue des médailles grecques, avec les prix fixés à chaque numéro. Cette seconde partie comprend l'*Asie Mineure*.

R. CH.

Histoire numismatique de la Hollande, pendant la réunion à l'empire français, ou Récit détaillé des événements historiques de cette époque, dont le souvenir est rappelé par des médailles, monnaies, décorations, etc., avec documents et planches, par MAURIN-THÉODORE-CORNEILLE-FLORENT-NAPOLÉON COMTE NAHUY, associé étranger de la Société de la numismatique belge, membre de la Société d'industrie internationale, à Amsterdam, de la Société historique, d'Utrecht, de la Société de statistique, à Amsterdam, etc., précédé d'un *supplément à l'Histoire numismatique du royaume de Hollande, sous le regne de S. M. Louis-Napoléon*, DU MÊME AUTEUR. Utrecht, L. E. Bosch en zoon, 1863, in-4°, XII et 224 pages, avec XVI planches gravées sur pierre.

Ce titre si long et si détaillé dispense, en quelque sorte, de toute analyse. Nous nous contenterons donc, de constater que l'ouvrage a été exécuté avec le plus grand soin et un véritable luxe de planches et d'impression. Il est

impossible, croyons-nous, de pousser plus loin que ne l'a fait M. le comte Nahuys, les recherches et les investigations nécessaires pour arriver à produire une monographie complète. Si, comme nous l'espérons, MM. Guioth et Van Geuns font paraître bientôt leur *Histoire du règne de Guillaume I^{er}*, la numismatique des Pays-Bas aura été traitée, sans interruption et sans lacune, jusqu'à l'époque actuelle.

R. CH.

Le Bulletin périodique de M. Hoffmann, qui est devenu LE NUMISMATE, continue à paraître avec régularité. M. Hoffmann nous donne ce qui manque surtout à la Revue française, les *petites nouvelles*, les annonces de ventes, de découvertes de monnaies, l'indication des publications récentes en France et ailleurs. Le succès du *Numismate* nous paraît assuré.

R. CH.

Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'académie royale des sciences, à Amsterdam, rédigé par MM. A.-J. ENSCHEDÉ et J.-P. SIX. Amsterdam, Frederik Muller, 1853, in-8°, 107 pages.

Cette collection qui se compose presque exclusivement de médailles grecques et romaines a été formée par feu M. P. Hoeufft, qui l'avait léguée à l'ancien institut royal des Pays-Bas. Quelques acquisitions et quelques dons de

particuliers, et spécialement de M. Van Lennep, l'ont quelque peu augmentée. Le public est admis à la visiter, en s'adressant à MM. J. de Voogt, Nieuw Markt, O, 372.

R. CH.

Beschreibung der bekanntesten kupfermünzen, von JOSEPH NEUMANN, XVI heft, Münzen aus afrikanischen Staaten. Mit 13 Tafeln, Prag, 1862, in-8°.

Ce catalogue général des monnaies de cuivre est arrivé au n° 21,508. La livraison suivante sera consacrée aux pièces d'Amérique. 61 planches lithographiées ont paru jusqu'à ce jour.

R. CH.

M. Bazot, membre de la Société des antiquaires de Picardie et auteur de l'*Histoire des assignats et des billets de confiance*, se propose de publier une monographie numismatique d'Amiens et des autres localités du département de la Somme. Nous engageons les amateurs à mettre à sa disposition les empreintes des pièces ou la copie des documents qu'ils peuvent posséder concernant cette spécialité.

R. CH.

Deux ventes considérables de médailles se feront prochainement en Allemagne. Celle de la collection Maretich de

Riv-Alpon, dont nous avons déjà parlé, commencera à Vienne, le 1^{er} octobre. Les médailles et les monnaies de M. le baron Rolas du Rosey seront vendues, à Dresde, à partir du 1^{er} septembre. Le catalogue de cette importante collection forme un volume in-8° de 594 pages, et contient 3,886 numéros. Toutes les pièces, même les moins importantes, y sont décrites avec le plus grand soin et les légendes transcrites en entier. C'est, peut-être, l'excès contraire de ce qui se fait en Angleterre et, nouvellement, en France, où l'on vend les pièces par lots. Méthode, grâce à laquelle les ventes ne peuvent guère être fréquentées que par des marchands.

R. CH.

M. C.-A. Serrure vient de publier, dans le cinquième volume du *Vaderlansch Museum*, Gand, 1863, deux planches de monnaies et médailles rares et inédites. On nous prie de faire remarquer que la médaille (pl. II, n° 2) faite à l'occasion du mariage de H. Van Hermana avec Anna Van Liaukama, en 1596, n'est plus inédite. M. J. Dirks de Leuwarde, membre honoraire de notre Société, l'avait déjà publiée en 1858, dans le *Vrye Fries*, t. VIII, n° 6, pp. 185-185.

R. CH.

Notre associé étranger, M. Antony Durand, fait imprimer, dans ce moment, une monographie qui intéressera, à coup sûr, tous les amis de la numismatique, la description de plus de 800 médailles relatives aux personnes qui se sont occupées de cette science et ont acquis une

notoriété soit par leurs ouvrages, soit comme possesseurs de collections, soit comme graveurs, etc. Chaque description est accompagnée, d'une courte notice biographique, toutes les fois qu'il a été possible d'obtenir quelques renseignements sur la vie et sur les ouvrages des numismates dont on connaît des médailles. Cet ouvrage, format grand in-8°, sera accompagné de deux planches représentant des pièces uniques.

F. S.

Notre habile graveur en médailles, M. Léopold Wiener, était chargé d'exécuter les monnaies du roi de Madagascar, Rhadama II, qui avait adopté, dans ses États, le système décimal français. La révolution réactionnaire et conservatrice dont Rhadama vient d'être la victime ajourne indéfiniment ce projet.

R. CH.

Beschrijving van nederlandsche historie-penningen, ten vervolge op het werk van M. Gerard Van Loon. Uitgegeven door de koninklijke akademie van wetenschappen. Zevende stuk. Te Amsterdam, bij F. Muller, 1862, in-folio, avec 7 planches.

On sait que le magnifique ouvrage de Van Loon s'arrête à l'année 1716. Le projet de poursuivre son œuvre jusqu'à l'époque actuelle fut entrepris, en 1821, et confié à l'ancien Institut des Pays-Bas. De 1821 à 1848, cette savante compagnie fit paraître successivement cinq volumes ou cahiers. Le travail était arrivé à l'année 1766, quand la suppres-

sion de l'Institut et la mort de MM. de Vries et de Jonge vinrent l'interrompre pendant quelques années.

En 1837, l'Académie royale, qui avait remplacé l'Institut, décida, sur la proposition d'un de ses membres, M. J. Dirks, que l'œuvre serait continuée et elle en confia l'exécution à une commission présidée par M. Dirks.

Le premier volume ou cahier de cette nouvelle suite parut en 1861. Le deuxième, qui fait le septième de l'ouvrage, et dont nous avons donné le titre, s'arrête à l'année 1780. Grâce au zèle intelligent de M. Dicks et de ses collègues, tout fait présumer que ce vaste monument numismatique sera terminé dans un délai assez rapproché. Sa somptueuse exécution nous laisse, toutefois, un regret, c'est qu'on ait cru devoir en changer le plan après les événements de 1830, et qu'à partir d'alors, on en ait restreint le cadre aux provinces septentrionales seulement, tandis que Van Loon avait compris, dans le sien, les dix-sept provinces.

R. CH

Notre honorable confrère, M. le professeur P.-O. Van der Chijs, conservateur du cabinet de l'université de Leyde, continue de publier dans le journal, *de Leijdsche courant*, les accroissements que reçoit la collection confiée à ses soins. C'est une manière gracieuse de remercier les nombreux donateurs qui enrichissent le cabinet, et un moyen efficace de provoquer de nouvelles libéralités. Nous engageons la Bibliothèque royale de Belgique à imiter ce bon exemple.

R. CH.

Au mois d'octobre prochain doit se vendre, à Gorcum, la superbe collection de monnaies anciennes et modernes de tous les pays, au nombre de 18,000 pièces, formée par feu M. Boonzajer, ancien notaire et échevin. Le catalogue, en français, se trouve à la librairie Horneer, à Gorcum. (Affranchir.)

R. CH.

Notice sur des monnaies et bijoux antiques, par J. CHARVET.

Paris, Dumoulin, 1863, in-8°, 21 pages et une planche.

Le trésor qui fait l'objet de cette notice, a été trouvé, l'année dernière, par un cultivateur de Sault, village situé sur les bords du Rhône, aux confins du département de l'Ain. Porté à Lyon, il eut la bonne fortune de tomber entre les mains de M. Charvet, qui en comprit toute l'importance, et qui, avant sa dispersion — si quelque musée n'a pas le bon esprit de l'acquérir en entier, pour le conserver intact — a voulu en perpétuer le souvenir au moyen d'un inventaire bien fait.

A propos de monnaies romaines, de colliers et de bagues, M. Charvet n'a pu, encore une fois, résister à l'envie de tomber, à bras raccourci, sur ses ennemis les « Trissotins » et les conservateurs de musée. Ses observations et ses récriminations, souvent fort justes, sont toujours revêtues d'une forme spirituellement mordante. C'est le *Veillot* de la numismatique ; et nous le prions de croire que nous ne voyons, dans cette appellation, rien de désobligeant, bien au contraire.

A la suite de sa notice, M. Charvet nous fait l'honneur de nous adresser une lettre au sujet d'un articulet dans lequel il était question de sa précédente brochure et du procès que cette brochure lui avait attiré (1). Il paraît qu'en parlant de ce procès, auquel nous n'avons pas eu la bonne fortune d'assister (comme spectateur), nous avons commis quelques erreurs, erreurs de bonne foi, que nous nous faisons un devoir de rectifier.

1° Ce n'est pas pour contredire les estimations du catalogue Rousseau, que M. Charvet a fait paraître cette brochure, mais pour donner le plan d'un ouvrage qu'il prépare, faire connaître de suite plusieurs monnaies inédites, faciliter des échanges, etc., etc.

2° Nous avons dit que le jugement le condamnait à 500 francs de dommages-intérêts. Deuxième erreur.

C'est à 500 francs d'amende qu'il fallait dire. Au lieu de donner 500 francs à MM. Rollin et Feuarent, M. Charvet les verse dans la caisse de l'État. Nous ne comprenons pas trop ce que l'État avait à voir dans cette affaire. Mais il y a arrêté, prosternons-nous.

M. Charvet est du reste parfaitement satisfait du résultat, et nous aurions mauvaise grâce d'être plus difficile que lui. La justice ordonne la destruction de son impayable brochure... Elle est épuisée (la brochure) depuis longtemps. Il a bien dû donner 500 francs; mais pour les 500 francs, il a fait tonner pendant vingt minutes l'éloquence d'un ancien membre du gouvernement provisoire de 1848. C'est un honneur et une satisfaction qu'on ne

(1) Ci-dessus, p. 403.

saurait payer assez. Il regrette seulement que la loi — française — défende les comptes rendus de ces sortes de procès; il eût, sans cela, régalaré les lecteurs de la Revue belge « de ces nouveaux et uniques débats. » M. Charvet oublie que nous sommes en Belgique où la loi française n'a rien à voir.

5° En rappelant ce que M. Charvet dit du Musée d'Avignon et de ses trois ou quatre directeurs introuvables, nous avons intercalé ce correctif : *si les faits allégués sont exacts*. En français, d'après M. Charvet, cela veut dire : *si l'auteur n'en a pas menti*. M. Charvet se trompe étrangement s'il croit que ces deux phrases sont synonymes.

Le mensonge suppose toujours l'*intention* de mentir. Il suffisait à M. Charvet de consulter un dictionnaire, ou au besoin son catéchisme, pour être renseigné là-dessus. « Si les faits allégués sont exacts, » c'est-à-dire, si M. Charvet n'a pas été induit en erreur, involontairement, par des rapports exagérés, etc. Pour écrire une phrase aussi inoffensive, il n'était pas besoin, comme l'on voit, de se fier « à la pacifique nature » de personne, il suffisait de se « fier à la véritable valeur des mots. »

Etranger à toute coterie et sans autre intérêt que le progrès de la science, notre Recueil se fait un devoir d'accueillir avec empressement toutes les réclamations qu'on veut bien lui adresser. Son impartialité et son indépendance ont pu, depuis longtemps, être appréciées des lecteurs, et nous espérons que, ces explications dissipant tout nuage, M. Charvet voudra bien, aussi, nous rendre justice à son tour.

R. CH.

M. J. Charvet annonce POUR PARAÎTRE PROCHAINEMENT :
Compte rendu familier et anecdotique sur la découverte des bronzes antiques de Neuvy, avec pièces à l'appui, toutes curieuses et inédites, suivi d'une monographie du Musée d'Orléans. Attendons-nous à des révélations curieuses, à de la haute comédie.

Les bronzes de Neuvy seraient-ils quelque peu parents des *Graffiti* trouvés à Neuvy sur Baranjon? Nous verrons bien.

R. CH.

Monete e Sigilli dei principi Centurioni-Scotti che servansi nella regia Università, ed in altre collezioni di Genova descritti ed illustrati dal Bibliotecario AGOSTINO OLIVIERI. Genova tipographia del R. I. de' sordomuti, 1862. In-8°, 64 pages et une planche.

La monographie monétaire des princes Centurioni-Scotti ne se fait remarquer ni par le grand nombre de pièces, ni par la variété des coins, ni par leur antiquité. Elle se compose en tout de cinq monnaies, toutes très-rares, presque inconnues, frappées dans la seconde moitié du xvii^e siècle. Cette nouvelle publication de M. Olivieri continue l'histoire, qu'il a entreprise, des familles liguriennes qui ont usé du droit de frapper monnaie. Déjà il nous a donné les Doria et les Spinola. Il prépare actuellement la description des monnaies des Grimaldi, princes de Monaco.

L'origine du droit monétaire des Centurioni-Scotti est un diplôme impérial de Ferdinand III, donné à Ratisbonne

le 21 avril 1634. Dans cette pièce très-longue et que M. Olivieri reproduit in extenso, l'Empereur concédait à Charles, marquis Centurioni, le titre de prince du saint-empire et de comte palatin, avec le droit d'ériger, dans son fief impérial de Campi, une usine monétaire et d'y frapper l'or, l'argent et le bronze. Ces monnaies devaient porter, d'un côté, l'aigle impériale ayant en cœur, l'écu des Centurioni et, de l'autre, leur effigie avec noms et titres. Outre ces droits régaliens, Ferdinand lui accordait encore celui de créer des notaires et des juges, de nommer les tuteurs et curateurs, de *faire des docteurs en droit, médecine et philosophie* et de légitimer les bâtards, de quelque espèce et variété qu'ils soient : *Naturales, spurios, manseres, ilotos, incestuosos, copulative vel disjunctive, et quoscumque alios, ex illicito et damnato coitu procreatos, etc.*

Les Centurioni, ceci résulte de documents cités par l'auteur, se sont aussi livrés à l'industrie des *luigini*, c'est-à-dire à la contrefaçon des pièces d'argent de M^{lle} de Dombes, si recherchées dans le Levant. Mais, de même que la princesse Doria, ils eurent recours à un casuiste expert pour apaiser leur conscience et dissiper leurs scrupules.

M. Olivieri nous donne cette consultation curieuse, bien plus curieuse que les médailles. La conclusion, pas n'est besoin de le dire, en est toujours et partout : *Rispondo brevemente que può* ; Mais les motifs sont réellement drolatiques.

On n'a pas encore retrouvé, paraît-il, ou reconnu, les *luigini* de Campi, qui furent battus cependant par quantités énormes.

R. CII.

Quelques ventes considérables de médailles auront lieu, en Belgique, dans le courant de cette année, et particulièrement celle de la collection Van Bockel qui se fera, à Bruxelles, à la librairie Heussner, plaine Sainte-Gudule. Le catalogue, très-volumineux, est, dit-on, sur le point d'être terminé.

Les collections du comte de Renesse seront exposées aux enchères, à Gand. Un premier petit catalogue vient de paraître comprenant les *doubles* et les pièces *hors de série*, c'est-à-dire que M. de Renesse n'avait pas spécialement collectionnées. Sa bibliothèque numismatique et une réunion bien remarquable d'anciens sceaux et cachets (les matrices) font partie du même catalogue. La vente en est fixée au mercredi 26 août 1863.

R. CH.

Un medaglione storico genovese del 1626. Lettera di Agostino Olivieri all' egregio Luigi Franchini. Genova coi tipi del R. I. dei sordo-muti, 1862. In-8°, 30 pages et une planche double.

Ce beau médaillon, coulé et ciselé, trouvé à Capo di Faro et acquis par M. Franchini, représente d'un côté les armes de Gènes supportées par deux griffons, avec la légende circulaire ✱ DVX ✱ ET ✱ GVBERNATORES ✱ REIP ✱ GENVENSIS. De l'autre et debout sur des nuages au-dessus de la ville de Gènes, la Vierge avec l'Enfant Jésus et les quatre saints protecteurs de la République, saint Jean-Baptiste, saint Georges, saint Laurent et saint Bernard.

La ville de Gènes, menacée alors par la France et par

la maison de Savoie qui déjà songeait à une annexion qui n'eut lieu qu'en 1813, craignait un coup de main contre lequel ses vieilles murailles du moyen âge ne la rassuraient pas suffisamment. Elle résolut donc d'abriter par une nouvelle enceinte « *questo superbo palladio della Ligure indipendenza* », et c'est pour conserver le souvenir de cette noble et patriotique détermination, que fut exécuté le médaillon décrit par M. Olivieri.

Pendant trois ans, plus de 800 ouvriers furent occupés sans désespérer à ce travail national. Dans la crainte de manquer de bras, on fit fermer les ateliers particuliers. La République s'imposa de nouvelles taxes ; la banque de Saint-Georges en prit la plus large part, mais chacun *voulait* y contribuer selon ses moyens « *con quell' amor patrio, che fu in ogni tempo la loro gloria più invidiata.* » Et cependant Gènes était aussi une *métropole commerciale*.

R. CH.

La dernière livraison du Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie contient un long et très-curieux mémoire de M. H. Schuermans, procureur du Roi, à Hasselt, sur des exhumations de tombes gallo-romaines, faites par lui à Fresin, à l'endroit nommé *de Dry Tommen*. Ces fouilles, au point de vue de la numismatique, n'ont produit aucun résultat.

R. CH.

Depuis notre dernière livraison, nous avons à enregistrer encore une perte nouvelle pour notre Société, celle d'un

de ses membres fondateurs, M. Davreux (Charles-Joseph), pharmacien, chevalier de l'ordre de Léopold, professeur agrégé à l'université et ancien professeur à l'école industrielle de Liège, membre de la commission administrative des hospices civils, membre titulaire de l'académie royale de médecine, de la Société de la numismatique belge, etc., secrétaire de la commission médicale provinciale, trésorier de l'Institut archéologique liégeois, etc., né à Liège, le 10 septembre 1800, décédé en cette ville, le 11 avril 1863.

R. CH.

Nous avons remarqué, dans la collection de M. Vandermaelen, de singulières monnaies qui lui ont été données comme provenant des troubles de la Hongrie, en 1848 et 1849. Ce sont des rondelles de bois, de la grandeur et de la forme des dames à jouer, creusées sur chaque face pour former un rebord. Dans le champ, protégé par ce rebord, se trouve, d'un côté, une étiquette de papier portant l'indication de la valeur, et assez semblable à celles qu'on colle sur les bobines de fil à coudre ; de l'autre, une empreinte de cachet sur cire rouge. Rien n'était plus facile à contrefaire. Mais comme les révolutions ne plaisaient pas, et que, d'ailleurs, la circulation de ces monnaies n'a sans doute pas duré longtemps, il est possible qu'elles aient échappé à ce danger. On sait, au reste, que le gouvernement insurrectionnel de Hongrie a émis à cette époque de belles et bonnes monnaies d'or, d'argent et de cuivre, gravées avec soin et parfaitement frappées.

R. CH.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX.

Assemblée générale annuelle du 8 juillet 1863, à Bruxelles.

Présents : MM. CHALON, *président* ; GUIOTH, *bibliothécaire*,
GODDONS, *contrôleur* ; PICQUÉ, *secrétaire-trésorier* ;
MEYERS, PAYEN, DE COSTER, B^{on} DE PITTEURS, HERRY DE
COCQUEAU, DUGNOLLE, VANDER AUWERA, VAN MIERT, B^{on} DE
WITTE, *membres* ; VANDEN BROECK, WYTSMAN, VANDER
STRAETEN, C^{ie} DE NÉDONCHEL et WIENER, *correspondants*
regnicoles.

MM. Pinchart, de Béthune, Capitaine et Perreau, s'ex-
cusent, par lettres, de ne pouvoir assister à l'assemblée.

Il est donné lecture du compte du trésorier, qui est
arrêté et approuvé, et qui sera adressé à tous les sociétaires.

M. le secrétaire fait un rapport sur la situation de la
société et les travaux scientifiques de l'année 1862-1863 :
« Les demandes réitérées, dit-il, d'articles de numisma-
« tique nationale que notre honorable président a faites
« aux amis de la science dans notre pays, ont été entendues.

« Quelques travaux importants nous ont été commu-
« niqués, et nous saisissons avec empressement l'occasion
« qui nous est offerte aujourd'hui, de remercier leurs
« auteurs. Ces remerciements s'adressent également à tous
« nos collaborateurs du pays et de l'étranger. »

Le bureau, par l'organe du président, propose le main-
tien de la cotisation annuelle, ce qui est accepté, à l'una-
nimité.

M. le président fait part à l'assemblée de la mort de
M. le baron Chaudruc de Crazannes et de M. H.-Ph. Cappe,
membres honoraires de la Société.

L'assemblée décide qu'il sera pourvu, dans la séance de ce
jour, au remplacement de ces deux honorables membres.

Le scrutin pour l'élection de deux membres hono-
raires, confère ces places à MM. Charles Robert, directeur
de l'administration de la guerre, etc., à Paris, et A. de
Rauch, chambellan de S. M., secrétaire de la Société
numismatique de Berlin.

On passe ensuite au scrutin pour l'élection de trois mem-
bres effectifs en remplacement de MM. le baron de Renesse-
Breibach, Van Bockel et Davreux, décédés.

MM. Alph. Vandénpeereboom, le comte de Nédonchel
et l'abbé Cajot, ayant obtenu la majorité absolue, sont
proclamés membres effectifs de la Société.

Le scrutin pour l'élection de trois membres correspon-
dants regnicoles à choisir dans l'assemblée générale de 1863,
conformément à la décision prise dans la réunion extraor-
dinaire du 10 mai 1863, à Anvers, confère ces places à
MM. le baron de Surmont, le major d'artillerie Maillet et
Serrure fils.

Le scrutin pour le renouvellement du Bureau et de la Commission directrice de la Revue, donne les résultats suivants :

Président, M. CHALON ;

Vice-président, M. le d^r DUGNOLLE ;

Bibliothécaire, M. GUIOTH ;

Trésorier, M. PAYEN ;

Contrôleur, M. HERRY DE COCQUEAU ;

Secrétaire, M. PICQUÉ.

MM. Chalons, de Coster et Picqué sont élus directeurs de la Revue, pour 1864.

Communications scientifiques.

M. Picqué donne lecture d'une étude sur l'art de la gravure en médailles.

M. Vander Auwera communique à l'assemblée quatorze jetons inédits de la chambre des comptes de Bruxelles, aux chiffres R. C ; L. Q ; G. B ; M. J ; P. E ; P. W ; P. H. E ; J. E ; J. C ; C. H ; B. C ; J. H. S.

Le Secrétaire,
CAMILLE PICQUÉ.

Le Président,
RENIER CHALON.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 5^e TRIMESTRE 1865.

- Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 52^e année, 2^e série, t. XV, nos 4, 5 et 6, 1863.
- Mémoires de la Société impériale des antiquaires de France, 5^e série, t. III, 1862.
- Le Cabinet historique, 9^e année, 5^e livraison, mai 1863; 6^e livraison, juin 1865;
- Essai sur l'histoire monétaire des comtes de Flandre de la maison de Bourgogne, par M. L. Deschamps de Pas.
- Bibliothèque de l'École des chartes, 24^e année, 5^e série, t. IV, 4^e liv., mars-avril 1863; 5^e livraison, mai-juin 1863.
- Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, n^o 1.
- Histoire numismatique de la Hollande, pendant la réunion à l'empire français, par M. le comte Maurin Nahuys. In-4^o, 1863.
- Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, 1^{er} et 2^e semestres 1863, n^o 42.
- Catalogue d'une collection de médailles des rois et des villes de l'ancienne Grèce. Deuxième partie, Asie-Mineure.
- Revue numismatique française, nouvelle série, t. VIII, année 1863, n^o 2, mars et avril; n^o 3, mai et juin.
- Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, 1863.
- Revue trimestrielle, 59^e vol., 10^e année, t. III, juillet 1863.
- Correspondenz-Blatt des Gesamtvereins der deutschen Geschichts- und Alterthums-Verein, nos 4, 5 et 6, avril, mai et juin 1863.
- Account of a hoard of roman coins, etc., by John Evans, esq. London, 1863.
- On a medal of St Benedict, by the abbé Cochet, of Dieppe, by John Evans.
- On a Full-faced coin of Constantius I, by John Evans, esq.
- Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde. Berlin, 1863.
- Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France, 4^e trimestre, 1861; 1^{er}, 2^e et 3^e trimestres 1862.

CABINET NUMISMATIQUE.

DONS FAITS A LA SOCIÉTÉ :

Par M. le Ministre de la Justice.

Médaille de la maison d'arrêt cellulaire de Termonde. . . 1 bronze.

Bruxelles, le 13 août 1863.

Le Bibliothécaire,
GUIOT.



CATALOGUE

DES MONNAIES

DE LA PRINCIPAUTE ET ÉVÊCHÉ DE LIÈGE.

SIXIÈME ARTICLE.

JOSEPH CLÉMENT DE BAVIÈRE (1698 A 1723).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à tête nue, à droite ; légende :
* IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL · PRIN ·
ELEC.

Rev. Écusson couronné, à cinq divisions portant les armoiries de la principauté ; au centre, l'écu de l'évêque écartelé ; au-dessous, dans un cercle, 3 ; légende : * EP · ET · PRINC · LEOD · — · DVX · BVL · MA · F · CO · L · H.

Or. Pièce de trois ducats. DE RENNESSE, pl. LVIII, n° 10.

2. *Av.* Buste de l'évêque, à tête nue, à droite ; légende :
IOSEPH · CLEM · D · G · AR · COL · P · EL.

Rev. Écusson couronné à cinq divisions, portant les armes de la principauté ; au centre, l'écu de l'évêque écartelé ; au-dessus de l'écusson, 1698 ; légende :

* EP · ET · PRINC · LEOD · DVX · BVL · MAR ·
FR · CO · LO · HO.

Patacon.

DE RENESSÉ, pl. LVII, n° 5.

Variétés :

3. *Av.* Comme au n° 2, sauf P · E.
Rev. * Comme au n° 2, 16✠95.
4. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. $\frac{2}{*}$ Id., sauf 16✠96.
5. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. • Comme au n° 2, sauf BUL, 17✠00.
6. *Av.* Comme au n° 2, sauf P · E.
Rev. * Comme au n° 2, sauf CO · LO · H, 16✠99.
7. *Av.* Comme au n° 2.
Rev. * Comme au n° 2, sauf 17✠00.
8. *Av.* IOSEPH · CLE · — D · G · AR · COL · P · EL.
Rev. * Comme au n° 2, 16✠95.

Cabinet Vandermeer.

9. *Av.* Comme au n° 3, sauf DUX · BUL.

Cabinet Dumont.

10. *Av.* Buste de l'évêque à tête nue, à droite, au-dessous, 1716 ; légende : IOS · CLE · D · G · ARCH · COL · S · R · I · P · EL · B · D.
Rev. Écu de Bavière ovale sur la crosse et l'épée placés en croix ; dans les cantons de cette espèce de croix, quatre écus couronnés, posés en croix, aux armes des provinces de la principauté, savoir : en haut, Liège ; à droite, Bouillon ; à gauche, Franchimont, et en bas, Looz-Horn.

Patacon.

DE RENESSÉ, pl. LVII, n° 6.

11. *Av.* Écusson découpé et couronné, aux armes de Bavière écartelées, aux côtés 17-22; légende : JOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Liège couronné, sur crosse et épée en sautoir; dans les cantons de cette espèce de croix, les écus de la principauté posés en croix; en haut, Looz; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en bas, Horn; légende : EP · ET · PRIN · LEO · — DVX · BVL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Demi-sol ou pièce de DE RENESSE, pl. LVIII, n° 7.
deux liards.

12. *Av.* Écusson découpé et couronné, aux armes de l'évêque écartelées; aux côtés, 17-21; légende : JOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.

Rev. Écusson de Liège couronné, sur crosse et épée en sautoir; dans les cantons de cette espèce de croix, les quatre écus des autres États de la principauté posés en croix; en haut, Looz; à gauche, Bouillon; à droite, Franchimont; en bas, Horn; légende : EP · ET · PRIN · LEO · — DVX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard. DE RENESSE, pl. LVIII, n° 8.

Variétés :

13. *Av.* et *rev.* Comme au n° 12, sauf 17-22.
14. *Av.* et *rev.* Comme au n° 12, sauf 17-23.
15. *Av.* Comme au n° 12, mais sans date.
Rev. Comme au n° 12, sauf LEO · DVX, etc.
16. *Av.* Comme au n° 12, sauf COL + 17-23.
Rev. Comme au n° 12.

17. *Av. et rev.* Comme au n° 12, sauf les écussons ornés, et 17-22.

Cabinet Vandermeer.

18. *Av.* Comme au n° 12, sauf 17-16.

Rev. Comme au n° 12, sauf DVX BVL.

19. *Av.* Écusson ordinaire couronné, aux armes de Bavière écartelées; légende : IOSEPH · CLEM · D · G · ARC · COL.

Rev. Les cinq écus des états de la principauté, posés en croix; au centre, Liège; en haut, Looz; en bas, Horn; à droite, Franchimont; à gauche, Bouillon; légende : * EP · ET · PRI · LEO · DVX · BVL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard.

DE RENNER, pl. LVIII, n° 9.

Variétés :

20. *Av.* Comme au n° 19.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

21. *Av.* Comme au n° 19.

Rev. EP · ET · PRI · LEO, etc.

22. *Av.* Comme au n° 19, sauf COL sans point.

Rev. Id., sauf H · avec point.

Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1724).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; au-dessous, 1724; légende : S : LAMBERTVS - PATRO : LEOD.

Rev. Écusson ovale couronné et avec manteau, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liège); légende: * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Double ducat.

DE RENESSE, pl. LVIII, n° 4, et cabinet du séminaire de Saint-Trond.

2. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; au-dessous, 1724; légende: S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD.

Rev. Écusson ovale, avec couronne et manteau, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liège); légende: * DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducat.

DE RENESSE, texte, n° 11, p. 167, et cabinet Vandermeer.

3. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende: * S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS.

Rev. Écusson ovale, avec couronne et manteau d'hermine, aux armes de la principauté (Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liège); aux côtés de la couronne 17-24; légende: °°° MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Double ducaton et ducaton.

DE RENESSE, pl. LIX, n° 2, et cabinet Vandermeer.

(Les deux pièces ont été frappées avec le même coin.)

4. *Av.* Buste de saint Lambert mitré, à gauche; légende: * S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIENSIS · 1724.

Rev. Écusson couronné aux armes écartelées de la principauté (Liège, Bouillon, Franchimont et Looz); au haut de l'écusson, les armes de Horn; légende :
* MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon.

DE RENESSE, pl. LIX, n° 3.

5 *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
* S · LAMBERTVS · PATRONVS · LEODIEN-
SIS.

Rev. Écusson couronné, aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, Liège; aux côtés de l'écusson, 17-24; légende :
* MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Patacon.

DE RENESSE, pl. LX, n° 6.

6. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS - PATRO : LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, soutenant l'écusson ovale et couronné de Bouillon; légende :
* DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.
A l'exergue, 1724.

Escalin.

DE RENESSE, pl. LIX, n° 4.

7. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS - PATRO · LEOD.

Rev. Les cinq écussons des armes de la principauté posés en croix. Aux côtés, ¹⁻⁷₂₋₄; légende : ☉ DEC ·
ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. LIX, n° 5.

Variété :

8. *Av.* Comme au n° 7.

Rev. Id., id.

Cuivre jaune.

Cabinet Vandermeer.

GEORGES-LOUIS DE BERGHES (1724-1743).

1. *Av.* Écusson rond, aux armes de Berghes, avec couronne, crosse et épée ; aux côtés, 17-26 ; légende :
* GEORGIUS · LUD · DE · BERGHES · D · G ·

Rev. Les cinq écus aux armes de la principauté posés en croix ; en haut, Looz ; à gauche, Bouillon ; à droite, Franchimont ; au bas, Horn, et au milieu, Liège, avec couronne ; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. LX, n° 1.

Variétés :

2. *Av.* La légende n'a pas de points.

Rev. Comme au n° 1.

3. *Av.* Comme au n° 1.

Rev. L'écusson de Horn coupe la légende : EP · ET · PRINC · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

N° 2 et 3, cabinet Ul. Capitaine.

4. *Av.* Comme au n° 1.

Rev. Les écus sont placés différemment, savoir : au milieu, Liège ; au haut, Looz ; au bas, Horn ; à gauche, Franchimont, et à droite, Bouillon ; légende : EP ET PRIN : LEO DUX BUL · M · F · C · L · H.

Cabinet Dumont.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1744).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS · PATRO · LEOD · 1744.

Rev. Écusson aux armes de la principauté, écartelées
et portant Liège en cœur, avec couronne et man-
teau d'hermine; légende : * DEC · ET · CAP ·
LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducat.

DE RENESSE, pl. LX, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS ·
1744.

Rev. Écusson portant en cinq quartiers les armoiries
de la principauté; au-dessous, tête d'ange, avec
couronne et manteau d'hermine; légende : MO-
NETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VA-
CANTE.

Double ducaton et ducaton, DE RENESSE, pl. LX, n° 2, et cabinet
frappés avec le même coin. Vandermeer.

3. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu
de Bouillon couronné; au-dessous, 1744; légende :
DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ecalin.

DE RENESSE, pl. LXI, n° 3.

4. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende
S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Lion couronné, à gauche, tenant l'écu couronné de Bouillon; au-dessous, dans un encadrement carré, 1744; légende : ∴ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Escalin.

DE RENNESSE, pl. LXI, n° 6.

5. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu de Bouillon couronné; légende : DEC · ET · CAP · SEDE · VACANTE · 1744.

Escalin.

DE RENNESSE, pl. LXI, n° 5.

6. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD.

Rev. Les cinq écussons de la principauté, posés en croix; au côtés, la date $\frac{1-7}{4-4}$; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Cuivre. Liard.

DE RENNESSE, pl. LXI, n° 4.

Variétés :

7. Autre coin, l'amict est brodé différemment.
8. Cuivre jaune, avec autre broderie sur la mitre.
9. S : LAMBERTUS - PATRO : LEOD.
10. Sans ponctuation entre les mots.
11. Sans point au commencement, ni après PATRO.
12. Avec toutes les ponctuations à l'avvers, mais sans aucune au revers.
13. Comme la précédente à l'avvers, un point après PATRO.

14. Comme la précédente, mais broderies différentes.
15. Comme la précédente, sauf * après VACANTE .
16. Comme au n° 13, sauf une rosette au commencement et un point après PATRO.

Cabinet Vandermeer.

JEAN-THÉODORE DE BAVIÈRE (1744-1763).

1. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche, avec calotte; légende :
I · THEOD · D · G · - · D · BA · CARD.
Rev. Écusson avec armoiries en sept divisions, et au centre l'écu de l'évêque écartelé, avec couronne, crosse et épée, le tout surmonté du chapeau de cardinal; au-dessous, 17-49; légende : EP · PR · FR · RAT · LEOD.

Ducat.

DE RENESSE, pl. LXII, n° 2.

2. *Av.* Buste de l'évêque, à gauche, avec calotte; légende :
I · THEODORVS - D · BAUARIÆ. Au-dessous du buste : P. F. JACOBY.
Rev. Écusson avec trois mitres en ligne, avec couronne, trois crosses et trois épées; au-dessous dans un cartouche : VIRTUTE UNITA; légende :
CARD · DU^x · EPIS · ET · PRIN · L · F · ET · R.

Demi-écu ou ducaton.

DE RENESSE, pl. LXII, n° 3.

3. *Av.* Écusson orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; légende : I · THEOD · BAV - DVX · CAR · D · G. Au-dessous de l'écusson et entre la légende, 1753. .

Rev. Lion debout, à gauche, tenant l'épée levée et
l'écusson couronné de Liège; légende: EP . - ET ·
PR · LEOD · DUX · B · M · F · C · L · H.

Double escalin.

DE RENESSE, pl. LXII, n° 6.

Variétés :

4. *Av.* Comme au n° 3.

Rev. EP · ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C ·
L · H.

5. *Av.* I · THEOD · BAVY ↷ 1753.

Rev. Comme au n° 4.

6. *Av.* I · THEOD · BAV · 1754.

Rev. Comme au n° 3.

Cabinet Vandermeer.

7. *Av.* I · THEOD · BAV · - × DUX · CAR · D · G ·
1753.

Rev. EP · ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C ·
L · H.

8. *Av.* I · THEOD · CAR · - × D · G · BAV · D · 1753.

Rev. EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C ·
L · H.

9. *Av.* I · THEOD × BAV · - · DUX · CAR · D · G · 1754.

Rev. EP · ET · PR · LEOD · DUX · B · M · F · C ·
L · H.

N° 7 à 9, cabinet Ul. Capitaine.

10. *Av.* I · THEOD · CAR · D * G * D ↷, en bas * 1753 *.

Rev. EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C ·
L · H.

Cabinet Dumont.

11. *Av.* Écusson découpé, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; aux côtés, 17-52; légende : I · THEOD · CARD · D · G · BAV · D.

Rev. Lion debout, à gauche, tenant épée levée et l'écusson de Liège couronné; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H ·.

Escalin.

DE RENSSER, pl. LXII, n° 5.

Variétés :

12. *Av.* Comme au n° 11.

Rev. LEO · · DVX · B · M · F · C · L · H.

13. *Av.* Comme au n° 11.

Rev. EP · ET · PR · LEO - DVX, etc.

14. *Av.* Comme au n° 11, sauf 17-53.

Rev. EP · ET · PR · LEO - DVX, etc.

15. *Av.* J · THEOD, etc., 17-53.

Rev. LEO - DVX.

Cabinet Vandermeer.

16. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D - 17 - 52.

Rev. EP · ET · PR · LED · DVX · B · M · F · C
L · H.

Cabinet Uj. Capitaine.

17. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D · - 1753.

Rev. EP · ET · PR · LEO · - DVX · B · M · F · C ·
L · H.

Cuivre.

Cabinet U1. Capitaine.

N. B. Ces épreuves d'escalins de cuivre ont circulé à Liège comme liards.

18. *Av.* Comme au n° 11, sauf la date 1753.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Arg. Escalin.

Cabinet Dumont.

19. *Av.* Écusson aux armoiries de l'évêque, couronné, avec crosse et épée en sautoir; légende : I · THEOD - · CAR · D · G · BAV · D · 1751.

Rev. Écusson ovale orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu de Liège couronné; légende : EP · ET · - · PRIN · L · - · DVX · B · M · F · C · L · H.

Plaquette ou demi-escalin.

DE RENESSE, pl. LXII, n° 4.

Variétés :

20. *Av.* I · THEOD * CAR , etc.

Rev. - EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H :

21. *Av.* I - THEOD * CAR , etc., 1752.

Rev. · EP · ET · PR · LEO · , etc., H.

22. *Av.* I - THEOD · CAR , etc., 1752.

Rev. · EP · ET · PR · LEO , etc., H?

23. *Av.* I · THEOD - · CAR · D · G · BAV · D 1751.

Rev. EP · ET - PRIN · L - DVX · B · M · F · C · L · H -.

Arg.

24. *Av.* I · THEOD - · CAR · D · G · BAV · D · 1757 -.

Rev. Comme au n° 19.

Cuivre (épreuve).

Cabinet Vandermeer.

25. *Av.* · I · THEOD · - · CAR · D · - · G · BAV · D · 1751.

Rev. EP · ET · - · PRIN · L · - · DVX · B · M · - · F · C · L · H.

Arg.

26. *Av.* · I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D · - 17-51.
Rev. EP · ET · - PRIN · L · - DVX · B · M · - F ·
C · L · H.

Arg.

27. *Av.* · I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D - 17 - 52.
Rev. EP · ET · PR · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Arg.

N^o 25 à 27, cabinet Ul. Capitaine.

28. *Av.* Écusson découpé, aux armes de l'évêque, écartelées, avec couronne, crosse et épée; à côté de l'écusson, 4-4; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Les cinq écussons de la principauté posés en croix, celui de Liège, au centre, est couronné.

Entre les écussons, la date $\frac{1-7}{3-0}$; légende : EP ·

ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Sol ou pièce de quatre liards. DE RENNESSE, pl. LXIII, n^o 11.

Variétés :

29. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Comme au n^o 28, sauf $\frac{1-7}{3-1}$.

30. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.

Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DVX * B * M * F * C *

L * H $\frac{1-7}{3-1}$.

31. *Av.* I · THEOD · , etc.

Rev. Comme au n^o 30.

32. *Av.* I * THEOD * CAR * D * G I * BAV * D.

Rev. Comme au n^o 30, sauf DU $\frac{1-7}{3-1}$.

33. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Comme au n° 30.

34. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.



Rev. Comme au n° 30, sauf DU $\frac{1-7}{3-2}$.

35. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Comme au n° 30, sauf DU $\frac{1-7}{3-2}$.

Cabinet Vandermeer.

36. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D · 4 - L.

L'écusson de Liège est ovale au lieu d'être de forme allemande  ou en bouclier .

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H.

Cabinet Ul. Capitaine.

37. *Av.* I * THEOD * CAR * D * G * BAV * D. La
croix de la couronne ou bonnet ducal aboutit entre
les lettres A et R du mot CAR.

Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H 1-7-3-1.

38. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix
comme au n° 37.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1731.

39. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix
sous l'A du mot CAR.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H.

40. *Av.* Comme au n° 39, mais au revers DVX, 1731.

41. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix sous la lettre R du mot CAR.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H 1731.

42. *Av.* Comme au n° 38, mais la garde de l'épée est placée entre G et BAV, tandis que, dans le n° 38, elle se rapproche plus du G, 1731.

N° 37 à 42, cabinet Dumont.

43. *Av.* Écusson découpé, aux armes écartelées de l'évêque, avec couronne, crosse et épée ; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Les cinq écussons (découpés) de la principauté, posés en croix, celui de Liège au centre, avec couronne ; entre les écussons la date $\frac{1-7}{3-0}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièce de deux liards. DE RENNES, pl. LXIV, n° 12.

Variété :

44. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H · $\frac{1-7}{3-0}$.

Cabinet Ul. Capitaine.

45. *Av.* Écusson écartelé de Bavière avec couronne, crosse et épée ; au-dessus, croix patriarchale et chapeau de cardinal ; légende : I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · - D.

Rev. Les cinq écus de la principauté posés en croix ;
celui de Liège, au centre, est couronné. Entre les
écus, la date $\frac{1-7}{3-4}$; légende : EP · ET · PRIN · LEO ·
DUX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièce de deux liards DE RENESSE, pl. LXIII, n° 10.
ou demi-sol.

Variété :

46. *Av.* I · - THEOD · CAR · D - G · BAU - · D.

Rev. Pareil au n° 10 de Renesse, cité ci-dessus.

Cabinet Ul. Capitaine.

47. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, avec couronne,
crosse et épée ; aux côtés, 2 - L ; légende : I ·
THEOD · CAR · D - G · BAV · D.

Rev. Les cinq écussons aux armes de la principauté,
posés en croix (quatre sont découpés) ; celui de
Liège, au centre, est ovale et couronné ; entre les

écussons, la date $\frac{1-7}{3-1}$; légende : EP · ET · PRIN ·

LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Pièces de deux liards. DE RENESSE, pl. LXIV, n° 14.

Variétés :

48. *Av.* et *rev.* Comme au n° 47, sauf $\frac{1-7}{3-0}$.

49. *Av.* Comme au n° 47, sauf BAU · D.

Rev. Id., $\frac{1-7}{3-1}$.

50. *Av.* Comme au n° 49.

Rev. Id., sauf DUX $\frac{1-7}{3-1}$.

51. *Av.* Comme au n° 47.

Rev. Comme au n° 50, $\frac{1-7}{5-1}$.

52. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAUD².


Rev. Comme au n° 50, sauf $\frac{1-7}{5-2}$.

53. *Av.* Comme au n° 47.

Rev. Id., sauf DUX et $\frac{1-7}{5-2}$.

Cabinet Vandermeer.

54. *Av.* I · THEOD * CAR · D · G · BAU · D.

Rev. 1752. *N. B.* L'écu de Liège, au centre, a la forme découpée allemande ; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H.

Cabinet Ul. Capitaine.

55. *Av.* Id., sauf BAV.

Rev. Id., 1752.

Même cabinet.

56. *Av.* Comme au n° 48, sauf 1752.

Même cabinet.

57. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. La croix du bonnet ducal sous l'R du mot CAR.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C · L · H · 1751.

58. *Av.* Id., sauf BAU, et la croix sous la lettre A du mot CAR.

Rev. Comme au n° 57.

59. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G = BAV · D. La croix entre CAR et D.

Rev. Comme au n° 57.

N° 57 à 59, cabinet Dumont.

60. *Av.* Écusson écartelé de Bavière, avec couronne, crosse et épée; légende : I · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Pareil à l'avvers.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. LXIII, n° 9.

61. *Av.* Écusson écartelé de l'évêque, avec couronne, crosse et épée; aux côtés 17-44; légende : I · THEODO · RVS · D · G · D · BAU.

Rev. Les cinq écussons de la principauté placés en croix; celui de Liège, au centre, est couronné; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, pl. LXIII, n° 7, et p. 177, n° 16; Cabinet Dumont.

Variété :

62. *Av.* Comme au n° 61, sauf I THEODORVS.

Cabinet Ul. Capitale.

65. *Av.* Écusson ordinaire écartelé de l'évêque, avec couronne ducale, crosse et épée; légende : I · THEO · DORVS · D · G · D · BAV ·.

Rev. Les cinq écussons de la principauté placés en croix, savoir : en haut, Loos; à la gauche, Bouillon;

à la droite, Franchimont; en bas, Horn, et, au milieu, Liège avec bonnet ducal; légende : EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M : F † L † H; aux côtés, 1-7-4-4.

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, p. 177, n° 17, et pl. LXIII, n° 8.

Variétés :

64. *Av.* Comme au n° 63, sauf · D : G.

Rev. EP * ET * PRIN * LEO DVX * B * M * F * C * L * H. Même date.

Idem, n° 18.

65. *Av.* I · THEODORVS · D · G · D · BAU.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C · L · H.
Même date.

Idem, n° 19.

66. *Av.* I · THEODORVS · D · G · BAU · D.

Rev. Comme au n° 65.

Idem, n° 20.

67. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G · D · BAV.

Rev. Id., sauf DUX 1-7-4-5.

Idem, n° 21.

68. *Av.* I · THEODORUS D · G · D · BAV.

Rev. Comme au n° 64, sauf la date 1-7-4-5.

Idem, n° 24.

69. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.

Rev. Id.

Idem, n° 22.

70. *Av.* Id. avec I - THEODORUS, etc.
Rev. Id. avec · DU ·.

Idem, n° 23.

71. *Av.* I · THEODRVS · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 66.
72. *Av.* Id., sauf · D - G ·.
Rev. Id.
73. *Av.* Comme au n° 68.
Rev. Comme au n° 68, sauf DUX · BO 1 - 7 - 4 - 5.
74. *Av.* Comme au n° 68.
Rev. Id., sauf DUX · BUL 1 - 7 - 4 - 5.
75. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D.
Rev. Id., sauf DUX BU M F C L H (sans points),
1 - 7 - 4 - 5.
76. *Av.* I · THEOD - ORUS - D G D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H 1 - 7 - 4 - 5.
77. *Av.* Id., sauf D · G · B · D.
Rev. Id., sauf DU · B · M · F · C · L · H 1 - 7 - 4 - 6.

N° 71 à 77, cabinet Vandermeer.

78. *Av.* I? THEOD, - ORUS, D G · D · BA.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · 1 - 7 - 4 - 4.
79. *Av.* I - THEOD - ORUS., D G D BA.
Rev. EP ET 1-7-4-4.
80. *Av.* I · THEODORVS · D · G · BAU · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.

81. *Av.* I · THEOD - ORUS · D - G * D · BAV.
Rev. EP * ET * PRIN LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H 1-7-4-5.
82. *Av.* Comme au n° 81.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
83. *Av.* I · THEO - ORUS D ‡ G - D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H 1-7-4-5.
84. *Av.* I · THEODO - RUS D.
Rev. Comme au n° 83, sauf qu'au lieu d'étoiles, il y a
des points - 1 - 7 - 4 - 5.
85. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D. Les pointes
de la crosse et de l'épée ne dépassent pas l'écus-
son.
Rev. Comme au n° 84, mais le point manque après
PRIN.
86. *Av.* I · THEODORUS · D · G : BAV · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F :
C · L · H 1-7-4-5.
87. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D. Les pointes
de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écus-
son.
Rev. Comme au n° 84, 1-7-4-5.
88. *Av.* Comme au n° 87, mais autre coin.
Rev. EP ET PRIN LEO DUX BUM F C L H 1-7-4-5.
89. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L ·
H 1-7-4-5.

90. *Av.* . . THEODORUS · D · G.....
Rev. EP · ET · PRIN LEO · D · BU.... 1-7-4-5.
91. *Av.* Fruste.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BUL · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
92. *Av.* I · THEODORUS · D : G · Les pointes de la
crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BU · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
93. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BAU - · D.
Rev. EP · ET? PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C ·
L H - 1-7-5-0.
94. *Av.* I · - THEODORVS · CAR · D : G · BAV - D.
Rev. Comme au n° 93.
95. *Av.* I · - THEODORUS · CAR · D? G · BAU - · D.
Rev. Comme au n° 95.
96. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BAV · D.
Nota. L'écusson est plus large, la légende commence
et se termine au-dessus du bonnet ducal.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · P · C ·
L · H 1-7-5-0.
97. *Av.* ● I · THEODORUS · CAR · D : G · BAV - D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B..... 1-7-5-0.
98. *Av.* I · THEODORUS · CAR · D · G · BA^U - D.
Rev. Comme au n° 93.
99. *Av.* I - THEOD? CAR? D? G? BAU? D.
Rev. EP? ET? PRIN? LEO? DVX? B? M? F? C? L? H
1-7-5-0.

100. *Av.* I · THEOD' CAR' D' G' BAU' D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO : DUX · B · M · F · C ·
L · H · 1 - 7 - 5 - 0.
101. *Rev.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 93, sauf DUX 1-7-5-0.
102. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 93, 1-7-5-0.
103. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 93, sauf DUX 1-7-5-0.
104. *Av.* Comme au n° 101.
Rev. Comme au n° 103, 1-7-5-0.
105. *Av.* I · - THEOD' CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 103, 1-7-5-0.
106. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. EP' ET' PRIN' LEO' DUX' B' M' F' C' L' H
1-7-5-0.
107. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. Comme au n° 101.
108. *Av.* Comme au n° 105.
Rev. Comme au n° 101, 1-7-5-0.
109. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, 1-7-5-0.
110. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
111. *Av.* I · - THEOD · CAR · D : G · BAV · D. Les pointes
de l'épée et de la crosse ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
112. *Av.* I - · T · HEOD · CAR · D : G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.

113. *Av.* I - · T · HEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
114. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
115. Comme au n° 114. Les pointes de l'épée et de la
· crosse ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
116. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
117. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
118. *Av.* I · - THEOD ; CAR · D · G ; BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
119. *Av.* I · - THEOD · CAR · D : G · BAU · D. Les
pointes ne dépassent pas l'écusson.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
120. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-1.
121. *Av.* I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. ÈP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F :
C · L · H · 1 - 7 - 5 - 1.
122. *Av.* I - · THEOD ÷ CAR D · G ; BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-2.
123. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 101, sauf 1-7-5-2.
- N° 78 à 123, cabinet Dumont.
124. *Av.* I * THEO * D - ORUS D - G D BAV.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H · 1 - 7 - 4 - 5.

125. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G D BAV.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F ·
C · L · H · 1-7-4-5.
126. *Av.* I · THEOD - ORUS D - G · D * BAV.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F ·
C · L · H · 1-7-4-5.
127. *Av.* I · THEO - DORUS · D · G · - D · BAV.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F ·
C · L · H · 1-7-4-5.

N° 124 à 127, cabinet Ul. Capitaine.

128. *Av.* Écusson découpé aux armes écartelées de l'évé-
que, avec couronne, crosse et épée; légende :
I · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Les cinq écussons (découpés) de la principauté,
posés en croix; celui de Liège, au centre, avec
couronne; entre les écussons, la date $\frac{1-7}{5-0}$; lé-
gende : EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M ·
F · C · L · H · .

Cuivre. Liard.

DE RENESSE, p. 180, n° 30, et pl. LXIV,
n° 12; cabinet Vandermeer.

Variétés :

129. *Av.* Comme au n° 128.
Rev. Id., sauf DUX $\frac{1-7}{5-0}$.
150. *Av.* I · THEODORVS · CAR · D · G · BAU - D.
Rev. Comme au n° 128, $\frac{1-7}{5-0}$.

131. *Av.* I · THEODORUS, etc.

Rev. Comme au n° 128, $\frac{1-7}{3-0}$.

132. *Av.* Comme au n° 131.

Rev. Comme au n° 130, sauf $\frac{1-7}{3-3}$.

133. *Av.* Comme au n° 131.

Rev. Comme au n° 150, sauf $\frac{1-7}{3-2}$.

134. *Av.* Comme au n° 131, sauf BAV · D.

Rev. Comme au n° 130, sauf $\frac{1-7}{3-2}$.

Toutes au même cabinet.

135. *Av.* I · THEODORVS · CAR · D · G · BAU · D.

Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F ·
C · L · H · 1-7-3-0.

136. *Av.* I · THEODORVS · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. Comme au n° 135, 1-7-3-0.

137. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Les pointes de la crosse et de l'épée ne dépassent point l'écusson.

Rev. Comme au n° 135, sauf DUX et 1-7-3-2.

138. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Même observation concernant les pointes.

Rev. Comme au n° 137, sauf 1-7-3-2.

139. *Av.* I · - THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Même observation qu'au n° 138.

Rev. Comme au n° 137, sauf 1-7-3-2.

140. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAV · D. Même observation qu'au n° 138.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.
141. *Av.* I - · THEOD : CAR · D : G · BAU · D. Même observation qu'au n° 138.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.
142. *Av.* I - · THEOD : CAR · D · G · BAU · D. Les pointes dépassent très-peu l'écusson.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.
143. *Av.* I - · THEOD ± CAR · D · G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.
144. *Av.* I - · THEOD · CARD : G · BAU · D. Les pointes dépassent très-peu l'écusson.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.
145. *Av.* I - · THEOD · CARD : G · BAU · D.
Rev. Comme au n° 137, 1-7-3-2.

N° 135 à 145, cabinet Dumont.

146. *Av.* I - - THEODORVS · CAR · D · G · BAU - D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F ·
C · L · H · 1 - 7 - 3 - 0.
147. *Av.* I - - THEODORVS · CAR · D · G · BAU - · D.
Rev. Comme le précédent, 1-7-3-0.
148. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Écusson surmonté du bonnet ducal non perlé.
Rev. Comme le précédent, 1-7-3-0.
149. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Écusson surmonté du bonnet perlé.
Rev. Comme le précédent, 1-7-3-0.

150. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D. Même écusson.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-3-0.

151. *Av.* Comme le précédent.

Rev. EP ET PRIN LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-3-0.

152. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-3-0.

153. *Av.* I - THEOD · CAR · D · G · BAU · D.

Rev. Comme le précédent, 1-7-3-0.

154. *Av.* Comme le précédent.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO DUX · B · M · F · C ·
L · H 1-7-3-0.

155. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAV · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F · C ·
L · H 1 - 7 - 3 - 1.

156. *Av.* I - · THEOD · CAR · D · G · BAV · D.

Rev. Comme le précédent, 1-7-3-1.

157. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAU · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DVX · B · M · F · C ·
L · H 1 - 7 - 3 - 1.

158. *Av.* I - · THEOD · CAR · D : G · BAU · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO : DUX · B · M · F · C ·
L · H 1 - 7 - 3 - 2.

159. *Av.* Écusson couronné de l'évêque à quatre quartiers; aux côtés, la date $\frac{1-7}{4-8}$; légende: I · THEODORUS · D · G · BAV · D ·.

Rev. Les cinq écussons de la principauté, posés en croix; celui de Liège au centre, avec couronne, crosse et épée; légende: EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F · C · L · H.

Cuivre. Liard.

DE RENNESSE, pl. LXIV, n° 13, et p. 179,
n° XXV; cabinet Vandermeer.

Variétés :

160. *Av.* et *rev.* pareils, mais de 1-7-4-6.

Cabinet Dumont.

161. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.

162. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BAV · D ·

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F ·
C · L · H 1-7-4-5.

163. *Av.* Comme le précédent.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F ·
C · L · H 1-7-4-5.

164. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D ·

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · F · C · L · H
1-7-4-5.

165. *Av.* I · TEODORUS · D · G · BA · D ·

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BUL · M · F ·
C · L · H 1-7-4-5.

166. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
167. *Av.* I · THEODORUS · D : G · BA · D.
Rev. EP * ET * PRIN * LEO * DUX * B * M * F *
C * L * H 1-7-4-5.
168. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · B · M · F ·
C · L · H 1-7-4-5.
169. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO : D · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
170. *Av.* I · THEODORUS D · G BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · BU · M · F · C ·
L · H 1-7-4-5.
171. *Av.* I · THEODORUS · D : G · BA · D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BUL · M · F ·
C · L · H 1-7-4-5.
172. *Av.* I . THEODOROS · D · G · BA' D.
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DUX · BU · M · F ·
C · L · H · 1-7-4-5.
173. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BA · D ·
Rev. EP · ET · PRIN · LEO · DU · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-6.
174. *Av.* I · THEODORUS · D · G · BD.
Rev. EP ET PRIN LEO DU B M F C L H 1-7-4-6.
175. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.
Rev. EP · ET · PRIN LEO D · : B · M · F · C · L ·
H · 1-7-4-6.

176. *Av.* I · THEODORUS · D · G · B · D.

Rev. EP ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C · L ·
H 1-7-4-6.

177. *Av.* I · THEODORVS · D · G · BA · D.

Rev. EP · ET · PRIN · LEO · D · B · M · F · C ·
L · H 1-7-4-6.

N^{os} 161 à 177, collection Ul. Capitaine.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1763).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche;
légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS ·
LEODIENSIS.

Rev. Écusson ovale aux armes écartelées de Bouillon,
Franchimont, Looz et Horn, et portant en cœur
l'écu de Liège, le tout avec couronne et manteau
d'hermine; légende : * DEC · ET · CAP · LEOD ·
SEDE · VACANTE · 1763.

Or. Ducat.

DE RENESSE, pl. LXIV, n^o 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; lé-
gende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEO-
DIENSIS · 1763.

Rev. Écusson ovale et orné, portant écartelées les
armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn,
et en cœur l'écu de Liège, le tout avec couronne
et manteau d'hermine; légende : * MONETA ·
NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. LXIV, n^o 2.

3. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écusson de Liège couronné; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1763.

Arg. Escalin.

DE RENESSE, pl. LXV, n° 3.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1771).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTVS · PATRONUS · LEODIENSIS.

Rev. Écusson aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, sur le tout, l'écu de Liège, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : ∴ DE · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1771.

Or. Ducat.

DE RENESSE, pl. LXV, n° 1.

2. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende :
S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS · 1771.

Rev. Écusson ovale portant écartelés les armes de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écu liégeois, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : * MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. LXV, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende :
S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écusson de Liège, avec couronne; légende : DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE · 1771.

Arg. Escalin.

DE RENESSE, pl. LXVI, n° 3.

4. Variété. Les mots de la légende de l'avvers ne sont point séparés par des points.

Cabinet Vandermeer.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1784).

1. *Av.* Buste de saint Lambert, mitré, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRO · LEOD; au-dessous du buste, 1784.

Rev. Écusson ovale aux armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et portant en cœur l'écu de Liège; le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : * DEC · ET · CAPL · LEOD · SEDE · VACANTE.

Or. Ducat.

DE RENESSE, pl. LXVII, n° 1.

2. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : * S · LAMBERTUS PATRONUS LEODIENSIS 1784.

Rev. Écusson ovale et orné, portant écartelées les armoiries de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu de Liège, le tout avec couronne et manteau d'hermine; légende : :: MONETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Ducaton.

DE RENESSE, pl. LXVII, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEOD.

Rev. Lion couronné et debout, à gauche, tenant l'écusson ovale et couronné de Bouillon, au-dessous en exergue : 1784; légende : ☉ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE · VACANTE.

Arg. Escalin.

DE RENESSE, pl. LXVII, n° 3.

VACANCE DU SIÈGE ÉPISCOPAL (1792).

1. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; au-dessous 1792; légende : S · LAMBERTUS - PATRO · LEOD.

Rev. Écusson ovale portant les armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et en cœur l'écu de Liège; légende : ✱ DEC · ET · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Or. Ducat.

DE RENESSE, pl. LXVIII, n° 1.

2. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS · PATRONUS · LEODIENSIS · 1792.

Rev. Écusson ovale et orné, portant les armes écartelées de Bouillon, Franchimont, Looz et Horn, et, en cœur, l'écusson de Liège; légende : ☉ MO · NETA · NOVA · CAPLI · LEOD · SEDE · VACANTE.

Ducaton.

DE RENESSE, pl. LXIX, n° 2.

3. *Av.* Buste mitré de saint Lambert, à gauche; légende : S · LAMBERTUS PATRONUS LEOD.

**Rev. Lion couronné, debout, à gauche, tenant l'écu
ovale et couronné de Bouillon; au-dessous 1792;
légende : ☉ DEC · ET · CAP · LEOD · SEDE ·
VACANTE.**

Arg. Escalin.

DE RENNESSE, pl. LXIX, n° 3.

A. PERREAU.

MONNAIES ANCIENNES

TROUVÉES EN FRISE.



Au commencement du mois de mars 1863, on trouva quelques objets d'argent, près du village de Terwispel (commune d'Opsterland, province de la Frise), en enlevant la partie supérieure d'un terrain dont on tire de la tourbe et qui est situé un peu au sud du lieu où le ruisseau dit *Koningsdiep* prend le nom de *Boorn* (fluvius Burdo). Ces curiosités antiques furent conservées, grâce aux soins de M. le notaire J. de Jongh, résidant à Gorredyk, et de M. Ph. Van Loon, avocat à Heerenveen. M. J.-H. Van Boelens, un des directeurs de la Société historique, archéologique et philologique de la Frise, s'empressa de les offrir au cabinet de médailles et de monnaies que cette société possède à Leuwarde.

La principale partie de cette trouvaille se composait de 161 petites monnaies d'argent, dont deux avaient été brisées, et de quelques objets d'argent, savoir : un petit lingot, qui a été fondu au creuset, ou qui au moins avait passé par les mains d'un ouvrier ; deux ou trois petits morceaux

plats dont l'un en rouleau et l'encadrement un peu orné d'une pierre précieuse ou bijou. On le trouva dans le *bonkaarde*, comme ceux qui extrayent la tourbe appellent la partie supérieure d'une tourbière. Le tout était entouré ou enveloppé d'une matière grasse que nous supposons avoir été les derniers fragments d'un cadavre (1). Remarquons encore que le lieu où la trouvaille fut faite est tout près de celui où le *Burdo fluvius* (le Boorn), que les annalistes frisons connaissent (2), devient navigable, et qu'autrefois ce fleuve se jetait dans un bras de mer, qui traversait la Frise, mais qui est depuis longtemps desséché (3). Les environs convenaient très-bien à quelque émigrant pour s'embarquer et faire voile pour la Bretagne, sur une de ces frêles embarcations dans lesquelles on passait alors le Canal.

(1) On appelle cette substance *Adipocira*. Notre savant compatriote, M. le docteur W.-C.-H. Staring, à qui je fis part de ma conjecture, m'a renvoyé à son excellente dissertation : *de Geologia patriæ*, Lugd. Bat., 1833, où je trouve, p. 41 (2), que Fourcroy a observé le premier, cette mutation singulière dans des cadavres du cimetière des Innocents, à Paris, et qu'il l'a appelé du nom indiqué.

(2) A° 734, Carolus (Martellus) certatim altum mare (la mer du Nord) ingressus, navium copia adunata Austrachiam (*Oostergoo*, à l'est du Burdo) et Westrachiam (à l'ouest du Burdo) insulas Frisionum penetravit, super *Burdone* fluvio castra ponens. *Anonymus in Hist. Franc.* — DIRKS, *Koophandel der Friesen*, p. 124 (1).

(3) La mer s'est retirée et se retire encore continuellement du Nord de la Frise, et y laisse ces excellents pâturages, qui ont rendu partout le bétail et le beurre frison si renommés. Une carte coloriée du travail de MM. Brouwer et Eekhoff, intitulé : *Nasporingen betrekkelijk de geschiedenis der voormalige Middellzee (Boorndiep) in Friesland*, 1834, fera mieux comprendre notre observation.

En examinant les monnaies, j'en reconnus aussitôt qui appartiennent à la classe (si on pouvait parler en botaniste) dite *anglo-saxonne*, et que M. C.-A. Rethaan Macaré a décrites, en 1838, dans ses *Verhandelingen (Dissertations sur les monnaies trouvées à Domburg en Zélande)*, t. I, p. 50, pl. III, n° 63, et, en 1836, t. II, p. 42; ainsi que par J. Lelewel, en 1841, dans ses *Études numismatiques et archéologiques*, t. I, p. 426, pl. XII, n° 11.

L'avers présente une tête radiée (*Wodan* ?) placée entre deux petites croix, et entourée d'un grènetis.

Le revers, selon Lelewel, nous montre un bouc ou un cheval également entouré d'un grènetis. M. Vander Chijs y voit un dragon.

Rethaan Macaré fit observer, t. I, p. 30, que les monnaies trouvées sur le rivage de Domburg (où était aussi un lieu de départ pour traverser la mer du Nord), ressemblaient beaucoup à une monnaie qui se voit, p. 33, n° 3, de l'ouvrage de M. Thomas Broderus Bircherod, *Specimen antiquæ rei monetariæ Danorum*. Il inclina donc d'abord à les classer parmi les monnaies danoises ou norvégiennes, puis il se rangea à l'opinion de M. Lelewel, qui y reconnaît une réapparition du type gaulois dans les *sceattas* (nom de ces monnaies) des Anglo-Saxons. — M. Rethaan Macaré conjecture même que ces monnaies ont été frappées dans la province de Mercie ou dans une des provinces voisines; puisque une grande quantité en a été trouvée mêlée avec des monnaies de Kent. M. Lelewel, dans ses Notes sur la pl. XI, les fait frapper en Bretagne par les Saxons, au commencement de leur heptarchie, mais sans indiquer dans quelle partie de ce royaume.

Faisons observer encore que M. le professeur Vander Chijs, de Leyde, m'a communiqué qu'il avait reçu, il y a longtemps, d'un étudiant de Bolsward, ville de la Frise, quelques-unes de ces *sceattas*, également trouvées en Frise, et qu'il les a fait graver (vu qu'il y en avait quatre variétés) dans son grand ouvrage, pl. II, n° 29-32, t. IX; ce qui prouve que notre trouvaille n'est pas la seule qui ait été faite en Frise⁽¹⁾.

La grande question qui se présente ici est celle de savoir si ces petites monnaies étaient exportées de la Bretagne en Frise, ou destinées à être exportées de la Frise en Bretagne, en un mot, si elles ont été frappées dans l'île de la Grande-Bretagne ou sur la terre ferme.

Nous penchons à y voir les premières monnaies des Anglo-Saxons, *avant leur trajet* en Bretagne. Des deux trouvailles de ces monnaies, la dernière était toute vierge, c'est-à-dire non mêlée à d'autres monnaies, ce qui indique que le possesseur n'avait pas fait grand chemin lorsqu'il succomba en traversant la Frise. Que de grandes cohortes d'*Angles* ont passé par les Pays-Bas, c'est un fait établi par les recherches savantes et intéressantes de M. P.-C. Molhuysen. On peut consulter à ce sujet : l'*Overysselsche almanak* de l'année 1841, et surtout les *Bydragen voor vaderlansche geschiedenis en oudheidkunde*, de feu M. Nijhoff, t. III, pp. 50-72 115-136, 221-225, t. IV, pp. 196-214, t. VI, pp. 244-256⁽²⁾. Ils ont laissé des traces de leur passage

(1) Les monnaies trouvées en 1863, en Frise, ont toutes le type du n° 34 de M. Vander Chijs. Le texte, qui doit accompagner ces gravures, est encore à élaborer.

(2) Nous n'ignorons pas que M. Huberts a combattu, dans le *Gids*,

dans les noms de plusieurs localités de la Gueldre, de l'Overyssel, etc., noms anglo-saxons qu'on retrouve en partie en Angleterre.

Mais, sans doute, le *Boerdiep*, ce bras de mer qui passait par la Frise, était un des chemins les plus courts pour les Anglo-Saxons qui s'embarquèrent pour la Bretagne.

Lelewel voit sur nos monnaies *une réapparition du type gaulois*; mais n'y faudrait-t-il pas plutôt voir un *type purement germanique, anglo-saxon*? Voici nos preuves :

Laissons de côté l'avcrs avec la tête radiée, placée entre deux petites croix, qui n'indiquent point du tout que les monnayeurs étaient des chrétiens, puisque ces petites croix se présentent aussi sur des monnaies gauloises, etc.; nous nous bornons à fixer l'attention des archéologues sur l'animal du revers dans lequel nous voyons un *cheval couché*.— Le cheval était pour les Germains un objet sacré. Tacite, *Germania*, cap. 10, nous dit déjà : « *Proprium gentis, equorum quoque praesagia ac monitus experiri. Publicè aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi et nullo mortali opere contacti : quos pressos sacro curru sacerdos ac rex vel princeps civitatis comitantur, hennitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides non solum apud plebem, apud proceres, apud sacerdotes : se enim ministros deorum, illos conscios putant* » (1). » Longtemps après, et même de nos jours, des têtes de cheval placées sur les frontispices de maisons rurales en Allemagne servaient et scr-

1854, pp. 331-333, cette opinion de M. Molhuysen, mais il ne nous a pas convaincu.

(1) Conf. KARL SIMROCK, *Handbuch der deutschen Mythologie*, Bonn, 1855, pp. 465, 513, 519, 539, etc.

vent encore, selon la superstition des paysans qui les habitent, à protéger leurs demeures (1).

Beda, dans son *Ecclesiastica historia gentis Anglorum*, lib. I, cap. 13, en traitant de l'occupation de la Bretagne par des étrangers, dit : « Advenerant autem de tribus Germaniæ populis fortioribus, id est Saxonibus, *Anglis, Jutis*. — *Duces Anglorum fuisse perhibentur eorum primi duo fratres Hengistus et Horsus*. » Ces deux noms sont des noms germaniques indiquant des *chevaux* (2). Les traditions frisonnes parlent aussi de deux expéditions entreprises contre la Bretagne, toutes deux par deux frères frisons, Hengist et Horst ; vers les années 383 et 470 (3). Turner, *the History of the Anglo-Saxons*, London, t. I, 1828, p. 318, dit : « We can easily accredit the intimations... that Frisians and their neighbours were mixed with the Saxons. »

Nous pourrions multiplier ces citations, surtout pour prouver que le *cheval* était en si grand honneur chez les Germains, que, lorsque ceux-ci commencèrent à frapper monnaie, le cheval dut être un des premiers symboles employés pour les orner ou peut-être pour les sanctifier, et qu'il n'était pas nécessaire, pour eux, d'en emprunter le type aux Gaulois avec lesquels les Anglo-Saxons, demeurant dans la

(1) Voy. la dissertation très-intéressante du professeur Chr. Petersen, *die Pferdeköpfe auf den Bauerhäusern besonders in Norddeutschland*. Kiel, 1860. — SIMROCK, *loc. cit.*, pp. 386, 540, 555. — GRIMM, *Deutsche Mythologie*. Gott., 1835, p. 29.

(2) GRIMM, *Deutsche Mythologie*, p. IV, *der Stammtafeln*. Nennius : « Interea tres ceolæ (kielen, vaisseaux). » Germania in exilium expulsæ Britanniam advenerunt in quibus dominabantur Horst et Hengest.

(3) L.-PH.-C. VAN DEN BERGH, *Ned. Volksverleveringen en Godenker*, pp. 44-47, 136-139.

partie septentrionale de l'Allemagne, n'avaient que peu ou point de relations.

Du choc des opinions jaillit la vérité :

Je laisse aux numismates allemands et anglais à décider la question, et je ne réclame pour ma part que l'humble honneur de l'avoir proposée à l'occasion d'une trouvaille que je n'ai pas voulu laisser inconnue au public numismate.

Leuwarde, 19 août 1863.

J. DIRKS,

de l'Académie royale des Pays-Bas, etc.

Les deux pièces reproduites en tête de cet article ont été offertes, par M. Dirks, au nom de la Société historique, archéologique et philologique de la Frise, à la collection de la Société de la numismatique belge.

LES PLUS ANCIENS JETONS

DU

MAGISTRAT DE BRUXELLES.

PL. XVII, N^o 4 A 10.

Le *Magistrat*, ou l'administration municipale de Bruxelles, avant l'admission, en 1421, des corps de métiers, dits les *Nations*, se composait de deux trésoriers ou receveurs (*rentmeisters*) et de sept échevins, tous pris parmi les familles patriciennes qu'on nommait les *Lignages*. Après 1421, l'élément démocratique y introduisit deux bourgmestres, dont un patricien, deux receveurs et six conseillers, choisis par les corporations. Les bourgmestres et receveurs avaient particulièrement dans leurs attributions, les travaux publics, l'administration des deniers de la ville et de ses propriétés, en un mot, le pouvoir exécutif tel que l'exerce aujourd'hui le Collège. Réunis aux conseillers et aux échevins, ils formaient, avec les deux autres *Membres*, le *Large Conseil* et les *Nations*, le pouvoir législatif de la cité. Les échevins étaient, de plus, un tribunal jugeant en première instance les causes civiles et criminelles, en ce qui concernait les habitants.

Cette magistrature devait être renouvelée chaque année. Mais en parcourant la liste, qu'ont formée MM. Henne et Wauters (1), on est frappé d'une chose, c'est de voir reparaître continuellement les mêmes personnages et les mêmes familles. C'était une véritable oligarchie qui possédait la ville par droit héréditaire; le bon temps de ce qu'on nommait alors les *privilèges*, les franchises de la commune. Aujourd'hui ces privilèges s'appellent l'*indépendance* ou la *liberté* communale; liberté, qu'il ne faut pas confondre, Dieu nous en garde, avec la liberté individuelle des citoyens. †

Auprès de cette administration et au-dessus d'elle, pour les honneurs seulement, se trouvait un commissaire ou délégué du souverain, l'Amman dont les attributions successivement amoindries se bornaient, en dernier lieu, à peu près à celles qui appartiennent aujourd'hui au Procureur du roi. Ses fonctions n'étaient pas non plus sans quelque analogie avec celles qu'exerçaient, sous la République, les Commissaires du pouvoir exécutif près des administrations municipales. Il était assisté par un Lieutenant-Amman, ou commissaire de police, également nommé par le souverain.

L'usage de donner des jetons, chaque année ou à des époques périodiques, à tous les fonctionnaires qui devaient rendre et ouïr des comptes, était général en Belgique. Ces jetons, qu'on frappait en argent, quelquefois même en or,

(1) *Histoire de Bruxelles*, 3 vol. in-8°.

leur tenaient lieu de salaire ou de gratification ; et cette coutume s'est perpétuée dans certains corps, Académies, Commissions, Collèges, Conseils, etc., sous le nom de *jetons de présence*.

Les jetons de cuivre, donnés en même temps et frappés aux mêmes coins, servaient réellement à additionner ou à *totaliser* les comptes dont on écoutait la lecture. A chaque article, ou, comme on disait, à chaque *poste*, l'auditeur déposait dans des cases placées devant lui et contenant séparément les unités, les dizaines, les centaines, les milliers, etc., un nombre de jetons égal au chiffre énoncé. Le compte terminé, on vidait les boîtes ; et comme plusieurs auditeurs avaient fait la même opération, leur travail se contrôlait réciproquement.

Il existe un grand nombre de jetons des receveurs de Bruxelles, pour le xvi^e et le xvii^e siècle. Les jetons de cette dernière époque sont surtout curieux par la variété de leurs types et les renseignements qu'ils fournissent à l'histoire de la cité. Le xv^e siècle n'en a donné, jusqu'à présent, qu'un très-petit nombre. Le plus ancien, cité par Van Mieris, t. I^{er}, p. 165, sous l'année 1482, appartient en réalité, comme l'a prouvé M. Cam. Picqué, aux deux receveurs patriciens, Thierry de Mol et Albertin Frenier, qui entrèrent en fonctions en 1456. M. Picqué, dans le volume de cette Revue, de 1860, p. 168, a publié aussi deux autres jetons des receveurs Jean Moyensoene, *alias* Anderlecht, et Guillaume de Blitterswyck, de l'année 1496. Ce ne sont encore que des pièces isolées, mais elles prouvent assez qu'à cette époque l'usage existait déjà de consacrer par des jetons spéciaux le souvenir de ces magistratures électives

si souvent renouvelées, et qu'il faut s'attendre à voir combler successivement, par de nouvelles découvertes, les vides qu'elles laissent entre elles.

Mais, quand cet usage, pratiqué bien antérieurement à 1436, dans d'autres localités, a-t-il été introduit à Bruxelles? Les archives communales le diront, peut-être, un jour, grâce aux investigations intelligentes de M. Wauters. En attendant, cherchons dans les jetons eux-mêmes les pièces qui pourraient entrer dans cette catégorie.

On connaissait des jetons muets que leur style faisait remonter aux *xiv^e* siècle, toujours de cuivre rouge (ce qui les distingue des jetons de fabriques particulières, presque tous en laiton), et ne portant ordinairement que des armoiries. Nous avons publié, déjà, trois de ces jetons, dans cette Revue (¹), en émettant l'idée qu'ils pouvaient appar-

(¹) T. I, 3^e série, pl. XI, n^o 43, et t. V, 3^e série, pl. XV, n^o 2 et 3.

L'écu billeté au lion de ce n^o 2, appartient à diverses familles de Bruxelles, les Hinckaert, les Taye, les Swaef, etc. Celui aux trois vaches (?) avec le franc-quartier aux trois fleurs de lis, qui, sans doute est aussi bruxellois, ne figure pas sur les planches de l'*Histoire de Bruxelles*.

Les armoiries du jeton n^o 3, que nous avons, à cause de leur ressemblance, supposé appartenir aux Van Redinghen, de Louvain, sont exactement celles de Ansems, Jean fils de Jean, qui fut échevin de Bruxelles en 1355. Quant aux fleurs de lis accompagnées de trois tourteaux, on peut supposer qu'elles sont de quelque membre de la famille Pipenpoÿ, famille qui a fourni beaucoup de magistrats dans le *xiv^e* siècle. J. Ansems a pu être receveur avec un Pipenpoÿ, dans l'une ou l'autre des nombreuses années du milieu de ce siècle dont les receveurs ne sont pas connus.

La fasce d'où sort un demi-lion est un motif favori pour les armoiries des familles de Bruxelles et de Louvain, motif sur lequel on a fait toutes les variations imaginables.

tenir à des familles patriciennes de Bruxelles ou de Louvain. C'était un premier pas de fait dans la bonne voie. Cette idée, jetée en avant comme une conjecture, nous a valu de la part de divers amateurs la communication obligeante d'un certain nombre de pièces du même genre qui s'éclaircissent mutuellement et dont l'ensemble ne laisse plus guère de doute sur leur origine. Ce sont bien là les premiers jetons, les jetons muets des anciens magistrats patriciens de Bruxelles. A présent que l'éveil est donné, les jetons de la même catégorie, jusqu'ici dédaignés et relégués par les amateurs parmi ces innombrables *reckenningen* indéterminés, vont, sans doute, sortir en foule de leurs cartons d'oubli. Ils permettront, un jour, de faire un travail d'ensemble, considérable et suivi, sur la numismatique municipale de Bruxelles.

N° 1.

D'un côté les armes des *Mettenschachte*, de l'autre celles des *Fraeybaert*.

Les armes des *Mettenschachte* se distinguent de celles des *Saint-Géry*, en ce que le franc quartier au lion, est billeté sur les premières et ne l'est pas sur les secondes. Notre graveur a un peu confondu ces billettes avec les griffes qu'il a exagérées du lion ; mais sur l'exemplaire de ce jeton, que possède M. le comte de Robiano, il est impossible de s'y méprendre.

Un *J. Mettenschachte*, fils de *Siger*, figure comme échevin de Bruxelles, en 1394, 1400, 1415 et 1420.

Les Fraeybaert qui se rapprochent le plus de cette époque, sont :

H. Fraeybaert, receveur en 1375, échevin en 1384 et 1390.

J. Fraeybaert, receveur en 1591. (Un J. Fraeybaert, sans doute un autre, avait été échevin en 1548 et 1554.)

On ignore les noms des receveurs pour les années 1387, 1589, 1594, 1595, 1400, etc. Ne peut-on pas raisonnablement supposer, que J. Mettenschachte et l'un des Fraeybaert ont géré ces fonctions comme collègues, pendant l'une ou l'autre de ces années dont on ne connaît pas les titulaires ?

N° 2.

Armes de la famille Collay, que nous retrouvons plus loin sur le jeton n° 10.

Au revers trois fleurs de lis au pied nourri, à la bande losangée.

Les trois fleurs de lis, diversement brisées, figurent dans les armoiries d'un grand nombre de familles bruxelloises, les Absalons, les Boote, les Vanderbruggen, les Cassaert, les Clutinck, les Hofstadt, les Huldeberghe, les Issche, les Vanderkelen, les de Lapede, les Deloose, les Meerte, les Meyer, les Mortenbeke, les Vander Noot, les Van Nieuwenhuysen, les Pipenpoy, les Rongeman, les Vander Roosen, les Spout, etc. On voit qu'on a de quoi choisir. Quant à la bande losangée, pièce principale de l'écu des Van Ophem, on la trouve, comme brisure ou comme pièce accessoire, sur plusieurs autres armoiries patriciennes, mais, malheureusement pas sur un écu aux fleurs de lis.

N° 3.

Armoiries que nous n'avons pu reconnaître. Le lapin ou le lièvre du revers, ne semble pas être une figure héraldique, mais un emblème de fantaisie; peut-être un rebus donnant le nom du personnage, comme de Hase, Lelièvre, etc.

N° 4.

Ces armoiries, comme celles de la pièce précédente, nous sont complètement inconnues. Si ces deux jetons figurent ici, sans aucune attribution, c'est simplement dans l'espoir d'arriver à découvrir leur origine en appelant sur eux l'attention des amateurs. Leur fabrication, le métal et, si l'on peut dire, leur style offrent la plus grande ressemblance avec les jetons bruxellois.

N° 5.

Ce joli jeton, incontestablement bruxellois, restera toujours d'une attribution douteuse, quant à la famille qui l'a fait frapper. Le franc quartier est demeuré en blanc. Est-ce un oubli du graveur? Impossible de l'affirmer. Or, c'est précisément ce franc quartier qui pourrait faire reconnaître les armoiries. Six familles différentes, toutes dépendantes du lignage de Sweerts, portent cet écu émanché; les de Barsère, les de Craene, les Saint-Géry, les Habbeke, les Halfhuys et les Vander Hert. Le franc quartier seul les distingue.

N° 6.

L'écu au lion sur champ semé de rosettes, quand le lion porte une couronne, est celui des familles Esselen et Heenkenshoot, selon les couleurs que nous n'avons pas ici. Quand le lion n'est pas couronné, comme sur notre jeton, il appartient à la famille T'Seraerts qui a fourni six magistrats pendant le xiv^e siècle :

Barthélemi T'Seraerts, échevin en 1352, 1359 et 1377.

Jean T'Seraerts, échevin en 1351 et 1378, receveur en 1374.

Gerelin T'Seraerts, échevin en 1353.

Guillaume T'Seraerts, chevalier, échevin en 1358.

Everard T'Seraerts, échevin en 1360, 1367 et 1375.

Michel T'Seraerts, échevin en 1381.

N° 7.

Ce jeton semble, au premier abord, réunir, sur ses deux faces, les armoiries des deux lignages Sweerts et Serroelofs. Mais, en l'examinant plus attentivement, on reconnaît que l'émanchure n'a pas le même nombre de pointes qu'aux armoiries des Sweerts ; et, qu'au revers, les billettes sont au nombre de dix, tandis qu'on n'en compte que neuf sur l'écusson des Serroelofs. Notre écusson billeté est celui de la famille de Coninck qui a fourni plusieurs magistrats à Bruxelles, dans le xiv^e siècle. L'autre ne se trouve point dans les planches de MM. Henne et Wauters ; mais on peut présumer qu'il appartient à quelque famille bruxelloise dépendante du lignage de Sweerts.

N° 8.

Ce jeton, qui appartient à l'établissement géographique de Bruxelles, est, malheureusement, en assez mauvais état. M. J. Vandermaelen, qui a bien voulu nous en communiquer un dessin, fait par lui, y a joint deux lettres successives. Nous ne pouvons mieux faire que de les reproduire ici :

Bruxelles, 26 mai 1863.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le dessin du jeton que j'attribue à *Franc de Pape* dit *Van Pede*, du lignage de Swerts, mort le 20 décembre 1438. On trouve dans l'ouvrage de MM. Henne et Wauters que ce patricien fut échevin en 1405, 1411, 1417, 1430 et 1436, conseiller en 1438 et receveur en 1421 et 1426 (1). La pl. XX du même ouvrage attribue, sous la lettre *B*, les armoiries du jeton à Franc de Pape, et sous la lettre *A*, à un autre de Pape, Égide, un écu à trois cœurs (2), avec un franc quartier portant deux faucilles, comme aux un et quatre des armoiries qui sont au revers de notre jeton.

Les mêmes dessins se retrouvent encore dans un manuscrit de la bibliothèque royale, n° 19195 (18026), pp. 35-36. Les dessins sont les mêmes; mais MM. Henne et Wauters placent :

Égide, échevin, en 1371,

Franc, id. en 1405,

(1) T. II, pp. 545, 547.

(2) On feuilles de nénuphar.

tandis que le manuscrit précité indique :

Égide, échevin, en 1408,

Walter, id. en 1435.

Dans l'*Histoire de Bruxelles*, on trouve encore mentionnés : Égide de Pape, receveur en 1569, échevin, en 1571 et 1588; Guillaume de Pape, échevin, en 1408, 1413, 1428, 1435, receveur, en 1456.

Veillez agréer, etc.

Bruxelles, 23 juin 1863.

MONSIEUR,

Comme suite à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser, le mois dernier, au sujet du jeton de Franc de Pape, je viens vous transmettre le dessin d'un sceau de ma collection qui confirme d'une manière indubitable cette attribution :



Veillez remarquer surtout le cimier fort clair, ici, et presque indéchiffrable sur le jeton, sans oublier la petite feuille de nénuphar en cœur (au point d'intersection des quatre quartiers). Vous jugerez, sans doute, comme moi, que le jeton et le sceau se rapportent au même personnage.

Agrérez, etc.

J. VANDERMAELEN.

N° 9.

Armes de la famille de Coninck, au revers, celles de la famille Thonys.

Gérard de Coninck, qui portait ces mêmes armoiries (lesquelles diffèrent de celles du lignage Serroelofs par une billette de plus en pointe), était échevin en 1376. Les Thonys commencent à figurer dans la liste de MM. Henne et Wauters, vers 1390. On les retrouve en 1402, 1407, 1414, etc. Le jeton, que nous croyons être du commencement du xv^e siècle, fait présumer que des membres de ces deux familles ont occupé simultanément les fonctions de trésorier. Mais l'insuffisance des listes publiées ne permet pas, encore une fois, de constater la chose.

N° 10.

D'un côté, les armes de la famille Collay; de l'autre les trois fleurs de lis au lambel à trois pendants, qui peuvent appartenir (selon les émaux que nous n'avons pas) à diverses familles : Van der Bruggen, Cassaert, Clutinck, Rongeman, etc.

Les Collay figurent dans la magistrature pendant la première moitié du xiv^e siècle. En 1329, on trouve, parmi les échevins, un Guillaume Collay et un François Clutinck qui ont pu exercer ensemble, une autre année, les fonctions de receveur.

Quant aux besants ou tourteaux qui chargent les pendants du lambel, c'est, sans doute, une brisure individuelle à un des membres de la famille. On trouve ainsi un

Cassaert, en 1355, qui chargeait chaque pendant du lambel de trois maillets.

A ces dix pièces, si l'on ajoute les trois jetons précédemment décrits dans la Revue et celui qu'ont publié MM. J. Rouyer et E. Hucher, dans leur bel ouvrage sur *l'Histoire du jeton*, pl. IX, fig. 78, on aura, de compte fait, quatorze pièces d'une série toute nouvelle dont on ne soupçonnait pas même l'existence. Ce n'est pas la dixième partie de ce qu'on doit retrouver; mais enfin c'est quelque chose.

Le jeton publié par MM. Hucher et Rouyer, et attribué par eux à l'Artois, porte d'un côté les armoiries d'un membre de la famille Cassaert et au revers celles de la famille Meert. Ces deux familles, à partir du milieu du xiv^e siècle, ont fourni fréquemment des membres à la magistrature bruxelloise. Hâtons-nous d'ajouter que M. J. Rouyer est venu au-devant de cette rectification, en nous la proposant lui-même.

Si plusieurs des armoiries qui figurent sur ces jetons n'ont pu être reconnues, il ne faut pas trop s'en étonner. La liste déjà si longue que MM. Henne et Wauters ont donnée des magistrats de Bruxelles (1), est cependant fort

(1) A. HENNE et A. WAUTERS. *Histoire de la ville de Bruxelles*, t. II, pp. 509 à 561.

incomplète encore, et tellement incomplète que, d'après ce que dit M. Wauters lui-même, il en doublerait l'étendue en ce qui concerne les receveurs, s'il publiait une seconde édition de son livre. Les vingt-six planches qui accompagnent cette liste sont encore plus loin de comprendre toutes les armoiries des magistrats. Ainsi, par exemple, on y cherche en vain celles de Jean Moyensoene, *alias* Anderlecht, receveur en 1496, que nous fait connaître le jeton publié par M. Picqué. Pour les époques antérieures, les lacunes, on le conçoit, doivent être nécessairement plus nombreuses. Ajoutons à cela que la gravure des jetons ne peut indiquer ni les émaux ni les couleurs; qu'il existe, dans ces armoiries bourgeoises, une multitude de *brisures* qui les font varier à l'infini, et qui semblent être le résultat du caprice individuel : des personnages du même nom et de la même famille portent, d'après MM. Henne et Wauters, des armoiries tout à fait différentes.

Déterminer tous les jetons muets des magistrats de Bruxelles est un travail que la comparaison d'un grand nombre de pièces rendra possible, plus tard, à celui qui voudra entreprendre leur monographie. Cette note, simple ballon d'essai, comme sont, d'ordinaire, les articles de *Revue*, n'a eu pour but que d'appeler l'attention sur un filon nouveau et inexploité de la *Californie jetonienne*.

Nous devons la communication du n° 1 à M. Preux, avocat général à Douai; des n° 2, 3, 4, 5 et 6 à M. J. Rouyer, inspecteur des postes à Mézières; du n° 9

à M. Minart, conseiller à Douai; du n° 7 à M. le comte Maurice de Robiano; du n° 8 à M. Vandermaelen et du n° 10 au R. P. de Bellinck à Namur.

R. CHALON.

QUELQUES MOTS

SUR DES

MONNAIES DU ONZIÈME SIÈCLE.

Les monnaies frisonnes du xi^e siècle, publiées ou décrites depuis que, en 1843, nous avons fait paraître le premier numéro des *Bydragen tot de penningkunde van Friesland*, se laissent maintenant compter par douzaines. M. de Kœhne en a décrit cent trente-huit dans son excellente brochure *Ueber die im Russischen Reiche gefundenen Aberländischen Münzen des X, XI und XII Jahrhunderts* (1850), et encore trente-six, sous le titre : *In Rusland gefundene Munzen des elften Jahrhunderts* (1862). (*Zeitschrift für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, in-4°, pp. 321-324.) M. Vander Chijs nous en donne cinquante-quatre sur les planches I-III et VIII du vol. V de son important travail.

Grâce à des investigations persévérantes et à des conjectures pas trop hasardées, on a eu le bonheur de mettre un peu d'ordre et de répandre quelque lumière sur les monnaies de Brunon (III, 1038-1057 et des Egberts), (Egbert I, 1057-1068 ; Egbert II, 1068-1090), monnaies si intéressantes pour éclaircir les relations de ces princes allemands avec la Frise, et l'histoire de ce dernier pays déjà florissant par le commerce au xi^e siècle.

Quoique occupé maintenant d'une partie de notre histoire métallique beaucoup plus rapprochée de nos jours, savoir la suite du grand ouvrage de Van Loon, (Médailles historiques des Pays-Bas), que l'Académie royale continue, dont les deux premiers volumes in-folio, VI-VII (1760-1781), ont déjà vu le jour, et dont le troisième (VIII, 1781-1784 ou 1786), paraîtra bientôt, le mot est vrai pour nous, qui dit « qu'on revient toujours à ses premiers amours. » Toujours au moins nous avons eu l'œil ouvert pour découvrir le sens des légendes encore indéchiffrées de plusieurs de ces monnaies publiées par M. de Kœhne, qui, en finissant le dernier article qu'il leur a consacré, nous invitait *nominatim et publice* à les déchiffrer. Tâchons de satisfaire autant que possible à son désir.

Faisons observer d'abord que plusieurs de ces monnaies paraissent être imitées par des monnayeurs illégaux, non autorisés à les frapper ou à les émettre. De là, des légendes peu ou beaucoup, même extrêmement mutilées, qui souvent laissent à peine reconnaître le nom primitif. Nous occuper de ces imitations serait inutile; elles nous induiraient en erreur. Mais évitons une autre faute, celle de croire que toutes les pièces, qui ne se laissent pas classer d'abord parmi les monnaies de *Doccugga*, *Lienwart*, *Bodelswert*, *Staveren*, etc., n'ont que des légendes mutilées. Il en est qui portent des légendes tout à fait étrangères à ces noms et qui doivent appartenir à d'autres localités.

1° D'abord se présente une monnaie très-rare d'Egbert I^{er}, 1057-1068, avec la légende :

* SEL-NRON. (De Kœhne, n° 106.)

Nous avons osé y retrouver le village de *Selward*, près de Groningue, où Herman de Koevorden (1360-1371) frappa aussi de la monnaie. M. Vander Chijs, dans le t. V de son grand et important ouvrage, pp. 376 et 447, a indiqué un lieu très-ancien, *Seltnon*, dans le *gouw* (pagus) Huymerchi, cité en 853, comme étant le lieu probable de l'origine de cette monnaie qui, en formant la transition du type de Brunon à celui d'Egbert (I^{er}), restera toujours remarquable. Ce *Seltnon*, dans un des « pagi groningenses » appelé *Huymerchi*, au sud de la rivière Hunse, maintenant nommé le *Humsterland*, se retrouve dans le hameau *Selvaart*, près d'Oldehove. D'autres veulent le reconnaître dans le village ou hameau *Suttum*, non loin de là.

2^o Sous le n° 161, M. de Kœhne nous présente une monnaie d'Egbert I^{er} (1037-1068) au type de NOTA, probablement une abbréviation de MONETA. A l'avvers, au lieu du nom d'Ecbertus, on lit le nom EMNIGIIM, et, au revers, celui de CHMEMIEHC.

M. de Kœhne l'appelle « eine sonderbare pfennig, » une monnaie très-curieuse.

Nous nous sommes abstenu en traduisant et en annotant ce Mémoire dans le *Vrye Fries*, t. VI, p. 19, de nous hasarder à déchiffrer ce second nom si barbare. Le premier nom se lisait déjà plus correct chez Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, t. II, p. 170, atlas, pl. XVIII, n° 33, sur une monnaie d'Egbert II (1068-1090), où l'on trouve : EMNIGHEM.

Notons d'abord que nous croyons maintenant que le nom Emnighem, de l'avvers, indique le pagus, *go, gouw, hem*, où district dans lequel le lieu CHMEMIEHC était

situé. Sans doute, le graveur de la monnaie n'a pas sans cause grave omis ou plutôt remplacé le nom d'Ecbertus par celui d'Emmighem.

Remarquons ensuite qu'un M, sur les monnaies de ces temps, peut se lire souvent comme à demi renversé, formant un Ξ ou un Z ; que la lettre H représente très-souvent un N et le C un G, comme dans le n° 98, STAVEROH pour STAVERON, le n° 82, DOCCVGGA pour les n° 70-81, DOGGVGGA.

On peut donc lire :

CHZEMIENG,

au lieu de :

CHMEMIEHC.

Ce nom s'accorde assez bien avec celui d'une *villa*, en Frise, qui se trouve mentionnée dans une charte de l'an 893, mais copié et modernisé en 1222. C'est une liste des biens de l'abbaye de Prum, dans l'Éifel, écrite en 893. L'abbé Cæsarius le transcrit en 1222, mais il ajoute : « Verumtamen villarum vocabula quæ ex longævitate, quasi barbara videbantur, nominibus quæ eis modernitas indidit commutavi. » — Cette liste intéressante est publiée par Beyer, *Urkundenbuch zur geschichte der jetzt die Preussische Regierungsbezirke Coblenz und Trier bildenden mitelrheinischen Territorien*, n° 153, et reproduit par notre collègue, le baron Sloet Van den Bcle, dans son excellent et érudit Mémoire : *De hof te Voorst*, pp. 70-79, publié cette année par l'Académie royale des sciences des Pays-Bas. Nous y lisons, p. 70, ces mots :

« Nec non et de bonis que tenemus apud *Chzimmingen* in

Frisia. Habemus itaque in eadem villa jus patronatûs unius ecclesiæ quæ est una de melioribus totius Frisie. Multos census in Frisia etiam in aliis villis sitis satis prope *Chzimmingen* deberemus annuatim percipere qui jam diu neglecti sunt, quia non erat qui eos requireret debito modo cum effectu. »

Ce Chzimmingen était donc une *villa* importante, puisque une des meilleures églises de toute la Frise s'y trouvait. Là où il y avait une église importante se créa bientôt un marché, tenu premièrement au jour de fête du patron de l'église ; puis, à des jours fixés, si le souverain accordait le *jus mercatûs*, auquel se liait intimement le *jus monetæ*.

Mais où chercher ce Chzimmingen ? Une autre monnaie frisonne, décrite par M. de Kœhne, dans le *Zeitschrift*, p. 522, n° 5, nous fera peut-être encore avancer d'un pas, sinon pour le découvrir, du moins pour circonscrire le cercle du territoire dans lequel ce nom barbare doit être retrouvé.

3° La monnaie indiquée sous le n° 5 est de Bolsward, comme l'indique la légende un peu tronquée de l'avvers, où on lit : BODLINVVER(T), entourant une croix avec quatre points aux coins.

Au revers, se trouve le mot NOTA, divisant le champ entre deux grènetis ; et la légende est GHIMIEHC. Remarquons qu'une autre monnaie semblable, indiquée par M. de Kœhne sous le n° 6, a GNIMIEC, et que la monnaie décrite auparavant avec le nom CHMEMIEHC, porte à l'avvers et au revers le même type que le n° 5 ou 6 que nous venons de décrire. Nous osons donc affirmer qu'elles proviennent de la même localité, encore inconnue, mais située dans le

pagus *Emnigheim*, près de Bolsward, puisque le nom de cette ville et de la *villa* qui s'appelait, en 1222, Chzimin-gen, s'y rencontrent. Était-ce donc une monnaie qui avait cours dans tout le pagus, où était-ce plutôt une monnaie frappée en commun par les deux localités?

Ce sont là quelques questions encore difficiles à résoudre. Remarquons qu'au sud de Bolsward se trouve un district portant maintenant le nom d'Eemswolderhem et un hameau Eemswoud, et que ce district était situé au bord austral du Middelzee, c'est-à-dire de ce bras de mer qui traversait encore, au XI^e siècle, la Frise jusqu'à Bolsward, anciennement Bodelswert, nom qui signifie *le tertre où l'on marchande*. Nous trouvons donc par ces monnaies le centre du commerce frison, au XI^e siècle, comme fixé dans ces lieux.

4^e M. de Kœhne, dans le *Zeitschrift*, décrit encore, sous le n^o 13, une monnaie au même type que les deux précédentes d'Egbert I^{er} (1037-1068), avec le nom MSINISIIM. Ce sera le même nom qu'il avait trouvé écrit MDINISIM, sur la pièce décrite auparavant sous le n^o 162.

Nous avons demandé, *Vrye Fries*, t. VI, p. 20 (23), si ce ne pouvait pas être une monnaie de Meissen (*Misna*), puisque Egbert était aussi comte de Meissen. M. de Kœhne, p. 323, dit que nous y retrouvons peut-être « *Vielleicht, Marssum* » où le duc Albert de Bavière, comte de Hollande, après avoir subjugué la Frise, fit probablement frapper une monnaie (1398-1402) qu'a publiée M. Vander Chijs, *de Munten van Friesland*, p. 602-624, pl. XXII, n^o 2. Nous avons fait cette conjecture, ne nous fondant pas sur la légende MSINISIIM où nous n'oserions pas retrouver Marssum, contracté probablement de Marshem ou Meres-

hem ⁽¹⁾, mais sur la légende d'une autre monnaie provenant de la même trouvaille de Novogorod, et communiquée par M. de Kœhne dans une lettre particulière. Sur cette pièce se trouvait la légende MEHRICVM.

Remarquons que Dronke, *Traditiones et antiquitates Fuldenses*, Fulda, 1844, in-4°, p. 61, dans un registre du x^e siècle, intitulé : *Descriptio redditus terræ Frisonum sub Hadamaro*, indique une localité de la Frise : *Midisheim*, peut-être *Miedum*, très-petit hameau, mais cependant jadis pourvu d'une église et même encore d'une tour. Cette localité était pourtant trop petite pour avoir un marché, comme le nom MDINISIM ou MSINISIIM l'indique. Peut-être ce nom n'est-il qu'une mutilation du nom MILDNVM, sur une monnaie de Brunon III (1058-1047), que nous avons attribuée au village de Midlum près de Harlingue, où était autrefois le siège d'un *weerstal* ou tribunal tenu *sub divo*, et où, avant que la ville tout proche, mais plus jeune, Harlingen, s'élevât, peut-être, le marché du *goo* se trouvait, comme le tribunal, également *sub divo*, ainsi qu'il en est encore au *Wildemarkt* en Frise. — *Mitdelstum* en Hunsingo s'appella au viii^e siècle *Mitilistenheim*.

5^e M. de Kœhne nous donne encore, n^o 16, une monnaie d'Egbert I^{er}, (1057-1068) avec NOTA, et la légende :
: HTEVSN. II. (Pl. XI, n^o 7.)

Malheureusement les deux ou trois dernières lettres sont à peu près illisibles : peut-être en lisant à rebours, pourrait-on y trouver ou du moins y chercher le nom du lieu :

(1) Dronke, dans un registre du xi^e siècle, cite un *Mereheim* en Frise, probablement *Marrum*.

le dialecte frison ne permettant pas de commencer un nom par les consonnes *ht* ou *nt*, les dernières lettres du nom seront donc ... NSVETH.

6° Le n° 17, aussi d'Egbertus I^{er}, (1057-1068), se lit, au revers :

VVAO probablement VVAR

ARVN

SEIL *

Cette partie de l'inscription ARVN n'est probablement qu'une mutilation du mot *NOTA* à rebours. Sans cette coupure de la légende, on pourrait y trouver le nom d'un village assez grand : *Tyemarum*, maintenant *Tjummarum* ; mais que faire, dans ce cas, de la ligne supérieure ? Attendons que M. de Kœhne nous envoie une empreinte de cette monnaie ou un dessin exact, d'autant plus que le *∩* de cette ligne est surchargé d'un point d'interrogation, dans le compte rendu que nous en avons donné, d'après une lettre de M. de Kœhne, dans les *Verlagen* de la Société frisonne historique, etc., p. 354. Nous aimerions à y lire un R, et alors le nom du lieu s'appellerait : *TIESVVAR*. Nous le retrouvons dans le village *Tysweer*, situé autrefois à la bouche de l'Ee, qui se jetait dans l'Ems, mais submergé par les flots de la mer, lors de l'affreuse inondation du 15 janvier de l'an 1277, où le Dollart se forma dans le Reiderland et engloutit quarante-quatre villages. Ce *Tysweer* avait une situation excellente pour un marché, comme l'indique une carte du pays inondé.

Restent encore des monnaies d'Egbert II (1068-1090), au type de Goslar :

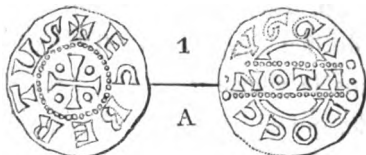
7° Avec la légende ✠ GENOI..AN (de Kœhne, n° 34,

et figurée pl. XII, n° 3), dont deux lettres manquent et les dernières sont incertaines.

Peut-être est-ce le village Goinge, Goingum, près de Sneek, où se trouvait un cloître érigé en 1235. Nous n'avons pas trouvé, en Frise, un autre nom d'un ancien village qui y ressemblât.

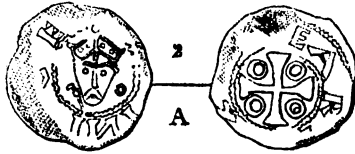
8° Avec la légende NEOB'VVHES.

9° Avec la légende SERVEBEN, ou lisant à rebours, NEBEVRES. Ces noms se ressemblent et on serait tenté d'y retrouver le village Nieuwier, au nord-est de Dokkum, où se trouvaient deux cloîtres. Mais le nom même de Nieuw, Nye, Neo, Nova nous fait rejeter cette conjecture quand il s'agit d'une monnaie du xi^e siècle. S'il fallait lire SERVEBEN et SEHV'VEON, nous ne trouvons que le village Syerdaberth, Sydebert, dans le Fivelgo dont le nom ressemble un peu à celui de ces monnaies encore indéterminées. Attendons que M. de Kœhne les publie, pour pouvoir les examiner de nouveau et de plus près.



En finissant cet article, j'y joins le dessin, fait par M. L. Lassoé, d'une monnaie inédite d'Egbert I^{er} (1057-1068), qui se trouve dans le cabinet de M. Thomsen à Copenhague; elle est au type indiqué de nota et porte les légendes : ECBERTVS et DOCCVGGA.

Elle manque aux suites de ces monnaies publiées par MM. de Kœhne, Vander Chijs et par nous.



Nous y ajoutons une autre monnaie provenant de cette même trouvaille où les monnaies frisonnes décrites dans le *Zeitschrift*, pp. 321-324, furent découvertes. M. de Kœhne, en me le remettant, lorsque nous nous rencontrâmes à la Haye, en 1861, pensait qu'elle était d'un type des Pays-Bas. En vérité, ces annelets ouverts ou petits cercles du revers se retrouvent sur une monnaie de Conrad, évêque d'Utrecht 1076-1099. (Vander Chijs, t. VII, pl. III, n° 4.) L'avvers représente un empereur avec sa couronne ou son diadème, probablement Henri IV, 1084-1106 (*). De la légende, on distingue les lettres INP. Au revers, on voit TRAE... Ce sera peut-être le denier dont l'obole se trouve dans M: Vander Chijs, t. VII, pl. III, n° 5.

Leuwarde, 26 août 1863.

J. DIRKS,

de l'Académie royale des Pays-Bas.

(*) Comme sur la monnaie de Hartwig, évêque de Magdebourg (1079-1102), chez de Kœhne, n° 64, pl. II, n° 24, p. 73, de la brochure citée : *Ueber die im Russischen Reiche, etc.*

MONNAIES

DU

NORD DE LA FRANCE ET DE LA BELGIQUE,

QUI AVAIENT COURS EN PICARDIE A LA FIN DU XV^e SIÈCLE.

Bien que les documents que nous allons emprunter aux archives de la collégiale de Saint-Pierre de Roye (Somme) puissent, de prime abord, être considérés comme appartenant à une contrée que la Revue de la numismatique de Belgique n'a pas comprise parmi celles qu'elle a soumises à ses incessantes investigations, nous avons pensé que nos savants confrères ne liraient pas sans intérêt les documents qui suivent, lesquels, tout en nous initiant aux mœurs et aux usages de l'époque, nous font connaître les diverses monnaies belges qui avaient alors cours en Picardie, et leur valeur.

Quêtes faites à Roye (1492), pour la fonte de quatre cloches de l'église Saint-Pierre.

Nous savons tous le rôle important que jouaient les cloches ⁽¹⁾ au moyen âge : placées dans les antiques clo-

(¹) Les cloches sont sonnées pour les loenges de Dieu, pour la convocation du peuple et pour la terreur des dyables. (*La forteresse de la*

chers de nos vieilles et vénérables basiliques, elles rappelaient incessamment les joies et les douleurs que le christianisme avait sanctifiées; alors que celles de nos beffrois proclamaient au loin nos victoires ou l'heure dernière du condamné.

Toujours convoqués au son grave et solennel de la ban cloque, les échevins avaient trouvé tout naturel de nommer jours de cloche, ceux durant lesquels ils vauaient aux affaires de la commune, comme le constate le document suivant, si précieux pour l'histoire de nos chambres de rhétorique :

A ung quidam, nommé le Cat, d'Armentières, nous dit, en 1572, l'argentier de la ville de Lille, j'ai remis III l., qu'ordonné luy at esté, pour avoir présenté à messieurs de la loy, le vendredy, *jour de cloche*, en juin xv^e LXXII, *la désolation de Valenciennes, en rhétorique*.

Nous avons dit ailleurs (*) que ces admirables bourdons, nommés d'ordinaire *joyeuse*, et les autres cloches des villes appartenait au grand maitre de l'artillerie, lorsque la cité avait été prise d'assaut ou après un siège.

foy. Ms. n° 234 de la biblioth. de Valenciennes, xv^e siècle, fol. 98 v°).
— On a de coutume de sonner les cloques, quand on voit que grans tempies s'eslevent en l'air, pour chœu que li diable, quant il oent le son des cloques, soient espaenté et s'enfuichent, et ne puissent esmouvoir plus le tempies, ne faire mal à nulle personne. (Ms. n° 449, *ibid.*, xv^e siècle, fol. 452 r°.) — Quy est celuy qui pourra estre asseuré sur terre, où l'air est remply de dyables qui volent entour les mortelz sy drus comme mousches. (Ms. n° 233, *ibid.*, xv^e siècle, fol. ccxlviii r°, — fol. cclvi r°, il le nomme serpent et noir dyablot.

(*) *Recherches historiques sur Noyon*, p. 90; — *Bulletin archéologique du comité des arts et monuments*, t. IV, p. 467.

Ainsi, en 1467, le comptable du duc de Bourgogne (qui énumère avec le plus grand soin les diverses dépenses qu'avait eu à supporter le trésor de son maître, pour cette cruelle expédition de Liège, qui, devant l'histoire, restera la honte de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire), après avoir porté en dépense et les vi^{xx} x l. accordées aux LIX compagnons arbalétriers et à leur doyen Gilles Huyches, qui avaient conduit de la ville de Bruxelles quarante-huit hostages de Liège, es villes et chasteaulx de Velverde, Replemonde, Audenarde, Courtray, Commines et Lille, où yecluy seigneur les envoyoit tenir prison (*), ajoute que « son très-redoubté seigneur a accordé xxiiii l. à maistre Clarembault le Gay, son canonnier, *pour et en récompensation de la grosse cloche du beffroy de la cité de Liège, à lui appartenant à cause de la prinse d'icelle cité.* »

Mais il est temps de faire connaître à nos lecteurs les diverses monnaies données par les pieux habitants de Roye pour la fonte de leurs cloches.

Des dons fais par les parrains et marines des quatre cloches, le grosse, nommée Marie, l'autre, Anne, le troi-siesme, Katherine, la quatriesme, Margueritte.

De Madame de Bocquiaux, ung escu d'or, avec ce le chemise (*), ledict escu val. xxxvi s., et la chemise, quy a esté vendue xviii s.

(*) Pietro May, navieur à Brouxelles, reçut xxxvi l. pour les y conduire dans sa plette. — Voy. le *Messager des sciences historiques de Belgique*, année 1864, p. 259 et suiv.

(*) Pour empeser les chemises des cloches, xviii d.

De demoiselle de Rivery, une maille (*) d'Otrech (Utrecht),
de xxvi s.;

De Jehan Colluchon, ung lyon d'or, de xlvi s. (*);

De Henry le Doulx, ung réal, de xl s.;

Tous icheulx dons ont esté pour le grosse cloche.

De Jehan du Quesne, ung escu de Brethaigne, de
xxxv s.;

De Fermin Lefevre, deux mailles de Horn, de xxx s.;

Même don fait par le femme Jehan de Benast, de
Athiot.

De le femme Pierre Gilles, ung guillermus (‡), de
xxviii s.

Avec ce le chemise, qui a esté vendue xv s. vi d.

Icheulx dons ont esté pour le plus grosse des petites.

Dons fais par les parrins et marrines de la cloche, nom-
mée Anne :

(*) 4647. Une maille parisie et une abenghe demie Tournois. —
En 4462, plusieurs boulenghiers de Valenciennes sont condamnés à
lxv s. d'amende, pour avoir trouvet en leurs maisons pain de maille de
menre (moindre) poix qu'il ne devoit, si comme de xii estrelins, de
xv estrelins et de xiii estrelins. — De sapientia. Omnia vende que habes
et da pauperibus, habebis thesaurum in celo. Si non es dives, quod
totum possis precium solvere, id est omnia relinquere; tamen esto socius
emencium pauperibz elemosinas, dando pro societate tenenda, quia
dicitur *une maille part à cent mars*. (*Dict. pauperum*, Ms. n° 77, biblioth.
de Lille, xv^e siècle, fol. cxlv v°.)

(†) En 1493, il faut (à Valenciennes) v doubles d'argent à deux lyons
pour la livre. 4374. Une maison y est vendue xxxvii doubles de Haynau.

(‡) En 4467, le guillermus ne valait que xx s. à Bruxelles, puisque le
receveur du duc de Bourgogne porte en dépense ung guillermus de
xx s., donné à une poure femme de Huy, qui apporta à MS. *une poignie
de violettes*.

De madame de Vercaïn, ung escu de Savoye, de
xxxiiii s.;

De M. de Bocquiaux, quatre mailles de Hornes, de
lx s.;

De Pierre Carton, un demy-noble du duc de. . . ., de
xxxvii s.;

De le femme Henry le Doulx, une chemise et une maille
d'Utrecht, dont la chemise a esté vendue ung tiers de ange-
lot, val. xxviii s.

En tout liii s.

Donné dans la ville en deniers, ix l., iii s., vi d.

En argent, lxii s.

Les confrairies S^t-Firmin, S^t-Marcoul et du Crucifix
donnèrent xxxviii s. ix d.

De Mahieu Lagoul, ung demy-noble, de xl s.;

De Remond Robbe, v testu (testons), de l s.;

De le femme Pierre Le Roy, le chemise, avec ce une
maille de Horne, de xv s.;

De le fille Berthemot Broyart, une maille de Hornes,
de xv s.;

Icheulx dons ont esté pour le petite cloche, nommée
Marguerite.

Les pieuses offrandes consistèrent aussi *en mittaille*,
mis dans les cloches, *en quenure*, *changié en mittaille*, en
tierschain, en estain, *en potin*, mis dans les cloches.

Celle qui avait en garde le chire de le candaille de
S^{te}-Marguerite, pesant xlii l. de chire, donna lx s., et les
parmentiers, lxiiii s., également sur leur candaille.

Les autres dons s'élevèrent à xxxviii l. xix s.

Parmi les offrandes faites cette même année à l'église,

nous remarquons celle d'*ung jacq cœur*, donné par la femme Pierre Despenchaux, pour aidier à faire un calice.

Il est bon d'observer que Vaast Briois, doyen et chanoine de Saint-Martin de Tours, ordonne dans son testament (1515) que le jour de son trespas on face dire huit vingt messes (1) à honnestes gens d'église et de cognoissance en ladite église, et que à chacun leur soit donné un gros de Jacques Cœur, et s'il ne s'en trouve assez, leur sera baillé trois sols (2).

Les documents suivants, qui termineront cet article, nous font connaître certaines redevances :

A la requête présentée en cour au mois de décembre 1550, pour pouvoir mettre jus *le gigot*, qui se lève à la livre de la vente du bled, et alors apostillée *habeant patientiam*, on répond, en août 1551, que lesdis de Lille pensoient que ledict *gigot*, estant de l'ancien cattel de ceste ville (Valenciennes), ne se pouvoit abolir. — VIII juillet 1598, fut résolu de s'opposer au receveur de la salle, prétendant sur le héritaige du paon *les besants d'or* à

(1) En 1644, le chapelain du magistrat de Valenciennes avoit VIII patars par messe, chacun jour et *une hache*, ou flambeau, à chascune fois qu'il accompagnerat messieurs du magistrat aus processions.

Le 25 mai 1609, il avoit esté résolu de délivrer à tous ceulx du conseil *une hache* (de cire), pour adsister aux processions, lorsqu'on y porteroit le vénérable Saint-Sacrement de l'autel. — 1707. Une messe est payée VIII patars. — En 1549, un cheval bayard, de longhes queuewe et crigne, est vendu à Valenciennes xxxviii l. t. de x patars, monn. de Flandres, chascune livre. — 1624. ix l. faisant xc patars.

(2) *Mém. pour mess. de Briois*, pièces justificatives, p. 53. — Consultez aussi les *Ann. arch.*, t. XVII, p. 360 et suiv.

vii l. xii s., au lieu que, de temps immémorial, on n'en avoit payé que xxxii s. (1).

DE LA FONTS-MÉLICOQ.

(1) Archives de Valenciennes. — 4548. On bannit pour trois ans un individu qui avoit voulu esvaluer *ung jocandal faulx*.

UNE MONNAIE D'ANHOLT.



Lion tenant de la griffe droite une épée haute, la gauche appuyée sur un bouclier ovale portant une colonne couronnée (imitation des escalins de Brabant et de Liège) : .∴. MO · NO · AN · AD · LEGEM · IMPRIAL^{IS}.

— Écusson parti de trois et coupé de un, couronné et accosté de 6 S, posé sur une croix de Bourgogne en sautoir : LE · PH · C · CO · SI · RH · PR · s.

Arg. Gr. 4.62.

Communiquée par M. de Coster.

La seigneurie d'Anholt, dans le comté de Zutphen, au voisinage d'Emmerick et sur les confins du pays de Clèves, se composait de la petite ville ouverte d'Anholt, avec son vieux château, du village de Reignet, du hameau de Vorst et du château seigneurial de Hardenberg⁽¹⁾. Les possesseurs de cette terre avaient toujours soutenu, malgré

(1) VAN HOOGSTRATEN, *Groot historisch woordenboek*, in-fol.

l'opposition et les protestations des ducs et des états de Gueldre, qu'elle était un fief direct ne relevant que de l'Empire; mais cette prétention, toujours contestée, n'avait pas empêché qu'Anholt ne fût, à diverses reprises, et notamment, comme on le voit dans le rôle des taxes du comté de Zutphen, pour 1552, forcée de payer sa quote-part, avec les autres villes, dans les impositions du duché de Gueldre. On cite encore, comme preuve de cette dépendance, la confiscation de la seigneurie, opérée, en 1557, par Charles d'Egmont, duc de Gueldre, pour crime de félonie, sur Jacques de Bronckhorst, et l'inféodation que ce duc en fit à Thierry de Bronckhorst, seigneur de Batenbourg, parent du seigneur dépossédé.

Quoi qu'il en soit, cette contestation, comme presque toutes les contestations féodales du même genre, durait depuis des siècles, sans amener aucune solution. Elle se renouvelait par moment, pour s'assoupir ensuite, pendant de longs intervalles. A l'époque de la suppression du stathouderat, en 1795, les Provinces-Unies semblaient avoir abandonné leurs prétentions sur la seigneurie d'Anholt, qui faisait alors paisiblement partie du cercle de Westphalie (1). Mais dans le traité de Paris du 5 janvier 1800, entre la république française et la république batave, le premier consul Bonaparte, voulant donner à cette dernière des semblants d'indemnités pour les cessions de territoire qu'elle avait été forcée de faire à la France, *son alliée*, lui attribua quelques enclaves et la terre d'An-

(1) *Historische atlas van Noord-Nederland, van de xv^e eeuw tot op heden*, door M. G. MEES. Rotterdam, 1854 et suiv., in-fol. Voy. livraisons VI et VII.

holt, sur laquelle la France n'avait aucuns droits, puisque, se trouvant sur la rive droite du Rhin, cette terre n'avait pas été cédée à la France par la paix de Luneville (1).

Échue à la Prusse, dans les arrangements de 1815, la petite ville d'Anholt fait, aujourd'hui, partie de la province de Westphalie, régence de Munster, cercle de Borken. Elle est située près du vieil Yssel et compte environ 1,200 habitants. Le prince de Salm y possède une résidence.

Anholt eut toujours sa large part dans les dévastations et les malheurs de la guerre, surtout à l'époque de la grande révolution du xvi^e siècle. En 1580, le capitaine gueldrois Hageman la surprit, la pilla, la brûla et la détruisit de fond en comble, pour la punir de ce que Jacques de Bronckhorst, seigneur d'Anholt, Baer et Lathem, tenait le parti des Espagnols.

M. le professeur, P.-O. Vander Chijs, dans son volume comprenant les monnaies des villes et des feudataires du duché de Gueldre (2), a consacré un chapitre assez étendu aux seigneurs de Anholt. Il nous suffira de dire ici que cette terre, possédée de temps immémorial par des seigneurs particuliers de diverses familles, était passée par un mariage dans celle de Bronckhorst, Gisbert II de Bronckhorst ayant épousé l'héritière d'Anholt, Marguerite de Ghemen. Gisbert mourut en 1435, et ses héritiers du

(1) F. SCHÖLL, *Histoire abrégée des traités de paix*, Bruxelles, 1838, in-8°, t. III, pp. 461 et 486.

(2) *De munten der voormalige heeren en steden van Gelderland*, in 4°, 1853.

même nom conservèrent la propriété d'Anholt, jusqu'à la mort du dernier descendant mâle de cette branche des Bronckhorst, Thierry, décédé en 1637.

Thierry ne laissait que deux filles. L'aînée, Marie-Anne, héritière d'Anholt, avait épousé Léopold-Philippe-Charles Rhingrave, prince de Salm, etc., etc., fils du Rhingrave Philippe-Otton, créé prince de l'Empire en 1623, mort en 1634, et de Christine de Croy, fille de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, et de Diane de Dompmartin, dame de Fenestrage (Vinstingen), qui aussi frappa monnaie au titre de cette seigneurie souveraine (1).

M. Vander Chijs a réuni et publié un certain nombre de monnaies d'Anholt, toutes antérieures à la fondation de la république des Provinces-Unies. On trouve encore dans le *Muntboek*, de Verkade, planche CCX, n^{os} 4 et 5, deux petites pièces de cuivre (*duit*), l'une avec l'inscription en trois lignes : CIVITAS ANHolt, l'autre avec : `CVSa (*moneta*) ANHolt, qui paraissent être plutôt des monnaies municipales, comme en faisaient plusieurs villes voisines, que des monnaies seigneuriales.

La pièce gravée en tête de cet article, prouve que vers le milieu du xvii^e siècle, les seigneurs d'Anholt ont encore usé ou du moins ont tenté d'user du droit de battre des monnaies en leur nom. Elle a été frappée pour le Rhingrave, Léopold-Philippe-Charles, donc entre les années

(1) JOHANN DAVID KOHLERS, *Historischer Munz-Belustigung*, IX theil, 201.

1637, date de la mort de son beau-père, le dernier seigneur de la maison de Bronckhorst, et 1663, année de la mort de Léopold-Philippe. C'est, comme on le voit, une imitation servile de l'escalin de Philippe IV ou de celui de Ferdinand de Bavière, évêque de Liège; il semble même qu'en plaçant sur le bouclier du lion les armes d'Anholt, — la colonne sommée d'une couronne, — on a voulu imiter, sinon contrefaire, le perron liégeois. Remarquons, cependant, que les escalins de Liège, à cette époque, n'ont pas un *perron* sur le bouclier, mais la *fasce* du duché de Bouillon. Le perron y figure plus tard, dans le xviii^e siècle, et principalement sur les pièces du *siège vacant*. On ne comprend donc pas trop ce qui a pu engager le monnayeur d'Anholt à simuler le perron, alors qu'il avait à sa disposition les armes de Fenestrage, en tout semblables, sauf les émaux, à celles de Bouillon. Il pouvait également imiter les escalins de Philippe IV, à l'aide de ces mêmes armes de Fenestrage et de celles qu'il a placées au dernier quartier de l'écusson, — une bande accompagnée de deux cotices. — Un écusson parti de ces deux armoiries eût figuré parfaitement le parti d'Autriche et de Bourgogne ancien des escalins belges. Mais on ne s'avise jamais de tout.

Comme la pièce — unique — qui nous a été communiquée, paraît n'avoir jamais circulé, on est autorisé, nous semble-t-il, à supposer qu'elle n'est qu'un projet, une tentative à laquelle le seigneur d'Anholt fut sans doute empêché de donner suite. Nous avons consulté à cet égard le savant archiviste de la Gueldre, M. P. Nyhoff. Les registres aux résolutions de la cour de Gueldre, ainsi que ceux de la chambre des comptes, ne font pas mention,

pendant le xvii^e siècle, de la monnaie d'Anholt ni de poursuites dirigées, du chef de cette fabrication, contre les seigneurs de ce lieu. Mais à la même époque, les états, n'ayant cessé de leur contester la souveraineté, ont dû nécessairement leur dénier aussi le droit de battre monnaie, inhérent à cette souveraineté.

Vers le même temps, les seigneurs de Battenbourg, branche collatérale des anciens possesseurs d'Anholt, faisaient également fabriquer des nouveaux *schellingen* que les états de la Gueldre se hâtaient de décréter. Le 13 juin 1622, ceux-ci décrétaient que les coins et matrices de ces pièces seraient brisés, attendu que le seigneur de Battenbourg n'avait pas le droit de contrefaire les monnaies des Provinces-Unies; d'où il semble résulter qu'il avait le droit d'en contrefaire d'autres. En 1623, un nouveau procès lui fut intenté; mais l'affaire, dit M. Nyhoff, s'arrangea « par l'intermédiaire de sa femme. » Nous ignorons en quoi consistait cet arrangement.

Il ne reste plus qu'à compléter les légendes et à expliquer les armoiries de cette curieuse monnaie.

C'est d'abord, d'un côté : *moneta nova anholtensis ad legem imperialis monetæ*. De l'autre : *Leopoldus Philippus Carolus comes Silvestris Rheni, princeps Salmonæ* (Léopold-Philippe-Charles, Wild et Rhingrave, prince de Salm). Aux deux côtés de l'écusson, la valeur de la pièce : 6 *Solidi*.

Les huit quartiers de l'écu sont :

1^o De sable au léopard lionné à double queue d'argent (*armes des Wildgraves*);

2° De gueules aux trois lions rampants d'or (le graveur inhabile n'en a figuré que deux) (*pour le comté de Kirbourg*);

3° De gueules à deux saumons d'argent adossés et posés en pal, l'écu semé de petites croix d'argent recoisettées de même (*pour le comté de Salm*);

4° D'or au lion rampant de gueules couronné d'azur (*armes des Rhingraves*);

5° D'azur à la fasce d'argent (*pour la seigneurie de Fenestrange*) (*Vinstingen*);

6° Lion rampant..... indéterminé. Peut-être la répétition du premier quartier des *Wildgraves*.

7° De gueules à une couronne d'argent au piédestal d'or et le chapiteau couronné de même, posée en pal (*pour la seigneurie d'Anholt*);

8° Indéterminé? Ce semble être une bande d'or accompagnée de deux cotices.

On voit combien la maladresse du graveur et la grossièreté de son travail laissent à désirer dans l'exactitude et les détails de ces monnaies, qu'on doit plutôt deviner que lire. Cependant l'aspect général de la pièce atteint parfaitement le but qu'on s'était proposé : imiter une monnaie d'une circulation étendue et considérable. Il fallait pour cela ne pas trop préciser, laisser tout un peu dans l'ombre, et surtout ne pas faire mieux que son modèle.

R. CHALON.

DOCUMENTS

POUR

SERVIR A L'HISTOIRE DE LA VARIATION DES MONNAIES.

VALEURS DIVERSES DE LA LIVRE DE GROS.

(1324-1671.)

Les comptes de recettes et de dépenses des villes sont pour nous une mine inépuisable et d'autant plus importante, qu'alors même qu'ils nous fournissent des documents fort curieux sur les monnaies et leurs variations diverses, ils nous initient à l'histoire des mœurs encore si peu connues du moyen âge.

Ainsi, en 1324, un faucon est payé xxv s. de gros, val. xv l.; un autre xxv s. x d. de gros, val. xv l. x s.

Longtemps après (1358), le comptable de Lille nous dit qu'il a payé, d'abord, lxii s. i d. de gros, val. xxxvi l. x s. x. d., prix des iii^o lxxii l. de cuivre acatées à Bruges pour le cloque des ouvriers, à xv s. de gros le cent; puis, iii s. iii d. de gros, i estrelin, qui val. xlii s. ix d., pour la sakier hors de terre, et le salaire de ceulx qui y wetièrent par ii nuis, etc., et, enfin, xxxiiii s. viii d. de gros, val. xvii l. vi s. viii d., au mestre qui fonda celi cloque, pour sen ouvrage de xxxi^o de mettal, à xiii gros dou cent, parmi ii palettes qu'il fist avec.

En 1360, on accorde xi s. viii d. de gros, val. lxxvii s. iiii d., à iiii manestrez (ménestrels) : chest assavoir Hanotin, Baudet, Rouel et Hennekin, pour leur sallaire de, au command d'eschevins, jeuer de leur mestier, quant les Allemans passèrent et rapassèrent parmi ceste ville ; alors que l'on n'accorde que xii gros, val. vi s. ix d., à Colart de Mauboerge, *pour se desserte de, au command d'eschevins, jeuer de sen mestier et canter de geste, adont, par ii nuis, au Seel.*

Cette même année, le drap de v *cottez hardies* pour les hostagez ⁽¹⁾ et leurs vallés, quant il alèrent en Engletière, coûte xxv s. ii d. de gros, val. x l. xvi s., et on demande viii s. xi d. de gros, val. lxxi s. iiii d. pour les foururez des ii *cottez hardies* des hostagez, leur fourage, le tondage du drap, y compris le fachon.

Trois ans auparavant (1357), un coupable s'étant réfugié au moustier de Saint-Maurice, les échevins de Lille se hâtent d'envoyer i varlet vers le comte de Flandre. A ce varlet ils accordent ii escus de xxxiii s. iiii d.

Telles les autres dépenses, fort considérables pour l'époque, et payées en livres de gros.

A Pierot Le Barbieur et à Jehan Doubes qui furent, au command d'eschevins, en l'église Saint-Meurise, par xii jours et xii nuis, pour warder Biertelot de Zontenay, à cascun viii gros pour jour et nuit, val. xvi s. de gros de viii l. xi s. vi d.

A Biertoullet Le Prévost et à Martiel, pour che meismes, pour ix jours et nuis, à cascun viii gros pour jour et nuit,

(1) Les otages du roi Jean, en Angleterre.

val. xii s. de gros, qui valent, parmy iiii s. vi d. de candelles, vi l. xiii s.

A plusieurs siergans dou prévost, qui wetièrent, au command d'eschevins, par plusieurs jours et nuis entour ledite église, à le cause doudit Biertelot, payet viii s. viii d. de gros, de iiii l. xiii s. (1).

En 1360, le comptable, après avoir porté en dépense, d'abord, viii s. vii d. de gros ii estrelins, val. iiii l. iii s., payés au tuckien, pour iii° xi kiens tuer, à i estrelin dou kien; puis, xxxii gros, de xxv s. vii d., alloués à Riflart, roi des ribauds, pour viii lots de vin rinois bus, quant on justichia le banit, déclare qu'il a payé au même Riflart (2) x s. de gros, de iiii l. xvi s., pour xxxvi *los de S^t-Jehan*, bus adont par xxxvi, que arbalestriers que archiers; xxxviii gros de xxx s. v d., pour vin bu adont par les siergans dou prévost. Puis, il porte encore en dépense les ix s. iiii d. de gros, val. iiii l. ix s. vii d., accordés

(1) En 1363, on porte en dépense i franc et xii gros, val. xxv s., pour i *bourmatin* donné à iiii huissiers de pallement et autres dépenses. — 1364. A Willaume Criet et Jacquard, sen frère, donné en grâce par halle, en ayde de leurs frés d'aler au sacre dou roy, nostre sire, iii frans de liii s. vi d. — N'oublions pas les xl iiii s. de gros, val. xvii l. vi s. vi d., accordés à ceulx qui ont (1363), au command d'eschevins, wettié et corné sour les murs de le villo par xl iiii nuis, à iii gros le nuit cascun (ils étaient quatre).

(2) En 1363, il reçoit vi gros de iiii s. ix d., pour, au command d'eschevins, *faire parardoir à pourre et brouweter as camps* le femme arse ceste année, ou marquet. — En 1383, le roi des ribauds paie, au command d'eschevins, xxviii s. pour le linsieu, fosse et enfouage de i poure vallet qui, par maladie naturelle moru au piet de le halle d'eschevins, parmy vi gros donnés audit roy pour sen travail et poursoing.

à vii siergans dou prévost, envoyés à Lesenns, pour prendre banis qui là estoient (1).

En 1362, Jor Destailleurs obtient iii s. de gros, val. xxii s. vi d., pour coppinger xi° banis de Flandrez, lesquelz on bany de ceste ville de Lille.

Quant au vin offert à pluseurs messagiers de MS. de Flandrez et de ses boines villes, qui vinrent en halle pour fere banir pluseurs Flamens, ennemis à MS. de Flandrez, il coûte xlix gros i estrelin (2).

En 1364, on remet à Riflart vi s. de gros, val. xlv s., pour avoir esté lui xviii° tant de sergiens dou prévost, comme d'arbalestriers, armez toute nuit, quant li débas fu entre Villers et le bastard de Happonlieu, pour eskiuwer le péril qui naistre s'en pooit; tandis qu'on alloue xxxi s. x d. de gros, val. xi l. xviii s. ix d. pour les frés et despens fais par les xii eschevins (3) les iii nuis des iii jours de monstre (à la fête de Lille), en alant par le ville et as portez visiter les wez, parmy le salaire de iii vallés qui, par ces trois nuis, portèrent torses pardevant eschevins.

(1) En 1362, Andrieu de Warengien et ses compagnons reçoivent xvi gros de x s., pour, au command d'eschevins, arrester aucuns clers banis del éveskiet de Tournay. — En 1382, madame de Saint-Pol demande que, à son joyeus advènement à Lille (comme châtelaine), elle peust rendre et rendesist les bennis le ville, ainsi que, de temps passé, ses prédécesseresses le avoient rendu.

(2) Un acte du greffe des *werps* de Valenciennes nous prouve que, en 1323, les boins vies gros tournois le roy, de pois et loy, valaient seze deniers tournois le pieche, ou trois estrelins englès pour un gros.

(3) En 1369, on donne xiiii s. au coustre de St Estene pour une siene aumuche que, le jour de Toussains dairain passet, il perdi, en alant querre les sains pour eschevins adont crééz jurer.

Disons aussi que la taule (table, tableau) des comptes, achetée LXXIX s. vi d. à Grand Le Monnoyer, fut couverte de drap, moyennant v s. vi d. de gros, val. xl s. vii d., et que les huit coussins de plumes, armoisés des armes de la ville et destinés au siège as comptes, furent payés xv s. de gros, val. cxiii s. vi d. (1).

En 1430, Philippe le Bon, duc de Bourgogne, faisait remettre xxv l. de gros, val. cl l., à Bauduyn Le Gomitère, Pietre Van Dannelne et Lieven Papal, maregliers de Saint-Nicolas en la ville de Gand, pour le édifiement et *repiement* d'icelle.

Si nous consultons maintenant les registres aux comptes de la célèbre abbaye de Saint-Bertin, nous y lisons : « In anno ottoagesimo sexto (1386) sunt soluti per fratrem Johannem de Verghetot euidam usurario de Brug. iiii^{xx} l. gross, tam in expensis propter hoc factis quam pro principali, que valent iiii^o et lvii franc (2).

Au xvi^e siècle, trois grandes noires mœuelles de molin avec trois pierres esguisoirs pour les ouvriers, y sont payés xxviii l. de gros, fais. viii^{xx} viii l. t.

En 1671, la livre de gros valait vi florins (3).

(1) En 1389, Regnault Gondry était général de la monnaie nos. le duc de Bourgogne. La ville de Lille lui fait présenter viii lots de vin, payés xxxii s. viii d. fors. — Un anonyme du xv^e siècle dit que Jacques Laillier fut maistre de la monnaie forgée par les Armagnacs es Marches de Picardie, tant à Guise comme au Crottoy. Ces deniers petis furent nommez nicques. (*Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, édition de la Société de l'histoire de France, t. VI, p. 290.)

(2) 1444. Pro xl fr. aureis, quorum lxxiiii fr. faciebant marcam auri.

(3) Comme labeur de 1 jour, dit un moraliste du xv^e siècle, fait l'ouvrier avoir droit de recevoir à son maistre au vespre (ailleurs : jusques as basses vespres), pour son lœwrier, v ou vi s., et 1 serviteur, pour une

Il est à croire que le marchand d'argent de Bruges, dont nous venons de parler, vendait aussi des bijoux, ainsi que son confrère de Gand (Piestres Besucz), lequel, comme le constate un acte du greffe des *Werps*, vendait, en 1446, à Jehan Creste, bourgeois de Valenciennes, deux ghodés d'argent à couvercle, tout dorés par dehors, et se y a à chacun au debout une frese non dorée, pesans ensamble ung march vii onches iiii estrelins d'argent, ou environ;

Item, ung aultre ghodet d'argent, à piet, à couvercle, doret as bors et ou moylon, se y a par dessus ung perlicant sour une tierrasse verde, pesant vii onches xvii estrelins demy, ou environ;

Item, ung aultre plus grant ghodet d'argent, à piet et à couvercle, doret as bors et ou milieu, et a pardessus ung bouton asuret, pesant ix onches vii estrelins demy;

Item, une coupe d'argent à couvercle, toutte dorée par dehors, pesant deux mars et demie onche, ou environ;

Item, ung noir tissu, tout semet de lettrez d'argent doreez, atout ii morgans d'argent ossi dorés, pesant vii onches xiiii estrelins demy, ou environ;

Item, ung demy chint de femme asuret, atout ii morgans d'argent et une kaine d'argent au debout, pesant vi onches deux estrelins et demy, ou environ;

Item, deux morgans d'argent dorés, pour servir à ung

anée servir, x florins. — Si comme, vi ou vii s. sont la fin pour laquelle recevoir le carpentier, machon, ou couvreur, labeure tout le jour entier, et semblablement, x à xx florins sont la fin, pour quoy le serviteur sert 1 an entier son maistre ou sa dame. (*Traité de l'amour divin*, Ms. n° 294, biblioth. de Valenciennes, fol. clxxvi v°. — ciiii^{xxi} r°). — Quant tu loues ung serviteur dix ou xii francz. (Ms. n° 232, *ibid.*, fol. iiiiⁱⁱⁱⁱ v°.)

chin et une kainette au deboult, pesans iiii onches et demie, ou environ;

Item, ung petit coller d'or estoffet de perles et de petis rubyrs (*sic*), pesant une onche viii estrelins et demy, ou environ;

Item, ung petit dragon d'or, se y a ii perles, ii balais et ung deamant, pesant xv estrelins, ou environ;

Item, une bullette d'or, où il y a dedens dou relickaire, ossi une croix, ycelle bullette bordée de perles et de petis saffires; se y a i petit perle perdut, pesans ce ensamble xiii estrelins demy, ou environ;

Item, ix aniaux d'or, ayant cascun ung deamant, s'en y a deux, où yl y a cascun ung rubis;

Item, ix aultres aniaux d'or, atout pluseurs pierres, tant deamant, comme de rubis et saffir;

Item, encore xvi aultrez aniaux d'or, à tout pluseurs pierres, tant reubis, saffir et turcoise, et en y a ung tout simple, sans pierre;

Item, pluseurs petis sains d'or, et ung aniel et une *lourpe* (*sic*) de saffir, pesans une onche ix estrelins, et iiii petis clanchons d'or, où yl a dedens à cascun ung petit deamant.

DE LA FONS-MÉLICOÇ.

MÉLANGES.

Essai sur l'organisation politique et économique de la monnaie dans l'antiquité, par FRANÇOIS LENORMANT. Paris, Rollin et Feuardent, rue Vivienne, 12, 1865, in-8°, 194 pages.

L'origine et la propagation de l'usage de la monnaie dans le monde antique; la nature du droit de monnayage; les magistratures auxquelles ce droit était confié; les divers systèmes monétaires des Grecs, des Orientaux, des Romains, aux époques de la république, de l'empire, etc.; l'application de ces systèmes aux pièces que nous possédons encore; toute cette partie fondamentale de la science, pour laquelle les numismates-collectionneurs professent généralement la plus superbe indifférence, a été parfaitement résumée et traitée par M. Lenormant, dans ce petit mais substantiel mémoire présenté par lui à l'Académie des sciences morales et politiques.

Une branche peu connue encore de la numismatique et qui attend un petit traité bien fait, bien résumé, comme celui de M. Lenormant, c'est l'histoire et l'explication des différents procédés employés par les anciens pour le moulage et la frappe de leurs monnaies, la gravure et la reproduction des coins, l'usage du touret ou des poinçons, les matières employées, les machines à l'aide desquelles ils ont pu frapper de grands médaillons à haut relief, etc., etc.

Notre revue serait heureuse d'ouvrir ses colonnes à un semblable travail.

R. CH.

Le n° X de la nouvelle série *of the Numismatic chronicle* se compose des articles suivants :

1° Quelles sont les monnaies qu'on peut avec raison attribuer à Carthage, par M. W.-S.-W. VAUX, Esq. 32 pages et une planche.

Ce mémoire, lu le 22 novembre 1860, à la Société numismatique de Londres, a devancé la publication du beau travail de M. Muller sur cette intéressante question. L'auteur n'a rien changé à son texte, mais il a ajouté en notes plusieurs additions que lui fournissait le livre de M. Muller.

2° Sur deux médailles inédites d'une ville inconnue, jusqu'ici, dans la géographie numismatique, mais qui paraît être Berbis en Pannonie, par le Rév. CHURCHILL BABINGTON. 8 pages.

3° Notice sur un dépôt de médailles romaines trouvées près de Luton, Bedfordshire, par M. JOHN EVANS, Esq. 7 pages.

(Depuis Caracalla jusqu'à Claude II, en tout 506 pièces.)

4° Un petit bronze de Constance I^{er}, avec la tête de face, par M. JOHN EVANS, Esq. 4 pages et une vignette.

5° Note sur la médaille de saint Benoit, par l'abbé COCHET, avec des remarques sur le même sujet, par M. JOHN EVANS, Esq. 6 pages.

Cette médaille, dont les légendes composées d'initiales, comme sur les monnaies allemandes du xvii^e siècle, ont réellement besoin d'un commentaire pour être comprises, a joui,

jadis, d'une grande vogue de dévotion, que des médailles plus récentes lui ont enlevée. Elle vient de donner lieu à une dissertation nouvelle par le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, dissertation faite dans le but évident de rendre à la médaille des bénédictins son ancienne faveur.

6° Tokens (méreaux) du comté de Kent, pendant le xvii^e siècle (suite), par M. H.-W. ROLFE, Esq. 22 pages et 2 planches.

7° Notice des publications nouvelles et mélanges.

La Revue anglaise donne, comme la nôtre, assez d'étendue à cette partie accessoire. Avec une courtoisie dont nous lui témoignons toute notre gratitude, elle continue à faire connaître à ses lecteurs le sommaire des articles qui composent notre Recueil. Les mélanges signalent plusieurs découvertes de monnaies romaines et autres. On y trouve une curieuse révélation sur une *forgery* de monnaies écossaises, et spécialement d'une pièce-d'or de François et de Marie Stuart. Avis utile aux amateurs.

R. CH.

Die Syracusanischen Stempelschneider Phrygillos, Sosion und Eumelos. — Ein Beitrag zur Geschichte der griechischen Stempelschneidekunst, von FRANZ STREBER. — Mit einer Tafel Abbildungen. Aus den Abhandlungen der k. bayer. Akademie der Wissenschaften, 1. Cl., X. Bd., 1. Abth. — München, in Commission bei G. Franz, 1863, in-4°.

Dans cette dissertation, M. Streber établit d'une manière très-judicieuse qu'à l'avenir les noms de Nouclidès, Cyrille

et Sôsis doivent être rayés de la galerie des graveurs en médailles de Syracuse, et qu'il les faut remplacer par les noms de Phrygille, Sosion et Eumèle. Il prouve encore que ces trois graveurs ont été contemporains d'Euclide, Eumène, Euthyme, Evénète et Cimon. Ces deux derniers artistes ont fait dernièrement le sujet d'une étude magistrale de M. François Lenormant dans un article sur les médailles de M. le duc de Luynes, inséré dans la *Gazette des Beaux-Arts*.

Nous ne pouvons donner ici un aperçu des ingénieuses considérations émises par M. Streber à l'appui de sa thèse. Qu'il nous suffise de dire que sa dissertation est un chef-d'œuvre de saine critique, d'érudition et de clarté. Rien qu'à l'énonciation des noms des illustres artistes de l'école syracusaine, l'on voit toute l'importance des nouveaux faits établis par M. Streber.

CAM. P.

Sur une monnaie gauloise avec la prétendue figure d'un druide. par M. FRANZ STREBER. (Dissertation tirée des Mémoires de l'Académie royale des sciences de Bavière, X^e vol., 1^{re} partie.) Munich, 1863, in-4°.

C'est le revers d'une monnaie gauloise, trouvée entre Reims et Trèves, que M. Streber examine dans sa savante notice. Selon lui, ni Mionnet, ni Lelewel (*Études numismatiques*, p. 271), ni le rédacteur du catalogue de la collection Reichel, ni Duchalais n'ont donné une interprétation satisfaisante de la monnaie en question.

Au revers, l'on voit une figure humaine nue, assise et regardant derrière elle; sa main droite est levée et sa main gauche dirigée vers le sol. Une branche ou un arbre paraît lui sortir du corps. Lelewel avait vu dans cette figure nue l'image d'un druide; M. Streber croit qu'elle représente un dieu ou demi-dieu honoré d'une manière spéciale par le peuple qui a fait frapper la monnaie. Le savant allemand refuse d'admettre que la branche ou l'arbre placé devant la figure soit un palmier ou le gui sacré. Il est porté à croire que le serpent placé derrière le talon de l'homme a beaucoup d'analogie avec Nidhoeggr, le serpent envieux de l'antique légende du Nord, qui essaye de faire périr le frêne Yggdrasill, le meilleur et le plus grand des arbres. Dans la plupart des traditions des peuples anciens, les hommes naissent de certains arbres, et c'est ce rapprochement qui fait penser à M. Streber que le monnayeur de la pièce gauloise qu'il décrit, a eu l'intention de faire allusion au héros fondateur ou aux ancêtres du peuple au nom duquel la monnaie est frappée. Ces fondateurs d'une race, on les élevait jusqu'au rang des dieux. D'ailleurs, suivant notre auteur, le cheval de l'avvers galopant au milieu de plusieurs globules n'est autre chose que le coursier du soleil entouré d'étoiles. La figure nue du revers, rapprochée de ce type, pourrait fort bien être Hercule, le dieu des Germains et des Celtes, vengeur et protecteur de la race humaine contre les puissances de l'empire des ténèbres.

CAM. P.

Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde.
Ersten Bandes drittes Heft. Mit 4 Tafeln Abbildungen.
Berlin, Ferdinand Schneider, 1863, in-8°.

Cette dernière livraison du recueil de M. le B^m de Kœhne
contient :

1° Un article de M. A. von Rauch sur des monnaies
grecques de sa collection ;

2° Nacona et les monnaies des Campaniens de Sicile,
par M. Julius Friedlaender ;

3° La suite du travail de M. Dannenberg sur les mon-
naies de Poméranie ;

4° Une découverte de monnaies à Schwicsow, près de
Bützow, dans le Mecklembourg-Schwérin, par le pasteur
Masch de Demern ;

5° Documents relatifs à l'histoire monétaire du royaume
de Naples aux xiii^e, xiv^e et xv^e siècles ;

6° Une lettre en français de M. B. de Kœhne à S. E.
M. le prince Alexandre Labanoff de Rostoff, sur un cachet
de Marie Stuart, reine d'Écosse ;

7° Sceaux de Transylvanie (Bethlen Gabor, Catherine
de Brandebourg, Susanne Lorantfi et Sigismond Rakoci).

Enfin des mélanges comprenant diverses nouvelles rela-
tives à la numismatique, la suite de la description des
médailles frappées en Europe pendant ces dernières années,
et une revue bibliographique.

CAM. P.

Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande. — XXXV. Achtzehnter Jahrgang 1. — Mit 3 lithographirten Tafeln. Bonn, A. Marcus, 1865, in-8°.

Cette intéressante revue, qui traite à la fois d'histoire, d'antiquités, de littérature et de chorographie ancienne, est souvent amenée à s'occuper de numismatique. C'est ainsi que nous remarquons dans son dernier numéro :

1° Un article sur les antiquités romaines du cabinet de M. J.-J. Merlo, de Cologne.

M. H. Düntzer, auteur de cette notice, signale à l'attention des numismates plusieurs médailles romaines inédites, telles qu'une monnaie d'or d'Honorius ; une monnaie d'argent de Septime Sévère et de Caracalla ; une monnaie de Julia Mamæa, publiée par M. Cohen, t. IV, n° 65, et transformée en médaillon de bronze ; deux monnaies d'argent de Julius Philippus jeune ; une monnaie d'argent d'Hostilianus, et enfin une monnaie d'argent de Postumus.

2° Une étude sur une médaille rare de Caracalla (décrite par Mionnet, t. II, p. 482, n° 595. Paris, 1830).

Le travail de M. Rapp a pour objet d'expliquer le revers de cette médaille. Il représente l'empereur en habit militaire, tenant une patère de la main droite devant un autel vers lequel se précipite un sanglier. Un aigle plane sur cette scène.

CAN. P.

Le n° 4 de la *Revue numismatique française* se compose des articles suivants :

1° *Monnaies des rois de Pont, trouvaille d'Amasia.* —

Confédération de quelques villes de l'Asie-Mineure. — Orontas, satrape de Mysie et d'Ionie. — Kétriporis, dynaste de la Thrace, par M. W.-H. WADDINGTON. 25 pages et 5 planches.

2° *Domitia Lucilla, mère de Marc-Aurèle*, par M. DE LONGPÉRIER. 9 pages et une vignette.

Médaille impériale grecque de Nicée de Bithynie, qui donne le portrait authentique, jusqu'ici inconnu, de la mère de Marc-Aurèle. Conquête nouvelle dans l'iconographie romaine.

5° *Sur le heaume d'argent ou gros heaumé, monnaie royale de France, inédite*, par M. le B^{on} J. PICHON. 7 pages et une planche.

Les travaux immenses et incessants, qui ont bouleversé Paris, depuis quelques années, devaient amener, et ont amené en effet, la découverte d'une foule d'objets de tout genre dont M. Forgeais semble avoir conquis le monopole. C'est encore dans ses mains que viennent de tomber quatre exemplaires et un cinquième mutilé, d'une monnaie royale française d'un type tout nouveau, trouvés, au mois de mai dernier, dans le quartier du Temple.

M. le B^{on} Pichon, acquéreur de ces précieuses monnaies, qui valaient non pas leur poids d'or, mais leur poids de diamant, a favorisé la Revue française de cette importante communication. Sa notice, parfaitement déduite et raisonnée, conclut par attribuer le *gros heaumé* à Charles VI. L'auteur présume que cette pièce n'a pas été émise et que les exemplaires trouvés n'étaient que des essais destinés à être soumis à l'approbation de l'autorité compétente. A côté des cinq pièces, se trouvait un fermoir de bourse ou d'aumônière en étain plaqué d'or, bourse dans laquelle on suppose que les pièces étaient contenues.

4° *Monnaies de Provence*, par M. A. CARPENTIN. 12 pages et une planche.

5° *Notes sur quelques poids monétaires*, par M. L. DESCHAMPS DE PAS. 18 pages et 2 planches.

Description et explication de beaux dénéraux trouvés intacts et parfaitement conservés, dans les archives de Saint-Omer.

6° *Chronique*.

Reproduction d'un article du *Journal de Saône-et-Loire* sur une singulière découverte, celle de *coins* antiques en une composition que l'auteur croit être un mélange de *cuivre* et d'*acier fondu*! Hâtons-nous d'ajouter que la rédaction de la Revue laisse au journal susdit la responsabilité de la nouvelle et surtout de son singulier alliage de *cuivre* et d'*acier*.

R. CH.

Le prix de numismatique ancienne, fondé par Allier de Hauteroche, a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à M. le D^r Frantz Streber, membre de l'Académie royale de Bavière et conservateur du cabinet des médailles à Munich, pour son bel ouvrage intitulé : *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, 2 vol. in 4°.

R. CH.

Nous apprenons que la publication projetée par notre confrère, M. Antoine Durand, et que nous avons annoncée dans cette Revue comme devant paraître assez prochainement, éprouvera un retard que les vrais amis de la science

numismatique ne regretteront pas. Non-seulement l'auteur a recueilli, depuis peu, beaucoup de documents nouveaux et a vu sa collection de médailles de numismates s'enrichir d'une centaine de pièces, mais il est à la veille d'en grossir encore le nombre par une nouvelle acquisition tout aussi importante. Plusieurs pièces inédites exigeront l'emploi de quelques planches additionnelles; le retard de trois ou quatre mois, nécessaire pour leur confection et surtout pour les additions considérables à faire au manuscrit déjà très-avancé, sera plus que compensé par le plus haut degré d'intérêt que prendra cet utile ouvrage.

F. S.

Nous continuerons à rendre compte des articles publiés dans le journal de la Société des orientalistes de l'Allemagne, sous le titre de *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*, qui intéressent la numismatique. Les livraisons III et IV du 17^e volume ont paru depuis peu; elles sont moins riches que les précédentes sous ce point de vue spécial; mais comme l'étude de la paléographie se rattache de très-près à celle des médailles antiques, dont plusieurs laissent encore bien des problèmes à résoudre, nous attirerons l'attention de nos lecteurs sur le savant mémoire que M. le D^r E. Meier, professeur de langues orientales à Tubingue, a publié sur l'interprétation des inscriptions nabatéennes auxquelles on attribue une origine tantôt aramaïque, tantôt arabe, tandis que l'auteur, d'accord avec un passage de Diodore, y reconnaît les caractères du syriaque comme langue mère.

Dans un article relatif au progrès de la science en Orient et en particulier à Constantinople, M. le baron de Schlechta rappelle de nouveau les services que Subhi Bey, membre du conseil de l'empire, a rendus à la numismatique orientale, en formant une précieuse collection et en publiant un ouvrage sur l'histoire de cette science, qui promet d'augmenter le champ de nos connaissances. M. de Schlechta rend compte en outre d'une histoire des Arsacides publiée en 1862 par le même auteur; elle enrichit la numismatique de cette dynastie d'un assez grand nombre de types inédits, dont quelques-uns sont figurés sur une planche accompagnant la note.

Enfin, la correspondance contient une lettre de M. F. Soret, adressée au professeur D^r Brockhaus, dans laquelle il cherche à réfuter quelques erreurs du professeur D^r Erdmann, dans une publication que nous avons déjà citée.

F. S.

Petite notice sur les monnaies des comtes de Ponthieu,
par J. LEFEBVRE. Abbeville, imp. de P. Briez, rue de
l'Hôtel-de-Ville, 28; 1863. In-8°, 18 pages.

Résumé court et substantiel de la numismatique du comté de Ponthieu. Ce même sujet avait été traité par M. de Marsy, en 1851, et par M. Deschamps de Pas, en 1854, dans les Mémoires des Antiquaires de Picardie; sans compter M. Poey-d'Avant, qui avait encore ajouté aux pièces précédemment connues quelques variétés nouvelles.

R. CH.

*Notice biographique sur M. de Marsy, procureur impé-
rial à Compiègne, etc.*, par M. J. LEFEBVRE. Abbeville,
1863. In-8°, 9 pages.

M. Charles Eugène de Marsy, né à Amiens, le 30 octo-
bre 1814, décédé à Compiègne, le 23 juin dernier, est
auteur de plusieurs ouvrages, et, spécialement en ce qui
nous concerne, d'une *Notice sur quelques anciens coins
monétaires qui existent à l'échevinage d'Abbeville, suivie
de l'indication des principales monnaies du Ponthieu*.
Abbeville, 1851. In-8°, 55 pages et 2 planches.

R. CH.

*The current gold and silver coins of all countries, their
weight and fineness, and their intrinsic value in english
money, with facsimiles of the coins; by LEOPOLD MAR-
TIN, of Her Majesty's stationery office, and CHARLES
TRUBNER. London, Trübner and C°. 60, Paternoster
row, 1863. In-8°, 140 planches et 140 pages de texte.*

Ce magnifique tarif de toutes les monnaies d'or et d'ar-
gent qui circulent actuellement dans le monde entier, est
le recueil le plus complet qu'on puisse se procurer en ce
genre. Chaque pièce s'y trouve admirablement reproduite
en relief et avec les couleurs et l'éclat du métal. C'est une
véritable collection qu'on parcourt avec un vif intérêt et qui
côûterait bien cher si l'on voulait réunir les monnaies elles-
mêmes. L'exécution matérielle du volume offre cette perfec-
tion dont les Anglais seuls ont le secret.

R. CH.

On vient de découvrir à Fraiture, arrondissement de Huy, un petit vase de grès brun, qui contenait : 9 gros de Louis de Maele, comte de Flandre, au type ordinaire du lion ; 1 gros au même type de Jean III de Brabant ; 9 gros de Josse de Moravie, duc de Luxembourg ; 11 doubles gros au lion heaumé de Louis de Maele ; 1 *brayman* de Wenceslas ; 31 gros de convention. Philippe et Jeanne, et 16 mêmes gros de Jeanne et Philippe ; 3 petites pièces de Charles II, duc de Lorraine, frappées à Sierck (de Saulcy, pl. VIII, n° 12), et une pièce du même duc et du même atelier, qui paraît être le double de la précédente (inérite) ; une couronne d'or de Charles VI ; enfin, deux florins d'or de Guillaume I, duc de Gueldre, du type le plus ordinaire.

R. CH.

Observations numismatiques, par M. J. LEFEBVRE. Abbéville, imp. de René Housse, 1862. In-8°, 51 pages.

Ces observations, reproduites presque textuellement du *Traité élémentaire de numismatique*, publié par l'auteur, en 1850, ont pour but de constater l'état actuel de la science. On y trouve la nomenclature des peuples, des rois et des villes dont on possède des médailles ; la liste des pièces qui n'ont pas encore été retrouvées ou reconnues, ou qui, peut être, n'ont jamais existé, etc., etc.

R. CH.

Le numéro juillet-août de la *Bibliothèque de l'école des chartes* contient un article de M. Lecoy, archiviste de la Haute-Savoie, intitulé : *Exécution du testament d'Amédée III, comte de Genevois, en 1371*. On trouve dans cet article quelques renseignements dont les numismates savoyards (ou les numismatistes savoisiens, n. st.) pourront tirer profit. Le premier comte de Genevois qui entreprit de frapper monnaie, fut cet Amédée III. L'évêque de Genève, son suzerain pour la partie du territoire du comté comprise dans le diocèse, protesta contre cette usurpation. Le comte céda, mais il semble avoir transporté plus tard son officine dans la partie de ses domaines qui était sous la suzeraineté de la maison de Savoie. Toujours est-il qu'un atelier monétaire, établi dans un lieu soumis à la juridiction épiscopale, fonctionna, dit M. Lecoy, pendant assez longtemps. On avait voulu retrouver cet atelier dans le château même d'Annecy, principale résidence du comte. L'auteur établit qu'il était à Poisy, dépendance actuelle du village d'Epagny, près d'Annecy. Les ruines de cet hôtel monétaire n'offrent plus qu'un grand quadrilatère recouvert de broussailles et de gazon, de trente mètres de face, et ne dépassant le sol que d'un mètre environ.

R. CH.

Essai sur les monnaies des Namnètes, par M. F. PARENTEAU. Nantes, imp. de Guéraud et C^o. In-8°, 24 pages et planches.

Nous n'avons pu nous procurer, par la librairie, ce

Mémoire extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Nantes*, t. II, 1862. Il en est de même de plusieurs ouvrages annoncés sur les couvertures de la Revue française, comme se trouvant chez MM. Rollin et Feuardent, mais que nous avons, en vain, demandés. La librairie parisienne est déplorable, sous ce rapport. Tout ce qui se fait hors de Paris n'existe pas pour elle.

R. CH.

M. A. de Barthélemy vient de publier dans la *Correspondance littéraire* (Paris, Hachette et C^o) une revue de la numismatique en 1862. Le savant collaborateur de la Revue française parle avec éloge de notre Recueil, et il cite tout particulièrement les travaux de MM. Soret, Henri Sauvaire, le prince A. Gagarine, F. Cajot, Lazari et Serrure.

Nous extrayons de l'article de M. de Barthélemy les passages suivants relatifs à la publication des œuvres complètes de l'illustre numismate Bartolomeo Borghesi :

« En 1821, un noble Romagnol, le comte Bartolomeo
« Borghesi, vint chercher dans la république de Saint-
« Marin un asile où il pût tranquillement étudier les
« monnaies antiques de Rome : il y resta jusqu'à sa mort
« en 1860, et pendant bien des années il ne cessa de
« recueillir de précieux documents, de les coordonner et
« de publier des ouvrages et des dissertations qui font
« autorité. Borghesi était aussi modeste qu'érudit; ses
« travaux, édités à un petit nombre d'exemplaires ou

« disséminés dans un grand nombre de recueils académi-
« ques, sont peu répandus : une bonne partie est restée
« inédite. A sa mort, l'empereur résolut de réunir en un
« seul corps d'ouvrage tout ce qui avait été laissé par
« l'illustre antiquaire : il chargea de cette mission des
« savants dont les noms seuls sont une garantie pour les
« érudits (1) : parmi eux il en est plusieurs qui furent en
« relations suivies avec Borghesi, et qui, mieux que per-
« sonne, peuvent interpréter sa pensée, et se charger de la
« tâche délicate de publier ses manuscrits.

« Le premier volume de cette précieuse collection est
« maintenant entre les mains du public, et il est exclu-
« sivement consacré à la numismatique romaine...

« Dans ce volume, outre trois dissertations sur une
« monnaie d'Héraclius, frappée à Ravenne, sur douze
« sesterces, et sur la *gens* Arria, on a dix décades, com-
« posée chacune de dix paragraphes. C'est un ensemble
« de cent chapitres qu'on ne peut se dispenser de con-
« naître et de relire attentivement, lorsqu'on veut s'occuper
« des monnaies romaines antérieures à l'empire. »

CAM. P.

M. J. Ph. Menger, graveur des monnaies, à Utrecht,
vient d'exécuter une grande médaille de 7 centimètres, à

(1) MM. Léon Renier, le chevalier J.-B. de Rossi, Noël des Vergers,
C. Cavedoni, G. Heuzen, Minervini, T. Mommsen, F. Ritschl, Rocchi.

l'occasion du 50^e anniversaire de la délivrance de la Hollande et de l'expulsion des Français, en novembre 1813.

JUGO PEREGRINI EXCUSO AURIACI SUB TEGMINE TUTA !

Cette médaille coûte, en bronze fr. 12-60, et en argent fr. 52-50.

R. CH.

Le zélé conservateur du cabinet de Leyde, M. le professeur P.-O. Vander Chijs, a fait insérer, dans le *Leydsche courant* du 23 octobre dernier, une nouvelle liste des dons faits récemment au riche dépôt confié à ses soins.

R. CH.

M. J. Dirks, président de la Société historique de la Frise, vient de publier le catalogue raisonné des acquisitions faites, depuis 1860, par le cabinet des médailles de cette société.

R. CH.

Notice sur quelques jetons du Forez, par le comte DE SOULTRAIT, membre non-résidant du comité impérial des travaux historiques, membre de l'Académie impériale de Lyon, etc. Lyon, à la librairie ancienne d'Auguste Brun, 1865, in-8°, 35 pages, et deux planches gravées sur cuivre par Dardel.

Les jetons décrits par M. le comte de Soultrait appartiennent à des personnages d'origine forézienne, ou qui ont joué quelque rôle dans ce pays; comme Jean d'Albon,

seigneur de Saint-André; Claude Gouffier, comte de Carvas, puis duc de Roannois; Gabriel de Levis-Cousan; les Robertet, famille bourgeoise de Montbrison, que la faveur des rois Louis IX, Charles VIII et Louis XII avait comblée d'honneurs et de richesses, et qui, en moins d'un siècle, était tombée dans une telle misère, que le petit-fils du grand ministre de Louis XII « fut porté en terre dans la « bière des pauvres, au bout de laquelle il y avait une « écuelle de bois où l'on mettoit les aumosnes qu'on « demandoit pour faire prier Dieu pour luy. »

Le dissipateur de cette immense fortune avait, sur un jeton qu'on a conservé de lui, pris pour type une mer agitée sur laquelle flottent des vaisseaux battus par une grêle épaisse qui tombe des nuées, avec la devise empruntée à Horace : *Quo res cunque cadent*. Philosophie douce et résignée, mais que le baron de Bury (1) poussait beaucoup trop loin, en ne laissant à son insouciance que l'hôpital pour abri. Horace est de bon conseil, sans doute; encore faut-il en prendre modérément « *ne quid nimis*. »

Après la famille Robertet vient celle de Rostaing, qui s'était alliée avec elle et qui en avait hérité la baronnie de Brou; enfin, les d'Urfé, famille à laquelle M. Auguste Bernard a consacré un volume fort intéressant.

Les recherches historiques et généalogiques auxquelles l'auteur a dû se livrer pour deviner les énigmes qu'offrent trop souvent les pièces de ce genre, sont parsemées d'anecdotes parfois très-amusantes. Contentons-nous d'une citation.

(1) *Bury en Blaisois*, qu'il ne faut pas confondre avec le Bury-Bitremont du fameux comte de Bocarmé.

« On voyait au château de Bury, et l'on voit encore dans l'hôtel d'Alluye, à Blois, les armes de Robertet, accompagnées de la devise : FORS UNGNE, dont Bernier raconte ainsi l'origine : le roi Louis XII se promenant un jour dans ses jardins de Blois avec son ministre, qui était aussi trésorier, s'écria que *toutes les plumes volaient*, faisant allusion au désordre des finances qu'il attribuait, non sans raison, à la rapacité des secrétaires et trésoriers; « Fors ungne ⁽¹⁾, Sire, répondit Florinmond, qui, comme on le sait, portait un *demi-vol* dans son blason. Malgré cette fière réponse, il est permis de croire (c'est M. de Soultrait qui le dit) que les armes du *père des secrétaires d'Etat* pouvaient bien être des *armes parlantes*. »

La notice de M. de Soultrait est extraite d'un travail qu'il prépare sur la numismatique moderne du Lyonnais et du Forez, ainsi que les deux belles planches qui l'accompagnent et qui doivent servir à l'ouvrage entier, portant les n^{os} VI et VII.

R. CH.

Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale, par L. SAMBON. Naples, imprimerie de Joseph Cataneo, 1863; petit in-4^o, 244 pages.

Excellent résumé de tout ce que l'on a réuni jusqu'à présent, de monnaies de l'Italie méridionale ou la Grande-Grèce; classifications parfaitement raisonnées et discutées; notions historiques suffisantes sur chaque peuple, sur chaque ville qui nous ont laissé des monuments numisma-

(¹) Une seule exceptée.

tiques; rien ne manque à ce livre si ce n'est la partie principale, *les planches*, seule chose que *lisent* la plupart des amateurs. On assure que le fils de l'auteur, M. Jules Sambon, artiste distingué, avait préparé les dessins de plus de deux cents types non gravés dans l'ouvrage de Carelli. On peut donc espérer encore de voir paraître ces planches indispensables, soit comme supplément de cette édition, soit dans une édition nouvelle.

R. CH.

Le savant auteur du Manuel de numismatique, M. A. de Barthélemy, a formé le projet d'une publication des plus importantes sur les monnaies royales de France. Il veut refaire le Blanc et Conbrouse, mais avec plus de succès qu'on a refait le Tobiésen Duby. A cet effet, il adresse un appel au bienveillant concours de tous les amateurs. Depuis dix-huit mois, le volume consacré aux *mérovingiennes* est en préparation. Déjà l'auteur a recueilli un nombre considérable d'empreintes qu'il a fait dessiner. Mais il désire réunir les empreintes de toutes les pièces, publiées ou non, pour les confronter avec celles qu'il aurait déjà, et arriver, par cette confrontation, à rectifier plus d'une attribution erronée.

Les *carlovingiennes* viendront ensuite. M. de Barthélemy compte également sur les collections de notre pays, si riches en ce genre de pièces.

De simples empreintes sur cire à cacheter lui suffisent. On peut les adresser directement à l'auteur, chez M. Rollin, rue Vivienne, 12, à Paris, ou au président de la Société numismatique, rue de la Senne, 24, à Bruxelles.

L'ouvrage indiquera les cabinets d'où les pièces proviennent.

R. CH.

M. le docteur Vander Meersch vient de mourir à Audenarde, à l'âge de soixante-quatorze ans. C'était un savant d'un mérite sérieux. Ses travaux, publiés dans divers recueils du pays, seront toujours consultés avec fruit par nos historiens.

M. Vander Meersch était aussi un numismate distingué. Il avait réuni une collection assez importante de monnaies anciennes, et il publia, à ce sujet, quelques notices faites avec un soin consciencieux.

Son premier mémoire fut inséré dans le *Messenger des Sciences historiques*, années 1823, 1824 et 1825. Il porte pour titre : *Sur plusieurs médailles romaines découvertes aux environs d'Audenarde.*

Son deuxième mémoire vit le jour dans le même recueil, année 1826, sous le titre de : *Description de la monnaie obsidionale frappée à Audenarde, pendant le siège que cette ville soutint, en 1582, contre le prince de Parme ; précédée de quelques détails sur ce siège.*

Ce travail entièrement refondu, parut dans la *Revue de la numismatique belge*, année 1850, tome V, et forme, ainsi remanié, une des monographies les plus complètes qui aient été publiées sur les obsidionales. L'industrie des faussaires y est mise à nu avec une perspicacité remarquable.

Enfin, deux notices de M. Vander Meersch, relatives à des antiquités découvertes à Audenarde et à Renaix et où

la numismatique intervient, bien accessoirement toutefois, ont été publiées dans l'*Annoncenblad van Audenaerde*, de 1837, et dans le *Messenger des sciences historiques*, de 1839.

ED. VANDERSTRAETEN.

La numismatique vient de faire encore de nouvelles pertes. Nous avons à enregistrer :

1° La mort de M. le comte della Marmora, auteur de divers mémoires insérés dans le Recueil de l'Académie de Turin, dans la Revue française, etc.

2° Celle de M. Domenico Spinelli, prince de San-Giorgio, directeur du musée de Naples, auteur d'un grand nombre d'ouvrages sur la numismatique.

3° Celle de M. le colonel de Roye de Wichem, à Nimègue, associé de notre société, amateur distingué et qui avait publié, dans une brochure assez rare, les pièces les plus remarquables de sa collection.

R. CH.

Le 25 novembre 1863 et jours suivants aura lieu à Amsterdam, sous la direction de M. G. Théodore Bom, la vente de la superbe collection de médailles et de monnaies, formée par M. le colonel de Roye de Wichem de Nimègue. Le catalogue, composé de huit mille numéros, et formant un volume in-8° de plus de 300 pages, se distribue chez M. C.-T. Bom, rue Kalverstraat, E, 10, à Amsterdam.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE

AU 1^{er} DÉCEMBRE 1863.

MEMBRES HONORAIRES (1).

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
YONG-ACKERMAN (John) , secrétaire de la Société des antiquaires de Londres.....	4 juillet 1841.
DE LONGPÉRIER (Adrien) , membre de l'Institut de France, etc.....	—
DE SAULCY (Frédéric) , sénateur, membre de l'Institut de France, etc.....	—
DE KOEHNE (S. E. LE COMMANDEUR B^{on}) , conseiller d'État actuel, directeur du bureau héraldique, etc., à Saint-Pétersbourg.....	—
LEE (LE DOCTEUR JOHN) , ancien président de la Société numismatique de Londres.....	—
THOMSEN (LE CHEVALIER) , directeur des musées royaux, à Copenhague.....	—
VANDER CHILS (P. O.) , professeur à l'université de Leyde, etc.....	—
DE SCHULTHESS-RECHBERG (LE CHEVALIER) , colonel, à Vienne.....	20 septembre 1846.
DE PFAFFENHOFFEN (LE BARON) , chambellan de S. A. R. le grand-duc de Bade, à Donaueschingen.	—

(1) Le nombre des membres honoraires est fixé à vingt-cinq.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
DE MEYER (LE DOCTEUR) , conservateur du cabinet des médailles, à Zurich.....	20 septembre 1846.
MEYER (J. F. G.) , conservateur du cabinet royal des médailles, à la Haye.....	—
PROMIS (LE CHEVALIER Dominique) , conservateur des musées royaux, etc., à Turin.....	—
DE LA SAUSSAYE (L.) , ex-directeur de la <i>Revue numismatique</i> , recteur de l'Académie de Lyon...	—
SABATIER (J.) , membre de la Société impériale d'archéologie de Saint-Pétersbourg, à Paris.....	4 mars 1849.
CASTELLANOS (DON Basillo Sebastian) , président de l'Académie royale d'archéologie, à Madrid..	6 juillet 1831.
FUSTAGUERAS Y FUSTER (DON Jaime) , archéologue, à Barcelone.....	—
DE BERNABÉ (DON RAMON Polo) , président du séminaire de Sarragosse.....	—
DIRKS (J.) , avocat, à Leeuwarde, membre des états généraux et de l'Académie royale des Pays-Bas.....	—
HILDEBRAND (B. E.) , conservateur du musée des antiques, à Stockholm.....	—
LEITMANN (LE RÉVÉREND J.) , directeur de la <i>Revue numismatique de Weissensée</i>	—
SORET (FRÉDÉRIC) , ancien directeur du musée, à Genève.....	—
MANTELLIER (P.) , conseiller à la cour d'appel d'Orléans, etc.....	—
TORNBERG , professeur à l'université de Lund.....	—
ROBERT (CHARLES) , directeur au ministère de la guerre, à Paris.....	5 juillet 1863.
DE RAUCH (A.) , chambellan de S. M., secrétaire de la Société numismatique, etc., à Berlin.....	—

MEMBRES EFFECTIFS (1).

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
CHALON (Renier) , docteur en droit, membre de l'Académie royale, etc., à Bruxelles.....		Fondateur.
DE BETHUNE (L'abbé) , secrétaire de l'évêché, à Bruges.....		—
DE COSTER (Louis) , membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....		—
DE LA FONTAINE , président du conseil d'État du grand-duché, à Luxembourg.....		—
DE LANNON (Édouard) , lieutenant-général, aide de camp du Roi, à Bruxelles.....		—
DE LE BIDART DE THUMAIDE (LE CHEVALIER) , ancien magistrat, à Liège.....		—
DELETERRE , avocat, etc., à Enghien.....		—
DE MEYER (J.) , rentier, à Gand.....		—
DE PITTEURS DE BUDINGEN (LE BARON) , propriétaire, à Namur.....		—
DE ROBIANO (LE COMTE MAURICE) , sénateur, membre du conseil héraldique, à Bruxelles.....		—
GODDONS (G) , greffier, etc., à Louvain.....		—
GUIOTH (J. L.) , ingénieur en chef honoraire, à Bruxelles.....		—
MEYERS (M. B.) , colonel du génie, à Gand.....		—
PAYEN , artiste peintre, à Bruxelles.....		—
PERREAU (A.) , agent de la Banque, à Tongres....		—
PIOT (Charles) , docteur en droit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque royale.....		—
SERRURE (C. P.) , docteur en droit, correspondant de l'Académie royale, à Gand.....		—
VAN DER MEER (G. J. C.) , propriétaire, à Tongres.		—
VAN MIERT , pharmacien, conseiller communal, à Mous.....		—

(1) Le nombre des membres effectifs est fixé à trente-cinq.

MM.	NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
	HERRY DE COCQUEAU (François), docteur en droit, à Bruxelles.....	6 octobre 1844.
	NOTHOMB (LE BARON), membre de l'Académie royale, ministre plénipotentiaire de Belgique, à Berlin.	20 septembre 1846.
	LEFEVRE (E. C.), rentier, à Gand.....	—
	CUYPERS VAN VELTHOVEN (Prosper), membre de plusieurs sociétés savantes, à Bruxelles.....	4 juillet 1849.
	PINCHART (Alexandre), chef de section aux archives de l'État, à Bruxelles.....	—
	PETY DE ROSEN (J.), propriétaire, membre de plusieurs sociétés savantes, à Grune.....	4 juillet 1852.
	NAMUR (A.), professeur, secrétaire de la société royale, à Luxembourg.....	—
	DE WITTE (LE BARON J.), membre de l'Académie royale, etc., à Wommelghem.....	5 juillet 1857.
	COCHETEUX, capitaine du génie, à Anvers.....	—
	DUGHOLLE, docteur en médecine, à Bruxelles.....	—
	VANDERAUWERA, receveur de la ville, à Louvain...	5 juillet 1858.
	CAPITAINE (Ulysse), secrétaire de l'institut arché- ologique, à Liège.....	8 juillet 1860.
	PICQUÉ (Camille), attaché à la Bibliothèque royale, à Bruxelles.....	—
	VANDENPEEREBOOM (Alph.), ministre de l'inté- rieur, président de la société archéologique d'Ypres.....	5 juillet 1865.
	DE NEDONCHEL (LE COMTE Georges), membre de la Société historique de Tournai.....	—
	CAJOT (L'ABBÉ), membre de la Société archéologi- que de Namur.....	—

CORRESPONDANTS REGNICOLES (1).

WIENER (Léopold), statuaire et graveur en mé- dailles, etc., à Bruxelles.....	7 juillet 1861.
---	-----------------

(1) Le nombre des correspondants regnicoles est limité à dix.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
HELBIG (Henri) , archéologue à Seraing.....	7 juillet 1861.
VANDESTRÆTEN (Édouard) , employé aux Archives de l'État, à Bruxelles.....	—
VANDENBROECK (Ed.) , négociant, à Bruxelles.....	6 juillet 1862.
WYSTMAN (Clément) , notaire et archéologue, à Termonde.....	—
DE SURMONT (LE BARON) , archéologue, à Gand.....	5 juillet 1863.
MAILLET , major d'artillerie, à Tournai.....	—
SERRURE (C. A.) , avocat, etc., à Gand.....	—

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

NIJHOFF (Martinus) , libraire, à la Haye.....	14 octobre 1856.
DUQUENELLE (Victor) , membre de l'Académie impériale de Reims, correspondant de la Société des antiquaires de France, à Reims.....	28 octobre 1856.
SAUBINET (Étienne) , trésorier de l'Académie, etc., à Reims.....	—
BOULANGER (G.) , ingénieur, à Paris.....	5 novembre 1856.
PENON (Casimir) , négociant, à Marseille.....	—
MORIN (Henri) , fils, banquier, à Lyon.....	—
BRETAGNE , directeur des contributions directes, à Nancy.....	—
SALMON (Philippe) , avocat, à Paris.....	—
DANCOISNES (L.) , notaire, à Henin-Liétard.....	—
MINART , conseiller, à Douai.....	—
DECHAMPS DE PAS , ingénieur, à Saint-Omer.....	14 janvier 1837.
DE VEYE DE BURINE , colonel, à Utrecht.....	—
HUCHER (E.) , magistrat, au Mans.....	10 avril 1837.
DE VOOCT (W. J.) , à Amsterdam.....	—
DUMOULIN (F. J. L.) , à Maestricht.....	—
NAHUYTS (LE COMTE) , fils, à Utrecht.....	7 juillet 1837.

NOMS ET QUALITÉS.	DATE D'ADMISSION.
MM.	
BASCLE DE LAGRÈZE (G.) , conseiller, à Pau.....	30 août 1857.
BOUDARD (P. A.) , archéologue, à Béziers.....	5 octobre 1857.
MONNIER , à la Malgrange lez-Nancy.....	1 février 1858.
POEY-D'AVANT , au château de Maillezais.....	15 septembre 1858.
COLSON (ALEX.) , docteur en médecine, à Noyon...	15 avril 1859.
LANDRÉ (J. D.) , à Amsterdam.....	6 mai 1859.
VAN GEUNS , à Dieren, près d'Arnhem.....	—
S. E. M. DE GILLE , conseiller d'État, à Saint-Péters- bourg.....	22 mai 1859.
ROACH SMITH (sir Ch.) , à Strood, comté de Kent.	6 septembre 1860.
PREUX , avocat général, à Douai.....	—
DE LA FONS-MÉLICOQ (LE BARON) , à Raismes (dé- partement du Nord).....	26 septembre 1860.
DE ROEMER (LE BARON) , membre de la première chambre du royaume de Saxe, à Dresde.....	4 juin 1861.
VAN HENDE (Édouard) , auteur de la <i>Numismati- que lilloise</i> , à Lille.....	—
DE WISMES , archéologue, à Saint-Omer.....	29 novembre 1861.
CRANBORNE (LE VICOMTE) , membre de plusieurs sociétés savantes, etc., à Londres.....	—
BAZOT (A.) , notaire, à Amiens, membre de la société des antiquaires de Picardie, etc.....	2 novembre 1862.
DURAND (A.) , à Lancy, près de Genève.....	27 février 1863.
DU LEAU (Alphonse) , à Paris.....	—
LAZARI (LE CHEVALIER VINCENZO) , directeur du musée Copper, à Venise.....	—
MULLER (LE DOCTEUR L.) , à Copenhague.....	—
OLIVIERI (Agostino) , bibliothécaire à Gênes.....	—
ROUYER (Jules) , inspecteur des postes, à Mézières.	20 mars 1863.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'ANNÉE 1863-1864.

Président : M. Renier CHALON.
Vice-Président : M. LE D^r DUGNIOLLE.
Bibliothécaire : M. GUIOTH.
Secrétaire : M. Camille PICQUÉ.
Contrôleur : M. HERRY DE COCQUEAU.
Trésorier : M. PAYEN.

COMMISSION DE LA REVUE.

MM. Renier CHALON.
Louis DE COSTER.
Camille PICQUÉ.

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE.

LISTE DES OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4^e TRIMESTRE 1863.

- Annales du cercle archéologique de Mons, t. IV.
Vernieuwing der wet van Ypre van het jaer 1443 tot 1480, door Pieter Van de Letewe.
Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie, 1^{re} année, novembre et décembre 1862; et 2^e année, janvier et février 1863.
Annales de la Société historique, archéologique et littéraire de la ville d'Ypres, t. II, 3^e et 4^e livr.,
Le Cabinet historique, 9^e année, 7^e, 8^e et 9^e livr., juillet, août et septembre 1863.
Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. Année 1863, n^o 2.
Messager des sciences historiques, année 1863, 2^e livr.
Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 32^e année, 2^e série, t. XVI, n^{os} 7, 8, 9 et 10, 1863, avec les tables du t. XV.
Zeitschrift des Vereins zur Erforschung der rheinischen Geschichte und Altherthümer in Mainz, 1863.
Det kongelige norske frederiks universitets stiftelse, fremstillet 1 anledning af dets halvhundredaarsfest af M. J. Monrad.
Cantate ved H. M. Kong Carl den Femtendes og H. M. Dronning Wilhelmine-Frederikke-Alexandra-Anna-Louises Kroning.
Veiledning for deeltageneskronings-processionen ved indtagelsen af deres Pladseri kirken.
Ceremoniel ved deres majestæter Kong Carl den femtendes og dronning Wilhelmine-Frederikke-Alexandra-Anna-Louises Kroning.
Cantate ved det norske universitets halvhundredaarsfest den 2^{den} september 1861.

Solennia academica universitatis literariæ regiæ Fredericianæ ante L. annos conditæ die 11 septembris anni 1861.

Bibliothèque de l'École des chartes, 24^e année, 3^e série, t. IV, 6^e liv., juillet-août 1863.

Aanwinsten van de penning-verzameling van het Friesch genootschap van geschied-, oudheid- en taalkunde, in de jaren 1860-1863. J. D.

Revue numismatique, publiée par J. de Witte et Adrien de Longpérier, nouvelle série, t. VIII, année 1863, n^o 4, juillet et août.

CABINET NUMISMATIQUE.

DON FAIT A LA SOCIÉTÉ :

Par M. J. Dirks, au nom de la Société historique de la Frise : petites monnaies d'argent attribuées aux Anglo-Saxons et décrites ci-dessus, p. 393..... 2

· Bruxelles, le 2 novembre 1863.

Le Bibliothécaire,
ГІЮІОН.

TABLE DES MATIÈRES.

MÉMOIRES.

Notice sur les jetons d'Artois, par M. L. DESCAMPS DE PAS.....	4
Monnaie inédite de Gillei-Franquemont, par M. MOREL-FATIO....	44
Monnaie des Tai-Ping, les rebelles en Chine, par M. P. O. VANDER CHUIJ.....	47
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liège (troisième article), par M. A. PERREAU.....	49
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. DE LA FONS-MÉLICOQ.....	79
Quelques médailles grecques inédites, autonomes ou impériales. — Lettre à M. R. CHALON, président de la Société numismatique, par M. J. SABATIER.....	417
Monnaies inédites de Tournai, par M. le comte DE NEDONCHEL. . .	460
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liège, par M. PERREAU. (Quatrième article).....	465
Documents pour servir à l'histoire des monnaies, par M. DE LA FONS-MÉLICOQ.....	498
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liège, par M. A. PERREAU. (Cinquième article).....	245
Curiosités numismatiques. — Monnaies, méreaux et jetons rares ou inédits, par M. R. CHALON. (Cinquième article).....	293
Billets de confiance et assignats des communes de France, par M. J. SABATIER.....	345
Catalogue des monnaies de la principauté et évêché de Liège, par M. A. PERREAU (sixième article).....	357
Monnaies anciennes trouvées en Frise, par M. J. DIRKS.....	393
Les plus anciens jetons du magistrat de Bruxelles, par M. RENIER CHALON.....	400

Quelques mots sur des monnaies du onzième siècle, par M. J. DIRKS.	414
Monnaies du Nord de la France et de la Belgique, qui avaient cours en Picardie à la fin du xv ^e siècle, par M. DE LA FONS-MÉLICOCCQ.....	424
Une monnaie d'Anholt, par M. RENIER CHALON.....	431
Documents pour servir à l'histoire de la variation des monnaies. — Valeurs diverses de la livre de gros (1324-1674), par M. DE LA FONS-MÉLICOCCQ.....	438

CORRESPONDANCE.

Lettre de M. le comte M. DE ROBIANO, à M. R. CHALON, directeur de la Revue.....	205
Lettre de M. le baron J. DE WITTE à M. R. CHALON, président de la Société numismatique.....	331

MÉLANGES.

Revue française Esterlin de Florennes. — M. E. THOMAS, auteur d'un nouveau mémoire sur la numismatique de la Bactriane. — <i>Symbolæ ad rem numariam Muhammedanorum</i> . Edidit C. J. TORNBORG. — Deux sous d'or d'Arcadius. — <i>Numismatique de l'ancienne Afrique</i> , par M. MÜLLER. — <i>The numismatic chronicle</i> , n ^o VIII. — <i>Notice sur les monnaies et médailles</i> de la bibliothèque de Marseille. — Sur l'interprétation des lettres CONOB, par M. MADDEN. — Plombs historiés trouvés dans la Seine. — Trouvaille de monnaies à Authon et à Hottot-en-Auge. — M. Vander Chijs. — M. J. Charvet. — Médailles de Metz, par M. CHABERT. — Bractéates trouvées à Freckleben. — M. Du Leau — <i>Münzstudien</i> , par M. H. GROTE, n ^o VII. — M. Alfred Villeroy. — <i>Das Münzkabinet der Stad Zurich</i> , von D ^r H. MEYER. — Numismatique postale, par M. VANDER CHIJS. — Monnaie de Vienne : Thalers de Marie-Thérèse. — M. Hoffmann : <i>bulletins et revues</i> . — Portraits des numismates au cabinet de Leyde : appel de M. Vander Chijs. — Vente de la belle collection de médailles, etc., de feu M. Houck, de Deventer. — <i>Revue numismatique française</i> , n ^o 6, de 1862. — M. Ch. Robert élu membre de l'Institut. — Monographie des monnaies de Luxembourg.....	90
---	----

Cartulaire de Bouvignes, par M. J. BORGNET. — La Société asiatique d'Allemagne. — *Monete di Dezana*. — *Numismatic chronicle*. — M. Hoffmann. — Médaille hébraïque trouvée à Bousse. — *Das Münzwesen Erfurts* von J. LEITZMANN. — *Notice sur les CAURIS*. — *Münzstudien* von H. GROTE, n° VIII. — *Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft*. — Nouvel ouvrage de M. Vander Chijs. — *Revue numismatique française*. — Découvertes de monnaies. — Jugement du tribunal de Paris. — Vente à Vienne. — M. Lelewel. — Mort de MM. Van Bockel et comte de Renesse. — Médaille décernée à M. Cam. Picqué. — Découverte de monnaies à Berlaimont. — Fouilles de Frésin. — *Histoire monétaire des comtes de Flandre*, par M. DESCHAMPS DE PAS. — Numismatique lilloise..... 210

Berliner Blätter für Münz- Siegel- und Wappenkunde. — Revue française, n° 2 et 3. — Catalogue Rollin et Feuardent. — M. LE C^{te} NAHUY, *Histoire numismatique de la Hollande*, etc. — *Le Numismate* de M. Hoffmann. — *Catalogue du cabinet de monnaies et médailles de l'académie royale à Amsterdam*. — M. Neumann. — M. Bazot. — Ventes Maretich et du Rosey. — *Vaderlansch Museum*. — M. Durand. — M. L. Wiener et S. M. Rhadama II. — Suite de Van Loon, 7^e livraison. — M. le professeur P.-O. Vander Chijs. — Vente Boonzajer. — *Notice sur des monnaies et bijoux antiques*, par M. J. CHARVET. — *Les bronzes antiques de Neuvy*. — *Monete e sigilli dei principi Centurioni-Scolli*. — Ventes Van Bockel et C^{te} de Renesse. — Une métropole commerciale. — Les exhumations de Fresin. — Mort de M. Davreux. — Monnaies de bois 334

Essai sur l'organisation de la monnaie dans l'antiquité, par M. F. LENORMANT. — *Numismatic chronicle*, n° X. — Les graveurs des monnaies grecques, par M. F. STREBER. — Sur une monnaie gauloise, par le même. — *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, premier volume, troisième livraison. — *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*. — *Revue numismatique française*. — Prix de Allier de Haute-roche, décerné à M. F. Streber. — M. Durand. — Journal de la Société des orientalistes d'Allemagne. — *Notice sur les monnaies des comtes de Ponthieu*, par M. J. LEFEBVRE. — *Notice sur M. de*

Marsy, par le même. — *The current gold and silver coins of all countries*, etc., par MM. L. MARTIN et CH. TURNER. — Découverte de monnaies à Fraiture, arrondissement de Huy. — *Observations numismatiques*, par M. J. LEFEBVRE. — Monnaies des comtes de Genevois. — Ouvrages annoncés et introuvables. — Revue de la numismatique en 1862, par M. A. DE BARTHÉLEMY. — Cinquantième anniversaire de l'expulsion des Français de la Hollande. — M. Vander Chijs. — M. Dirks. — *Notice sur quelques jetons du Forez*, par le comte DE SOULTRAIT. — *Recherches sur les anciennes monnaies de l'Italie méridionale*, par L. SAMBON. — Appel aux amateurs, par M. A. DE BARTHÉLEMY. — Mort de MM. Vander Meersch, della Marmora, du prince de San Giorgio et du colonel de Roye de Wichem — Vente de la collection du colonel de Roye de Wichem..... 445

SOCIÉTÉ DE LA NUMISMATIQUE BELGE, extraits des procès-verbaux :

Réunion du bureau du 27 février 1863.....	444
Réunion du bureau du 20 mars 1863.....	236
Séance extraordinaire du 40 mai 1863, à Anvers.....	237
Assemblée générale annuelle du 5 juillet 1863, à Bruxelles.....	352
Ouvrages reçus.....	445, 243, 355, 474
Cabinet numismatique.....	446, 244, 356, 475

TABLE DES PLANCHES ET DES FIGURES,

AVEC RENVOI AUX PAGES OÙ ELLES SONT EXPLIQUÉES.

Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.	Numéros des figures.	Numéros des pages.
PLANCHE I.		PLANCHE VI.		12....	123	PLANCHE XIV.	
1....	3	36....	29	13....	123	1-2..	160
2....	5	37....	33	14....	127	3....	161
3-4..	7	38....	30	15....	128	4....	162
5....	8	39....	51	PLANCHE XI.		5....	163
6....	9	PLANCHE VII.		1....	130	PLANCHE XV.	
PLANCHE II.		40-41.	34	2-4..	131	1....	293
7....	11	42-44.	35	5-6..	132	2....	294
8-11.	12	45-47.	36	PLANCHE XII.		3....	293
12....	13	48-49.	37	1....	133	4-5..	296
PLANCHE III.		50....	34	2....	134	6-7..	298
13....	14	PLANCHE VIII.		3....	133	8....	299
14-18.	13	51....	38	4....	136	PLANCHE XVI.	
16-20.	21	52-53.	39	5....	138	9....	500
PLANCHE IV.		54-55.	40	6....	139	10....	303
21....	22	56-57.	41	7....	140	11-42.	305
22....	23	PLANCHE IX.		8....	142	13....	306
23-25.	24	58....	38	9-10.	143	14....	312
26-27.	25	59....	42	11-12.	144	15....	313
PLANCHE V.		1....	47	13....	145	16....	314
28-29.	27	2....	44	PLANCHE XIII.		PLANCHE XVII.	
50-53.	28	PLANCHE X.		1....	149	1....	404
54-55.	29	1....	119	2....	151	2....	403
		2-3..	120	3....	152	3-5..	406
		6-9..	121	4....	153	6-7..	407
		10-11.	122	5-6..	154	8....	408
				7....	156	9-10.	410
				8-9..	158		



1



C



2



A

3



3

4



6



Fig. 1. 2. 3. 4.

Fig. 5. 6.



Fig. 2. Les types de 1763







36.



37.



A



38.



39.



de la Belgique

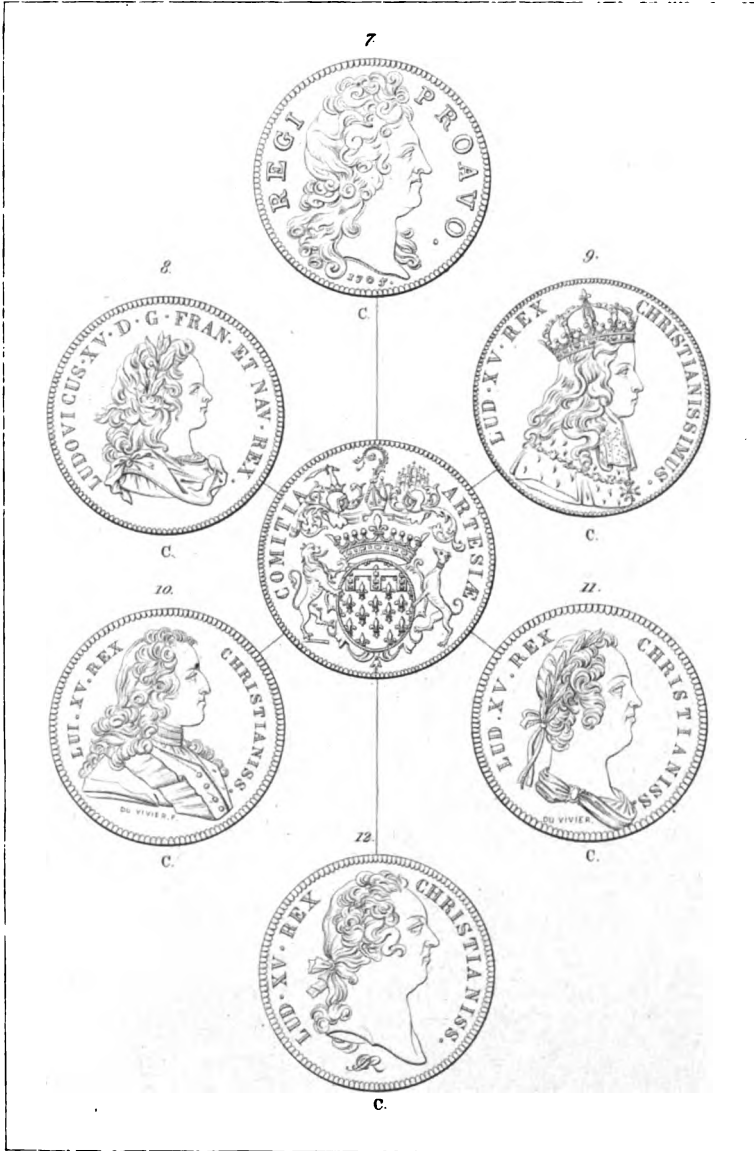


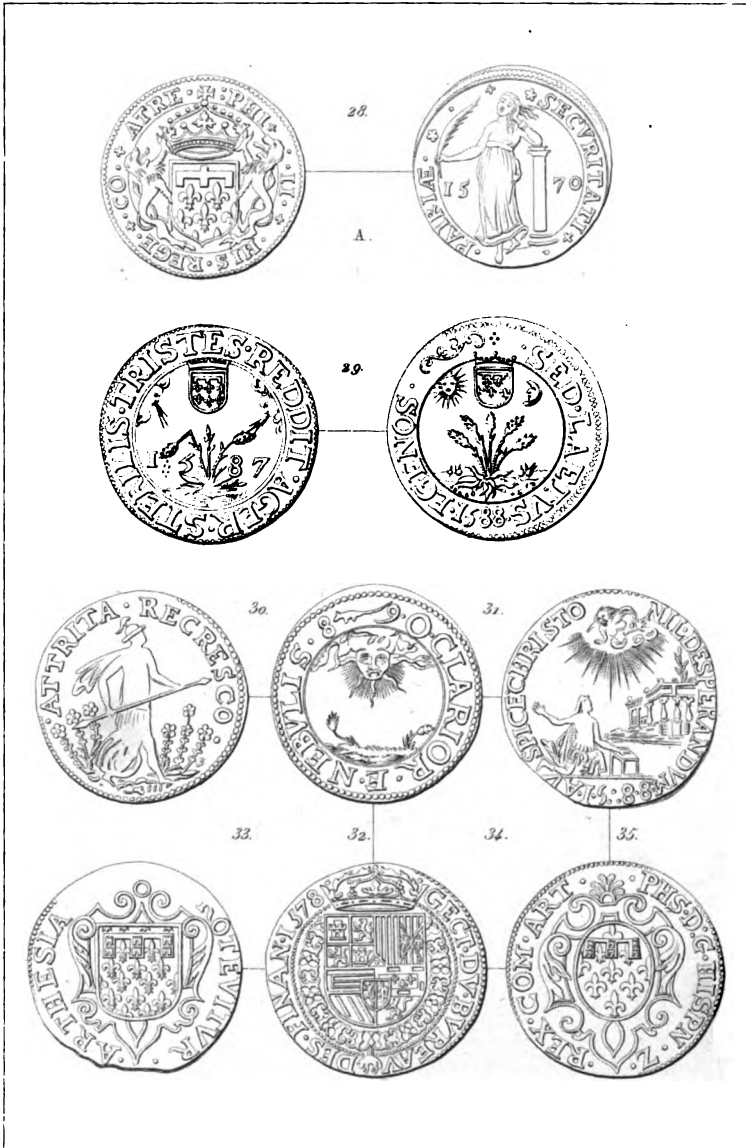
Fig. 7, 8, 10, 11, 12.

Fig. 9.



Fig. 2. - *Les médailles de Louis XV et Louis XVI.*





de la Belgique



36.



37.

A



38.



39.



Fig. 2. d. l'emp. se. 20

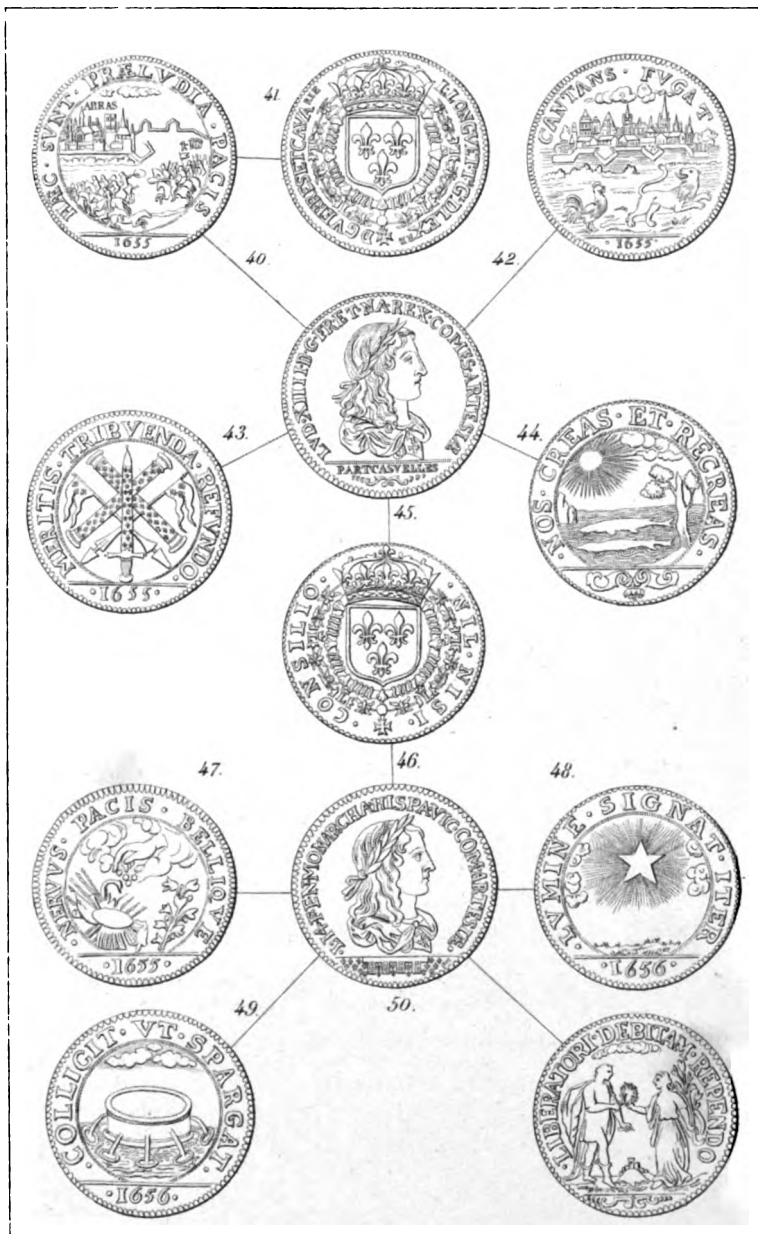
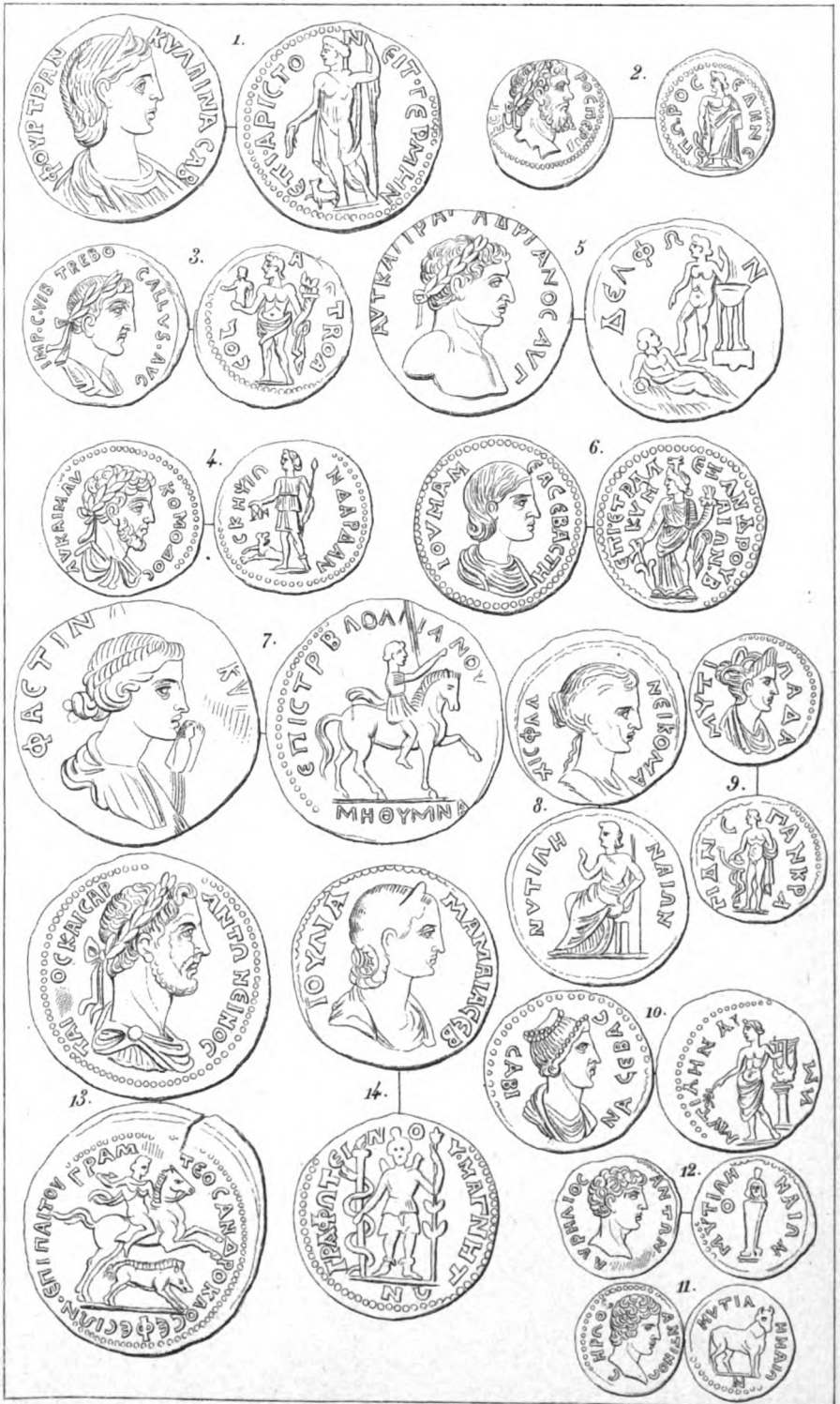
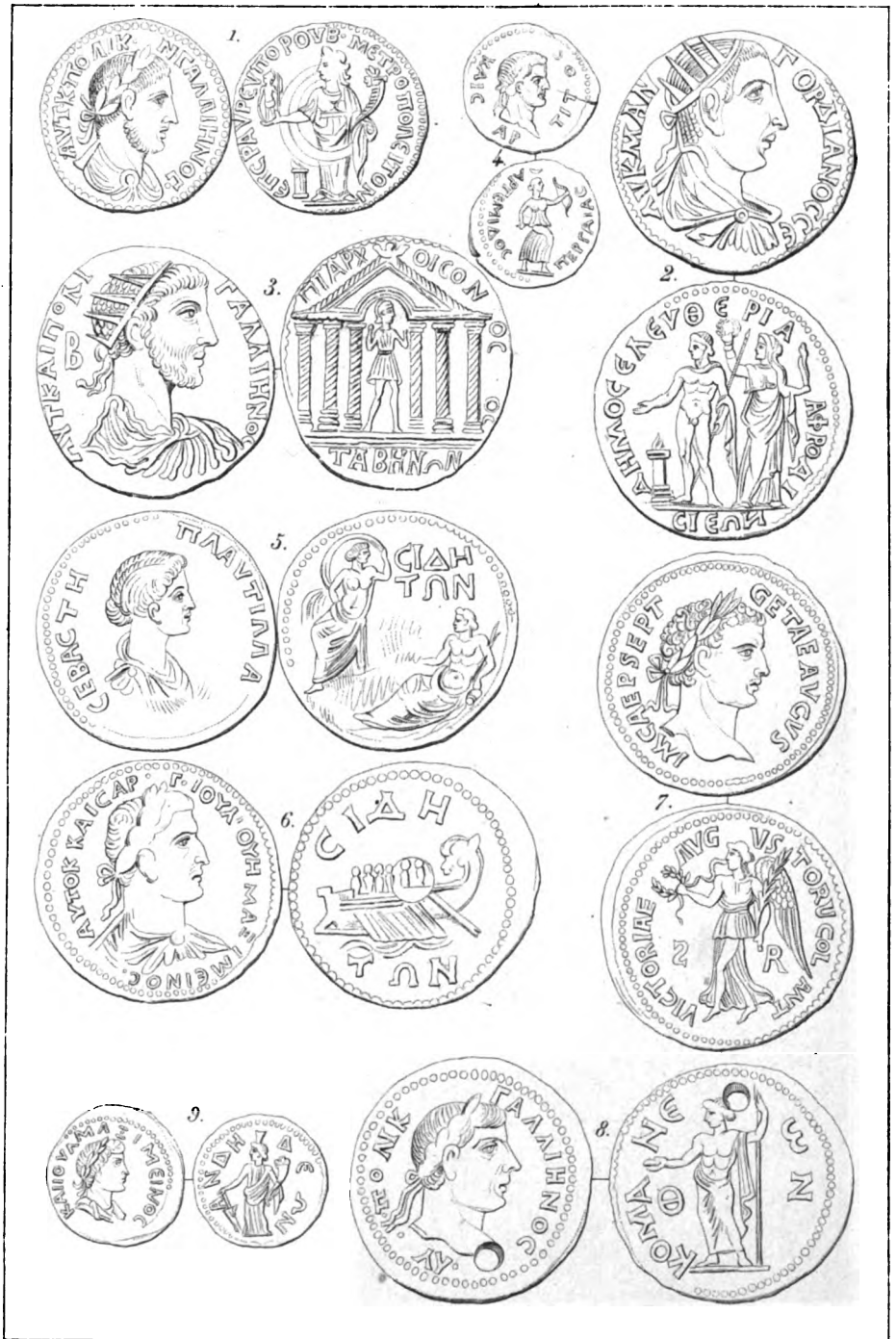


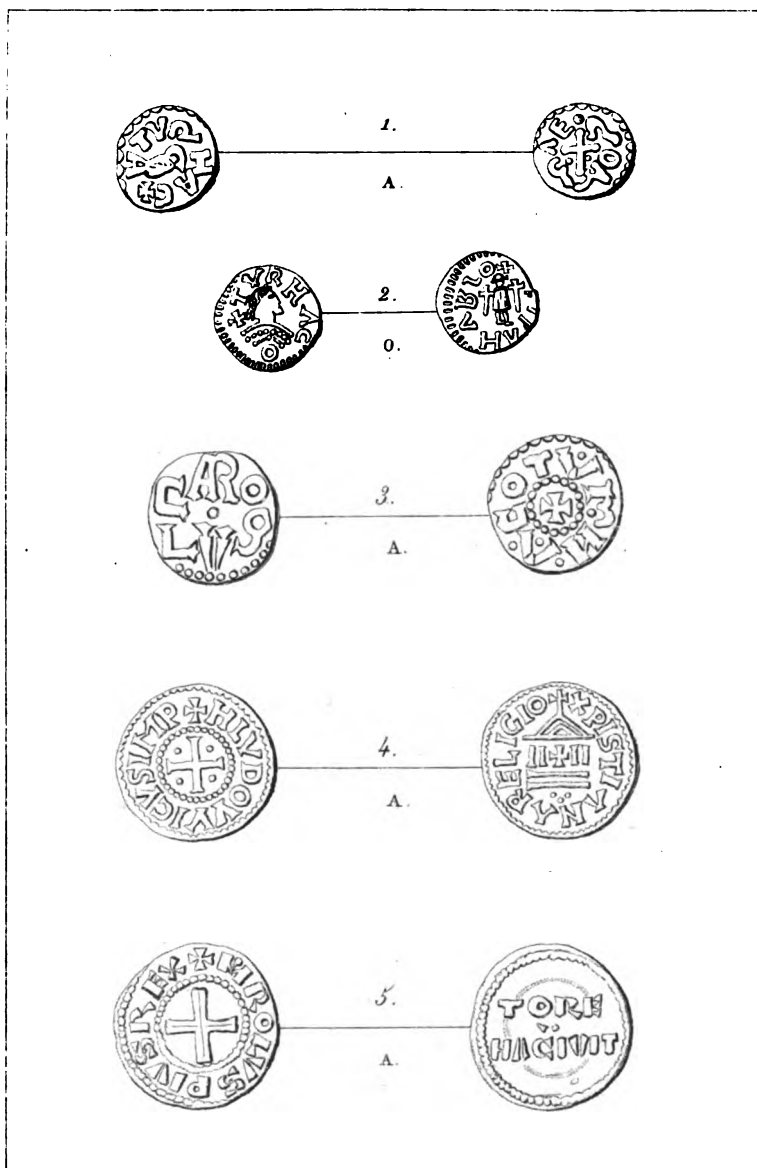
Fig. 40-49. Médailles de 1655-1656.

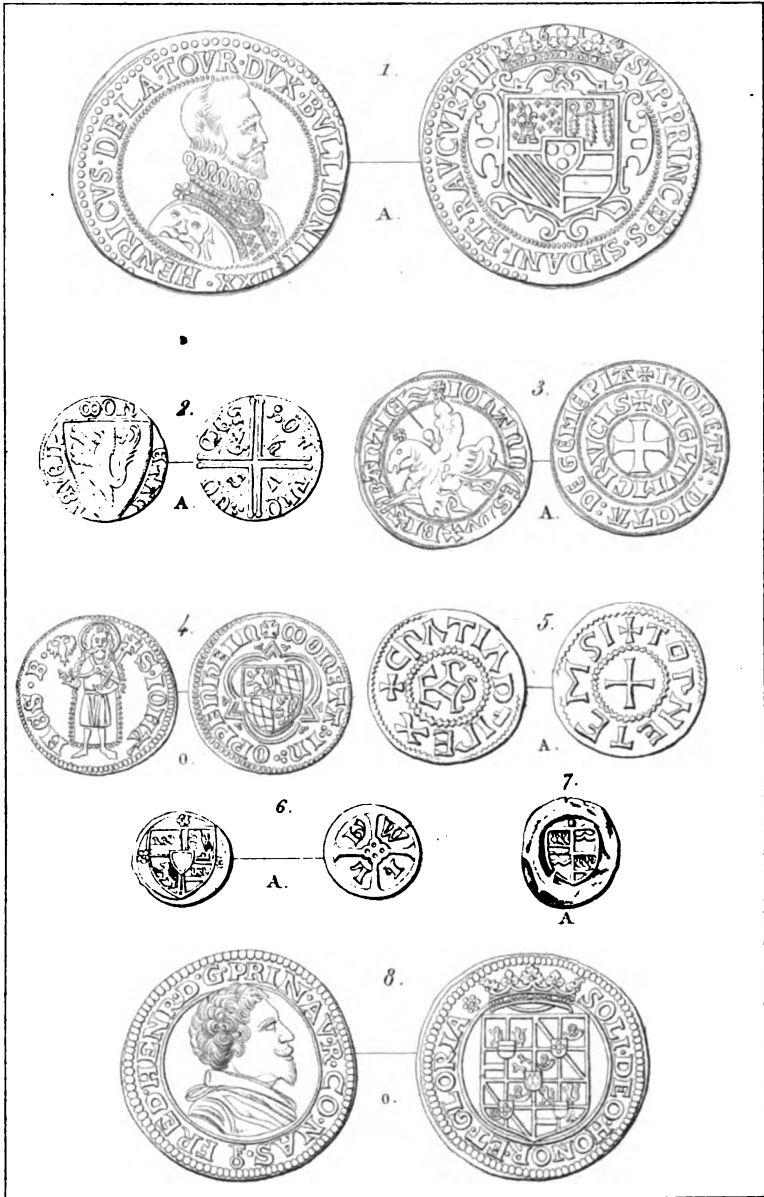










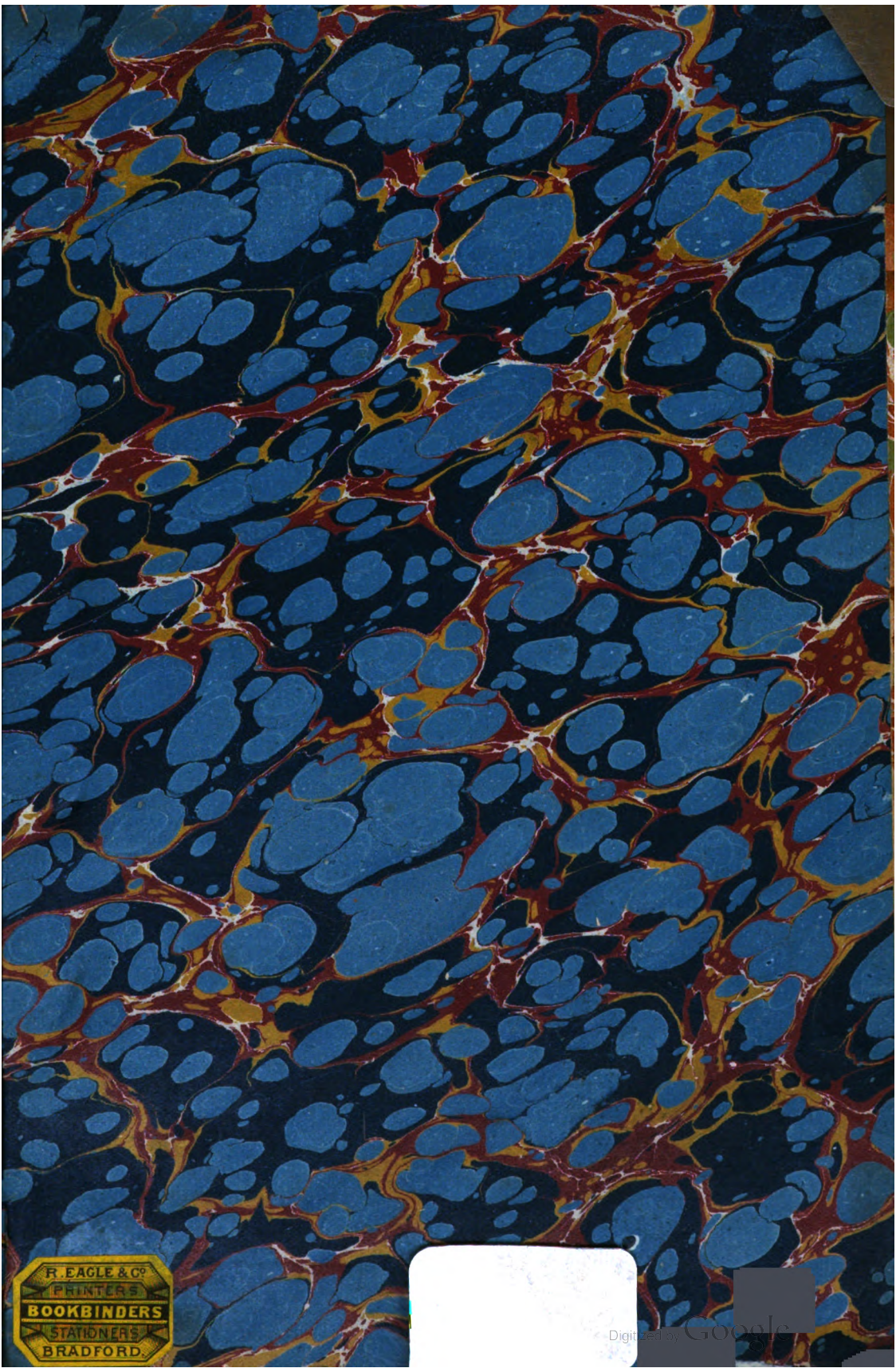






X





R. EAGLE & CO.
PRINTERS
BOOKBINDERS
STATIONERS
BRADFORD



Widener Library



3 2044 098 375 603

